

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION
DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET
EDUCATIVES

UNITE DE RECHERCHE ET DE FORMATION
DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE



UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POSTGRADUATE SCHOOL
FOR THE SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR THE
SOCIAL SCIENCES

DÉPARTEMENT OF SOCIOLOGY

**LIBÉRALISATION DU SECTEUR SÉCURITAIRE AU
CAMEROUN **ET INCIVISME DES AGENTS DE SECURITE PRIVEE:**
ANALYSE DES FACTEURS ET DES ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES
DES SOCIÉTÉS DE GARDIENNAGE DANS L'ARRONDISSEMENT
DE YAOUNDÉ PREMIER**

Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master en Sociologie,
Spécialité : Population et développement.

Par :

Armel Gaël MOUMBAIN

Titulaire d'une licence en sociologie

Option : Population et Développement

Sous la direction de
Moustapha Moncher NSANGOU

Chargé de cours



JURY

Président : LEKA ESSOMBA Armand, Professeur

Rapporteur : NSANGOU Moustapha Moncher, Chargé de cours

Examinatrice : LEUMAKO NONGNI Jeannette, Chargée de cours.

Octobre 2024

DÉDICACES

A ma grand-mère Ruth POUTOUGNIGNI

et

à ma mère Eveline TUIKUE NDAM

REMERCIEMENTS

Nous exprimons notre très profonde gratitude à l'endroit de toutes celles et de tous ceux qui, directement ou indirectement, nous ont apporté leur soutien, tant financier, intellectuel que moral dans la production de cette étude scientifique.

Nous exprimons une loyale reconnaissance à notre directeur de mémoire, Docteur Moustapha Moncher NSANGO, pour avoir accepté de nous encadrer. Nous le remercions pour sa rigueur scientifique, les remarques avisées et le soutien moral qui ont permis la réalisation de ce mémoire.

Nos sincères remerciements vont également à l'endroit du chef de département de sociologie, le Professeur Armand LEKA ESSOMBA, ainsi qu'à tous les autres enseignants dudit département pour la formation académique reçue en particulier au Docteur Elias Perrier NGUEULIEU pour sa sympathie et son empathie depuis notre première année au sein du département de sociologie, et sa contribution multiforme à l'avancée de nos travaux.

Toute notre gratitude à tous les enquêtés qui se sont rendus disponibles pour mettre à notre disposition des informations nécessaires à la réalisation de ce travail.

Nous disons merci à tous nos camarades de promotion en particulier ceux de l'Amicale des sociologues promo 2017 (AMISOC) et à tous les « Bao » pour leur disponibilité, leur accompagnement, leurs critiques et suggestions qui ont été nécessaires dans le cadre de la rédaction de ce mémoire.

Nos sincères remerciements à toute notre grande famille nucléaire. Ces merveilleuses personnes nous ont appuyé matériellement et moralement durant le cycle de master jusqu'à l'aboutissement de ce travail.

SOMMAIRE

DÉDICACES	i
REMERCIEMENTS	ii
SOMMAIRE	iii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES ACRONYMES ET DES SIGLES.....	iv
LISTE DES PHOTOS	v
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
LISTE DES ANNEXES	vii
LISTE DE FIGURE.....	viii
RÉSUMÉ.....	ix
ABSTRACT.....	xi
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
PREMIÈRE PARTIE : GÉNÈSE ET FONDEMENTS DES ENTREPRISES PRIVÉES DE GARDIENNAGE AU CAMEROUN.	34
CHAPITRE I : HISTORIQUE DE L'ENTREPRENEURIAT SÉCURITAIRE AU CAMEROUN	34
CHAPITRE II : FACTEURS D'ÉMERGENCE DES SOCIÉTÉS PRIVÉES DE GARDIENNAGE A YAOUNDÉ	67
DEUXIÈME PARTIE : SOCIÉTÉS PRIVÉES DE GARDIENNAGE : ENTRE RECHERCHE DE SÉCURITÉ ET ORCHESTRATION DE L'INSÉCURITÉ A YAOUNDÉ I ^{er}	82
CHAPITRE III : PRATIQUES ET ENJEUX DE LA PROLIFÉRATION DES SOCIÉTÉS DE GARDIENNAGE A YAOUNDÉ I ^{er}	83
CHAPITRE IV : SOCIÉTÉS DE GARDIENNAGE ET (RE) PRODUCTION DE L'INSÉCURITÉ A YAOUNDÉ I ^{er}	109
CONCLUSION	134
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	139
ANNEXES	149
TABLE DES MATIÈRES	169

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES ACRONYMES ET DES SIGLES

ADP : Aide Publique au Développement

BEAC : Banque des Etats de l'Afrique Centrale

BIR : Bataillon d'Intervention Rapide

BM : Banque mondiale

BTP : Bâtiments et Travaux Publics

BUCREP : Bureau Central des Recensements et des Etudes de la Population

CAMTEL : Cameroon Telecommunications

CFA : Communauté Financière d'Afrique

CNPS : Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

CRTV : Cameroon Radio Television

CSP : Commissariat de Sécurité Publique

DGSN : Délégation Générale à la Sureté Nationale

FDS : Forces de Sécurité et de Défense

FMI : Fonds Monétaire International

FMO : Forces de Maintien de l'Ordre

GICAM : Groupement Inter-patronal du Cameroun

GPIGN : Groupement Polyvalent et d'Intervention de la Gendarmerie Nationale

GSO : Groupement Spécial d'Opération

INS : Institut National de la Statistique

ISWAP : Islamic State West Africa Province

MINAT : Ministère de l'Administration Territoriale

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

PAS : Programme d'Ajustement Structurel

PIB : Produit Intérieur Brut

SMIG : Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti

SNH : Société Nationale des Hydrocarbures

USB : Universel Serial Bus

LISTE DES PHOTOS

Photo n°1 : Capture de l'évolution de la densité de la population de 2015 à 2019 au Cameroun.	61
Photo 2 : Vigiles postés devant des sites de surveillance	84
Photo n°3 : Système de contrôle d'accès/présence	87
Photo n°4 : Contrôle d'accès par ascenseur et gestionnaire de présence au Cameroun	87
Photo n°5 : Vidéosurveillance et télésurveillance	88
Photo n°6 : Schéma de traitement d'image par vidéosurveillance	89
Photo n°7 : Exemples des caméras de surveillance	91
Photo n°8 : Salle de télésurveillance d'un établissement hôtelier 5 étoiles à Yaoundé 1 ^{er} .	91
Photo n°9 : Agent de sécurité femme en plein remplissage d'une main courante	105

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1: Personnes interviewées.....	26
Tableau n°2 : Quelques indicateurs sur l’emploi par commune de la ville de Yaoundé en 2016	63
Tableau n°3 : Liste des entreprises de gardiennage agréées au Cameroun.....	94

LISTE DES ANNEXES

Annexe n°1 : Guide d'entretien destiné aux responsables de l'administration (Etat)	149
Annexe n°2 : Guide d'entretien destiné aux Promoteurs des entreprises de gardiennage	149
Annexe n°3 : Guide d'entretien destiné aux agents de sécurité	150
Annexe n°4 : Guide d'entretien destiné aux entreprises et particuliers consommateurs des services de sécurité privée	150
Annexe n°5 : Guide d'entretien destiné aux Forces de maintien de l'Ordre	150
Annexe n°6 : Liste de personnes interviewées	151
Annexe n°7 : Autorisation de recherche délivrée par le chef de département de sociologie.....	152
Annexe n° 8 : Lettre de désistement de l'encadrement de mémoire de master de sociologie signé par le Professeur Jean NZHIE ENGONO adressée au Coordonnateur du CRFD/SHSE	153
Annexe n° 9 : Lettre d'acceptation d'encadrement du mémoire de Master en sociologie adressée au CRFD/SHSE par le Docteur Moustapha Moncher NSANGOUE chargé de cours	155
Annexe n°10 : Demande de changement de Directeur de Mémoire de master adressée au Recteur de l'université de Yaoundé I	155
Annexe n°11 : Demande d'autorisation d'un entretien académique adressée au MINAT	157
Annexe n° 12 : Demande d'autorisation d'un entretien académique adressée au Sous-préfet de l'arrondissement de Yaoundé 1 ^{er}	158
Annexe n°13 : Demande d'autorisation d'un entretien académique adressée au CSP du 10 ^{ème} arrondissement de Yaoundé-Bastos	159
Annexe n° 14 : Demande d'autorisation d'un entretien académique adressée au CSP du 1 ^{er} arrondissement de Yaoundé-Nlongkak	160
Annexe n° 15 : Demande d'autorisation d'un entretien académique adressée au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Nlongkak	161
Annexe n° 16 : Demande d'autorisation d'un entretien académique adressée au commandant de Brigade de gendarmerie de Messassi	162

LISTE DE FIGURE

Figure 1: Géolocalisation de l'arrondissement de Yaoundé 1 ^{er}	29
---	----

RÉSUMÉ

Ce mémoire, va du constat selon lequel, devant plusieurs entreprises privées et institutions publiques, on observe la présence des policiers mais aussi des agents de sécurité privée arborant des uniformes de couleur jaune. Ce qui pose problème c'est la permanence, voire la résurgence de l'insécurité à Yaoundé 1^{er} malgré la prolifération des sociétés privées de gardiennage qui, épaulent les FMO dans l'exécution de leurs missions. De ce constat, découle la question centrale suivante : Comment analyser le paradoxe entre la prolifération des sociétés de gardiennage et la recrudescence de l'insécurité dans l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} ? Cette interrogation a conduit à l'hypothèse de recherche selon laquelle : La recrudescence de l'insécurité dans l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} découle de l'accroissement de la population, de l'insuffisance des effectifs dans les rangs des forces de défense et de sécurité et des sociétés de gardiennage, de la paupérisation des différents groupes sociaux, du taux élevé de chômage des jeunes et de la non scolarisation de certains jeunes. La vérification de cette hypothèse s'est effectuée par le moyen de deux approches théoriques à savoir : « *Les logiques d'action* » d'Henri AMBLARD et al, « *Le structuro-constructivisme* » de Pierre BOURDIEU. Ces théories ont permis de cerner les facteurs et enjeux qui entretiennent la permanence des actes d'insécurité à Yaoundé 1^{er} malgré l'existence d'un arsenal sécuritaire. Ce mémoire souscrit à la méthode qualitative sans négliger les aspects quantitatifs en se servant des techniques d'observation directe et indirecte, lesquelles révèlent les enjeux autour des pratiques et usages de la sécurité privée à Yaoundé 1^{er}. Ces techniques sont complétées par l'entretien semi-directif, qui a permis aux enquêtés d'expliquer le fonctionnement et les moyens utilisés pour l'accomplissement des missions des agences de gardiennage. Les données suscitées ont été collectées et stockées par des outils tels que : le magnétophone et l'appareil photo intégrés au téléphone portable entre autres. L'ensemble de ces informations a été examiné par l'analyse thématique de contenu, qui a concouru à l'interprétation des propos des acteurs qui sont de cinq catégories : les représentants civils de l'Etat, les représentants des FMO, les entrepreneurs des sociétés de gardiennage, les agents de sécurité ou vigiles et les clients (particuliers et entreprises) qui requièrent les services de gardiennage sélectionnés à travers l'échantillonnage de convenance et l'échantillonnage en boule de neige. Au terme de l'examen de cette recherche, l'analyse des hypothèses nous a permis de comprendre qu'il existe des facteurs institutionnels, économiques et socio-culturels ayant favorisés l'éclosion des sociétés de gardiennage à Yaoundé 1^{er}. Aussi l'analyse de l'état des lieux des activités privées de sécurité à Yaoundé 1^{er} nous a permis d'appréhender les enjeux de la sécurité privée au Cameroun qui sont d'ordre socio-culturels notamment ce qui explique les besoins de protection et les utilisations de la sécurité privée et d'ordre économique en ce que les entreprises de gardiennage ont une rentabilité financière entraînant des luttes de pouvoir entre les différents acteurs qui entretiennent de nombreuses fractures, exprimant ainsi la permanence de l'insécurité. Dès lors les sociétés de gardiennage se caractérisent par un capitalisme alors que leur cadre normatif est d'être le bras séculier de l'Etat à travers la mission de protection des personnes et de leurs biens.

Mots clés : Libéralisation, Sécurité privée, Société de gardiennage, Enjeux socioéconomiques, Yaoundé 1^{er}.

ABSTRACT

This thesis goes from the observation that, in front of several private and public companies, we observe the presence of police officers but also private security agents wearing yellow uniforms. What poses a problem is the permanence or even the resurgence of insecurity in Yaoundé 1st despite the proliferation of private security companies which support the FMOs in the execution of their missions. From this observation, the following central question arises: How can we analyze the paradox between the proliferation of security companies and the increase in insecurity in the Yaoundé 1st district? This question led to the research hypothesis according to which: The increase in insecurity in the district of Yaoundé 1st may result from the increase in the population, the insufficient numbers in the ranks of the defense forces and of security and security companies, the impoverishment of different social groups, the high rate of youth unemployment and the non-schooling of certain young people. The verification of our hypothesis was carried out by means of two theoretical approaches to namely: “*The logics of action*” by Henri AMBLARD et al, “*Structuro-constructivism*” by BOURDIEU. These theories made it possible to identify the factors and issues which maintain the permanence of acts of insecurity in Yaoundé 1st despite the existence of a security arsenal. This dissertation uses the qualitative method without neglecting the quantitative aspects by using direct and indirect observation techniques, which reveal the issues surrounding the practices and uses of private security in Yaoundé 1st. These techniques are supplemented by the semi-structured interview, which allowed the respondents to explain the functioning and the means used to accomplish the missions of the security agencies. The data generated was collected and stored by tools such as: the tape recorder the camera integrated into the mobile phone among others. All of this information is examined by thematic content analysis, which contributed to the interpretation of the comments of the actors on the subject of socio-economic issues of private security. These actors fall into five categories: civil representatives of the State, representatives of FMOs, and entrepreneurs of security companies, security agents or security guards and clients (individuals and businesses) who require security services selected through convenience sampling and snowball sampling. At the end of the examination of this research, the analysis of the hypotheses of this dissertation allowed us, from the history of entrepreneurship, to understand that the growth of security companies has external and internal origins. That there are institutional, economic and socio-cultural factors that have favored the emergence of security companies in Yaoundé 1st. Also the analysis of the state of play of private security activities in Yaoundé 1st allowed us to understand the issues of private security in Cameroon which are of a socio-cultural nature in particular which explains the needs for protection and the uses of private and economic security in that security companies have an important profitable reservoir financially speaking but there are struggles between power and counter-power in the security system not only between public and private actors and between private actors which maintain numerous fractures expressing the permanence of insecurity. Also, security companies are characterized by capitalism while the normative framework is to be the secular arm of the State through the mission of protecting people and their property.

Keywords: *Liberalization, Private security, Security Company, socio-economics issues, Yaoundé 1st.*

INTRODUCTION GÉNÉRALE

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La sécurité privée est un réseau économique non négligeable au Cameroun. Les activités de sécurité privée contribuent à une mission qui est, à titre principal, dévolue à la sécurité publique : protéger les personnes et leurs biens contre la délinquance ; assurer l'ordre, la tranquillité et la salubrité publique¹. Il est difficile de ne pas faire de lien avec le contexte sécuritaire ambiant marqué par la multiplication des foyers d'insécurité au Cameroun depuis plusieurs années et la prolifération des formes de criminalité urbaine ou organisée. D'où la nécessité de renforcer la sécurité à tous les niveaux de la société. Pour illustrer cette montée d'insécurité au Cameroun, il découle des résultats d'une enquête publiée par le réseau de recherche panafricain *Afrobarometer* le 07 septembre 2021 que le sentiment d'insécurité est en hausse au Cameroun. Selon ce réseau, « Six Camerounais sur dix (64%) ne se sont pas sentis en sécurité dans leur quartier au moins une fois au cours des 12 derniers mois, [...] Ce sentiment d'insécurité a connu une hausse de 10 points de pourcentage entre 2013 et 2021² ».

Les sociétés privées de gardiennage trouvent leur essor dans les années 1990 avec les effets de la crise économique, la dévaluation du franc CFA (Communauté Financière d'Afrique)³ et la privatisation avancée de grandes portions urbaines. D'un point de vue économique, les activités qui lui sont assignées se trouvent soustraites à la concurrence des autres entreprises. Le secteur de la sécurité privée est également un réservoir de gain économiquement parlant et contribue comme tous les autres métiers rémunérés au bien être d'une partie de la population aussi minime fut-elle. Il est constaté depuis quelques semaines que, les confédérations syndicales exigent une revalorisation du Salaire minimum interprofessionnel garanti (Smig) de 36 270 FCFA à 60 000 FCFA et s'opposent à l'augmentation de 36 270 FCFA à 41 875 FCFA comme proposé par le gouvernement du Cameroun, parmi ces confédérations, se trouve également des représentants du secteur de la sécurité privée⁴. Les activités économiques sont très souvent encadrées par des textes de lois.

¹ **Christophe AUBERTIN** et **Xavier LATOUR**, *Les missions de la sécurité privée*, Paris, Editions Mare et Martin, 2021, p.165.

² [https://www.afrobarometer.org/articles/le-sentiment-dinsecurite-est-en-hausse-au-cameroun-selon-lenquete-afrobarometer/#:~:text=Six%20Camerounais%20sur%2010%20\(64,pourcentage%20entre%202013%20et%202021](https://www.afrobarometer.org/articles/le-sentiment-dinsecurite-est-en-hausse-au-cameroun-selon-lenquete-afrobarometer/#:~:text=Six%20Camerounais%20sur%2010%20(64,pourcentage%20entre%202013%20et%202021). Consulté le 25-01-2023 à 07:08 min

³ **Saidou KHADHAFI**, *Les sociétés privées de gardiennage et le développement : cas de la ville de Yaoundé (1997-2015)* ; mémoire présenté en vue de l'obtention du DIPES II à l'Ecole Normale de Yaoundé, 2019.

⁴ **Smig : des syndicats appellent à un mois de grève au Cameroun pour exiger une revalorisation à 60 000 FCFA - Investir au Cameroun** consulté le 28 Février 2023 à 12h18 mn

L'année 1997 marque la promulgation de la loi numéro 97/021 du 10 septembre 1997 relative à la mise en place des activités privées de gardiennage⁵. Cette loi marque l'entrée officielle des sociétés privées de gardiennage dans le giron de la sécurité qui jadis exerçaient dans l'informel. Bien plus, cette année se caractérise aussi par l'assainissement de ce secteur. D'une manière générale, cette année marque la reconnaissance des sociétés de gardiennage comme une activité à part entière. Le métier d'agent de sécurité privée communément appelé vigile est un métier comme tous les autres, c'est une activité réglementée, soumise au contrôle de l'État. Il est donc capital de déterminer les missions qui sont assurées par cette profession et celles qui lui sont empêchées. La sécurité publique ne pouvant plus faire face toute seule aux différentes menaces qui pèsent sur la vie des populations et des entreprises, un pan de ses missions a donc été confié à de nouveaux acteurs parmi lesquels les agents de sécurité privées. Ceux-ci participent à la sécurité à travers leurs missions de sécurisation des « *personnes physiques ou morales contre rémunération de façon permanente, exceptionnelle ou discontinue des services ayant pour objet la garde des biens meubles ou immeubles ainsi que la protection des personnes directement liées à ces biens* »⁶. Nous avons aussi à titre illustratif l'émergence ces derniers mois de la police municipale au sein des municipalités camerounaises (qui sont déjà dans un processus de professionnalisation) avec le décret signé le 09 août 2022 par le Président de la République du Cameroun Son Excellence Paul Biya⁷.

Sur le plan politique, son champ d'action dessine en creux le domaine de la compétence exclusive de la puissance publique en matière de sécurité. Il appartient donc au législateur de continuer à renforcer la délimitation avec précision les missions qu'il entend confier aux acteurs privés. Souvent remaniés, les textes peinent à dégager une véritable doctrine d'emploi de la sécurité privée. Nous avons par exemple un bon nombre de ces sociétés qui évoluent dans la clandestinité, près de 80% de ces sociétés de sécurité privée opèrent dans l'illégalité totale⁸. Ils n'ont cependant pas empêché la profession de développer de multiples activités qui vont des missions à haut risque exercées par des agents armés aux prestations intellectuelles de conseil en sûreté, en passant par la formation aux métiers de la sécurité, les services enrichis par le recours aux nouvelles technologies et les partenariats avec la sécurité publique.

⁵ Loi n°97/021 du 10 Septembre 1997 relative aux activités privées de gardiennage.

⁶ Loi n°97/021 du 10 Septembre 1997 relative aux activités privées de gardiennage. Article 2 (2).

⁷ Décret N2022/354 du 09 août 2022 fixant les modalités d'exercice de la police municipale.

⁸ <https://ecomatin.net/le-cameroun-compte-16-nouvelles-societes-de-securite-privee-de-gardiennage/> consulté le 12 Décembre 2022 à 10h12

Le continuum de sécurité publique-privée a donc pris aujourd'hui tout son sens. En effet, les acteurs se rencontrent et s'épaulent ; ils souhaitent donner aux femmes et aux hommes qui exercent ces métiers la place et la reconnaissance (salaire) qui doit être la leur afin que ce métier puisse enfin être exercé par choix et non par défaut. Le secteur des entreprises de gardiennage est porteur de divers enjeux socio-économiques. Bien que tous les promoteurs de ce secteur d'activité tardent à se conformer au respect de la réglementation en vigueur au Cameroun, il faut signaler que les entrepreneurs Camerounais se multiplient pour faire croître au quotidien le nombre d'agents de sécurité sur le territoire. Malgré que la profession soit en pleine croissance, le métier n'est pas encore suffisamment encadré pour apparaître comme une véritable perspective de carrière. La sécurité privée joue un rôle très important, il faut donc répondre à la forte demande de protection qui caractérise les sociétés modernes, qui sont aussi des sociétés du risque préoccupées par les nombreuses menaces qui pèsent sur elles.

Le constat qui se dégage au regard des exemples ci-dessus exposés, est que la sécurité est un fait social qui met en mouvement toute la société. C'est au sens de Marcel Mauss un fait social total, car pour avoir un sentiment de sécurité ou pour être en sécurité, il faut prendre en compte plusieurs dimensions ensemble d'où la nécessité d'avoir un regard particulier sur cette problématique.

Notre intérêt pour ce sujet naît de la sensibilité que nous possédons et éprouvons pour toutes les problématiques d'ordre sécuritaire, du fait que nous ayons passé toute notre tendre enfance dans un bidonville où régnait l'insécurité au quotidien, où les éléments des Forces de Sécurité et de Défense (FDS), précisément ceux de la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale ne pouvaient pas intervenir facilement sans que les jeunes délinquants ne puissent s'opposer violemment pour mettre une entrave à l'exercice de leur mission et d'une observation directe qui est récurrente dans l'espace urbain de Yaoundé . Il ne se passe pas un jour sans qu'on entende la survenue d'un cas d'agression, de vol ou de violence dans les quartiers de l'arrondissement de Yaoundé 1^{er}. Ces événements quasi permanents nous ont donc poussé à mener une étude sur la « *Libéralisation du secteur sécuritaire au Cameroun : analyse des facteurs et des enjeux socio-économiques des sociétés de gardiennage dans l'arrondissement de Yaoundé premier* ». En effet, il est constaté que devant plusieurs entreprises privées et surtout publiques, il existe non seulement la présence des policiers et gendarmes mais aussi des agents de sécurité privée arborant des uniformes de couleur jaune. A cet effet, l'Etat a reconnu comme nous l'avons souligné supra l'importance de ce secteur d'activité en encadrant par des textes de lois. Le choix de ce thème a été aussi guidé par notre spécialisation en sociologie de la

population et du développement. Cette étude pourra nous donner l'occasion d'amorcer les sociétés privées de gardiennage dans le développement. Voulant apporter notre part de contribution au développement du pays, nous sommes orientés sur les pistes pour éveiller les esprits des camerounais sur l'apport des sociétés privées de gardiennage. Ces raisons nous conduisent directement à la justification scientifique.

Les sociétés privées de gardiennage au Cameroun renferment des secrets que nous ne pouvons tout seul deviner sans entrer en contact avec les acteurs clés de ce domaine. Ce travail va permettre à tous les acteurs du secteur des activités de sécurité privée d'accorder plus de crédit et de mieux valoriser le métier de gardiennage et précisément au gouvernement de redéfinir sa politique sur les sociétés privées de gardiennage dans le sens de mieux les contrôler afin de booster la croissance économique du pays. Car, un développement horizontal nécessite la valorisation de tous les secteurs d'activités. A cet effet, la réflexion sur ce thème constitue une contribution non négligeable dans l'élan au développement.

Les prestataires privés de services de sécurité constituent actuellement des acteurs incontournables du paysage de la gouvernance sécuritaire au Cameroun. Ce secteur à but lucratif ne constitue pas un bien public mais est au contraire, à la disposition des acteurs qui ont des moyens économiques de s'assurer de tels services. Il est donc important d'analyser et de comprendre l'impact de la prestation des services de sécurité privée sur les individus et les communautés : la sécurité privée vient-elle renforcer la sécurité publique ou contribue-t-elle au contraire à déplacer l'insécurité vers les populations défavorisées et vulnérables ? Cette interrogation justificatrice nous mène à la rédaction du problème de recherche.

2. PROBLEME DE RECHERCHE

Le phénomène d'insécurité est de plus en plus préoccupant dans nos sociétés de nos jours. La déliquescence des bonnes mœurs que l'on observe au sein de la population (surtout en milieu urbain) est sans doute ce qui explique la naissance de la sécurité privée dans le monde et plus précisément au Cameroun et le développement qui s'en est suivi. A Yaoundé 1^{er}, il est parfois déconseillé de fréquenter certains quartiers, tout autant qu'il est des fois moins prudent de se déplacer à pied, de jour comme de nuit étant donné la recrudescence des risques d'agression.

Quelques grandes structures (hôtels, commerces, entreprises, gares routières ...) sont présentes mais n'offrent toujours pas des qualités requises en matière de sécurité. Dans les villes comme Douala et Yaoundé, la délinquance urbaine est en augmentation avec notamment le phénomène des « microbes », les agressions physiques suivies de mort d'homme qui sont

légions. Dans les grandes agglomérations, les vols des véhicules et des motocyclettes, les braquages et les cambriolages des domiciles, des commerces et des bureaux administratifs comme ce fut le cas de la Direction Générale des Impôts du Ministère des Finances, le 08 juin 2021 à Yaoundé⁹, alimentent régulièrement la rubrique des faits divers dans les médias. Selon le site internet *numbeo*¹⁰, l'indice de criminalité était de 64,21 et celui de la sécurité de 35,79 au Cameroun en février 2023. Selon l'organisation internationale *Human Right Watch*¹¹, 378 000 personnes sont des déplacées internes dans la seule région de l'extrême nord, déplacements liés à l'insécurité qui prévaut dans la zone du Lac Tchad avec les exactions des groupes terroristes ISWAP et Boko Haram. Selon la même source, au mois d'août 2022, 598 000 personnes étaient déplacées à l'intérieur du pays et au moins deux millions avaient besoin d'une aide humanitaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest en raison de la crise qui secoue cette partie du pays depuis l'année 2016, les séparatistes imposant avec violence leur volonté.

Au regard de cette multiplication des foyers d'insécurité, la force publique à qui incombe la mission de sécurisation des personnes et de leurs biens ne parvient plus à remplir pleinement cette responsabilité. Les forces de défense et de sécurité sont désormais engagées dans plusieurs flancs parfois loin des grandes agglomérations. C'est certainement ce qui a provoqué la mise en place des activités de sécurité privée qui viennent combler l'insuffisance.

Les sociétés privées de gardiennage participent donc à l'employabilité de ceux-ci sous le regard vigilant de l'État (force publique) qui doit encadrer ces sociétés et prévenir les dérives éventuelles. L'incapacité de l'État à satisfaire tout le monde compte tenu de la complexité de la situation sécuritaire, a donc favorisé l'essor des sociétés de gardiennage comme un autre acteur dans un contexte de chômage.

L'image du vigile dont la simple présence suffit pour dissuader les personnes mal intentionnées appartient donc au passé. Les agents utilisent non seulement des moyens éprouvés tels que les armes, mais encore des technologies nouvelles de plus en plus sophistiquées. Les populations de l'Arrondissement de Yaoundé 1^{er} ne sont pas en reste face à cette mouvance qui est présente dans les habitudes des hommes de nos jours. Aussi, il faut rappeler que l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} représente un important secteur stratégique sécuritaire car il abrite en son sein plusieurs institutions publiques et parapubliques très importantes notamment le

⁹ Journal *Cameroon tribune* du 09 juin 2021

¹⁰ <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwiYk8SUp7v9AhXwwAIHHTzbCYMQFnoECAQQAQ&url=https%3A%2F%2Ffr.numbeo.com%2Fcriminalit%25C3%25A9%2Fpays%2FCameroun&usg=AOvVaw1xOeItkIv3buavylatWNbX&cshid=1677693462806454> Consulté le 01 mars 2023 à 19h03 mn

¹¹ <https://www.hrw.org/fr/world-report/2023/country-chapters/cameroon>. Consulté le 03 mars 2023 à 12h58 mn

palais du Chef de l'Etat situé au quartier Etoudi, plusieurs ministères du gouvernement, les immeubles sièges des services du gouverneur de la région, de la Délégation Général à la Sûreté Nationale (DGSN), plusieurs représentations et résidences diplomatiques au quartier Bastos, les immeubles sièges de la Cameroon Radio Television (CRTV), de la maison de la radio, et de la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) pour ne citer que ceux-là. L'arrondissement de Yaoundé 1^{er} abrite à côté des institutions publiques et parapubliques, des entreprises privées ayant un fort potentiel économique à l'instar des grands hôtels (5 étoiles, 4 étoiles...), plusieurs établissements bancaires concentrés dans une rue (avenue des banques) et même le siège régional de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) situé au quartier Elig-essono, la liste est non limitative. Cette concentration d'enjeux politique de sécurité traduit par la présence d'importants établissements et institutions dans notre espace d'étude qu'est Yaoundé 1^{er}, implique une forte concentration d'activités économiques et un lieu d'interactions importantes des populations. C'est ce qui explique certainement le renforcement de l'arsenal de sécurité privée pour épauler l'Etat afin d'assurer une continuité des missions qui incombent d'abord aux institutions étatiques pour ne pas se retrouver avec des institutions publiques fortement sécurisées et des entreprises privées délaissées en matière de sécurité ou en défaillance de sécurité.

Un autre constat que nous pouvons faire est que l'on pourra s'attendre à observer uniquement les opérateurs économiques ou ceux qui n'ont pas d'importants moyens faire recours aux services des agences de sécurité privée mais le paradoxe est que même les institutions publiques qui ont des prérogatives (et même la priorité) en matière de mobilisation des forces de maintien de l'ordre (FMO) font également recours aux entreprises de gardiennage pour épauler ces agents de sécurité publique. Il sera donc important de chercher à comprendre comment ces sociétés privées organisent leurs services afin de satisfaire la demande qui croît au fil du temps. Malgré l'externalisation des services de sécurité par l'Etat et la prolifération des agences de sécurité privée, l'on continue d'observer une résurgence voire une recrudescence de l'insécurité dans l'arrondissement de Yaoundé 1^{er}.

Cette étude vise donc à expliciter clairement ce que les uns et les autres pourront gagner ou perdre en investissant économiquement dans le métier de la sécurité privée ou en sollicitant les services des agents de sécurité et surtout de comprendre pourquoi il existe une permanence voire recrudescence de l'insécurité dans l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} malgré la prolifération de l'industrie de sécurité privée notamment des sociétés de gardiennage.

3. PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE

La tradition scientifique en sciences sociales dont la sociologie fait de la revue de la littérature un moment de recension afin de dépouiller les sentiers battus et organiser l'angle de compréhension du sujet. Au sens de Raymond QUIVY et Luc VAN CAMPENHOUDT, la problématique précise « *la perspective théorique qu'on adopte pour traiter le problème posé par la question de départ. Elle se réalise par la continuité de l'exploration*¹² ». Elle repose essentiellement sur la revue de la littérature. En évitant de se livrer à une mixture d'ouvrages, les travaux des auteurs ayant été évoqués de manière non exhaustive sur la libéralisation ou la privatisation de la sécurité ont permis de faire un état sur la question au Cameroun. Cette revue thématique met en évidence les travaux sur les sociétés de gardiennage, la sécurité privée et la libéralisation dans leurs formes, typologies, structuration historique et logiques d'application.

Dans cette portion d'entame de lecture, sont regroupées des idées sur la mise en activité du concept de sécurité privée. Des recherches se sont intéressées aux sociétés de gardiennage. La réalisation de cette étude nous a conduits à un examen de ces travaux afin de mieux orienter notre analyse comme l'affirme Raymond Boudon :

*L'essentiel de la découverte scientifique ne tend pas seulement à la nouveauté d'une observation, mais aussi au fait d'établir un rapport solide entre le déjà connu et ce qui était jusqu'alors inconnu, car c'est grâce à ce processus qu'on parvient le plus souvent à la compréhension véritable et au progrès réel*¹³.

À cet effet, pour mieux comprendre notre schème d'analyse, nous avons regroupé les auteurs traitant des sociétés de gardiennage, de la sécurité privée et de la libéralisation de ce secteur et ceux faisant cas des enjeux sociaux, économiques et même politiques dans une certaine mesure.

3.1 Sociétés de gardiennage : évolution et conceptualisation

Dans cette section, sont regroupées des conceptions autour des sociétés de gardiennage. D'après Lode VAN OTRIVE, les entreprises de gardiennage ont connu leur essor en Europe, surtout dans les pays industrialisés, vers la fin du 20ème Siècle¹⁴. Elles sont omniprésentes dans toutes les branches d'activités. Son personnel opère dans toutes les structures, allant de la plus petite entreprise, en passant par la moyenne jusqu'à la plus grande institution publique et privée.

¹² **Raymond QUIVY et Luc VAN CAMPENHOUDT**, Manuel de recherche en sciences sociales, Paris, Dunod, 3ème, Edition, 2006, p.75.

¹³ **Raymond BOUDON**, *L'individualisme et holisme dans les sciences sociales*, Paris, Nathan, 1995, p.16.

¹⁴ **Lode VAN OTRIVE**, « Une réglementation belge du secteur du gardiennage et de sécurité: question de (dé)légitimation », In *Déviance et société*, Vol. 12 - N°4, 1988, pp. 401-408.

DOI : <https://doi.org/10.3406/ds.1988.1555> www.persee.fr/doc/ds_0378-7931_1988_num_12_4_1555

En Afrique en général, et au Cameroun en particulier, les entreprises de sécurité privée sont d'implantation récente (les années 80). Bien que pour Noël Lavallière BETGA-DJENKWE la pratique du gardiennage dans les sociétés traditionnelles africaines est très ancienne surtout dans les sociétés à chefferie de l'Ouest Cameroun et à Lamidat dans le Nord Cameroun, où certains individus choisis parmi les villageois assuraient la fonction de gardiens avec des techniques de défense spécifiques¹⁵. Ils se trouvaient placés à l'entrée comme à l'intérieur de la chefferie ou du Lamidat pour assurer ainsi la surveillance, la protection et la sécurité du Chef, du Sultan ou du Lamido ainsi que de leurs demeures. Cette pratique était considérée comme honorifique pour ceux qui l'exerçaient parce-que choisis par le chef pour veiller sur lui et sur la chefferie ou le royaume. Peu à peu, l'entreprise coloniale a donné à cette activité la valeur d'un métier. Les colons recrutent les individus comme employés subalternes pour assurer la tâche de gardien qui sont appelés « *plantons* ».

Selon la commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, le vent de la démocratie qui a soufflé en Afrique après les indépendances, a permis la libéralisation de plusieurs secteurs d'activités donnant suite à la privatisation des entreprises. Les sociétés de gardiennage font leur apparition au Cameroun en 1988 avec la création de la toute première entreprise : Africa Security¹⁶. Mais, il reste que celle-ci opère dans la discrétion et les entreprises étaient méfiantes vis-à-vis de ce secteur et sollicitaient en majorité les forces de l'ordre public notamment la Police et la Gendarmerie bien que la sécurité fût assurée à temps partiel par ces agents issus du secteur public. En 1997, la loi¹⁷ relative aux activités privées de gardiennage est publiée. Elle n'est cependant appliquée qu'en 2005¹⁸. Depuis la publication de ce décret jusqu'à nos jours, on observe une prolifération d'entreprises de gardiennage dans les villes camerounaises. Ainsi d'une dizaine, on est passé à une centaine. La demande abondante en sécurité ne pouvant plus être satisfaite par les forces régulières que sont les forces de défense et de sécurité, l'on va observer une invasion du secteur privé dans les activités de sécurité qui ont par ailleurs vu une niche financière. Le secteur de la surveillance, de la protection et de la sécurité se voit donc accaparé, au fil des jours par les structures privées. Il est désormais possible

¹⁵ Noël Lavallière BETGA-DJENKWE, « Les techniques de défense des chefferies bamiléké de l'Ouest-Cameroun, du XVI^e au début du XX^e siècle », e-Phaistos [En ligne], mis en ligne le 16 novembre 2018, consulté le 07 mars 2023. URL : <http://journals.openedition.org/ephaistos/3289> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ephaistos.3289>.

¹⁶ Canada : Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, Cameroun : une organisation appelée Africa Security, le nom de son fondateur, la date de sa fondation, son statut et ses modes d'intervention, et plus particulièrement les interventions effectuées au cours des années 1995 et 1996, 8 septembre 1999, CMR32700. F, disponible à l'adresse : <https://www.refworld.org/docid/3ae6ad511c.html>. Consulté le 8 mars 2023]

¹⁷ Loi Camerounaise numéro 97/021 du 10 Septembre 1997 relatives aux activités privées de gardiennage

¹⁸ Décret N° 2005/031 du 02 Février 2005 portant application de la loi n°97/021 du 10 Septembre 1997 relative aux activités privées de gardiennage.

à tout établissement privé ou public, soucieux de la sécurité de ses biens, d'embaucher du personnel de sécurité qui travaille 24h/24 et 7jours/7.

Dans certaines structures publiques et privées, malgré la présence des forces de sécurité publique, on rencontre les agents de sécurité privée. Ce secteur a des atouts et bénéficie d'une très grande sollicitation de la part des autres firmes surtout des institutions bancaires (banques et micros-finances), des représentations diplomatiques et consulaires, des établissements hospitaliers, scolaires, universitaires et des centres commerciaux...etc.

Les agglomérations camerounaises sont devenues des espaces sociaux de multiplication des sociétés privées de gardiennage, y compris Yaoundé 1^{er}. Cet Arrondissement situé au centre du siège des institutions camerounaises bénéficie de son ouverture sur le plan national et sur le plan international. On peut dénombrer des institutions privées, publiques, parapubliques et de nombreux groupes multinationaux. Ainsi ces institutions sont dotées des personnels de sécurité publique et privée. Il est très difficile d'arriver dans un ministère, dans un établissement scolaire, universitaire ou dans un centre commercial sans trouver à l'entrée, à l'intérieur ou même à des postes stratégiques des agents de sécurité privée et public.

Frédéric PEROUMAL¹⁹ pour sa part, définit les entreprises de gardiennage comme des entreprises prestataires de services qui pour maintenir leur positionnement dans le champ économique ou pour conquérir de nouveaux marchés développent des stratégies basées sur l'abaissement des normes salariales. Il affirme d'ailleurs que :

C'est dans ce contexte de bouleversement économique que se consolide le marché du gardiennage. En lutte pour la conquête de nouveaux marchés, les entreprises de sécurité profitent d'une main-d'œuvre aux origines professionnelles diverses se caractérisent par un déclassement social et professionnel²⁰.

Cependant, leur accès au marché du gardiennage ne les préserve pas de l'insécurité. Cette main-d'œuvre, fractionnée sur plusieurs sites, rencontre couramment les déboires du travail déqualifié dans un tel contexte, l'action collective, qui serait nécessaire à la (ré) définition d'un statut et à l'amélioration de leur condition de travail est improbable²¹. Il omet cependant de mettre l'accent sur les missions premières des sociétés de gardiennage et sur les différents facteurs favorisant son essor.

¹⁹ **Frédéric PEROUMAL**, « Insécurité sociale et professionnelle des agents de sécurité privées », « Note de recherche sur la construction sociologique d'un marché de la sous-traitance », *Revue pluridisciplinaire en sciences de l'homme et de la société*, Numéro 4, Formes et figures de la précarité, Juin 2007.

²⁰ *Idem*

²¹ **Frédéric PEROUMAL**, *Op.cit.* p.190.

3.2. Sécurité privée : de l'histoire notionnelle aux logiques marchandes

Les études développées par Christophe AUBERTIN et Xavier LATOUR dans leur ouvrage²² mettent en évidence le fait que la sécurité privée contribue à une mission qui est à titre principal, destinée à la puissance publique notamment la protection des personnes et des biens contre la délinquance. Ils soulèvent le fait que cette profession soit bien réglementée en déterminant les missions qui sont assurées par cette profession et celles qui lui sont interdites. Ils soulignent aussi que les activités qui lui sont assignées d'un point de vue économique sont soustraites à la concurrence des autres entreprises. Ils mettent en exergue la multiplicité des activités que regorge ces entreprises qui vont des missions à haut risque, exercées par les agents de sécurité armés aux prestations intellectuelles de conseil en sûreté, en passant par la formation aux métiers de sécurité, des services qui font recours aux nouvelles technologies et des partenariats avec la sécurité publique sans oublier les activités de gardiennage qui nous intéressent plus dans le cadre de ce travail. Dans leur ouvrage, ils ne font allusion nulle part du fait que ces sociétés de sécurité privée jouent un rôle de bras séculier de l'Etat en œuvrant pour la réduction du taux de chômage. Au Cameroun par exemple, il faut souligner que les agents de sécurité ne font pas des missions à haut risque, ne sont pas dotés d'armes à feu, etc. (bien que par le passé, certaines entreprises de gardiennage ont voulu rivaliser avec les forces régulières, la société Wackenhut par exemple). En évoquant la soustraction des agences de sécurité privée de la concurrence, ils omettent le fait que cette concurrence peut bien exister entre les sociétés de sécurité privée et favoriser des actes déviants.

Frédéric OCQUETEAU²³ quant à lui met en évidence la progression fulgurante de l'industrie et du commerce des équipements de sécurité, des entreprises et services de protection. Il retrace historiquement les raisons pour lesquelles la soumission du secteur privé aux lois du marché ne suffit pas à fonder sa viabilité économique. Les pouvoirs publics jouent un rôle clé dans la législation du secteur de sécurité privée par des procédures d'assainissements de ses agents les plus douteux et par redéfinition permanente des responsabilités des différents agents de l'ordre, quand la jurisprudence des tribunaux ne suffit pas à le fixer. Pour OCQUETEAU, l'industrie de la protection est de plus en plus étroitement pilotée par les compagnies d'assurance qui incitent les assurés à protéger leurs biens contre des menaces de prédation au fur et à mesure que s'intensifient les vulnérabilités liées aux fractures sociales. La croissance du commerce

²² **Christophe AUBERTIN et Xavier LATOUR**, *Les missions de la sécurité privée*, Paris, Éditions Mare et Martin, 2021.

²³ **Frédéric OCQUETEAU**, *les défis de la sécurité privée. Protection et surveillance dans la France d'aujourd'hui*, Paris, Harmattan, 1997.

repose de façon inédite sur les questions traditionnelles au sujet de la mise en œuvre de la discipline, de l'ordre et du contrôle social. Elles obligent le citoyen à bien mesurer la complexité de ces défis s'il entend les combattre à bon escient.

Selon Uniprotect²⁴, La précarité financière que connaissent souvent les agents de sécurité est d'abord due aux bas salaires pratiqués dans le secteur, qui les contraignent communément à cumuler plusieurs contrats augmentant de fait la fatigue, le manque de concentration et les difficultés à jongler avec les différents emplois du temps. Il faut donc offrir comme le fait Uniprotect des salaires plus élevés que la moyenne du secteur et cultiver la qualité des relations avec ses collaborateurs. En mettant l'accent sur le traitement salarial des agents de sécurité comme le fait Uniprotect, il faut penser en amont aux profils (compétences et aptitudes) des agents.

Dans un ouvrage²⁵ issu de la thèse soutenue par Federico Lorenc VALCARCE, à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne en 2007, Candice MARTINEZ présente l'analyse d'un phénomène relativement récent et encore peu étudié en Argentine : l'émergence et le développement de la « *sécurité privée* ». L'auteure rappelle que Federico Lorenc VALCARCE souligne, dans son introduction, que la sécurité privée est « la plus récente et probablement la plus répandue des formes institutionnalisées du contrôle social ». Pourtant, celui-ci propose une analyse de l'essor de la sécurité privée non pas, ou pas seulement, en tant que forme du contrôle social mais en tant que marché. En effet, la sécurité privée est un rapport marchand qui met en relation des entrepreneurs et des clients autour d'un bien particulier : la surveillance et la protection des biens et des personnes dans des espaces privés. Dès lors, l'auteur s'attache à décrire la construction sociale des marchés de la sécurité privée à partir des acteurs qui participent à ce processus et préfère parler de sécurité « marchande » plutôt que de sécurité « privée ». Ce choix est central pour sa démonstration qui vise à montrer que la marchandisation de la sécurité ne doit pas être analysée comme une remise en cause du monopole étatique de la violence légitime. D'une part, la sécurité « marchande » ne vient pas se substituer à la sécurité « publique », compétence de l'État. D'autre part, les relations entre « *sécurité marchande* » et « *sécurité publique* », entre acteurs du marché et acteurs étatiques, sont complexes.

²⁴ <https://uniprotect.fr/fr/blogs/24/sociologie-des-agents-de-securite-et-engagements-rse> consulté le 13 Décembre 2022 à 23h52.

²⁵ **Candice MARTINEZ**, « Federico Lorenc Valcarce, *La sécurité privée en Argentine. Entre surveillance et marché* », *Lectures* [En ligne], *Les comptes rendus*, mis en ligne le 17 mai 2011, consulté le 01 février 2023. URL : <https://doi.org/10.4000/lectures.5527>

Le processus de marchandisation de la sécurité en Argentine est abordée à partir de la sociologie économique, mais cette analyse s'intègre dans une sociologie générale et mobilise d'autres disciplines et outils. La dimension comparative est également présente. Du point de vue méthodologique, l'auteur a eu recours à différentes sources : des entretiens auprès d'acteurs sociaux (dirigeants, salariés et clients d'entreprises de sécurité privée, ainsi que des acteurs étatiques), des observations, différents types de documents produits par les entreprises de sécurité privée, les textes de lois et les débats parlementaires autour de la régulation de ce secteur et, enfin, un échantillon d'articles de presse. A l'issue de cette démonstration, l'auteur conclut que les marchés de la sécurité privée ne se sont pas constitués contre l'État mais « sous son aile protectrice ». Le détour par la sociologie économique lui permet de montrer, à partir de l'objet « sécurité privée », la complexité des relations entre l'État et le marché, lesquels constituent deux espaces interdépendants plutôt que séparés. On pourra regretter que l'auteur ne souligne pas suffisamment la spécificité des marchés de la sécurité privée en Argentine vis à vis d'autres pays. En effet, dans son introduction, l'auteur annonce que « le cas de l'Argentine est très intéressant à étudier parce que la sécurité privée y est très visible au niveau social et politique ». Cependant, par la suite, l'accent est mis sur les points communs avec les pays européens et latino-américains plutôt que sur ce qui distingue l'Argentine de ces pays.

Pascal CHAIGNEAU²⁶ pour sa part, analyse la privatisation de la sécurité privée en Afrique. Cette privatisation qu'il considère comme un tournant décisif marquant le passage du « mercenariat artisanal au mercenariat entrepreneurial ».

Quant à Marc-Antoine DE MONTCLOS²⁷, à partir d'exemples tirés en Afrique noire, il analyse les dilemmes de la sécurité publique au sein des Etats faibles. Il montre notamment que si les polices des pays en développement sont rarement considérées comme objets de recherche dignes de considération, elles constituent en fait un enjeu fondamental de la construction de l'Etat. Leurs défaillances relèvent en effet des problèmes structurels et pas seulement conjoncturels. Elles ne sont ni récentes, ni limitées géographiquement. Pour cet auteur, la sécurité privée en Afrique empiète sur le domaine de la sécurité publique. L'Etat qui a toujours été considéré comme le monopole de la sécurité semble se retirer peu à peu de la scène et abandonner son travail aux structures privées. DE MONTCLOS néglige cependant le fait que le métier de la sécurité privée est un secteur bien encadré et contrôlé par l'Etat, aussi ce secteur

²⁶ **Pascal CHAIGNEAU**, « Afrique : du mercenariat artisanal au mercenariat entrepreneurial », in ROCHE J-J, *Insécurités publiques, sécurité privée, Essai sur les nouveaux mercenaires*, Paris Economica, 2005.

²⁷ **Marc-Antoine DE MONTCLOS**, *Etats faibles et sécurité privée en Afrique noire. De l'ordre dans les coulisses de la périphérie mondiale*, Paris, Harmattan, 2008.

constitue un bras séculier de l'Etat car vient résoudre le problème de déficit d'emploi. La sécurité privée ne saurait donc pas être un rival de la sécurité publique comme semble souligner cet auteur mais plutôt un allié qui soutient beaucoup la sécurité publique dans l'exercice de ses missions.

Pour Jonas DJIDENOU²⁸, la marchandisation de la sécurité est un processus matériel et symbolique qui transforme la protection des personnes et des biens en marchandise. La sécurité marchande entraîne la suppression progressive du lien qui unissait la notion de sécurité à l'Etat, lien qui s'était à son tour construit en contre d'une vision de la sécurité comme responsabilité des groupes sociaux secondaires (familles, tribus, villes). Ce processus est réalisé par des acteurs qui agissent pratiquement, en organisant les actions et les choses selon une logique marchande : les entrepreneurs de la sécurité et leurs clients. En effet, le marché de la sécurité existe dans les liens concrets entre les producteurs et les consommateurs, mais aussi dans les représentations que s'en font d'autres groupes sociaux et notamment dans la croyance en la légitimité de cette modalité de prise en charge de la sécurité. Le secteur de la sécurité privée en pleine expansion doit effectuer deux changements radicaux s'il veut assumer ses fonctions vis-à-vis de l'Etat et construire sa crédibilité vis-à-vis de la population : mettre en place un véritable code de déontologie pour éliminer les « moutons noirs » qui sapent, par leur manque de déontologie et de professionnalisme, le travail des autres entreprises du secteur ; élaborer un texte de loi afin de mettre à niveau l'ensemble de la profession et augmenter sa crédibilité au niveau national. L'Etat demeure le premier garant de la sécurité des personnes et des biens. C'est à l'Etat d'agir par lui-même pour maîtriser les espaces dont il a la responsabilité. Pour l'auteur, le temps est venu de reconnaître la place du secteur privé dans la protection des personnes et des biens. C'est le choix de l'efficacité, c'est la condition d'une action adaptée aux besoins des populations, c'est le sens de la responsabilité qui doit être privilégié. Il revient à l'Etat d'assurer la fonction de contrôle.

Dans un ordre non loin de l'auteur précédent, Désiré MANIRAKIZA²⁹ quant à lui montre dans son article que la privatisation de la sécurité est loin d'être une marque de l'impuissance de l'Etat encore moins une action pouvant porter atteinte aux idéaux de la bonne gouvernance. L'idée maîtresse que défend cet article est que le fait pour l'Etat camerounais d'ouvrir le champ sécuritaire aux acteurs privés est un indicateur d'une civilisation progressive des mœurs politiques. D'une part, l'article montre que le décroisement du secteur de la sécurité est un

²⁸ Jonas DJIDENOU, *Le marché de la sécurité privée dans la ville de Cotonou*, mémoire de maîtrise obtenu à l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin, 2014, [Mémoire Online - Le marché de la sécurité privée à Cotonou - G. Jonas DJIDENOU](#), consulté le 01 février 2023.

²⁹ Désiré MANIRAKIZA, « Privatisation de la sécurité et gouvernance démocratique au Cameroun » in *Revue Africaine de Sociologie*, Vol. 21, No.1, publié par CODESRIA, 2017, pp. 99-125.

axe à partir duquel on peut analyser les processus aussi divers que ceux ayant trait à l'extension des sphères des libertés publiques, au pluralisme sécuritaire et à la décriminalisation de l'autre différent de l'État. D'autre part, il met en exergue les relations complémentaires qui existent entre les agents privés de sécurité et les forces de police, lesquelles vont dans le sens de la gouvernance telle qu'appliquée dans les sociétés modernes. Cependant, il ne remémore pas des actes conflictuels qui peuvent exister entre ces acteurs qui œuvrent dans le continuum de sécurité quand nous savons que de ces conflits peuvent naître des grandes réformes et changements allant des manières de faire jusqu'à la modification des textes et lois régissant les pratiques dans ce secteur.

3.3. Libéralisation du secteur de sécurité

L'objectif de la libéralisation consiste à mettre en place les conditions d'un marché unique concurrentiel pour une baisse générale des prix. Comme il est rare qu'une économie soit entièrement monopolistique (ce qui suppose qu'il y ait une concentration extrême du pouvoir politique). La libéralisation si elle ne se traduit en droit que par une déclaration d'ouverture à la concurrence, ne se concrétise en fait que par une implantation beaucoup plus lente de celle-ci, car les opérateurs en place ont la puissance d'enrayer l'entrée de potentiels nouveaux entrants. C'est pourquoi le processus de libéralisation n'est effectif que si l'on met en place des autorités de régulation qui de force ouvrent le marché, en affaiblissant au besoin les opérateurs historiques et en offrant des avantages aux nouveaux entrants par une régulation asymétrique. Cette régulation qui a pour fin de construire une concurrence, désormais permise par la loi. C'est pourquoi dans un processus de libéralisation la régulation a pour but de concrétiser la concurrence en la construisant. Elle a vocation à se retirer et les institutions mises en place à disparaître en devenant par exemple de simples chambres spécialisées de l'Autorité générale de concurrence, la régulation étant temporaire lorsqu'elle est liée à la libéralisation³⁰. Les lois sociologiques dégagées par Max WEBER concernant l'administration montrent que les autorités de régulation, même mises en place à cette fin, par exemple en matière de télécommunications, cherchent et obtiennent à demeurer, alors même que la concurrence a été effectivement construite, en se trouvant de nouvelles finalités (dans le secteur précité, le régulateur pourrait être le gardien de la neutralité du net) ou bien en affirmant pratiquer d'une façon permanente une régulation symétrique.

³⁰ <https://mafr.fr/fr/article/liberalisation/> Consulté le 24 Avril 2023 à 14h05 min

Pour Gilbert KEITH CHESTERTON³¹ qui postule que « *Le libéralisme contemporain profite aux riches et à personne d'autre* ». Cela se traduit par exemple par une exploitation toujours plus grande des salariés et un accroissement de la pauvreté. Il faut remettre l'homme au centre de la vie. Le capitalisme ne sert que des intérêts privés, c'est à l'Etat, donc aux populations, de veiller sur les intérêts collectifs. Le libéralisme économique a évidemment des vertus parce qu'il crée des richesses, multiplie les échanges, suscite l'innovation. Il a aussi des limites : il peut conduire à des positions dominantes, s'accommoder des pauvretés et des inégalités³². Pour illustrer cela, Pierre Bourdieu déclarait sur un plateau de télévision en 1996 que :

On dit toujours, au nom du credo libéral, que le monopole uniformise et que la concurrence diversifie. Je n'ai rien, évidemment contre la concurrence, mais j'observe seulement que, lorsqu'elle s'exerce entre des journalistes ou des journaux qui sont soumis aux mêmes contraintes, aux mêmes sondages, aux mêmes annonceurs (il suffit de voir avec quelle facilité les journalistes passent d'un journal à l'autre, elle homogénéise.

Albert JACQUARD³³ dans le même ordre d'idées déclarait aussi que :

« La véritable liberté est indissociable de la protection des plus faibles. Le libéralisme à l'occidentale est synonyme d'esclavage pour la grande majorité des hommes, qu'ils soient citoyens des pays du Sud ou relégués dans les couches dévalorisées des pays du Nord ».

Dominique MEDA renchérit que « *Le libéralisme n'a plus aucun rapport avec la liberté, et son principe de libre choix n'est qu'un leurre*³⁴.

Pour Adam PRZEWORSKI³⁵, la libéralisation hypothèque nécessairement la consolidation des nouvelles démocraties, car elle accroît les inégalités socio-économiques et réduit les capacités redistributives de l'État. Les seuls pays où les nouvelles démocraties peuvent connaître un processus de consolidation sont donc ceux où la libéralisation a eu lieu avant la transition démocratique (Chili, Taiwan Corée du sud) et ceux où la libéralisation est intervenue après une phase de consolidation démocratique (Grèce, Espagne, Portugal). Tout en adhérant à cette thèse, Joan NELSON³⁶, pense que la libéralisation économique contribuerait à élargir la représentation et la participation des divers groupes d'intérêt au système politique en

³¹ **Gilbert Keith CHESTERTON**, *Utopia of Usurers and Other Essays* by, IHS Press edition, in English Utopia of usurers, 2002.

³² **Jean-Claude VÉREZ**, « *Le libéralisme économique : atouts et limites* », *L'Europe en Formation*, vol. 381, no. 3, 2016, pp. 33-42. DOI : 10.3917/eufor.381.0033. URL : <https://www.cairn.info/revue-l-europe-en-formation-2016-3-page-33.htm>

³³ **Albert JACQUARD**, *J'accuse l'économie triomphante*, Paris, Calmann-Lévy, 1999.

³⁴ **Dominique MEDA**, *Qu'est-ce que la richesse ?* Paris, Aubier collection Alto, 424 p, 1999

³⁵ **Adam PRZEWORSKI**, "The Neo-Liberal Fallacy" in DIAMOND L. et PLATTNER M.F., *Capitalism, Socialism and Democracy Revisited*, Baltimore/Londres, The John Hopkins University Press, 1993, pp. 39-54

³⁶ **Joan NELSON**, "Linkages Between Politics and Economics" in DIAMOND L. et PLATTNER M.F., (eds), *Economic Reform and Democracy*, Baltimore/Londres, The John Hopkins University Press, 1995, pp. 45-59.

affaiblissant les acteurs qui bénéficiaient d'une influence prépondérante sur le processus de décision dans le cadre de l'ancien modèle économique (technocrates, syndicats, entreprises centrées sur le marché national) et en renforçant le jeu de la compétition.

Diane ÉTHIER³⁷ pour sa part, pense que la libéralisation économique a été un déterminant des transitions démocratiques en Afrique et en Europe du Sud. Pour elle, la consolidation des nouvelles démocraties de l'Europe de l'Est, telle qu'envisagée par les réformes politiques pré-accession de l'Union européenne, constitue une nouvelle conception de la consolidation démocratique, plus exogéniste et libérale qu'endogéniste et social-démocrate. Elle poursuit dans son article que, le dernier quart du vingtième siècle a été marqué par deux processus majeurs de changements à l'échelle internationale : une crise économique structurelle qui a conduit la plupart des États, durant les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, à délaisser leurs stratégies de développement introverties, d'inspiration keynésienne ou socialiste, et à s'engager dans un processus de libéralisation économique caractérisé par l'adoption de politiques macro-économiques fondées sur les préceptes des théories néo-classiques et néo-libérales ; une vague de transitions de l'autoritarisme à la démocratie qui a touché successivement les nouveaux pays industriels de l'Europe du sud (1973-78), de l'Amérique latine et de l'Asie de l'est (1980-1988), les États communistes de l'Europe centrale, de l'Europe orientale et les pays en développement de l'Afrique (1989-1995), à laquelle ont succédé des tentatives plus ou moins réussies de consolidation de ces nouveaux régimes démocratiques. En dépit de leur concomitance, la transition économique du nationalisme au libéralisme et la transition politique de l'autoritarisme à la démocratie ont été étudiées séparément par les spécialistes. L'exploration de leurs interrelations soulève notamment deux questions, auxquelles ce texte répond globalement par l'affirmative.

Il ressort clairement de ce champ d'investigation une littérature abondante dont les réalités ne sont propres qu'à un contexte différent de l'Afrique et du Cameroun où le phénomène de la sécurité privée est encore en éclosion. En plus, les différents travaux qui ont été abordés sur la question au Cameroun revêtent un aspect politique de la question. Ce travail à la particularité sans ignorer cet aspect politique, de s'intéresser aux aspects sociaux et économiques en insistant sur les enjeux et **des facteurs** qui découlent de l'investissement dans ce secteur d'activité. Il vise donc à expliciter clairement ce que les uns et les autres pourront gagner ou perdre en investissant économiquement parlant dans le métier de la sécurité privée ou en sollicitant les services des

³⁷ **Diane ÉTHIER**, « Des relations entre libéralisation économique, transition démocratique et consolidation démocratique », in *Revue internationale de politique comparée*, 2 ed (Vol. 8), 2001, pp 269 – 283.

agents de sécurité et surtout de comprendre pourquoi il existe une permanence voire recrudescence de l'insécurité dans l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} malgré la prolifération de l'industrie de sécurité privée notamment des sociétés de gardiennage.

4. QUESTIONS DE RECHERCHE

La question de recherche est l'interrogation à laquelle le mémoire répond. Elle est basée sur la problématique. Il s'agit d'un problème qui n'a pas encore été résolu et son rôle est de générer une recherche qui puisse élucider ou l'expliquer. Elle se situe dans une perspective évolutive. Le présent travail s'articule autour d'une question principale et de trois questions subsidiaires.

4.1. Question principale :

Comment analyser les facteurs et les enjeux qui découlent des activités des sociétés de gardiennage dans l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} ?

4.2. Questions spécifiques

Q1-Quels sont les facteurs institutionnels, socioculturels et économiques de l'émergence des sociétés de gardiennage à Yaoundé ?

Q2-Quels sont les enjeux et les pratiques socio-économiques qui influencent la mise en place des sociétés de gardiennage dans l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} ?

Q3- Quels sont les défis liés aux usages des entrepreneurs du gardiennage à Yaoundé 1^{er} ?

5. HYPOTHESES DE RECHERCHE

Une hypothèse est une supposition qui est faite en réponse à une question de recherche. Elle se base sur des faits réels et doit être vérifiable à partir des données. C'est une réponse provisoire de la question préalablement posée. Pour répondre aux questions de recherche, ce travail a une hypothèse centrale et trois hypothèses secondaires.

5.1. Hypothèse principale

La mise en place des sociétés de gardiennage à Yaoundé premier vient développer l'entrepreneuriat privée de sécurité et constitue une véritable source de revenus pour ses différents acteurs. Elle vient également créer un problème d'incivisme des ASP, qui produit la permanence de l'insécurité à Yaoundé 1^{er}.

Hypothèses spécifiques

H1- La persistance de l'insécurité dans la cité capitale constitue le principal facteur favorisant la mise en place des agences de gardiennage de sécurité privée. Les sociétés privées de gardiennage constituent un bras séculier pour l'Etat. Elles épaulent les pouvoirs publics dans l'accomplissement de leur mission. Les sociétés privées de gardiennage offrent sur le marché plusieurs prestations à une diversité de clients moyennant un contrat de gardiennage ou de prestation de sécurité.

H2- La lutte contre la pauvreté et le chômage, la contribution à la socialisation professionnelle d'une partie non négligeable de la population et la lutte contre l'insécurité sont des éléments qui peuvent influencer la mise en place de sécurité privée dans l'arrondissement de Yaoundé 1^{er}.

H3- Un relèvement des capacités opérationnelles par une formation rigoureuse, une rigueur lors du recrutement à travers une bonne enquête de moralité et un meilleur traitement salarial peuvent être des défis à relever pour un travail efficace dans le secteur de la sécurité privée.

5. OBJECTIFS

Pour réaliser ce travail un objectif général et trois objectifs spécifiques ont été formulés.

6.1. Objectif général

Analyser le rapport paradoxal entre la multiplication des sociétés privées et la recrudescence de l'insécurité dans l'arrondissement de Yaoundé 1^{er}.

6.2. Objectifs spécifiques

Dans le cadre de ces travaux, nous avons pour objectifs spécifiques :

- 1- Déterminer les facteurs socio-culturels, économiques et institutionnels la mise en place des agences de gardiennage privées dans l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} et comprendre les pratiques et logiques de leur organisation et de leur fonctionnement.
- 2- Montrer les enjeux socio-culturels et économiques de la mise en place des activités privées de sécurité dans l'arrondissement de Yaoundé 1^{er}.
- 3- Comprendre le lien entre les logiques et les pratiques adoptées par les agences de gardiennage dans l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} et la permanence de l'insécurité.

Les objectifs d'une recherche sont toujours subordonnés par des méthodes d'analyse.

6. METHODOLOGIE

Pour Roger PINTO et Madeleine GRAWITZ, la méthode « *est l'ensemble des opérations intellectuelles par lesquelles une discipline cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit, les démontrent et les vérifient* »³⁸. La méthode est aussi l'ensemble des démarches scientifiques qui conduisent à la découverte de la vérité. L'on prouve cette vérité par des vérifications. L'utilisation de la méthode dépend du chercheur et selon le contexte de son étude. Ce travail s'appuie sur la méthode qualitative sans toutefois exclure radicalement certains aspects quantitatifs.

7.1 Cadrage théorique

Toute recherche scientifique s'appuie toujours sur une ou plusieurs approches théoriques susceptibles d'approfondir et d'enrichir les principales dimensions du problème. Le cadrage théorique sert de base de construction de la recherche. Il permet de structurer une étude, mais également d'introduire et de décrire le concept ou le sujet de recherche. Il est surtout présent dans les analyses d'exploration que dans les études théoriques. La complexité de la réalité sociale nécessite la conjugaison de plusieurs approches théoriques susceptibles d'approfondir et d'enrichir les principales dimensions du problème. Pour ce faire, nous avons mobilisé deux théories à savoir : Le structuro-constructivisme de Pierre BOURDIEU et la théorie des logiques d'action d'Henri AMBLARD et al.

7.1.1 Le structuro-constructivisme de Bourdieu

Encore appelé le constructivisme structuraliste, c'est un modèle d'analyse en sciences sociales qui est à la jonction de l'objectif et du subjectif. Pierre BOURDIEU, le présente en deux temps de la manière suivante :

*Par structuralisme ou structuraliste, je veux dire qu'il existe, dans le monde social lui-même, des structures objectives indépendantes de la conscience et de la volonté des agents, qui sont capables d'orienter ou de contraindre leurs pratiques ou leurs représentations. Par constructivisme, je veux dire qu'il y a une genèse sociale d'une part des schèmes de perception, de pensée et d'action qui sont sociales, en particulier de ce que j'appelle champs*³⁹.

Dans cette double dimension, objective et construite, de la réalité sociale, deux notions clés se dégagent : habitus et champ. Pour BOURDIEU :

l'habitus est un système de dispositions durables et transposables, structurées prédisposées à fonctionner comme structure structurante, c'est-à-dire en tant que

³⁸ PINTO, Roger et GRAWITZ, Madeleine, *Méthodes de recherche en sciences sociales*, Paris, 4eme Edition, 1971, p.288.

³⁹ BOURDIEU, Pierre, *Espace social et pouvoir symbolique*, Paris, Minuit, 1987, p.5.

*principes générateurs et organisateurs des pratiques et de représentations qui peuvent être objectivement adaptées à leur but sans supposer la visée consciente de fins et de maîtrise expresse des opérations nécessaires pour les atteindre, objectivement réglées et régulière sans être en rien le produit de l'obéissance à des règles et, étant tout cela, collectivement orchestrées sans être le produit de l'action organisatrice d'un chef d'orchestre*⁴⁰.

Quant aux champs, celui-ci affirme qu'ils constituent la phase d'extériorisation de l'intériorité du processus. Le champ est une sphère de la vie sociale qui s'est progressivement autonomisée à travers l'histoire autour des relations sociales. Chaque champ est alors à la fois un champ de forces (marqué par une distribution inégale des ressources et donc un rapport de forces entre dominants et dominés) et un champ de lutte, les agents sociaux s'y affrontent pour conserver ou transformer ce rapport de forces. Chaque champ est caractérisé par des mécanismes spécifiques de capitalisation des ressources légitimes qui lui sont propres. Chez BOURDIEU, en effet, il y a une pluralité des capitaux (capital culturel, capital politique, capital économique, etc.) à l'opposé des marxistes où l'ensemble de la société est pensé d'abord autour d'une vision économique du capitalisme.

Selon Pierre BOURDIEU, le principe de l'action historique, celle de l'artiste, du savant ou du gouvernant comme celle de l'ouvrier ou du petit fonctionnaire, n'est pas un sujet qui s'affronterait à la société comme à un objet constitué dans l'extériorité. Il ne réside ni dans la conscience ni dans les choses, mais dans la relation entre deux états du social, c'est-à-dire l'histoire objectivée dans les choses, sous forme d'institutions, et l'histoire incarnée dans les corps, sous forme de ce système de dispositions durables qu'il appelle habitus. C'est donc la rencontre de l'habitus et du champ (de l'histoire faite corps et de l'histoire faite chose) qui apparaît comme le mécanisme principal de production du monde social. C'est pourquoi en opérationnalisant ce concept pour des travaux empiriques, BOURDIEU évoque le double mouvement constructiviste d'intériorisation de l'extérieur et d'extériorisation de l'intérieur⁴¹.

Le structuro-constructivisme ramené à notre sujet d'étude nous a permis d'une part de comprendre les représentations et d'autre part d'analyser les pratiques sécuritaires auxquelles nos enquêtés se livrent. Dans le cadre de ce travail, les vigiles sont socialisés à travers une formation spécifique, qu'ils reçoivent de leur institution afin d'être capable d'anticiper et de barrer la voie à toute menace susceptible de nuire à la sécurité des personnes et des biens dont ils ont la charge. Ils sont outillés par des techniques pour préserver l'intégrité physique des personnes dont ils

⁴⁰ Pierre BOURDIEU, *Le sens pratique*, Paris, Partis, Minuit, 1980, p.3.

⁴¹ <https://www.memoireonline.com/02/12/5414/m/Les-representations-sociales-et-pratiques-liees--lutilisation-des-produits-phytosanitaires-en14.html> Consulté le 25 avril 2023 à 15h53 mn

assurent la sécurité et pour préserver intact les biens qui leur sont confiés et dont ils ont la charge de sécuriser. La notion de capital sus évoquée a donc permis d'explorer de manière plus microsociologique la façon dont la sécurité se gouverne aujourd'hui, en prenant comme étude quelques gestionnaires de sécurité opérant à Yaoundé 1^{er}.

7.1.2 Les logiques d'action

La théorie des logiques d'action est une théorie de sociologie des organisations développée par quatre auteurs dans un ouvrage intitulé « *Les nouvelles approches sociologiques des organisations* » (Henri AMBLARD, Philippe BERNOUX, Gilles HERREROS, Yves Frédéric LIVIAN)⁴², dont la première édition est parue en 1996. Les auteurs se placent dans la continuité de l'analyse stratégique en postulant que l'organisation réunit des acteurs ayant des intérêts particuliers et devant travailler à un objectif qu'ils partagent plus ou moins. Il peut exister une opposition (partielle) entre les intérêts propres de chacun et l'objectif commun. Ainsi, agir ensemble passe bien par le conflit et la coopération. Les conflits de pouvoir sont omniprésents dans les organisations et vont de pair avec la recherche d'accords⁴³. Pour les auteurs, l'analyste doit identifier ces mécanismes stratégiques et coopératifs, pour y parvenir il doit avoir recours à plusieurs modèles théoriques différents de manière à utiliser le modèle le plus apte à expliciter les différentes logiques en présence. Les auteurs définissent schématiquement le concept de logique d'action de la façon suivante : « *Acteur + Situation d'action = logique d'action*⁴⁴ ».

Rendre compte des logiques d'action, c'est rechercher ce qui fonde les choix des acteurs, c'est comprendre quelles rationalités sont à l'œuvre derrière chaque action (approche compréhensive). La logique d'action réunit deux entités élémentaires, l'acteur et la situation d'action. De la rencontre de ces deux dimensions naissent des interactions à travers lesquelles les logiques d'action vont se matérialiser.

L'analyse de la situation de l'action, intègre :

- Le contexte historique et institutionnel. C'est-à-dire qu'elle doit réintroduire les facteurs externes au fonctionnement de l'organisation comme le marché, l'histoire et les institutions ;

⁴² Henri AMBLARD, Philippe BERNOUX, Gilles HERREROS, Yves Frédéric LIVIAN, *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*, Paris, Seuil, 1996.

⁴³ Idem

⁴⁴ Henri AMBLARD, Philippe BERNOUX, Gilles HERREROS, Yves Frédéric LIVIAN, Op cité, p.204

- L'instance symbolique et mythique. Le caractère fondateur des mythes et l'importance qu'ils jouent dans toute société humaine suppose qu'on les étudie « à part entière » dans les organisations. Il est vrai en effet que l'entreprise est peuplée de mythes, de héros, de boucs émissaires... De même, les symboles y sont omniprésents ;
- Le dispositif de la situation. La situation se trouve pour partie contrainte par les objets en présence. Ils participent de fait à la formation des logiques d'action ;
- L'histoire de l'entreprise. Les entreprises sont faites à partir de diverses expériences qui sont gardées en général dans la conscience des membres. Elles engendrent une culture, des habitudes, des types de comportements, des systèmes d'équivalence qui permettent aux protagonistes d'évoluer dans un monde commun. Retracer l'histoire d'une entreprise, à travers ses controverses, ses réalisations, ses accords et l'analyser dans une perspective diachronique semble donc essentiel pour la comprendre au mieux⁴⁵.

Ramené à notre thème, la théorie des logiques d'action nous a permis d'une part de comprendre l'historique ou encore l'évolution des activités privées de gardiennage au Cameroun et précisément dans l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} et d'autre part, elle a permis de nous enquêter profondément sur la déclinaison des facteurs de création des sociétés privées de gardiennage au Cameroun. Cette théorie est pertinente car elle a facilité la compréhension des interactions qui naissent de la rencontre des différents acteurs de la sécurité privée à Yaoundé 1^{er}.

7.2. Technique d'échantillonnage

Dans le cadre de ce travail, l'échantillonnage à choix raisonné qui est le plus utilisé dans la recherche qualitative a été plus mobilisé. Ainsi, les enquêtés (les catégories d'acteurs) ou personnes ressources qui ont été interrogé dans le cadre de cette étude étaient des responsables opérationnels des agences de gardiennage, les opérateurs économiques du secteur, les agents opérationnels de sécurité privée, des particuliers utilisateurs des services des agents de sécurité privée, des responsables de l'administration publique et des responsables de la sécurité publique. Deux types d'échantillonnages ont été utilisés dans le cadre de notre recherche sur le terrain.

7.2.1. Echantillonnage de convenance

L'échantillonnage de commodité, également connu sous le nom d'échantillonnage accidentel, c'est un processus d'échantillonnage non probabiliste réalisé à la convenance du

⁴⁵ [Sociologie des logiques d'action — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Sociologie_des_logiques_d'action) Consulté le 24 avril 2023 à 15h23mn

chercheur. Cela signifie que le chercheur choisit les répondants quand et où il les rencontre. Cette méthode d'échantillonnage est utilisée lorsqu'il y a une limitation de temps ou si certains éléments de la population ne sont pas faciles à rencontrer. Nous avons pour la plupart du temps rencontré les vigiles à leur poste de travail lors de nos multiples descentes sur le terrain, ceux-ci étaient toujours prompts à nous accorder un espace pour l'entretien. Nous nous sommes rendus plusieurs fois sur des sites où ils exercent sans avoir besoin de prendre un rendez-vous au préalable.

7.2.2. Echantillonnage en boule de neige

L'échantillonnage en boule de neige est une méthode d'échantillonnage non probabiliste où le chercheur utilise son groupe initial de participants pour aider à créer et à identifier un plus grand réseau de personnes qui se qualifient pour faire partie de la population cible. Cette méthode d'échantillonnage est souvent utilisée lorsque la population cible d'une étude est vraiment petite, difficile à trouver et/ou inaccessible.

Dans le cadre de notre recherche, plusieurs responsables de la sécurité publique que nous avons rencontré, nous ont permis d'entrer en contact avec des responsables des entreprises de sécurité, ces derniers à leur tour, nous ont permis de nous entretenir avec plusieurs responsables de leur sociétés, par exemple dans une entreprise de sécurité privée ou nous nous sommes rendus, le directeur général nous a donné l'accord de nous entretenir avec le chargé du recrutement, le chargé de la formation, les chefs de postes et les agents de sécurité présents à la direction générale et ayant une expérience considérable du métier. Ces responsables nous ont parfois indiqué les postes où nous pouvons trouver des agents postés.

7.3. Technique de collecte des données

La collecte des données constitue pour Raymond QUIVY et Luc VAN CAMPENHOUDT « *La mise en œuvre de l'instrument d'observation. Cette opération consiste à recueillir ou rassembler concrètement les informations prescrites auprès des personnes ou unité d'observation retenue dans l'échantillon*⁴⁶ ». Cette partie met en place les techniques susceptibles de rassembler les informations pertinentes à la recherche. À partir de l'observation indirecte et directe les informations ont été collectées. Les techniques d'enquête sont les outils utilisés dans une recherche scientifique qui permettent la collecte, l'interprétation et le traitement des données afin d'arriver à une fin. En Sociologie, l'enquête est une phase cruciale et

⁴⁶ **Raymond QUIVY et Luc VAN CAMPENHOUDT**, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1988, p.167.

indispensable. L'enquête « *est un des instruments privilégiés de la recherche en sciences sociales*.⁴⁷. Dans le cadre de cette étude, l'approche qualitative a été mobilisée sans toutefois mettre à l'écart des données quantitatives importantes. Cette approche qui a des techniques et outils de collecte bien spécifiques facilite la collecte de données. Elle est centrée sur une dimension documentaire et empirique. À ce niveau, le chercheur entre en contact avec de potentielles sources d'information afin de tirer quelques idées indispensables pour la recherche. Tout au long de cette recherche, les techniques telles que l'observation directe, l'entretien semi-directif, et la recherche documentaire ont été convoquées.

7.3.1. L'observation directe

Selon Gilles FERREOL, l'observation est « *la constatation d'un fait à l'aide des moyens d'investigation appropriés*⁴⁸ ». La technique de l'observation directe appelle le chercheur à créer un contact avec la réalité. Pour Rodolphe GHIGLIONE et Benjamin MATALON, « *l'observation est un regard porté sur une situation sans que celle-ci soit modifiée*⁴⁹ ». Ici, le chercheur a un accès immédiat aux comportements, aux actions et objets, bref à l'environnement dans lequel interagissent les individus. À travers ce type d'observation, nous pourrions faire usage d'une grille d'observation. Ce qui permettra de recenser les gains et éventuellement les pertes qui peuvent découler de la pratique des activités de sécurité privée dans l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} pour les différents acteurs. L'observation directe est ainsi une technique que nous avons privilégiée afin de toucher du doigt les relations humaines entre gardien et patron (ceux qui les emploient) dans la mesure où nous avons dans la zone d'étude, des particuliers qui réquisitionnent les services de ces entreprises de sécurité privée. Cette observation a été faite de jour mais aussi pendant les prises de service nocturnes.

La pertinence de certains faits nécessite de les avoir vécus méthodiquement de manière directe, in situ. C'est par observation directe non engagée que s'est produite cette technique. Il faut aller du principe selon lequel les acteurs doivent dérouler les actions quotidiennes sans les modifier eu égard à la présence de l'enquêteur. C'est d'ailleurs cette forme d'observation par laquelle le chercheur se situe en direct des phénomènes qu'il veut observer sans toutefois que ceux-ci ne soient reconstitués à partir des informateurs ou des documents pour recueillir des informations. Selon Hiroko NORIMATSU et Pascal CAZENAVE-TAPIE : « *Dans le cadre de l'observation en milieu naturel, l'observateur se place dans le milieu naturel des activités des*

⁴⁷ Rodolphe GHIGLIONE et Benjamin MATALON, *Les enquêtes sociologiques. Théories et pratique*, Paris, Armand Colin, 1991, p 15.

⁴⁸ Gilles FERREOL, *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Armand Colin, 3^e éd, 2002, p.136.

⁴⁹ *Ibid.*, p 1

personnes observées. En principe, le comportement ou le phénomène étudié n'est pas provoqué⁵⁰ ». Ainsi, l'observation au sens strict se définit par ce dont l'humain peut être témoin avec ses sens. L'observation directe a porté sur les maisons ou édifices gardés par les agents de sécurité privée, sur la pratique et l'accomplissement des différentes missions, et sur les postes de garde stratégiques et sensibles. Le propre de l'observation directe non engagée ne permet pas au chercheur d'interagir avec les observés. Cette observation directe a été renforcée par l'observation livresque dans le cadre de notre travail.

7.3.2 La recherche documentaire

Ce mémoire s'est inspiré des documents contenant des données (anciennes et nouvelles) sur l'évolution et le fonctionnement des activités privées de sécurité au Cameroun. Il s'agissait des documents physiques et numériques, dans le but de mieux cerner le sujet en évitant des redites. Pour LOISEAU Hugo et WALDISPUEHL Elena :

L'observation documentaire est un outil de collecte de l'information consistant à recueillir des informations de différentes natures (textuelles, graphiques, statistiques...) contenues dans des sources primaires, secondaires et tertiaires diffusées sur différents supports afin de les analyser dans le cadre d'une recherche⁵¹.

Effectuer une documentation nous a donné une vue globale des activités de gardiennage dans notre terrain d'investigation. Elle a permis également d'avoir une connaissance des différents rapports, journaux et ouvrages qui évoquent les enjeux socio-économiques des activités privées de sécurité, précisément de gardiennage. Il a été question, par le canal des sites web des institutions privées et de l'Etat, des ouvrages en ligne et physiques, de rechercher les rapports et littératures qui évoquent les différents types de compétition qui existent dans le monde du travail de gardiennage à Yaoundé 1^{er}. Dans les bureaux d'archives du ministère de l'administration territoriale, de la sous-préfecture de l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} et des sociétés de gardiennage choisies dans notre espace d'étude. Egalement dans les bibliothèques physiques telles que l'Institut français de Yaoundé, la bibliothèque de la FALSH et la bibliothèque du Cercle Philo-Psycho-Socio Anthropologie de l'Université de Yaoundé 1. Nous avons également fait usage quotidiennement des sites internet et bibliothèques numériques tels que Google Scholar, Cairn info, Persée etc...Ainsi, ce mémoire mobilise aussi l'entretien pour accorder la parole aux enquêtés.

⁵⁰ **Hiroko NORIMATSU** et **Pascal CAZENAVE-TAPIE**, *Techniques d'observation en Sciences humaines et sociales*, 52ème Congrès International Société d'Ergonomie de Langue Française, Toulouse, France, Septembre 2017, pp.529-532,

⁵¹ **Hugo LOISEAU** et **Elena WALDISPUEHL**, *Cyberespace et science politique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2017, p.52.

7.3.3. L'entretien semi-directif

L'entretien semi directif se situe comme une technique d'enquête qui permet d'orienter en partie le discours des personnes interrogées autour de différents thèmes définis au préalable par l'enquêteur et consignés dans un guide d'entretien. Il s'inscrit dans la continuité de collecte des données. Nous les avons utilisés auprès des particuliers qui sollicitent les services des sociétés de gardiennage et à certains responsables des sociétés qui offrent ces services de sécurité privée au public. C'est un moyen privilégié et surtout très économique permettant d'accéder d'un point de vue représentatif des enquêtés par rapport au thème énoncé. C'est une opportunité de dialogue entre le chercheur et les acteurs de la sécurité privée ; et cette opération permet d'accorder une écoute active aux acteurs de terrain. Cette préférence est due à l'implication de ces derniers à la recherche d'autant qu'elle porte sur eux. De ce fait, nous avons suivi attentivement les informateurs en les enregistrant par magnétophone intégré dans notre téléphone portable pour dégager les pratiques et les facteurs en présence dans le secteur de la sécurité privée. La réalisation d'un tel procédé est rendue concrètement à partir de cinq guides d'entretien listés en thèmes (responsables des services de l'Etat notamment de la sous-préfecture de Yaoundé 1^{er} et du ministère de l'administration territoriale, responsables de la sécurité publique, responsables des agences de gardiennage, agents de sécurité et les bénéficiaires de ce service qui sont tous référencés en annexe.). Les entretiens se sont tenus pour la plupart dans les lieux de service et dans les domiciles des informateurs résidants à Yaoundé 1^{er}. Au total, 18 entretiens ont été réalisés. Au sortir de cette technique, la recherche s'attarde sur le processus de sélection des enquêtés ainsi que de la méthode d'analyse de leurs récits.

Tableau n°1: Personnes interviewées

Informateurs					
Responsables de l'administration	Responsables de la sécurité publique	Responsables des sociétés de gardiennage	Agents de sécurité	Clients	Total
02	04	03	07	02	18

Source : par nos propres soins

7.4. Présentation du milieu de recherche et cadrage du temps

La population cible de notre étude est exclusivement tirée au sein des sociétés de gardiennage de l'arrondissement de Yaoundé 1^{er}, car elle répond aux besoins de faisabilité. Pour

avoir cette priorité de résider dans cette partie de la ville de la capitale du pays, notre zone d'étude est constituée des principaux quartiers où les activités économiques sont fréquentes. Aussi, nous nous intéressons à la protection des personnes dans les domiciles de certains particuliers par des vigiles.

L'arrondissement de Yaoundé 1^{er} est situé dans le département du Mfoundi, région du Centre. Elle est limitée : Au Nord par l'arrondissement d'Okola, au Sud par la Commune de Yaoundé 5, au Sud-Ouest par la Commune de Yaoundé 2, à l'Est et au Nord Est par l'arrondissement de Soa. L'arrondissement de Yaoundé 1^{er} fait partie des 07 arrondissements qui constituent le département du Mfoundi. Au niveau des infrastructures, l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} regorge un nombre élevé d'édifice de service public (les ministères ; les délégations ; les sièges des institutions internationales); de centres commerciaux les entreprises, les établissements du secteur privé laïc et missionnaires ; sur le plan sportif le stade Paul BIYA sis au lieu-dit Olembe. L'arrondissement de Yaoundé 1^{er} compte une chefferie traditionnelle de 2^{ème} degré reconnue par le ministère de l'administration du territoire et 44 quartiers. Avec une superficie de 55,52 km², sa population s'élève à 281 586 habitants avec une densité de 5072 habitants/km²⁵².

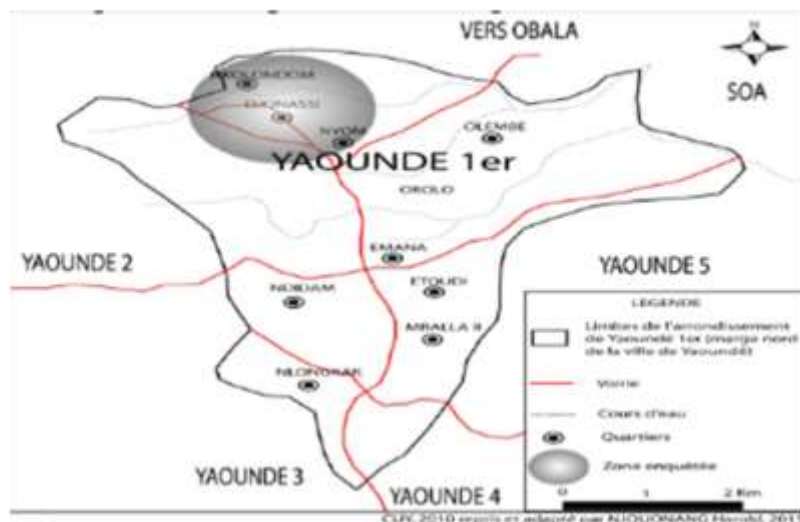
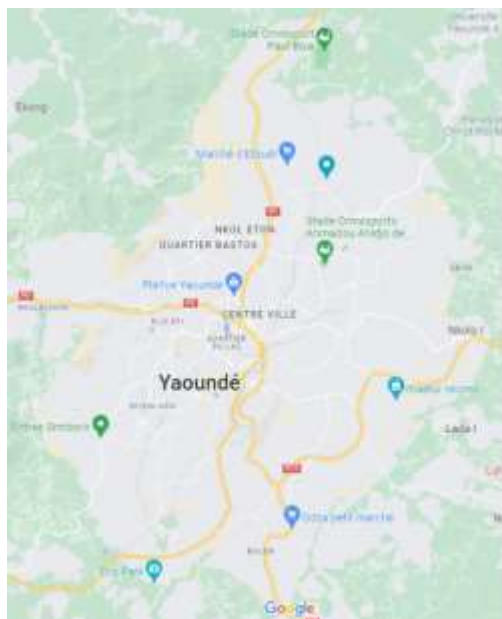
En réalité, les données recueillies sur le terrain de Yaoundé 1^{er} ont été effectuées de mai 2023 à janvier 2024 dont une période de huit (08) mois. Ce temps est relatif à la socialisation dans le milieu de recherche qui est le monde de la sécurité privée, ses populations ainsi que qui interviennent à distance. Ce temps a été géré de la manière suivante :

- La pré-enquête effectuée de Mai à Juillet 2023 ;
- La collecte proprement dite qui s'est étendue tout au long de la recherche ;
- La post collecte réalisée en Décembre 2023 pour nous rassurer de la conformité des hypothèses

De même, l'aisance du chercheur à maîtriser la planification de l'arrondissement de Yaoundé 1^{er}, d'avoir eu certaines solidarités avec quelques personnes exerçant dans le secteur sécuritaire sont des atouts qui ont été capitalisés sur l'adoption et la compréhension du sujet de la libéralisation du secteur sécuritaire au Cameroun.

Carte n°1 : Localisation de Yaoundé 1^{er}

⁵² [Commune de Yaoundé 1 - CGLU Afrique/Hub des Savoirs \(knowledge-uclga.org\)](https://knowledge-uclga.org/)



Source : Commune de Yaoundé 1 - CGLU Afrique/Hub des Savoirs (knowledge-uclga.org)

7.5. Délimitation temporelle

Les données recueillies dans le cadre de ce travail auront pour borne inférieure l'année 1997 car c'est l'année d'institutionnalisation des activités des sociétés de gardiennage au Cameroun. Concernant la borne supérieure, elle correspond au mois et à l'année de la fin des collectes de données sur le terrain, cette date est celle du mois de Décembre 2023.

7.6. Techniques de stockage et analyse des informations

7.6.1. Les techniques de mise en mémoire des données : la consigne et la conservation

La mise en mémoire concerne la double opération de collecte et d'enregistrement des données. Toutes les informations collectées au cours de cette recherche ont été sauvegardées en vue d'une utilisation ultérieure (analyse et interprétation). Ne pouvant simultanément collecter et traiter, le stockage a permis de consigner les données, en attendant de traiter les données ultérieurement. De ce fait, nous avons opté le stockage mixte :

- Le stockage classique : nous avons choisi de stocker les notes d'informations manuellement afin d'avoir une traçabilité. C'est pourquoi certaines séquences de la revue de littérature ont été inscrites sur un bloc-notes ; de même que le journal de terrain a servi de la même expérience, voire les guides d'entretien manuel. Leur inscription donne lieu à de nouveaux rebondissements des trajectoires heuristiques. La facilité étant de noter sans protocole additif. C'est en période de pré-enquête et d'enquête que ce registre a été mis en œuvre. Seule

- ment que la difficulté réside sur les salissures, les abandons de ces notes et même leur détérioration facile. Le caractère attentif à leur égard n'a pas suffi à bien les conserver, d'où l'usage simultané d'autre mode de stockage.
- Le stockage avec des objets modernes. Cette phase intègre l'usage des outils comme l'appareil photo, le magnétophone, la clé USB (Universal Serial Bus), l'ordinateur portable. Ce sont là les instruments qui ont permis certes parfois de collecter (appareil photo, magnétophone) et de conserver les informations. Leur capacité de sauvegarde est immense et variée, ce qui légitime leur usage. L'autonomie énergétique, les intempéries, la convoitise des maraudeurs et les pannes de fonctionnement s'accordent toujours avec ces instruments. La mesure prise était la prudence en évitant de pratiquer le terrain tard en soirée même certains enquêteurs l'ont exigé. Ces données stockées, ont été ensuite analysées.

7.6.2. Traitement et analyse des données

Dans les pages précédentes, nous avons précisé l'usage de cinq guides d'entretien qui ont été élaborés sous forme thématique. Le thème est « *une expression ou une phrase qui identifie ce sur quoi porte une unité de données ou ce qu'elle signifie* »⁵³ en occurrence : les raisons ayant poussé l'Etat à libéraliser le secteur de la sécurité au Cameroun, les perceptions sur la pratique de l'activité de gardiennage, les enjeux de la pratique de l'activité de gardiennage, les difficultés rencontrées/défis, le fonctionnement et l'organisation des entreprises de gardiennage (...). L'analyse de contenu thématique a consisté « *à repérer dans des expressions verbales ou textuelles des thèmes généraux récurrents qui apparaissent sous divers contenus plus concrets* »⁵⁴. Le choix de l'analyse de contenu est justifié par trois éléments : le mémoire a un caractère textuel, d'image et d'entretien. L'activité d'analyse a juste occupé quelques jours (moins d'une semaine) pour éclore. Elle concerne toutes les parties analytiques de ce mémoire. Voici le procédé employé :

1- La retranscription partielle des groupes d'entretien : elle est partielle parce que l'opération a évité les redites consécutives, procéder aux traductions des adages et expressions en langue locale comme le « *camfranglais*⁵⁵ » au cours des relectures des premières retranscriptions. Cette phase d'entame a permis d'écouter les verbatim, les lire, et se faire des idées concrètes à partir d'un guide manuellement tenu.

⁵³ Johnny SALDANA, *The Coding Manual for Qualitative Researchers*, London, Sage, p. 139, 2009.

⁵⁴ Alex MUCCHIELLI, *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 1996, p. 259.

⁵⁵ Langue populaire camerounaise, mélange de mots français anglais et de quelques dialectes du Cameroun.

2- Le codage : il a permis de mettre en évidence les sous-thèmes qui structuraient les thèmes. Le codage a ressorti les représentations, les caractéristiques et les énumérations du thème. C'est le découpage et le comptage qui ont mis en œuvre le codage. Le découpage consiste à sectionner les blocs de texte de mots, d'objet ; pendant que le comptage sert des récurrences d'idées et des répartitions de ces idées en majorité/minorité des répondants.

3- La catégorisation thématique : après avoir codé le texte, il est plus facile de le catégoriser à partir des thèmes signalés dans le guide d'entretien/organisé dans le sens de hiérarchiser les informations en les classant par ordre sémantique des sous-thèmes.

4- L'inférence. Elle a donné lieu à l'interprétation des données. À partir des indices textuels, la déduction a donné de rendre explicites les données alléguées, ou présupposées éprouvées.

7. DEFINITIONS DES CONCEPTS CLES

Pour éviter que les lecteurs se perdent dans la confusion que peuvent semer les différentes interprétations d'un concept, tout chercheur trouve utile de définir les concepts de base liés à son sujet d'étude. A ces propos, DURKHEIM Emile précise que « *la première démarche du sociologue doit être de définir les choses dont il traite, afin que l'on sache et qu'il sache bien de quoi il est question* »⁵⁶. La clarification des concepts, permet à ce travail de recherche d'éviter d'embrasser tous les aspects de la question traitée, ce qui fera d'elle un moyen permettant de « *substituer aux notions de sens commun, une première notion scientifique, de dégager les préjugés courants et de commencer à faire œuvre de science* »⁵⁷. Dans le cadre de la présente analyse, successivement les concepts ci-après seront abordés : libéralisation, sécurité privée et société de gardiennage.

8.1. Libéralisation

La libéralisation est une action économique qui consiste à rendre les marchés financiers davantage maîtres de leurs faits et gestes. Il s'agit de désengager au maximum l'état et réduire son intervention à l'exemple de la libéralisation du marché de l'énergie qui est une question importante dans plusieurs pays actuellement. La forme libérale, se base sur les principes de l'égalité de droit et de l'ouverture des marchés. Elle désigne le processus de fin légal d'une organisation monopolistique d'une économie, d'un marché ou d'un secteur pour l'ouvrir à la

⁵⁶ Emile DURKHEIM, *Les règles de la méthode sociologique*, 13e édition, Paris, PUF, 2017, p.34.

⁵⁷ Raymond QUIVY, et Luc VAN CAMPENHOUDT, op.cit.

concurrence⁵⁸. Pour Ulrich EHRICKE⁵⁹, la libéralisation se base sur les principes de l'égalité de droit et de l'ouverture des marchés. L'approche libérale pour lui, permet d'éviter les effets négatifs pour le marché interne et les flux de commerce transfrontaliers. Elle oblige les États à renoncer à une large part de leur souveraineté. L'État perd, au moins partiellement, des moyens d'intervention, surtout dans les domaines de la protection de l'environnement, de la sécurité et de la qualité des produits, de la santé publique et de la protection des particularités culturelles (identité culturelle).

7.2. Sécurité privée

La sécurité est un état où les dangers et les conditions pouvant provoquer des dommages d'ordre physique, psychologique ou matériel sont contrôlés de manière à préserver la santé et le bien-être des individus et de la communauté. C'est une ressource indispensable à la vie quotidienne qui permet à l'individu et à la communauté de réaliser ses aspirations. L'atteinte d'un niveau de sécurité optimal nécessite que les individus, communautés, gouvernements et autres intervenants, créent et maintiennent les conditions suivantes, et ce, quel que soit le milieu de vie considéré : un climat de cohésion, de paix sociale et d'équité protégeant les droits et libertés; le contrôle des dangers présents dans l'environnement; le respect entre les individus de leurs valeurs et de leur intégrité physique, psychologique et matérielle; l'accès à des moyens efficaces de prise en charge et de réhabilitation. Ces conditions peuvent être garanties par des actions sur l'environnement (physique, social, technologique, politique et économique, organisationnel, etc.) et sur les comportements. D'après un rapport publié par l'administration américaine en 1976 dénommé Report of the Task Force of Private Security⁶⁰

La sécurité privée comprend les travailleurs indépendants, des entreprises ou organisation à financement privé qui fournissent des services se rapportant à la sécurité, soit à une clientèle spécifique contre rémunération, soit à l'individu ou à l'entité qui les emploie, soit eux-mêmes, dans le but de protéger leur personne, leurs biens privés ou leurs divers intérêts contre différents risques⁶¹.

7.3. Société de gardiennage

Selon la loi du 10 septembre 1997, est considéré comme activité de gardiennage :

⁵⁸ <https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/liberalisation> consulté le 25 avril 2023 à 13h24mn

⁵⁹ Ulrich EHRICKE, « Les principes de libération et de libéralisation : De l'ouverture des marchés à l'adaptation aux conditions de la concurrence globale. L'exemple de la CE », in *Revue internationale de droit économique*, vol. xvii, no. 3-4, 2003, pp. 357-372.

⁶⁰ ANON, *Private security report of the task force on private security*, Washington, office of Justice Programs, 1976, p.618.

⁶¹ *Idem*

*Toute activité qui consiste à fournir aux personnes physiques ou morales contre rémunération de façon permanente, exceptionnelle ou discontinue des services ayant pour objet la garde des biens meubles ou immeubles ainsi que la protection des personnes directement liées à ces biens*⁶².

D'après cette loi, sont exclus dans ce cadre :

*Le transport des fonds, la garde des points sensibles et des édifices publics, l'escorte et la protection rapprochée des personnalités à l'occasion des manifestations et des déplacements officiels, l'installation des équipements de sécurité, les services d'accueil, l'offre de gardiennage d'individu à individu*⁶³.

Les activités privées de gardiennage peuvent être exercées par les personnes physiques ou morales constituées en établissements ou sociétés de droit camerounais, dont le capital est détenu en majorité par des nationaux. Les entreprises de gardiennage sont tenues d'exercer leurs activités uniquement dans l'enceinte et les limites des propriétés dont ils ont la charge. Ils sont liés au respect des textes et réglementaires en matière de travail. Les per

sonnes employées à des tâches de gardiennage des biens meubles ou immeubles n'exercent leurs activités qu'à l'intérieur des bâtiments ou dans les limites de propriétés dont ils ont la charge, leurs activités ne pouvant s'exercer sur la voie publique. Toutefois, à titre rarissime, les agences de gardiennage peuvent, sur demande de leurs clients, faire exercer une mission itinérante ou fixe de gardiennage sur la voie publique contre les vols, détériorations et effractions des biens meubles ou immeubles de ces clients.

La loi sus- évoquée précise aussi que les sociétés privées de gardiennage doivent éviter toute confusion avec les forces de l'ordre en insistant sur le caractère privé de leur entreprise dans leur dénomination. Il leur est aussi interdit la location de leur service aux partis politiques lors de leurs manifestations et de se livrer à la surveillance sur des opinions politiques, religieuses et syndicales et de constituer des fichiers dans ce but.

8. STRUCTURATION DU TRAVAIL

Les travaux réalisés dans le cadre de cette recherche s'appuient sur deux parties décomposées en quatre chapitres. La première partie s'intitule : Genèse et fondements des entreprises privées de gardiennage au Cameroun. L'objectif ici est de présenter l'historique de l'entrepreneuriat sécuritaire et de décrire tous les facteurs de l'émergence des sociétés privées de gardiennage au Cameroun. Il est aussi question de présenter le cadre légal de cette profession et les différents angles d'intervention de l'Etat en son sein. La deuxième partie porte donc

⁶² Loi Camerounaise numéro 97/021 du 10 Septembre 1997 relatives aux activités privées de gardiennage

⁶³ *Idem*

essentiellement sur l'analyse des enjeux socio-économiques en s'inspirant des logiques et pratiques des activités privées de gardiennage au Cameroun en contexte d'externalisation des activités de sécurité par l'Etat. Les différentes hypothèses spécifiques sont exposées dans des chapitres qui vont évoquer l'historique de l'entrepreneuriat sécuritaire au Cameroun, ce qui permettra de mettre en lumière les facteurs d'émergence des sociétés privées de gardiennage à Yaoundé ainsi que les enjeux et pratiques de la prolifération des sociétés de gardiennage à Yaoundé 1^{er}. Il sera enfin question de montrer qu'au sein des sociétés de gardiennage à Yaoundé 1^{er}, il existe une (ré) production de l'insécurité.

PREMIÈRE PARTIE :
**GENÈSE ET FONDEMENTS DES ENTREPRISES PRIVÉES
DE GARDIENNAGE AU CAMEROUN.**

CHAPITRE I :
**HISTORIQUE DE L'ENTREPRENEURIAT
SÉCURITAIRE AU CAMEROUN**

Il n'est pas sans risque de s'engager dans un travail visant à retracer les grandes lignes de l'émergence de la sécurité privée. Le danger est qu'en privilégiant un moment, on en oublie d'autres qui, de l'avis de certains, peuvent être considérés comme les plus significatifs. Dans le cas du Cameroun, on peut affirmer que c'est vers la fin du XXe siècle que le champ sécuritaire s'est fondamentalement transformé. C'est au cours de cette période que l'insécurité, avec son cortège de peur et de malheur a atteint sa vitesse de croisière ; une insécurité d'autant inquiétante qu'elle était l'œuvre d'une pluralité d'acteurs. C'est donc à juste titre que Yves-Alexandre CHOUALA relève que c'est au cours de la décennie 1990 que le Cameroun, s'inscrivant en cela dans une dynamique sociétale globale, a connu une profonde transformation de sa scène criminelle ayant conduit à l'émergence de nouvelles formes d'expression de l'insécurité. D'après lui, deux tendances ont notamment marqué cette transformation : la démultiplication des centres d'exercice de la violence organisée et la professionnalisation progressive du métier de criminel, c'est à-dire l'augmentation des groupes sociaux vivant pour et par le crime⁶⁴. L'auteur regroupe les acteurs de cette insécurité en trois grandes catégories. D'abord, un acteur étatique, le Nigeria, qui exerçait une pression démographique et militaire le long des six mille kilomètres de frontière qu'il partage avec le Cameroun. On peut comprendre une pareille pression, surtout si on se rappelle que c'est durant cette période que le différend qui opposait ces deux États à propos de la riche péninsule de Bakassi était à son comble. Ensuite, on avait un acteur nationalitaire qui s'était auto-construit en mouvement d'émancipation politique et qui sévissait dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun ; enfin il y avait un acteur criminel et transnational, lui-même multiforme (coupeurs de routes, bandes armées, braqueurs) qui opérait sous la forme des réseaux de grand banditisme⁶⁵.

Face à cette situation de crise, la notion de sécurité de proximité devint importante pour les populations et des réponses à la fois politiques et sociales furent élaborées en vue de faire face à la crise. Sur le plan politique et institutionnel, il s'est ainsi avéré nécessaire de libérer une partie des forces de l'ordre des missions sociales qui étaient les leurs pour leur permettre de se concentrer sur des préoccupations strictement militaires. C'est en ce sens que l'on a assisté à la création de nouveaux corps spécialisés dans la lutte contre le grand banditisme comme le BIR⁶⁶ ;

⁶⁴ Yves-Alexandre CHOUALA, « Criminalité organisée et insécurité au Cameroun », in *Revue Camerounaise de Science Politique*, Yaoundé, 2001, pp. 25-123

⁶⁵ Yves-Alexandre CHOUALA, « Conjoncture sécuritaire, champ étatique et ordre politique au Cameroun : éléments d'analyse anthropo-politiste d'une crise de l'encadrement sécuritaire et d'un encadrement sécuritaire de crise » in *Polis*, Yaoundé, n°8, 2001, p.6

⁶⁶ Bataillon d'Intervention Rapide, Unité spéciale de l'armée camerounaise.

la réorganisation des forces de l'ordre autour des structures sécuritaires d'exception, en l'occurrence le GSO⁶⁷, le GPIGN⁶⁸. La société, aidée par le politique, a également tenté de résister à cette criminalité. On a observé à la montée en puissance du phénomène de privatisation de la sécurité, laquelle s'est manifestée par la création et la régularisation des compagnies privées de sécurité, sans oublier la constitution des groupes d'autodéfense.

L'origine des activités privées de sécurité particulièrement de gardiennage au Cameroun ne peut pas être séparée des facteurs de son explosion. La réplique des sociétés de gardiennage au Cameroun et dans l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} en particulier s'explique à la fois par les dynamiques externes et les dynamiques internes. De façon brève, la toute première société de gardiennage au Cameroun et à Yaoundé particulièrement est C.T.K SECURITY SERVICES qui a été créé par un chinois un peu avant 1979.

*C.T.K est la première société de gardiennage camerounaise qui appartenait à un chinois, c'est quand il voulait rentrer chez lui pour des raisons de santé qu'il a passé la main à son adjoint camerounais et c'est devenu sa société. C'était avant les villes mortes de 1992. Sur les flyers, on met 1979 mais l'entreprise a été créée bien avant.*⁶⁹

Nous a confié un responsable de cette entreprise. Selon ce dernier, Elle a été suivie par AFRICA SECURITY qui a été la plus populaire et créé un peu avant 1988 par un ancien officier de l'armée française mais qui a débuté effectivement ses activités en 1989⁷⁰. Cette période marquant les dates de premières apparitions des entreprises de gardiennage au Cameroun est remarquable dans l'histoire politique et économique du monde.

A l'extérieur, ce qui est visible c'est la chute du mur de Berlin qu'on a assimilé à la chute du système communiste dans le monde, le triomphe de la démocratie libérale et du capitalisme⁷¹. L'année 1989 est celle à laquelle la Banque mondiale a publié son document qui faisait état d'une crise de gouvernance⁷² dans les pays d'Afrique subsaharienne, avec pour solution, la privatisation des services publics et la libéralisation des activités économiques. Au plan interne, c'est l'alerte démocratique qui marque les hommes et les institutions à la veille du pluralisme politique. C'est dans cette ambiance qu'il convient de situer la genèse et l'agrandissement de l'industrie de sécurité privée au Cameroun.

⁶⁷ Groupement Spécial d'Opération (GSO), unité spéciale de la police camerounaise.

⁶⁸ Groupement Polyvalent d'Intervention de la Gendarmerie Nationale.

⁶⁹ Entretien effectué le 26 Juin 2023 à 14 h avec un responsable de CTK basé à Yaoundé

⁷⁰ *Idem*

⁷¹ Pour reprendre un concept de Francis Fukuyama. C'est cette même année que celui-ci a publié un article où il décrète la fin de l'histoire et le dernier homme, symbole de la fin de luttes idéologiques et triomphe de la démocratie capitaliste. L'article intitulé « la fin de l'histoire », publié dans la revue *The national Interest* en 1989.

⁷² **Hermet GUY, Ali KAZANCIGIL et Jean-François PRUD'HOMME**, *La gouvernance. Un concept et ses applications*, Paris, Karthala, 2005.

I- DES ORIGINES EXTERNES DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE AU CAMEROUN

Les mouvements du dehors sont portés par le discours bienveillant de la « bonne gouvernance⁷³ » et la gouvernance mondiale en cours. En Afrique, ce sont les institutions internationales qui ont été chargés d'implémenter ce discours libéral amorcé depuis 1989 par la chute du mur de Berlin. Après avoir posé un diagnostic sur l'étiologie des maux du continent noir, les experts de Breton Woods qui ont pris l'initiative dans la définition d'un nouvel ordre économique mondial, visant le libre-échange multilatéral et la stabilité des taux de change examinèrent plusieurs pathologies qui entravent le décollage des africains. Les résultats des recherches ont relevé que les Etats africains sont obèses, la bureaucratie sujette au clientélisme et à la cleptomanie. Pour guérir le mal, une ordonnance d'urgence leur est prescrite : la « *bonne gouvernance* » avec toutes ses formes de déclinaisons. Celle-ci passe par la systématisation des programmes d'ajustements structurels, la libéralisation et la privatisation des services publics, la promotion de la société civile et de l'initiative privée. Beaucoup de théoriciens de l'époque témoignent que la pilule fut amère et sa dose trop élevée au point qu'elle a plutôt fini par fragiliser les peuples d'Afrique noire désormais en quête de nouvelles trajectoires thérapeutiques. A ces facteurs s'est ajouté le choc de la mondialisation. Ce sont ces mesures qui ont normalisé l'insécurité urbaine, fragilisé le système de sécurité des Etats africains, et accéléré les mouvements d'autodéfense dans lesquels s'inscrivent les entreprises de sécurité privée.

1. L'éclosion de la bonne gouvernance

L'entrée du concept de bonne gouvernance comme nouvelle adaptation idéologique des Etats faibles, a été stratégiquement redécouvert par la Banque Mondiale et méthodiquement introduit en Afrique, a eu un impact sur la progression de l'industrie de la sécurité privée au Cameroun. Beaucoup de leurs adeptes convaincus de la double décadence nécrologique et ontologique du continent noir, soutiennent aujourd'hui qu'il faille tourner la page⁷⁴. Cependant pour mieux saisir le rapprochement entre bonne gouvernance et sécurité privée, il convient d'abord d'analyser la bonne gouvernance elle-même pour mieux découvrir son apport à l'accroissement des entreprises de sécurité privées au Cameroun.

1.1. Les fondements de la bonne gouvernance

⁷³ La bonne gouvernance avec toutes ses déclinaisons que sont la libéralisation, la privatisation et la mise sur pied des PAS

⁷⁴ Nous pensons particulièrement à **Jean François BAYART** à **Béatrice HIBOU** et aux autres idéologues du « nouvel africanisme politique » dont parle **Valentin NGA NDONGO** dans « mensonges scientifiques du nouvel africanisme politique », Annales de la FALSH, UYI, Numéro spécial, juin 2008, pp. 71-90

Guy HERMET et al⁷⁵ définissent sans la classer, quelques préceptes de la bonne gouvernance qui peuvent nous aider à interpréter en quoi cette idéologie est la plateforme d'émergence des activités privées de sécurité au Cameroun. Nous n'en retiendrons cependant que quelques-uns :

- La première caractéristique est que la gouvernance se veut un « *mode de gestion de la complexité*⁷⁶ » dans lequel les acteurs principaux s'étalent sur le même plan, à l'horizontale, voire à égalité. Dans cette vision, la gouvernance est le schéma renversé du gouvernement ou les acteurs se déploient plutôt à la verticale dans « *une position de subordination vis-à-vis des représentants de l'Etat ou des Etats qui occupent le sommet de l'influence et de la légitimité*⁷⁷ ». Par analogie, la gouvernance policière serait, la gestion horizontale du maintien de l'ordre et de la sécurité ou police privée et police publique se déploient désormais au même plan, sinon à égalité sans que la légitimité et l'autorité soient concentrées à la tutelle d'une instance étatique ;
- La deuxième distinction est que « *la bonne gouvernance recommande de gérer les affaires publiques comme si leur traitement ne devrait pas différer sensiblement de celui des affaires privées*⁷⁸ ». Dans cette condition, la bonne gouvernance vise à boucher la distinction traditionnelle public/privé, Etat/société civile. Il s'établit alors une interconnexion et un bouleversement de rôles qui comme dans la gouvernance policière, s'illustrent par la présence des forces privées dans les lieux publics et celle des forces publiques dans les lieux privés ; le transfert du personnel d'un secteur à l'autre, etc...
- Troisième caractéristique : c'est la survalorisation de la valeur marchande dans tous les secteurs d'activités, en réduisant la puissance publique ou l'Etat à un simple animateur du jeu, « *un simple agent régulateur*⁷⁹ », l'objectif ici consiste à « *soustraire les décisions sérieuses, qui sont économiques, à la politique et aux politiciens (réputés ignorants, démagogues et irresponsables)*⁸⁰ » ;
- Quatrième trait : la gouvernance est un mode de gestion par principe discriminatoire. Ainsi, les acteurs décisifs des dispositifs de gouvernance « *se recrutent ou se choisissent entre eux, par cooptation, en fonction de leurs positions acquises ou celles qu'ils parviennent à acquérir grâce à leur talent tactique et à leur proximité idéologique avec les acteurs déjà*

⁷⁵ Guy HERMET, Ali KAZANCIGIL et Jean-François PRUD'HOMME, *La gouvernance. Un concept et ses applications*, Paris, Karthala, 2005, p. 8.

⁷⁶ *Idem*

⁷⁷ *Ibid.*, p.8

⁷⁸ *Ibid.*, p.8

⁷⁹ *Ibid.*, p.9

⁸⁰ *Ibid.*

en place ⁸¹ ». Dans ce cas, les procédures d'élection et de représentation électorale n'interviennent plus que de manière marginale.

- Cinquième caractéristique : « *la gouvernance correspond à un processus de décision toujours révocable et provisoire*⁸² ». Elle ne désigne plus un site de pouvoir idéal, ultime et exclusif à la manière d'un gouvernement ou d'un Etat ;
- Sixième particularité : « *selon la logique de gouvernance, les décisions ne sont plus le produit d'un débat ou d'une délibération. Elles sont le résultat de négociations, voire de marchandages et de trocs entre les différentes parties*⁸³ ». Autrement dit, le but de la gouvernance est de contourner autant que faire se peut, les instances délibératives et démocratiques classiques. Tous ces principes de la gouvernance, ont été propices à l'explosion des entreprises de sécurité privée au Cameroun.

1.2. L'impact de la bonne gouvernance sur l'éclatement des sociétés de gardiennage

Cette large diffusion d'un discours énergique de la bonne gouvernance en Afrique au soir du XXème siècle a eu un réel impact sur le domaine de la sécurité à travers un morcèlement des pôles d'exercice de la violence légitime. La gouvernance policière a imposé la systématisation d'un marché libre de la sécurité coordonné en amont par « *la bienveillance de la banque mondiale et du Fonds Monétaire International* » avec pour prétexte le désengagement de l'Etat⁸⁴. C'est à partir de ce moment, précisément à la veille des années 1990 que les sociétés de sécurité commencent à inonder le marché privé de l'offre sécuritaire. On verra surgir tour à tour après C.T.K Security Services, Africa Security, DAK Security, Wackenhut⁸⁵, VIGILCAM, A.G.E.S etc... L'explosion de la sécurité privée à Yaoundé 1^{er} peut ainsi être lue comme l'une des manifestations sensibles du discours sur la bonne gouvernance et ses variantes. Celle-ci a surgi en Afrique comme le juge qui devait trancher le débat sur l'émiettement des services publics en faveur de la société civile sur la table du marché. La gouvernance appliquée au domaine de la sécurité sonne comme un discours à résonnance libérale et à forte tonalité marchande. Ses substantifs de référence sont la multi polarisation, la fluidité, le décentrement, la complexité, la fragmentation du pouvoir dans l'exercice de la violence. Monica SERRANO la considère comme « *un processus mouvant, englobant et participatif, qui concerne tout autant les acteurs*

⁸¹ Ibid.

⁸² Ibid., p.10

⁸³ Ibid.

⁸⁴ NKOLO FOE, « Ajustement structurel, bonne gouvernance et droits de l'homme en Afrique », in *Human-Rights. 60 years after the Universal Declaration: Dignity and justice for all of us*, Istanbul, Mattepe University, 2011, p.36.

⁸⁵ Devenu G4S de nos jours

*publics que les acteurs privés et qui les implique dans les schémas flexibles d'interaction*⁸⁶ ». La gouvernance policière est une idéologie du marché de la sécurité. Elle insiste sur la révision des rapports entre les sphères publique et privée, ainsi qu'entre l'Etat, marché et société civile dans le domaine de production, de contrôle et de maintien de l'ordre. La mise en place des PAS lui aménagera un espace de choix au Cameroun.

2. Les Programmes d'Ajustements Structurel (PAS)

Il ne s'agit pas ici de faire une étude approfondie de façon systématique sur les PAS qui ont déjà fait l'objet de plusieurs enquêtes de la part des chercheurs. Nous allons montrer tout simplement l'influence qu'a eu ces programmes sur le système de sécurité des pays en Afrique en fragilisant, sans qu'il ne nous soit pour autant pas interdit de retracer les coordonnées du problème.

2.1. Les références du problème

Les PAS ont fait leur irruption en Afrique au début des années 1980 « *non seulement du fait d'une crise en expansion du modèle développementaliste, mais aussi à cause d'un certain nombre de déséquilibres macro-économiques, tant du point de vue des finances publiques que de celui de la balance des paiements*⁸⁷ ». Pour classer les pays africains sur le système mondial, pour les ajuster à la civilisation ultralibérale et à la mondialisation capitaliste⁸⁸, la Banque mondiale (BM) et le Fonds Monétaire International (FMI), « *créateurs des PAS, ont imposé ces mesures pour stabiliser les économies, c'est-à-dire pour ramener les déficits des finances publiques et de la balance de paiements dans les limites qui permettent d'organiser une gestion financière déflationniste*⁸⁹ ». L'entrée en scène de l'ajustement structurel « *brutalement inaugurée*⁹⁰ » dans les pays pauvres prenait prétexte de l'incompétence des jeunes Etats, la corruption généralisée des hommes politiques, les détournements de deniers publics etc. Or, l'un des enjeux majeurs de ces programmes était de contraindre les économies déjà suffisamment essoufflées de continuer à faire face à la dette. Pour y arriver, il leur a été imposé un « *redressement drastique de la gestion publique à son échelon central, celui de l'Etat*⁹¹ » et une économie orientée vers les marchés extérieurs. Les villes désormais sous ajustement, sont

⁸⁶ **Monica SERRANO**, « Gouvernance et sécurité en Amérique du Nord », in HERMET Guy et al., op. cit. p. 208

⁸⁷ **Bernard FOUNOU-TCHUIGOUA**, « l'échec de l'ajustement en Afrique » in *Alternative sud*, vol. I, 1994, p. 1.

⁸⁸ Lire **Charles Romain MBELE**, *Essai sur le postcolonialisme en tant que code de l'inégalité*, Yaoundé, éditions Clé, 2010.

⁸⁹ **Bernard FOUNOU-TCHUIGOUA**, « l'échec de l'ajustement en Afrique », op. cit, 1994, p. 2.

⁹⁰ **Annick OSMONT**, « l'Etat efficace selon la Banque mondiale. Les villes et l'ajustement structurel », in *GEMDEV (collectif) : Les avatars de l'Etat en Afrique*, Paris, Karthala, 1997, p.102.

⁹¹ *Idem*

dominées par la montée d'un discours sur l'efficacité comme référence absolue. La dépendance de la politique urbaine à l'égard de l'ajustement structurel était aussi un moyen de baliser le chemin aux investisseurs étrangers, d'aménager le terrain à la libéralisation et à la privatisation des services collectifs.

2.2. PAS et expansion des sociétés de gardiennage

D'entrée de jeu, nous cherchons ici à savoir ce que l'on reproche exactement aux PAS dans l'accroissement de l'industrie privée de la sécurité au Cameroun ? Une revue de la littérature sur la question retient qu'on leur reproche d'être responsable de :

- L'appauvrissement et l'endettement des Etats africains désormais incapables de subvenir aux services sociaux élémentaires de sécurité publique, d'éducation et de santé ;
- La fragilisation et la déstructuration de la cellule familiale particulièrement sensible en milieu urbain, avec pour conséquence le relâchement de l'autorité parentale et la livraison des jeunes à la délinquance urbaine ;
- L'accroissement de l'insécurité urbaine à travers la fracture sociale due au chômage et à la dureté de la vie ;
- La déstabilisation politique et économique des Etats par le déclenchement des coups d'Etats, des guerres et des soulèvements populaires ;

Ce qu'il convient de relever pour mieux cerner la problématique de l'ajustement dans la précarisation des politiques de sécurité en Afrique c'est que ces programmes ont « *appauvri et déstructuré les Etats africains*⁹² ». Selon NKOLO FOE⁹³, ces programmes ont permis « *l'ouverture sauvages des frontières* », laquelle a affaibli la capacité d'intervention des Etats dans les secteurs jadis régalien et a réduit les populations à la mendicité internationale⁹⁴. Pour sa part, Charles Romain MBELE assimile l'ajustement à une « *idéologie ultralibérale* », à un « *impérialisme économique collectif* » dont les effets cyniques ont rendu les Etats africains inaptes à l'allocation des services élémentaires comme la sécurité collective, la santé, l'éducation⁹⁵. Pour lui, les PAS ont précédé une vague de revendications sociales ayant réinscrit à l'ordre du jour tous les comportements archaïques n'ayant rien à envier à l'état de nature au sens hobbesien du terme : « *jacquerie, tentatives avortées ou réussies de coups d'Etat, violence*

⁹² NKOLO FOE, « Ajustement structurel, bonne gouvernance et droits de l'homme en Afrique », in *Human-Rights. 60 years after the Universal Declaration: Dignity and justice for all of us*, Istanbul, Mattepe University, 2011, p.29.

⁹³ Idem

⁹⁴ Idem

⁹⁵ Charles Romain MBELE, *Essai sur le postcolonialisme en tant que code de l'inégalité*, Yaoundé, Editions Clé en coédition avec NENA, 2013, p.44.

*de harcèlement et rapine de la petite criminalité dans les villes et les campagnes, fusion du crime organisé avec les institutions politiques, juridiques, policières, razzias, justices populaires expéditives*⁹⁶ ». Ces effets sont autant de « *fruits empoisonnés de l'ajustement structurel*⁹⁷ » en Afrique. En fait, il est apparu au fil des temps que « *les PAS créaient un problème social durable et profond, particulièrement sensible en ville, différent dans ses causes et dans son extension de celui qui a engendré et consolidé la pauvreté urbaine*⁹⁸ ». Les PAS ont socialement et politiquement déstabilisé bons nombres de pays africains au point que beaucoup de chercheurs sont allés plus loin en s'interrogeant sur les compétences professionnelles et le coefficient de moralité de leurs initiatrices. Ces chercheurs dénoncent « *l'inertie intellectuelle* » des spécialistes des institutions de Breton Woods « *dotées d'un cadre d'économistes aux compétences plutôt médiocres*⁹⁹ ». La réalité selon ces chercheurs est que « *les équipes du FMI et de la BM qui visitent les pays en développement, ou leurs défenseurs dans ces pays, sont rarement des théoriciens perspicaces et novateurs* ». Pour mettre les Etats hors-jeu et légitimer la dictature des experts, ils fétichisent la politique et l'économie, « *ils préfèrent se lancer de savants calculs fondés sur un ensemble d'hypothèses arbitraires et dénuées de transparence*¹⁰⁰ ». La critique est peut-être excessive, mais elle n'est pas sans fondement. Car, l'orthodoxie économique de l'efficacité, de la rentabilité et de la stabilisation promue par l'ajustement structurel en milieu urbain a entraîné une vaste dégradation des conditions de vie et une profonde tétanisation des citoyens abandonnés à la déviance pour satisfaire l'instinct de survie. Cette vulnérabilité collective des populations n'a pas seulement été propice à l'affaiblissement des appareils de sécurité de l'Etat et au développement de l'insécurité urbaine, elle a aussi été une aubaine pour la prolifération des agences de sécurité privées qui en ont trouvé un marché juteux de la sécurité. Toute chose qui s'est consolidée avec les vastes mouvements de libéralisation et de privatisation.

3. Les sommations internationales de libéralisation

Libéralisation et privatisation sont deux concepts fétiches des années 1980 et 1990 imposés, introduits et systématisés par les institutions internationales comme prétexte au désenchantement généralisé des Etats de l'Afrique subsaharienne et comme le moyen de leur alignement à la

⁹⁶ *Idem*, p.45.

⁹⁷ Michel CHOSSUDOVSKY, « fruits empoisonnés de l'ajustement structurel », in *Le Monde Diplomatique*, 1994, cité par Charles Romain MBELE, *Essai sur le Postcolonialisme...*, op, cit., p.45

⁹⁸ Annick OSMONT, « l'Etat efficace selon la Banque mondiale. Les villes et l'ajustement structurel », in GEMDEV (collectif) : *Les avatars de l'Etat en Afrique*, Paris, Karthala, 1997, p.107.

⁹⁹ D NAYYAR, A BHADURI, « Le consensus de Washington et la libéralisation de l'économie », in *Tiers-Monde*, tome 38, n°150, 1997, p.301.

¹⁰⁰ *Idem.*, p.297.

civilisation. Ces deux concepts sont étroitement liés à la bonne gouvernance et s'inscrivent dans la tradition des PAS. Le souci d'efficacité de la BM et du FMI a permis d'inscrire la libéralisation et la privatisation comme l'une des conditionnalités de l'aide aux pays pauvres¹⁰¹.

3.1. Les préjugés historiques du libéralisme économique

Le père de l'économie politique auteur de l'ouvrage *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*¹⁰² rendait déjà hommage au marché comme cadre par excellence d'acclimatation du bien être socioéconomique des individus et le lieu de réalisation de l'universel. Il insistait sur la nécessité de dépouiller le marché de toute autorité étatique, politique ou morale. Car le marché selon lui est autorégulateur et la garantie de l'intérêt privé est la conduite de réalisation de l'intérêt général. L'exigence de libéralisation du marché amorcée dès le XVIIIème siècle a impulsé une nouvelle adaptation idéologique dans la politique des Etats des années 1980 et 1990 qui seront désormais soumis au principe du libéralisme dont Adam Smith est la figure historique la plus emblématique. Il écrit précisément :

*A la vérité (...) l'intention de chaque individu n'est pas en cela de servir l'intérêt public, et il ne sait même pas jusqu'à quel point peut être utile à la société. En préférant le succès de l'industrie nationale à celui de l'industrie étrangère, il ne pense qu'à se donner personnellement une plus grande sûreté ; et en dirigeant cette industrie de manière que son produit ait le plus de valeur possible, il ne pense qu'à son propre gain ; en cela, comme dans beaucoup d'autres cas, il est conduit par une main invisible à remplir une fin qui n'entre nullement dans ses intentions, et ce n'est pas toujours ce qu'il y a de plus mal pour la société. (...) Tout en ne cherchant que son intérêt personnel, il travaille souvent d'une manière bien plus efficace pour l'intérêt de la société*¹⁰³.

En fait, il y a eu comme une sorte de commémoration et de déterrement de la théorie de Smith de la main invisible qui fut généralisée dans tous les secteurs, y compris dans le domaine du maintien de l'ordre.

3.2.1 Libéralisation de la sécurité et jaillissement des activités privées de sécurité

Dans les PAS, « la libéralisation était imposée de façon unilatérale par les institutions internationales, les « bailleurs de fonds » et autres « partenaires au développement »¹⁰⁴ ». La

¹⁰¹ Lire **NKOLO FOE**, « Ajustement structurel, bonne gouvernance et droits de l'homme en Afrique », in *Human-Rights. 60 years after the Universal Declaration: Dignity and justice for all of us*, Istanbul, Mattepe University, 2011, op. cit.

¹⁰² **Smith ADAM**, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Paris, Gallimard, 1976.

¹⁰³ Ibid, p.256.

¹⁰⁴ **Charles Romain MBELE**, *Essai sur le postcolonialisme en tant que code de l'inégalité*, Yaoundé, Editions Clé en coédition avec NENA 2013, op. cit., p.47

libéralisation est celle des échanges au sein du marché, « *l'ouverture tous azimuts des frontières*¹⁰⁵ ». L'exhumation historique de cette exigence smithienne de libéralisation du marché par les institutions de Breton Woods soucieuses de décharger les Etats africains, a été une panacée pour les promoteurs des sociétés de sécurité privées affamés des richesses. Une fois le modèle libéral devenu le référent politique des institutions internationales, il s'est produit à l'intérieur des Etats une « *libéralisation du marché de la sécurité*¹⁰⁶ » sous prétexte général que les Etats déjà suffisamment obèses « *ont en commun d'être plus ou moins défailants dans leur mission de promouvoir à eux seuls la sécurité des personnes, des biens et de l'information*¹⁰⁷ ». Il faut donc libéraliser, c'est-à-dire ouvrir le marché à d'autres acteurs issus de la société civile. C'est aussi dans ce contexte de libéralisation généralisée « *que se sont développées les privatisations, censés représentées la revanche du marché et la montée en puissance d'acteurs privés débarrassés de la contrainte*¹⁰⁸ ».

4. Effets de la mondialisation sur la prolifération des sociétés de gardiennage.

Un choc est une rencontre plus ou moins violente et brusque de deux ou plusieurs corps par exemple, le bruit du choc du marteau sur l'enclume. C'est également une confrontation violente, un affrontement entre des forces généralement inégales, affrontement au cours duquel un élément extérieur vient en perturber un autre. La mondialisation quant à elle est « la volonté d'homogénéiser l'hétérogène dans un espace économique totalement décroisé et métaphoriquement appelé « *village planétaire*¹⁰⁹ » ». Plus précisément, la mondialisation comme le souligne Ulrich BECK, signifie deux choses : d'une part qu'« un nouveau jeu a été ouvert par lequel les règles et les concepts fondamentaux de l'ancien jeu ont été déréalisés, même si l'on continue à le pratiquer » ; et d'autre part, le resurgissement d'un nouveau cadre pour l'action : « *la politique s'affranchit des frontières et des Etats, avec pour conséquence l'apparition des joueurs supplémentaires, de nouveaux rôles, de nouvelles ressources, des règles inconnues, des nouvelles contradictions, des nouveaux défis*¹¹⁰ », mais surtout de nouvelles menaces. Car, « ce qu'on appelle la mondialisation (...) n'est pas sans lien avec l'insécurité. (...) Il résulte nécessairement une transversalité et une transnationalité des phénomènes des phénomènes tels

¹⁰⁵ Idem, p.48.

¹⁰⁶ **NKOLO FOE**, « Ajustement structurel, bonne gouvernance et droits de l'homme en Afrique », in *Human-Rights. 60 years after the Universal Declaration: Dignity and justice for all of us*, Istanbul, Mattepe Universityop, , op cit, 2011, p.9.

¹⁰⁷ **Frédéric OCQUETEAU**, *Les défis de la sécurité privée : Protection et surveillance dans la France d'aujourd'hui*, Paris, Harmattan, 1997, p.143.

¹⁰⁸ **Béatrice HIBOU**, *La Privatisation des Etats*, Paris, Karthala, 1999, p.5.

¹⁰⁹ **Lucien AYISSI**, « Le marché global et sa clôture inhumaine », in *Cahier de l'UCAC: La mondialisation : quel humanisme ?*, N° 6, pp. 233-248, 2006, p.234.

¹¹⁰ **Ulrich BECK**, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*, Paris, Flammarion, 2003.

que la violence, la circulation des armes, les réseaux de drogues etc.¹¹¹ ». Notons que la prolifération au Cameroun des agences de sécurité privées s'inscrit d'abord dans le cadre de la mondialisation et l'envahissement par les multinationales de sécurité en est bien l'une de ses épopées. Celle-ci a indéniablement alimenté l'essor des agences de sécurité privées au Cameroun. La révolution libérale mondiale accélérée depuis la fin de la guerre froide et l'irruption des joueurs supplémentaires qu'elle a fait naître sur la scène politique illustrent bien le phénomène.

4.1. La révolution libérale mondiale

Avec la chute du mur de Berlin comme traduction sensible de l'évanouissement du bloc communiste, FUKUYAMA proclamait « la fin de l'Histoire¹¹² » comme la métaphore de la révolution libérale mondiale, la révolution capitaliste. Aussi soutenait-il sans difficulté que la démocratie capitaliste serait l'aboutissement définitif et stable de la marche de l'humanité. A la démocratie libérale comme creuset politique des sociétés vers l'horizon économique paradisiaque et indispensable de l'histoire, l'auteur FUKUYAMA en rendait un hommage élogieux. En tant que système économique mondial du capitalisme, la démocratie libérale se définit comme « *le point final de l'évolution idéologique de l'humanité* » et la « *forme finale de tout gouvernement humain*¹¹³ ». Car, au terme de l'histoire, « *il ne reste plus aucun rival idéologique sérieux à la démocratie libérale*¹¹⁴ ». Celle-ci reste alors « *la seule aspiration politique cohérente qui relie différentes régions et cultures de la terre*¹¹⁵ ». La supériorité techno scientifique et le succès économique des pays du Nord sont liés à la vulgarisation des principes économiques du libéralisme qui « *ont réussi à produire des niveaux sans précédents de prospérité matérielle*¹¹⁶ ». Inversement, la précarité matérielle des pays du Sud tient à un défaut d'application suffisante des principes nécessaires de la démocratie libérale. L'unique thérapie que leur offre le médecin de la mondialisation ultralibérale est donc de se plier à la révolution libérale mondiale : « *Les pays pauvres sans autre forme de ressources que le travail acharné de leurs populations* » doivent tirer profit de « *l'ouverture du système économique international et créer des accumulations inouïes de richesses nouvelles, comblant ainsi rapidement le fossé qui les séparait des puissances capitalistes mieux établies d'Europe et d'Amérique du Nord*¹¹⁷ ». La

¹¹¹ **Valentin NGA NDONGO**, *Violence, délinquance et insécurité à Yaoundé (informations générales)*, Yaoundé, PUY

¹¹² **Francis FUKUYAMA**, *La Fin de l'histoire et le Dernier Homme*, Paris, Flammarion, 1992.

¹¹³ *Idem*, p.11.

¹¹⁴ *Idem*, p. 245.

¹¹⁵ *Ibid*, p.14.

¹¹⁶ *Ibid*

¹¹⁷ *Ibid*, p.66.

crise terminale du communisme est une preuve que les pays enclins à la planification de type socialiste sont condamnés à l'arriération et la pauvreté. La culture capitaliste universelle implique donc l'absorption des pays du Sud dans l'économie de marché. Comme le souligne Lucien AYISSI, le fantasme économique des prêtres et des catéchistes de la mondialisation « *consiste à se représenter le marché global comme facteur de la prospérité, de la réduction de la pauvreté dans le monde et la libération de l'homme de la dictature de la raison politique et des contraintes d'une morale répressive*¹¹⁸ ». L'éviction de l'Etat social qui en est consécutive implique donc la légitimation du marché global pour toutes les sociétés humaines selon la doxa néolibérale de la mondialisation. Celle-ci pose que « *ce qui est bon pour le capital est bon pour tous. La promesse mise en avant est la suivante : tout le monde s'enrichit et les pauvres finissent eux aussi par en profiter*¹¹⁹ ». Finalement, la démocratie libérale par la révolution capitaliste repose sur les enjeux économique, politique et idéologique. Au plan économique, le marché global vise l'expansion du capitalisme planétaire qui a horreur de « *l'exiguïté des marchés étriés* ». Il prône le « *nomadisme transnational des multinationales*¹²⁰ », l'accumulation primitive du capital, une main d'œuvre bon-marché. La révolution capitaliste mondiale a été posée comme l'horizon commun de toutes les sociétés soucieuses de sortir de leur balbutiement industriel. Pour atteindre ces objectifs, ses partisans célèbrent avec foi les privatisations de toutes sortes, « *en débitant les Etats pour les transformer en simples comptoirs marchands*¹²¹ ». Au plan politique, il s'agit de « *substituer aux absolus traditionnels (Dieu, Etat, la Vertu) un seul (le marché) qui est d'autant plus absolu qu'il a l'exclusivité de la puissance* ». Autrement dit, la révolution libérale capitaliste veut « *instituer un super-Léviathan à la place de ceux dont la relativité ne leur assurait pas la maîtrise efficace du monde*¹²² ». Au plan idéologique, l'Etat qui vit déjà « *l'expérience douloureuse des privatisations, assiste, en toute impuissance, au libre fonctionnement de la mécanique du marché et à l'absorption faciles des particularités économiques les moins compétitives*¹²³ ». Tels sont en effet les présupposés et les coordonnées de la révolution libérale mondiale qui a fait naître partout en Afrique de nouveaux joueurs sur la scène politique.

¹¹⁸ **Lucien AYISSI**, « Le marché global et sa clôture inhumaine », in *Cahier de l'UCAC: La mondialisation : quel humanisme ?*, N° 6, pp. 233-248, 2006, p.238

¹¹⁹ **Ulrich BECK**, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*, Paris, Flammarion, 2003, p.32

¹²⁰ **Lucien AYISSI**, « Le marché global et sa clôture inhumaine », in *Cahier de l'UCAC: La mondialisation : quel humanisme ?*, N° 6, pp. 233-248, 2006, p.239.

¹²¹ *Ibid*

¹²² *Idem*, p.240

¹²³ *Ibid*

4.2. Gouvernance mondiale et incursion des compétiteurs supplémentaires dans la gérance de la sécurité

Parler de mondialisation, c'est encore parler de gouvernance mondiale et l'une ne va pas sans l'autre. On appelle gouvernance mondiale, celle qui tente d'ajuster à l'échelle planétaire les politiques et comportements des Etats, d'une part, sur la base des normes négociées à l'échelle planétaire et dont la validité devrait également devenir planétaire, et d'autre part, « *en s'appuyant sur les institutions puissantes et « libres de souveraineté » telles que le FMI, la BM, l'OMC¹²⁴* ». Il s'agit d'une forme de gouvernance élaborée à l'échelle mondiale par les Léviathans postmodernes et qui tire ses fondements de l'illusion généreuse qui habite l'idée d'une « *révolution* » du monde par l'anarcho-capitalisme. Cette idéologie ultralibérale ordonnée en amont « *pense le devenir de l'Afrique sans consulter les africains¹²⁵* ». En fait, comme le souligne à juste titre Charles Romain MBELE, l'ajustement de l'Afrique à la mondialisation capitaliste soumet les systèmes politiques africains à « *une alternative hégémonique non négociable, sans issue et funeste : s'ajuster ou périr¹²⁶* ». Cet ajustement à la révolution libérale mondiale a aussi plaidé en faveur de l'extension du marché de la sécurité privée en Afrique. Dans l'établissement du nouvel ordre mondial marqué par l'entrée des « *joueurs supplémentaires* », quelques bouleversements planétaires ont été observables. D'abord que « *les distinctions traditionnelles entre public et privé ont volé en éclat, avec une interconnexion et une confusion de rôles entre Etats et acteurs privés¹²⁷* ». Ensuite ces acteurs privés « *sont devenus aussi puissants, et parfois plus que les Etats¹²⁸* ». Dans ce sens, et sous haute impulsion des organisations internationales décidées à « *affaiblir le rôle des Etats¹²⁹* », presque tous les pays d'Afrique se sont alignés derrière le nouvel ordre mondial prôné par les doctrinaires de la révolution libérale capitaliste en matière de sécurité. Au bénéfice de cette thèse, quelques illustrations : les recherches réalisées par PEROUSE DE MONTCLOS sur les Etats faibles et la sécurité privée en Afrique noire, ont montré que l'irruption sur la scène politique en Afrique des gestionnaires de la sécurité privée au cours des deux dernières décennies a atteint des proportions effarantes¹³⁰ : d'après cette étude, le Ghana en 2002 comptait 110 agences de sécurité privées, le

¹²⁴ **Guy HERMET et al**, *La gouvernance : un concept et ses applications*, Paris, Karthala, 2005.

¹²⁵ **Charles Romain MBELE**, *Essai sur le postcolonialisme en tant que code de l'inégalité*, Yaoundé, Editions Clé/NENA, 2013.

¹²⁶ *Idem*

¹²⁷ **Claude REVEL**, « La bataille pour l'ordre mondial du XXI^e siècle » in *Revue Défense nationale*, 2010, (en ligne), consulté le 29 octobre 2023, URL : <https://www.defnat.com/e-RDN/vue-article.php?carticle=8083>

¹²⁸ *Idem*

¹²⁹ *Ibid*

¹³⁰ **Marc-Antoine PEROUSE DE MONTCLOS**, *États faibles et sécurité privée en Afrique noire. De l'ordre dans les coulisses de la périphérie mondiale*, Paris, Harmattan, 2008.

Cameroun 180 avec une quinzaine de milliers d'employés ; à la même période, le Nigéria, en dénombrait en moyenne 2000 agences de sécurité privées avec une centaine de milliers d'employés ; le cas de l'Afrique du Sud reste très remarquable. Le nombre des compagnies y est passé d'une demi-douzaine au début des années 1980 à 3.500 en 1995 et plus de 5000 en 1999. Selon lui, hormis les quelques 60.000 à 200.000 vigiles et veilleurs de nuit qui se sont déclarés, l'industrie de la sécurité privée sud-africaine emploie plus de 35.000 personnes, dont 166.000 gardes et dispose de 80.000 véhicules de patrouilles contre 37.000 dans la police publique. De plus, « *son chiffre d'affaires approche d'ailleurs le budget de la police*¹³¹ ». Si on s'en tient aux analyses de MONTCLOS ce chercheur, la situation actuelle de l'Afrique du Sud est comparable à celle des pays comme la Zambie et les Etats-Unis ou « *le chiffre d'affaires de la sécurité privée est deux fois supérieur au budget de la police*¹³² ».

Telle qu'elle s'applique au Cameroun, la gouvernance mondiale se traduit par la présence des sociétés de sécurité privées multinationales, au capital mondial, flexible et déterritorialisé au premier rang desquelles G4S et DAK Security. Toutefois, l'extension de l'industrie de la sécurité privée au Cameroun a aussi été favorisée par les facteurs d'ordre interne qu'il convient de mettre en relief.

II- ECLOSION INTERNE DES SOCIETES PRIVEES DE GARDIENNAGE AU CAMEROUN

Comme souligne le sociologue camerounais Jean Marc ELA : « *le lieu d'intelligibilité des sociétés africaines se définit autour de la confrontation entre les dynamiques du dehors et du dedans*¹³³ ». Certes, la bonne gouvernance et ses multiples formes de désinence sans oublier le choc de la mondialisation, ont permis la fragilisation du système de sécurité au Cameroun et ont donné lieu au développement de la délinquance urbaine devant le spectacle des conditions de vie affreuses des populations. Cependant, les jeunes Etats qui vivaient déjà l'expérience douloureuse de la bonne gouvernance et de la mondialisation auront profité pour tamponner le phénomène du cachet de leurs propres bassesses politiques. Parmi les dynamiques internes qui ont favorisé l'explosion des sociétés de gardiennage au Cameroun, l'on peut noter en bonne place la crise des institutions de l'Etat et particulièrement sécuritaires, l'éclatement de l'insécurité en zone urbaine, la forte demande en sécurité des personnes et des biens, le développement de la propriété privée de masse, l'incidence de la présence des compagnies d'assurance.

¹³¹ *Idem*

¹³² *Ibid.*, p.22.

¹³³ **Jean Marc ELA**, *Quand l'Etat pénètre en brousse... Les ripostes paysannes à la crise*, Paris, Karthala, 1990.

1. La crise des institutions sécuritaires

L'une des principales causes internes de fragmentation de la gestion de la sécurité au Cameroun est la déliquescence des institutions publiques en charge de la sécurité. Cette crise institutionnelle se manifeste par la démotivation de l'Etat, les failles opérationnelles des forces publiques de maintien de l'ordre.

1.1. La démotivation ou le désengagement de l'Etat

L'une des missions régaliennes de l'institution étatique est la sécurité des personnes et des biens. C'est là l'un des enjeux majeurs du contrat social : « *trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé*¹³⁴ ». Sans cette volonté politique d'assurer la sécurité des citoyens, l'Etat reste une simple boîte de sonorité sans légitimité. S'il convient dans le cadre de ce travail de se détacher nettement des visions modérées et extrémistes qui font de l'Etat en Afrique le siège de « *la politique du ventre*¹³⁵ » et le centre des irrationalités sans rapport avec l'extérieur, nous ne minimisons pas cependant l'ampleur des phénomènes décrits.

Appliquée en contexte africain, la mission noble de l'Etat d'assurer la sécurité des citoyens et des biens est plutôt tournée en raillerie. Au Cameroun, le désengagement de l'Etat s'exprime de plusieurs façons :

- La transformation de l'Etat en facteur d'insécurité et de violence ;
- Le détournement du monopole de la violence par une minorité à des fins privées ;
- Le dysfonctionnement des institutions publiques de sécurité ;
- La normalisation de la « *civilianisation* » en tant que « *forme spécifique du maintien de l'ordre qui correspond à l'implication croissante de citoyens dans les services de police publiques, à la fois en tant qu'auxiliaire de police et volontaires*¹³⁶ ».

Analysons de plus près ce désengagement de l'Etat à travers quelques auteurs et faits observables. On reproche aux Etats africains en général d'être eux-mêmes facteur d'insécurité et générateur de violence, d'abandonner ses citoyens à l'état de nature et d'exercer vis-à-vis d'eux une violence illégitime.

¹³⁴ Jean Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social, ou Principes du droit politique*, Paris, Flammarion, 1976.

¹³⁵ Jean François BAYART, *L'Etat en Afrique : La politique du ventre*, Paris, Fayard, 2006.

¹³⁶ Claire BENIT-GBAFFOU et al, *Sécurisation des quartiers et gouvernance locale. Enjeux et défis pour les villes africaines (Afrique du sud, Kenya, Mozambique, Namibie, Nigeria)*, Paris/Johannesburg, Karthala, 2010, 468 pages.

Au Cameroun on constate que le monopole de la violence est détourné pour les intérêts privés des hommes politiques, d'affaires et des autorités militaires et policières pendant que la majorité des citoyens croupit dans l'insécurité. Par exemple dans l'arrondissement de Yaoundé 1^{er}, il n'est pas rare de voir un policier, un gendarme ou un militaire armé ou non, assis à longueur de journée devant le domicile d'un homme politique ou d'un militaire (Officier supérieur). Il s'agit pourtant là d'une façon spécifique de détourner le monopole de la violence légitime pour des fins privées ou pour une minorité. Un autre fait que nous observons au quotidien dans l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} est le suivant : les éléments de la police municipale (brigade moto) de la mairie de Yaoundé 1^{er} travaillent en collaboration avec les policiers de la ville pour la répression des mototaxis clandestins interdit de circuler au centre-ville. Le fait remarquable ici est que régulièrement, les agents de la police municipale généralement en binôme placés souvent aux niveaux des carrefours appréhendent les chauffeurs de mototaxis avec une brutalité inexplicable, pendant que les policiers observent à distance et attendent sur place ou dans leur véhicule qu'on leur amène les personnes arrêtées. Une telle violence de l'Etat peut s'avérer illégitime dans la mesure où les éléments de la brigade moto qui appréhendent les chauffeurs de mototaxis et leurs engins ne bénéficient parfois d'aucun agrément en tant que police-privé. Elle peut ensuite exprimer une certaine démotivation de l'Etat (du moins des forces de sécurité publiques qui incarnent l'Etat) qui préfère abandonner son rôle de répression aux acteurs privés dénués de légitimité. Cette situation laisse croire avec Dominique BANGOURA qu'en Afrique, « *le monopole de la violence physique n'est le fruit d'aucun consentement populaire, d'aucune légitimité et d'aucune contrepartie qui aurait dû être la sécurité*¹³⁷ ». Cet auteur justifie la privatisation de la sécurité comme une stratégie d'autodéfense des citoyens abandonnés à eux-mêmes dans un continent où « *le monopole de la violence reste aux mains de la classe dirigeante qui freine ou s'oppose aux changements politiques et sociaux*¹³⁸ ». L'Etat sensé être le garant de la sécurité publique se débarrasse de ses missions en laissant aux populations le soin de s'occuper de leur propre sécurité. Car, « *hormis la minorité dirigeante et les filières clientélistes auxquels elle est liée, les populations africaines vivent dans l'insécurité*¹³⁹ ». De ce fait, ni la nature du pouvoir politique ni l'autorité militaire ne véhiculent aucun projet de la sécurité pour les populations de manière à « *domestiquer le monopole étatique de la violence*¹⁴⁰ ».

¹³⁷ Dominique BANGOURA, « Etat et sécurité en Afrique », in *Politique africaine*, n°61, Besoin d'État, op cit, 1996, p.231 (En ligne) Consulté le 31 octobre 2023. URL : <https://doi.org/10.3406/polaf.1996.5941>.

¹³⁸ *Ibid*, p.232.

¹³⁹ *Ibid*, p.233.

¹⁴⁰ *Ibid*.

1.2. Les faiblesses opérationnelles des forces publiques ou leur faible capacité opérationnelle

Le professionnalisme d'une force de sécurité ou d'une armée repose sur des systèmes de commandement et de contrôle, des compétences et des ressources efficaces pour mener à bien ses missions¹⁴¹. La faible capacité opérationnelle des forces de défense et de sécurité camerounaises les rend incapables de jouer efficacement ce rôle, remettant même en cause leur pertinence. Les dérives de l'armée camerounaise et même de la police nationale par les rebelles islamistes de Boko Haram ou de ISWAP à l'extrême nord, la prise de certains villages par des bandes armées sécessionnistes dans les régions du nord-ouest et du sud-ouest du Cameroun, les incursions sporadiques des bandes armées dans les régions de l'Adamaoua et de l'Est, etc... illustrent la faible capacité opérationnelle des forces de défense et de sécurité camerounaises.

Les détracteurs de l'Etat postcolonial soutiennent que la violence de l'Etat africain n'est « *ni légitime à usage interne car issue d'un pouvoir politique illégitime et parfois illégal, ni efficace à usage externe car frappée d'incapacité opérationnelle lorsqu'il s'est agi de défendre l'intégrité territoriale*¹⁴² ». Le constat est sévère, mais il n'est pas sans fondement. Cette prise de position que les menaces terroristes¹⁴³ actuelles au Cameroun semblent donner raison, et mérite une attention particulière. Parmi la multitude de raisons pouvant expliquer cette inefficacité opérationnelle des FMO, les problèmes suivants se distinguent : des lacunes dans la chaîne de commandement entraînant l'indiscipline, un contrôle inadéquat des pratiques de passation de marchés, une faible gestion des ressources qui diminue la capacité opérationnelle, un moral bas, les interventions en retard de la police qui arrive toujours sur les lieux du sinistre après coup ou qui ne réagit pas aux sollicitations des populations, une insuffisance du matériel logistique avec des équipements déficitaires, l'incompétence professionnelle des éléments de la sécurité publique se manifestent à partir de plusieurs indices identifiées sur le terrain ou décriés par la presse :

- Des lacunes dans la chaîne de commandement conduisant à l'indiscipline.

Une chaîne de commandement commode est une condition préalable à toute institution sécuritaire puisqu'elle reflète un bon leadership, une bonne discipline et favorise la redevabilité.

¹⁴¹ **Émile OUEDRAOGO**, *Renforcer le professionnalisme militaire en Afrique*, Centre d'études stratégiques de l'Afrique Rapport d'analyse No.6, Washington, DC, Première impression : Juillet 2014 (nouvelle traduction, janvier 2023), (en ligne), consulté le 01 novembre 2023, URL : <https://africacenter.org/wp-content/uploads/2023/03/ARP06FR-Renforcer-le-professionnalisme-militaire-en-Afrique-CESA.pdf>

¹⁴² *Ibid*, pp. 222-223.

¹⁴³ Allusion faite à la présence des sectes islamistes ISWAP, Bandouma et Boko Haram qui sévissent à l'extrême nord du Cameroun.

Malheureusement, les rapports provenant de tout le pays donnent l'image de policier et gendarme dont la main gauche ne semble pas savoir ce que fait la main droite. De plus, les liens entre la politique sécuritaire officielle et les actes des agents ou des soldats de rang n'existent apparemment pas. En effet, dans le nord-ouest et le sud-ouest du Cameroun, des civils ont plusieurs fois accusés des policiers ou des soldats luttant contre les sécessionnistes ambazoniens¹⁴⁴ d'atrocités à leur rencontre. Les hauts gradés de la police ou de l'armée ont été incapables d'expliquer ces actes, bien qu'ils aient bien compris les effets aggravants que des mesures de sécurité intérieure trop brutales peuvent avoir sur les populations locales. La grande majorité des forces de défense et de sécurité camerounaise sont régies par des textes législatifs, tels que le statut spécial des fonctionnaires de la sûreté nationale, le statut du personnel des forces armées et le code ou règlement de discipline militaire. Cependant, en raison de lacunes dans la chaîne de commandement et dans le protocole disciplinaire, les actes criminels commis en dehors des casernes restent souvent impunis, perpétuant l'idée que les soldats sont parfois au-dessus des lois. Cela renforce une culture de l'impunité qui sape la réputation de l'armée et de la police favorisant des comportements déviant parmi les troupes.

Il existe incontestablement des exceptions. La justice a arrêté plusieurs fois des officiers de police judiciaire, de la gendarmerie et de la police après qu'ils aient emprisonné illégalement et mal traité des citoyens en garde à vue. A Yaoundé, plusieurs militaires et policiers soupçonnés d'être impliqués dans l'assassinat du journaliste Martinez Zogo de la radio amplitude FM ont été arrêtés depuis janvier 2023, poursuivis par le tribunal militaire de la même ville et emprisonnés pour avoir déshonoré les forces de défense et de sécurité, et bafoué les droits humains.

Le ministère camerounais de la défense annonçait en septembre 2022, que deux civils ont été tués par des militaires ayant violé les consignes de l'armée dans le Nord-Ouest du pays. « *Un incident malheureux a provoqué la mort de deux civils dans le village (de) Nylbat-Andek*¹⁴⁵ », dans la région du Nord-Ouest, a annoncé le Colonel Cyrille Atonfack, porte-parole du ministère de la Défense, dans un communiqué publié ce même mois. Selon l'armée camerounaise, trois éléments d'une unité des forces spéciales camerounaises « *en violation des consignes, s'en sont pris à quelques habitants sur lesquels l'un des soldats a malheureusement ouvert le feu*¹⁴⁶ » tuant deux dames âgées respectivement de 47 et 49 ans. L'armée a affirmé dans son communiqué que les trois soldats ont été désarmés et interpellés, et qu'une enquête a été ouverte par une brigade de gendarmerie pour établir les responsabilités.

¹⁴⁴ Nom attribué aux irrédentistes du nord-ouest et du sud-ouest favorable à la scission du pays.

¹⁴⁵ <https://theworldnews.net/cm-news/crise-anglophone-l-armee-reconnait-avoir-tue-deux-civils-dans-le-nord>

¹⁴⁶ Idem

- **Contrôle insuffisant des pratiques de passation de marchés.**

Un aspect de la mauvaise gouvernance dans l'armée et même dans la police camerounaise se manifeste dans l'acquisition de fournitures et d'équipements. Plusieurs fonctionnaires de police se plaignent du manque de dotation de tenues de travail depuis plusieurs mois. Ces derniers font parfois recours aux couturiers des quartiers pour mieux s'habiller alors qu'il existe un service de confection des uniformes à la sûreté nationale logé à l'Ecole Nationale Supérieure de Police de Yaoundé. D'autres soldats se plaignent d'habiter dans des casernes inhospitalières et d'avoir salaires dérisoires sans aucune possibilité d'avancement ou avec des avancements qui tardent à venir. Le budget des forces de défense et de sécurité est pourtant souvent plus important que celui de la plupart des autres services publics. Pour Emile OUEDRAEGO :

Dans beaucoup de pays, les décisions en matière de passations de marchés militaires sont concentrées entre les mains d'une oligarchie politique et militaire alliée à des partenaires commerciaux nationaux et étrangers. Résultat, ces marchés sont davantage fonction des intérêts commerciaux ou de l'enrichissement personnel que de la satisfaction des besoins réels des forces armées¹⁴⁷.

En 2010, l'ancien ministre de la Défense du Cameroun (de 2004 à 2009), Rémy Ze Meka, a été arrêté pour détournement de fonds de 215 milliards de francs CFA pendant son mandat. Cet argent était destiné à des opérations militaires et à des projets de développement¹⁴⁸. Dans la même lancée, l'ancien Délégué Général à la sûreté nationale Edgard Alain MEBE NGO'O a été condamné en janvier 2023 à 30 ans d'emprisonnement ferme pour détournement de deniers publics. Il a notamment été reconnu coupable par le TCS¹⁴⁹ du détournement de 23 milliards de francs CFA à travers des surfacturations sur les prix d'achats des tenues des fonctionnaires de police. Son épouse a été condamnée à dix ans de prison pour "*complicité de détournement de deniers publics*" et plusieurs biens du couple ont été saisis dans le cadre de cette procédure¹⁵⁰.

- **Un moral bas.**

La police et l'armée camerounaise regorgent des officiers très compétents et professionnels formés parfois dans les meilleures écoles militaires du monde. Malheureusement, ces officiers ont du mal à s'épanouir dans un environnement où leur compétence et leur professionnalisme ne

¹⁴⁷ **Émile OUEDRAOGO**, *Renforcer le professionnalisme militaire en Afrique*, Centre d'études stratégiques de l'Afrique Rapport d'analyse No.6, Washington, DC, Première impression : Juillet 2014 (nouvelle traduction, janvier 2023), p. 29.

¹⁴⁸ <https://www.jeuneafrique.com/197042/politique/la-derni-re-proie-de-l-pervier/>

¹⁴⁹ **Tribunal Criminel Spécial** compétent pour les infractions liées aux détournements des fonds de l'Etat d'un montant supérieur ou égal à 50 millions de Francs CFA

¹⁵⁰ <https://www.voaafrique.com/a/cameroun-un-ex-ministre-de-la-d%C3%A9fense-condamn%C3%A9-%C3%A0-30-ans-de-prison/6944858.html>

sont pas récompensés par une promotion ou un avancement de grade. L'inactivité et la stagnation professionnelle qui en résultent rongent la motivation des officiers, même bien formés et compétents. Cela sème les germes des révoltes répétitives parmi les soldats qui se sentent souvent sans direction et abandonnés par leurs chefs militaires et civils. « *Le moral est vital sur le champ de bataille. Sans lui, la défaite est inévitable*¹⁵¹ » affirme Emile OUEDRAOGO. Pour lui, c'est le fondement de la motivation des troupes. La corruption au sommet de la chaîne de commandement sape également le moral des hommes, les rendant de plus en plus sujets à participer à la corruption ou à la tolérer. Au Cameroun où les salaires sont minimes, les soldats sont tentés d'extorquer de l'argent ou des paiements en nature à la population locale ou de se tourner vers des activités génératrices de revenus pourtant interdit par le code de conduite militaire et le statut spécial des fonctionnaires de la sûreté nationale.

- Les manquements liés aux interventions policières

Dans l'arrondissement de Yaoundé 1^{er}, plusieurs victimes d'abus criminels tout comme les clients de la sécurité privée reprochent à la police d'être passive ou de ne pas répondre favorablement aux appels téléphoniques en cas d'incidents. Dans ce sens, le quotidien *L'Indépendant* dénonce l'immobilisme des responsables du MINDEF dont le mode de fonctionnement est identique à celui des sapeurs-pompiers, « *parce que s'invitant dans les lieux de sinistre assez tardivement quand les dégâts sont consommés*¹⁵² ». Un de nos informateurs à qui nous avons posé la question de savoir pourquoi il faisait recours à la police privée en dépit de l'existence d'une force publique de maintien de l'ordre s'est expliqué ainsi : « *on ne peut pas seulement compter sur les policiers. Parfois, on les appelle même quand on a un problème sérieux, ils ne viennent pas ou bien ils te disent qu'ils n'ont pas le carburant*¹⁵³ ». Ces affirmations démontrent l'incapacité des forces publiques à couvrir efficacement les objectifs opérationnels de la sécurité publique au Cameroun.

- Une insuffisance du matériel logistique et équipements déficitaires

En plus du problème de manque de carburant évoqué supra, les forces de l'ordre sont confrontées au problème d'insuffisance de matériel adéquat pour lutter la criminalité urbaine.

- L'incompétence professionnelle des éléments de la sécurité publique

¹⁵¹ **Émile OUEDRAOGO**, *Renforcer le professionnalisme militaire en Afrique*, Centre d'études stratégiques de l'Afrique Rapport d'analyse No.6, Washington, DC, Première impression : Juillet 2014 (nouvelle traduction, janvier 2023), p. 36.

¹⁵² Le quotidien *L'indépendant* du 17 avril 2013

¹⁵³ Entrevue tenue le 15 Aout 2023 à Elig-esono

Le déficit de matériel de lutte contre l'insécurité accompagne aussi l'incompétence des agents des forces de défense et de sécurité qui est parfois le produit du manque de volonté de ces agents. Certains actes criminels dans la ville de Yaoundé se développent sous le regard impuissant des forces publiques rétrécies dans la peur : « *c'est du moins très embêtant de savoir qu'avec toutes les forces de l'ordre et de police déversées ces derniers jours dans les différents carrefours, l'on ne parvienne pas à dissuader ces malfrats qui ont élu domicile dans les taxis et certains coins réputés d'insécurité au paroxysme¹⁵⁴* ». Devant le spectacle ambiant de l'insécurité, on dénonce « *une police invisible* », qui ne parvient pas à dissuader les malfaiteurs et que les hommes en civils soumettent aux épineuses épreuves de combat physique sans succès.

- Le trafic d'armes et la complicité avec des forces criminelles

Un constat paradoxal observable dans la commune de Yaoundé 1^{er} est que les quartiers à haute fréquence délictuelle sont aussi ceux qui abritent les institutions de maintien de l'ordre publiques. Certains quartiers de Yaoundé 1^{er} constituent des réservoirs de criminels malgré leur proximité avec les institutions de maintien de l'ordre. *Le Messenger* évoque ce paradoxe en ces termes :

Le plus frustrant est que le commissariat de police le plus proche est celui du 2^{ème} arrondissement, localisé en plein marché Mokolo. Plus loin derrière l'Ecole Nationale Supérieure de Police, il y a le Groupement Mobile d'Intervention (GMI) numéro 1 de la police. Mais l'intérieur du quartier briqueterie n'a aucune présence ne serait-ce que dissuasive des forces de l'ordre et de sécurité. Seule les populations quelques fois excédées par les actes de brigandage et de banditisme essayent de s'organiser en comité d'autodéfense ; Ne serait-ce que pour faire mentir un adage populaire qui dit que, les forces de l'ordre ont peur de la briqueterie¹⁵⁵

Il n'est donc pas surprenant que des hauts cadres de la police soient interpellés pour des manœuvres illicites de trafic d'armes. Non plus, on ne peut s'étonner d'apprendre que de telles personnalités se suicident dans les cellules des commissariats après être arrêtés « *pour vol aggravé¹⁵⁶* ».

1.3. La descente de l'offre publique de la sécurité par les forces nationales

Le déclin de l'offre publique de sécurité est l'un des aspects visibles de la crise des institutions sécuritaires au Cameroun. Plusieurs phénomènes contribuent ainsi à la perception d'un déclin de l'offre publique de sécurité par la police nationale dans l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} :

¹⁵⁴ Le Quotidien *Le Soir* du 15 avril 2013

¹⁵⁵ *Le Messenger* du 22 Février 2014

¹⁵⁶ Le Journal *La Nouvelle Expression* du 07 juin 2013

- **Les menaces terroristes :**

C'est le cas des exactions de la secte islamiste Boko Haram à l'extrême nord et de la présence des bandes armées sécessionnistes dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest dont les ravages entraînent une diminution progressive des effectifs des forces qui s'en vont dans ces zones pour rétablir l'ordre déjà frappées d'incapacité opérationnelle. La menace terroriste entraîne un déploiement massif des forces de sécurité vers les zones de conflits. Cette forte concentration des énergies humaines et matérielles vers les lieux de menace, outre qu'elle se veut budgétivore, empêche le contrôle efficace de la petite délinquance.

- **La faible présence des forces de l'ordre en nocturne :**

Il n'est pas évident de sortir dans la ville de Yaoundé en générale et dans l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} en particulier sans subir les foudres des malfrats qui profitent de la faible présence des agents de force de l'ordre :

Dire alors que l'on ait une urgence sanitaire nocturne, on se fait facilement lyncher dans une rue ou à bord d'un taxi parce qu'il n'y a presque pas de force de l'ordre sur nos routes, et quand bien même elles y sont, c'est pour se partager des histoires relevant du commun des mortels en plein carrefour, au lieu d'opérer des contrôles dans le but de veiller à la sécurité des passagers dans le taxi. Face à cette indifférence, pour ne parler que d'impuissance, les populations ne savent plus à quel saint se vouer¹⁵⁷

- **La transformation des patrouilles pédestres en patrouilles motorisées** moins visible pour les populations.
- **L'inexistence ou la fermeture de certains commissariats la nuit**
- **Un personnel de sécurité vieillissant et en sous-effectif.**

A tous ces facteurs liés à la crise des institutions sécuritaires, vient se greffer une explosion de l'insécurité urbaine.

2. L'explosion de l'insécurité urbaine

L'une des principales causes internes de l'explosion des sociétés de gardiennage dans Yaoundé 1^{er} est l'amplification du phénomène d'insécurité. Yaoundé 1^{er} apparaît en effet comme une localité hautement délictuelle. Les recherches y relatives font état de ce que la ville est désormais sous l'hégémonie du grand banditisme et de la criminalité. En fait,

Il ne se passe plus un jour sans qu'une personne ne soit victime d'agression dans nos quartiers, et même dans les endroits les moins susceptibles de faire l'objet d'une agression

¹⁵⁷ Le Quotidien *Le Soir* du 15 avril 2013

ou d'un braquage¹⁵⁸ ». A Yaoundé, nous dit la presse, « qu'on soit à bord d'un taxi ou d'une moto, qu'on passe dans la rue ou alors qu'on soit dans son domicile, on n'est plus en sécurité. Ces malfrats n'ont plus peur de rien. La police même ne les dissuade plus¹⁵⁹ ».

C'est dire que l'insécurité à Yaoundé 1^{er} bat son plein à une grande vitesse. Dans la ville, crimes crapuleux, « *viols, meurtres et enlèvements se succèdent¹⁶⁰* » et se déchainent sous le regard impuissant des forces de l'ordre. L'insécurité à Yaoundé 1^{er} se fait endémique et face à cet afflux des violences et des infractions criminelles, l'Etat a besoin d'être soutenue par une population disponible et solidaire.

Quelle est donc l'origine de cette insécurité récurrente au Cameroun? Quels en sont les formes d'expression et les facteurs qui les sous-tendent ?

2.1.L'origine sociale de l'insécurité urbaine

Deux principales opinions s'affrontent lorsqu'il convient de rechercher les origines de la croissance de l'insécurité urbaine en Afrique. Une thèse endogène qui appréhende l'insécurité urbaine comme réalité intrinsèque au continent noir et une thèse exogène qui considère la ville elle-même comme facteur d'insécurité.

2.1.1. La permanence de la violence

La thèse endogène sur la violence consubstantielle au continent africain est une reprise et un élargissement de la position hégélienne sur l'ontologie de l'être noir. Le philosophe allemand¹⁶¹ soutenait en effet que le noir est ontologiquement vecteur de la barbarie et de la primitivité. N'ayant pas dégusté la saveur de la « *lumière naturelle¹⁶²* » ou du bon sens, il est condamné à une brutalité intrinsèque qui exclut l'usage des nobles concepts occidentaux de raison, de conscience, de moralité ou de pensée critique. HEGEL écrit que l'homme en Afrique, « *c'est l'homme à l'état brut¹⁶³* », c'est-à-dire l'homme dans toute sa spontanéité et son immédiateté. Il soutient que :

Pour tout le moment pendant lequel il nous est donné d'observer l'homme africain, nous le voyons dans l'état de sauvagerie et de barbarie, et aujourd'hui encore, il est resté tel. Le nègre représente l'homme naturel dans toute sa barbarie et son absence de discipline¹⁶⁴.

¹⁵⁸ *Idem*

¹⁵⁹ *Idem*

¹⁶⁰ *La Nouvelle Expression* du 21 janvier 2013

¹⁶¹ **Friedrich HEGEL**, *La raison dans l'histoire*, Paris, Gallimard, 1928.

¹⁶² La lumière naturelle est synonyme de raison chez DESCARTES et est naturellement égale en tous les hommes sans aucune distinction

¹⁶³ **Friedrich HEGEL**, *La raison dans l'histoire*, Paris, Gallimard, 1928, p.256

¹⁶⁴ *Idem*

Les imitateurs de HEGEL insistent eux aussi sur le caractère intrinsèque de la violence en Afrique en mettant en avant les processus de mobilisation ethnique, le déchainement des forces occultes et invisibles. Un tel discours à fragrances raciales ou naïves envisage nécessairement la violence comme « *un phénomène tribal, importé de la campagne par les migrants ruraux venus peupler les villes naissantes. Alors le facteur urbain s'efface devant les explications ancestrales ou économiques*¹⁶⁵ ». Dès lors, la brutalité naturelle de certaines coutumes ou de certaines tribus entretient l'image d'un continent naturellement barbare. Au Cameroun, cette vision est fortement ancrée dans l'imagerie populaire et se révèle même sous la plume de certains intellectuels qui s'évertuent à démontrer « *qu'il existerait des peuples avant des prédispositions ou une certaine propension soit à la délinquance, soit à la criminalité*¹⁶⁶ ». C'est ainsi que selon Valentin NGA NDONGO¹⁶⁷ :

- Les Bamiléké sont indexés pour l'insalubrité ;
- Les Ewondo et les Bulu sont indexés pour l'alcoolisme ;
- Les Eton et les Moudang sont considérés comme auteurs principaux des violences conjugales ;
- Les Bassa passant pour être palabreurs et fermés à toute négociation ;
- Les peuples du Grand Nord portés vers l'usage systématique des armes blanches
- Certains étrangers (Nigériens, Rwandais, Burundais) sont aussi mal perçus et soupçonnés d'être liés au trafic des ossements humains.

En somme, la thèse endogène situe la genèse de l'insécurité urbaine en Afrique dans les cellules biologiques même des délinquants. Autrement dit, la brutalité serait un fait social congénital en Afrique.

2.1.2. La ville : un vecteur d'insécurité

La deuxième thèse sur l'origine de la violence urbaine insiste sur le rôle de la ville elle-même dans le processus de façonnage de la délinquance. Dans ce sillage, c'est la ville en soi qui est au cœur de la déstructuration sociale, du désordre et du désarroi. Pour Marc-Antoine PEROUSE DE MONTCLOS, « *la violence est d'essence urbaine* » dans la mesure où « *c'est la concentration*

¹⁶⁵ Marc-Antoine PEROUSE DE MONTCLOS, *Ville et violence en Afrique noire*, Paris, Karthala, 2002, p.11.

¹⁶⁶ Valentin NGA NDONGO, *Violence, délinquance et Insécurité à Yaoundé*, Yaoundé, PUY, 2000.

¹⁶⁷ Idem

*de la population qui l'amplifie ou la crée*¹⁶⁸ ». Cette idée met l'accent sur la connexion entre la violence et le développement urbain. Car les pays hautement urbanisés en Afrique sont aussi les plus dangereux. C'est le cas de Douala aussi et même des villes de l'Afrique du Sud et du Nigéria¹⁶⁹. L'insécurité urbaine est donc aussi associée à la surpopulation, à la promiscuité, à l'environnement architectural, à la hauteur des immeubles, à la chaleur, au bruit, à l'anonymat et à la remise en cause de l'autorité traditionnelle confrontée à la modernité. La modernité relative à la formation des villes a désorienté et a déstabilisé l'autorité traditionnelle dans sa mission de maintien de l'ordre. Car dans l'Afrique traditionnelle, *« la violence était une fatalité que les institutions traditionnelles avaient pour la fonction de transformer et de réguler*¹⁷⁰ ». Or, une fois plongée dans la modernité, *« la violence s'est étendue, s'est universalisée et s'est diversifiée*¹⁷¹ ». C'est dire que les villes africaines, en tant que des fabrications coloniales, n'ont pas été le fruit d'un projet conscient et délibéré des peuples africains. Outre que la ville est en soi porteuse d'insécurité, mais la trajectoire historique des puissances impérialistes dans la fabrication de la violence urbaine. C'est pourquoi, *« plutôt que d'alimenter des poncifs racistes sur une cruauté intrinsèque du noir, il apparaît plus juste de préciser le rôle de la colonisation qui a bouleversé l'ordre traditionnel et précipité les sociétés africaines dans la modernité violente et oppressive*¹⁷² » Quoiqu'il en soit, l'insécurité à Yaoundé 1^{er} demeure un fait social et s'exprime de diverses manières.

2.2. Les formes d'expression de l'insécurité urbaine à Yaoundé 1^{er}

Il s'agit ici des divers modes d'expression de la violence et de la délinquance, les formes par lesquelles elle se manifeste au quotidien à travers leurs acteurs. Valentin NGA NDONGO distingue plusieurs formes d'expressions de l'insécurité à Yaoundé qui peut s'étendre à Yaoundé 1^{er}. Il les différencie selon le degré de violence et les objectifs poursuivis par les délinquants, selon la nature des auteurs ou des victimes, et d'après les formes spécifiques auxquelles elles se rattachent¹⁷³. Dans le cadre de ce travail, nous nous intéresseront uniquement à des formes qui peuvent être liées aux activités privées de sécurité.

¹⁶⁸ **Marc-Antoine PEROUSE DE MONTCLOS**, *Ville et violence en Afrique noire*, Paris, Karthala, 2002, p.11.

¹⁶⁹ En Afrique du Sud, près de la moitié des décès en 2003 avaient pour cause des violences. Lire ANGOT, la sécurité à l'épreuve du marché, op cit, p.14.

¹⁷⁰ **Marc-Antoine PEROUSE DE MONTCLOS**, *Ville et violence en Afrique noire*, Paris, Karthala, 2002, p.25.

¹⁷¹ *Idem*

¹⁷² *Ibid*, p.13.

¹⁷³ **Valentin NGA NDONGO**, *Violence, délinquance et insécurité à Yaoundé...*, op, cit, p.5.

2.2.1. Selon le degré de violence et des objectifs poursuivis

En fonction des objectifs poursuivis par les délinquants, l'on distingue la petite délinquance et la grande délinquance.

- La petite délinquance :

Selon Valentin NGA NDONGO, la petite délinquance dans la ville de Yaoundé, se caractérise par des « voleurs à la tire ou des pickpockets qui écument les marchés, les lieux publics ou les endroits de forte fréquentation humaine. Ils commettent généralement les larcins, avec pour simple objectif d'obtenir quelques moyens de subsistance¹⁷⁴ ». Cette forme de délinquance qui caractérise les individus issus des milieux sociaux défavorisés, comme les enfants de la rue, les « sauveteurs », s'opèrent généralement de façon douce. Elle est souvent moins violente, moins médiatisée aussi, mais observable dans les « points chauds » de la cité capitale comme au marché d'Elig-edzoa, marché central, marché d'Etoudi, etc...un responsable de la police nous a d'ailleurs confié parlant de l'état des lieux sur le plan sécuritaire que :

*La zone est vraiment criminogène et la majeure partie des coups sont fait par les jeunes de la tranche de 16 à 32 ans. Les infractions courantes sont le cambriolage, le vol, le vol à l'arraché, les agressions, le viol, la consommation de stupéfiant. Etant donné que nous sommes dans une zone semi rurale, il y a aussi l'incivisme des conducteurs de motos et des commerçants du marché Messassi.*¹⁷⁵

- La grande délinquance :

Elle est celle qui s'accompagne nécessairement des actes de violence et de brutalité. Elle s'observe via des actes de vandalisme ; des cas de vol avec effraction ; des vols à main armée, des enlèvements d'enfants, de viols de femmes ; des braquages des véhicules, des domiciles, des centres commerciaux, des établissements bancaires ; des assassinats et des crimes crapuleux. Ce type de délinquance est celui qui intéresse particulièrement les médias. Elle est aussi fréquente que la première. C'est d'elle qu'un ex ministre de la communication qualifiait de « situation cauchemardesque¹⁷⁶ » et que les médias qualifiaient d'« endémique¹⁷⁷ » dans la ville de Yaoundé.

2.2.2. Selon la nature des auteurs ou des victimes

¹⁷⁴ Idem

¹⁷⁵ Entretien avec le premier adjoint au commissaire de sécurité publique du 17^{ème} arrondissement de Yaoundé situé au quartier Messassi. Entrevue effectuée le 21 Juin 2023

¹⁷⁶ Le quotidien *Nouvelle Expression* du 21 Janvier 2013

¹⁷⁷ Le quotidien *Le Messager* du 30 Janvier 2013

En fonction de leurs auteurs ou des victimes, Valentin NGA NDONGO identifie entre autres comme forme de délinquance dans la ville de Yaoundé :

- **La délinquance juvénile** perpétrée par des jeunes adolescents dont l'âge moyen se situe entre 12 et 25 ans ;
- **Les violences faites aux femmes**, verbale, économique, morale, psychologique, sexuelle ou physique ;
- **La prostitution et la pédophilie.**

2.3. Les facteurs d'insécurité urbaine

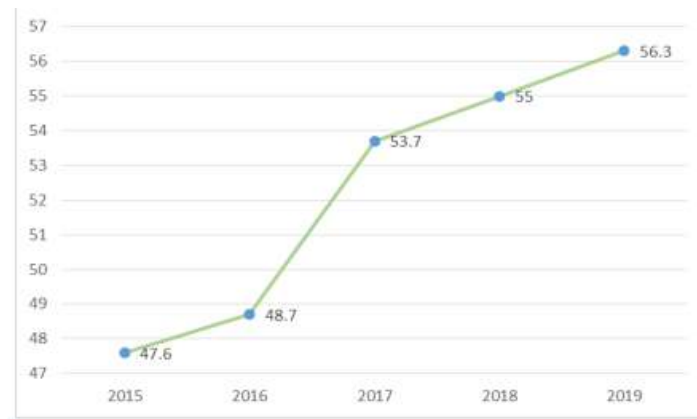
Plusieurs facteurs contribuent à la montée de l'insécurité urbaine dans la ville de Yaoundé. Les plus perceptibles sont la croissance démographique et l'urbanisation mal maîtrisées, la cruauté de la ville, l'anomie sociale et l'impunité.

2.3.1. Croissance démographique et urbanisation mal maîtrisées

La population camerounaise en général évolue à une vitesse exponentielle. Elle est passée de 7 663 246 habitants en 1976 à 27.912.000 habitants en 2023, et a une densité de population modérée, 59 personnes par km². La ville de Yaoundé est passée quant à elle de près de 300 000 habitants en 1957 à 4 509 000 habitants en 2022 avec 281 586 habitants à Yaoundé 1^{er}. Cette croissance fulgurante de la population urbaine n'est malheureusement pas proportionnelle aux conditions de vie et de l'habitat des populations dans une ville où l'on évolue dans la promiscuité et l'anonymat. Concernant les logements, l'INS informe que le pourcentage des ménages qui en sont propriétaires avec titre foncier a augmenté. Selon l'INS, il en ressort qu'en 2014, seuls 13,6% de ménages sont propriétaires d'un logement avec titre foncier contre 10,3% en 2007¹⁷⁸. Ce phénomène d'après les mêmes sources, pourrait s'expliquer par le fait que les effectifs des populations et des ménages se seraient beaucoup plus vite accrus. Par ailleurs, beaucoup de quartiers de la ville de Yaoundé ne reposent sur aucun programme d'urbanisation. Les constructions anarchiques et le manque d'éclairage public accroissent l'insécurité.

Photo n°1 : Capture de l'évolution de la densité de la population de 2015 à 2019 au Cameroun

¹⁷⁸ <https://ecomatin.net/seuls-136-de-menages-sont-proprietaires-dun-logement-avec-titre-foncier/>



Source : BUCREP¹⁷⁹

2.3.2. La cruauté de la ville

L'explosion urbaine s'est heurtée au choc des PAS qui ont « *engendré et consolidé la pauvreté urbaine*¹⁸⁰ ». Les mesures drastiques visant la compression de la demande, la restructuration des entreprises publiques ou de la fonction publique « *étaient particulièrement lourdes pour les populations urbaines*¹⁸¹ ». La jeunesse en a été la principale victime de cet affrontement avec la fragilisation de la cellule familiale désormais incapable d'assurer un encadrement minimal. De sorte que « *vivre à Yaoundé s'apparente à un combat quotidien, une sorte de « struggle for life »*¹⁸² ». La cruauté de la ville à Yaoundé se manifeste de différentes façons, mais nous ne prendrons que des éléments les plus perceptibles que sont :

- Le chômage massif et le sous-emploi : qu'il s'agisse des aventuriers issus de l'exode rural et en quête de meilleures conditions de vie en ville, des diplômés ou non chercheurs d'emplois, le chômage et le sous-emploi animent le quotidien de la jeunesse camerounaise. Ces jeunes parfois déboussolés sont souvent contraints de créer d'autres sources de revenue allant de la prostitution à la criminalité. Jusqu'en 2021, les effectifs du personnel de l'Etat du Cameroun s'élèvent à 346 557 personnes pour une population d'environ 27 millions. Le secteur privé formel absorbe 5,1% des travailleurs¹⁸³. Le reste de la population

¹⁷⁹ Institut National de la Statistique, édition 2019, « Chapitre 3 : Caractéristiques de la population », in *Annuaire statistique du Cameroun*, Yaoundé, (En ligne), consulté le 02 novembre 2023, URL : https://ins-cameroun.cm/wp-content/uploads/2021/02/0CHAPITRE-3_CARACTERISTIQUES-DE-LA-POPULATION.pdf

¹⁸⁰ Annick OSMONT, « l'Etat efficace selon la banque mondiale. Les villes et l'ajustement structurel » in GEMDEV (collectif), *Les avatars de l'Etat en Afrique*, Paris, Karthala, 1997.

¹⁸¹ *Ibid*, p 108

¹⁸² Valentin NGA NDONGO, *Violence, délinquance et insécurité à Yaoundé...*, op, cit, p.8.

¹⁸³ <https://ecomatin.net/cameroun-avec-un-taux-de-82-le-secteur-public-offre-plus-demplois-que-le-prive-formel-qui-absorbe-a-peine-51-de-la-main-doeuvre-ins/#:~:text=L%27enqu%C3%AAt%20de%20l'INS,est%20encore%20tr%C3%AAs%20insuffisamment%20d%C3%A9velop%C3%A9.>

est livrée au chômage ou au sous-emploi. Selon l'INS, le secteur informel (agricole et non agricole) concentre 92 % de la population occupée du Cameroun contre 8 % pour le secteur formel¹⁸⁴. C'est dire que le chômage des jeunes à Yaoundé comme le démontrent les tableaux ci-après, ne relève pas de l'anecdote.

Tableau n°2 : Quelques indicateurs sur l'emploi par commune de la ville de Yaoundé en 2016

	Taux d'emploi des personnes de 15-64 ans	Taux d'emploi des enfants de 5-14 ans	Taux de chômage BIT des personnes de 15-64 ans	Taux de chômage élargi des personnes de 15-64 ans	Proportion des travailleurs non- salariés de 15-64 ans
YAOUNDE	54,5	1,1	9,4	18,7	51,2
Yaoundé I	55,0	0,9	10,1	26,4	59,1
Yaoundé II	51,3	2,1	13,3	22,0	68,7
Yaoundé III	57,4	3,8	7,1	15,3	44,1
Yaoundé IV	51,2	0,0	9,5	16,5	45,0
Yaoundé V	57,8	1,6	9,1	17,1	50,8
Yaoundé VI	55,2	0,2	7,7	15,3	48,3
Yaoundé VII	52,3	1,1	10,9	24,1	50,8

Source : INS, EC-ECAM 4, 2016¹⁸⁵

- La pauvreté et l'exclusion sociale qui s'expriment non seulement en termes de chômage, mais aussi et surtout en termes d'incapacité d'accès aux besoins sociaux élémentaires de nutrition, de logement, d'eau ou d'électricité. Le Cameroun considère comme pauvre tout personne qui vit dans un ménage pauvre, « *un ménage étant pauvre si en moyenne un équivalent adulte de ce ménage vit avec moins de 738 FCFA par jour ou 22 454 par mois (seuil évalué aux prix de Yaoundé)*¹⁸⁶ ». Sur cette base, il ressort qu'en 2007, sur une population estimée à près de 17,9 millions d'habitants, 7,1 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté. C'est-à-dire qu'en 2007, « *un travailleur gagnant juste le SMIG de 28 440 FCFA par mois, qui vit seul et qui ne bénéficie d'aucun revenu additionnel en nature parvient à peine à satisfaire ses besoins essentiels*¹⁸⁷ ». Dès lors qu'il doit supporter une personne supplémentaire dans son ménage, il bascule immédiatement au deuxième palier de sa pauvreté.

2.3.3. L'anomie et l'impunité

¹⁸⁴ **Mathieu Juliot MPABE BODJONGO** et **Fondo SIKOD**, « Accès aux marchés urbains et variation des revenus des agriculteurs ruraux du secteur informel au Cameroun », in Revue d'Économie Régionale & Urbaine, pp. 357-378, 2017, (En ligne), consulté le 02 novembre 2023, URL : <https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2017-2-page-357.htm>

¹⁸⁵ Institut National de la Statistique, 2016, « Monographie de la ville de Yaoundé », in *Enquête Complémentaire à la quatrième Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (EC-ECAM 4)*, Cameroun.

¹⁸⁶ INS annuaire statistique du Cameroun 2012, p.84.

¹⁸⁷ Idem

L'anomie ou l'absence de normes se traduit à Yaoundé par l'occupation sauvage des espaces publics ; le développement anarchique des quartiers spontanés sans projet d'urbanisation ; l'impunité quant à elle concerne le relâchement des délinquants souvent en connivence avec les forces de l'ordre, le développement de la criminalité sous le regard passif des agents de maintien de l'ordre. Comme le souligne NGA NDONGO « *quoi qu'il en soit, l'une des causes principales du développement des différentes formes de délinquance, c'est l'anomie dans laquelle semble évoluer et se complaire la société camerounaise*¹⁸⁸ ». L'impunité dans la société diminue la force des sanctions sociales et renforce le sentiment qu'ont les délinquants de prospérer dans la jungle.

A côté de ces éléments œuvrant en faveur de l'insécurité, nous pouvons aussi greffer la remise en cause de l'autorité traditionnelle confrontée à la modernité. Face à ces facteurs, la force publique ne peut plus toute seule assurer la sécurité des personnes et des biens, d'où la nécessité de greffer à l'autorité publique d'autres forces amies en présence.

3. La forte demande en sécurité des biens et des personnes

La floraison des sociétés de gardiennage au Cameroun trouve aussi sa justification dans la forte demande en sécurité des personnes et des biens, demande à laquelle les FMO ne parviennent plus à satisfaire. Cette forte demande en sécurité s'inscrit certes dans le cadre de l'insécurité urbaine qui progresse chaque jour mais s'explique aussi et surtout par le développement de la société privée de masse et par la montée du sentiment d'insécurité que favorisent les médias précisément les médias cybernétiques.

- La menace de la sécurité urbaine accélère le sentiment d'insécurité et incite des populations et des organisations à produire des mesures préventives de sécurité, en faisant appel à des prestataires privés de sécurité comme les sociétés de gardiennage et les groupes d'autodéfense. En fait, face à l'insécurité urbaine, les centres commerciaux, les établissements scolaires ou bancaires, les transports publics sont obligés de faire un peu plus que leur mission première (vendre, scolariser, éduquer, échanger, transporter) et à se comporter comme des « *entreprises citoyennes*¹⁸⁹ ».
- Le développement de la propriété privée de masse issu de l'exaltation de l'idéologie ultralibérale et de la généralisation du système anarcho-capitaliste actuel. L'émergence des grandes structures industrielles privées à Yaoundé, la multiplication des

¹⁸⁸ **Valentin NGA NDONGO**, *Violence, délinquance et insécurité à Yaoundé...*, op, cit, p.10.

¹⁸⁹ **Frédéric OCQUETEAU**, *Les défis de la sécurité privée...*, op, cit, p.12.

supermarchés à l'instar de DOVV, Santa Lucia, Fokou, Carrefour, etc... ; des stations-services d'essence comme Neptune, Ola, Green Oil etc... ; des établissements bancaires et de finance comme Express Union, Express Exchange, SCB, CCA, UBA, Afriland First Bank, des établissements hôteliers tel que Star Land hôtel, United hôtel etc... a créé d'autres besoins en matière de protection et de surveillance des biens. Elle porte en elle les germes de son propre malheur en développant chez leurs propriétaires un sentiment permanent d'inquiétude et d'instabilité. Dans ce contexte, l'offre de sécurité crée elle-même la demande chez les entrepreneurs dont le sentiment d'insécurité n'est pas toujours proportionnel à la menace réelle. Cette situation est une aubaine pour les professionnels du Marketing qui véhiculent une demande virtuelle de protection et de sécurité auprès des entrepreneurs puisque *« la sécurité est devenue une valeur et un bien auxquelles correspond désormais une offre à grande échelle dans l'économie marchande. Il n'est pas étonnant dès lors qu'apparaissent les indicateurs de la demande destinés à orienter l'offre¹⁹⁰ »*.

- La montée du sentiment d'insécurité favorisé par les médias : Le trop plein de tapage des médias privés, qui diffusent des informations spectaculaires joue également un rôle décisif dans la propagation du sentiment d'insécurité. Les médias concernés ici sont de deux types : les médias criminogènes et les médias nécrophiles¹⁹¹. Non seulement ils sont eux-mêmes les vecteurs d'insécurité, mais aussi ils choisissent la violence comme menu de référence. Les médias criminogènes sont ceux qui ont *« un rapport direct avec le développement de la violence et de la délinquance¹⁹² »* dans la mesure où ils diffusent les émissions et les informations faisant la parade de la violence et de la criminalité et que la jeunesse se projette dans la réalité par un mécanisme d'identification aux héros. Les médias nécrophiles quant eux privilégient le sang, la mort, la violence, le crime comme principaux thèmes : *« c'est une presse qui verse dans l'information spectacle faisant ses choux gras et ses gros titres sur la criminalité et l'insécurité. Pour elle, la violence fonctionne comme un fonds de commerce¹⁹³ »*. C'est le cas des médias comme *Le Messenger*, *Canal 2 International*, *Equinoxe TV*, *Amplitude FM* etc... dont le menu des faits divers est consacré à la violence. A côté de ces médias classiques, les médias cybernétiques offre des plateformes où tout le monde peut s'exprimer librement derrière son petit écran sous anonymat, ce qui complique encore plus les choses.

¹⁹⁰ *Idem*, p.64.

¹⁹¹ Lire **Valentin NGA NDONGO**, Violence, délinquance et insécurité à Yaoundé..., op, cit, p.16.

¹⁹² *Idem*

¹⁹³ *Ibid*, p.16.

4. L'influence des compagnies d'assurance

Les compagnies d'assurance ont leur part de responsabilité dans la prolifération actuelle des agences de sécurité au Cameroun. Certains clients de sécurité privée, notamment les responsables des grands centres commerciaux à Yaoundé 1^{er} considèrent aussi les activités de gardiennage comme une contrainte des compagnies d'assurance, ou comme une demande insistante du personnel salarié qui refuse de jouer un rôle de surveillance informelle en cas d'incident. Comme le relève OCQUETEAU, « *la viabilité des industriels et de la plupart des prestataires de service de sécurité est très directement liée aux stratégies des compagnies d'assurances, vis-à-vis desquelles ils sont dans un rapport de dépendance de plus en plus étroit*¹⁹⁴ ». Même si elles ne se meuvent pas dans la même temporalité¹⁹⁵, compagnies et agences de sécurité privées partagent en fait une vocation similaire dans la mesure où elles visent les mêmes objectifs, partagent la même clientèle, des victimes d'aléas, d'accidents, de pertes, de prédation, toutes s'intéressent aussi bien aux entreprises qu'aux particuliers. Les compagnies d'assurance s'arrangent à inculquer à leurs assurés, notamment aux industriels l'idée d'une nécessité préalable de s'équiper dans les dispositifs de protection (agents de sécurité privée, système de vidéosurveillance, système d'alarme, système de sécurité incendie etc...) afin de prévenir tout éventuel cas de vol ou d'incendie. En fait les dépenses d'argent essuyées dans la branche « vol et incendie » auront très tôt permis aux assureurs de se démarquer de la position de simple réparateur des dommages. Dès lors les assureurs « *durcissent les conditions des règlements des sinistres, entendant bien évaluer non seulement les effets de la protection situationnelle, mais encore organiser les différentes situations de mise en œuvre*¹⁹⁶ ».

Jusqu'ici, il a été question d'examiner les facteurs de prolifération des activités privées de sécurité au Cameroun en générale et dans la localité de Yaoundé 1^{er} en particulier. Aussi, nous avons identifié deux types de dynamiques à l'œuvre : les dynamiques externes et les dynamiques internes. Les premières sont portées par le vent des rhétoriques libérales coordonnées par les institutions internationales au crépuscule du XX^{ème} siècle. Ces dernières ont joué un rôle décisif pour la vulgarisation de la bonne gouvernance dans laquelle s'inscrit la gestion du secteur sécuritaire avec tous ses démembrements. Les dynamiques internes, sont animées par la crise des institutions sécuritaires, l'insécurité urbaine, la forte demande en sécurité et l'influence des

¹⁹⁴ **Frédéric OCQUETEAU**, Les défis de la sécurité privée..., op, cit, p.148.

¹⁹⁵ **OCQUETEAU** explique que les entreprises de sécurité privées vendent la sécurité dans l'urgence alors que les compagnies d'assurance vendent une sécurité à long terme.

¹⁹⁶ *Ibid*, p.149.

compagnies d'assurance. La conjugaison de ces deux sortes de dynamiques externes et internes a créé un climat propice au jaillissement et au développement de l'industrie de la sécurité privée au Cameroun. Une fois nos sociétés installées au cœur de la sécurité privée, qu'est ce qui produit l'émergence des entreprises de gardiennage ?

CHAPITRE II : **FACTEURS D'EMERGENCE DES SOCIÉTÉS PRIVÉES DE GARDIENNAGE A YAOUNDÉ**

La sociologie ne se borne pas à décrire des faits isolés, elle est obligée de découvrir les facteurs sur lesquels ils s'appuient et les contraintes qui font qu'on trouve des régularités dans le

monde social : en effet, la description et l'élaboration de classifications n'est que la première partie de toute enquête sociologique ; il faut ensuite repérer les fondements qui permettent d'expliquer (ou de comprendre par interprétation pour expliquer causalement, comme le voulait Max Weber) le fait qui constitue l'objet de la recherche¹⁹⁷. Ce chapitre aborde des facteurs économiques et socio-culturels qui ont des effets sur l'émergence et la configuration spécifique des marchés des activités privées de gardiennage au Cameroun en général et de Yaoundé 1^{er} en particulier.

Les entreprises privées de gardiennage au Cameroun connaissent un essor remarquable du point de vue des petites et moyennes entreprises. Pour cela, l'industrie sécuritaire a connu un changement et une évolution considérable au cours des dernières années. Ladite mutation, a été impulsée par plusieurs forces à savoir : les facteurs institutionnels caractérisés par la mise en place des politiques d'ajustement structurel d'une part et la privatisation de la sécurité publique d'autre part ; les facteurs économiques caractérisés par, la crise économique des années 1980 ayant occasionné le manque de travail et modifié la politique de change de monnaie, le surcote de plusieurs autres facteurs et; les facteurs socio-culturels qui sont quant à eux caractérisés par l'expansion de « *la propriété privée de masse* » à travers la mode du développement entrepreneurial, les logiques organisationnelles et financières qui gouvernent l'activité économique, les transformations de la criminalité, le sentiment d'insécurité qui a augmenté à travers la suppression systématique de certains groupes d'auto-défenses dans la ville de Yaoundé en générale et dans l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} en particulier.

I- FACTEURS INSTITUTIONNELS AYANT FAVORISES L'ECLOSION DES SOCIETES DE GARDIENNAGE A YAOUNDE

1. La mise en place des Programmes d'Ajustement Structurel

L'ajustement structurel est un programme économique¹⁹⁸ ou tout au mieux une politique élaborée par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM), signé sous

¹⁹⁷ **Federico LORENC VALCARCE** « 7. Les conditions socio-économiques de la sécurité privée », in *La sécurité privée en Argentine. Entre surveillance et marché*, sous la direction de **Federico LORENC VALCARCE**, Paris Karthala, 2011, pp. 301-347.

¹⁹⁸ Le Programme d'Ajustement Structurel est un terme dérivé de l'anglais (structural ajustement), lié à une facilité d'ajustement structurel, c'est un programme de réformes économiques que le Fonds Monétaire International(FMI)

forme d'accords et qui ont pour objectifs de retrouver les grands équilibres macroéconomiques et de relancer la croissance à moyen et à long terme. Lesdits accords visent la mise en œuvre d'une série de réformes structurelles des mesures d'assainissement financier. La réussite de ce programme doit passer par une réduction substantielle des dépenses budgétaires et surtout par la maîtrise de la masse salariale et les effectifs pléthoriques de la fonction publique. Au terme de ces accords, le Cameroun adopte les politiques d'ajustement structurel en 1988 dans une situation de dette, notamment la dette extérieure. Dès les années 1990, une longue période de chômage et la pauvreté s'installe. La dégradation totale du marché du travail s'explique par plusieurs raisons. Parmi celles-ci nous avons :

- Le ralentissement, voire l'arrêt des grands projets d'investissement public dans le secteur de la construction et équipement pouvant résorber le chômage.
- Le gel des recrutements dans la fonction publique et dans les rangs des forces de défense et de sécurité.
- Le paiement de la dette intérieure, oblige les entrepreneurs à licencier leurs personnels¹⁹⁹.
- La suspension ou la réduction des subventions aux entreprises publiques, contraint la plupart d'entre elles aux ralentissements de leurs activités et la mise au chômage technique de leurs effectifs.

En fait, il est apparu au fil du temps que « *les Programmes d'Ajustement Structurel créaient un problème social durable et profond, particulièrement sensible en ville*²⁰⁰ ». Les mesures de compressions de la demande, de restructuration des entreprises publiques ou de fonction publique se sont avérées particulièrement lourdes pour les populations africaines et de Yaoundé en particulier. C'est dans ce sens que NKOLO FOE affirme : « *les PAS ont déjà appauvri endetté et déstructuré les Etats africains, ils sont également sources de la violence et de la criminalité dans les villes*²⁰¹ ». D'après lui, il est aussi caractérisé par les reconversions dans le secteur informel notamment l'essor des activités de gardiennage et des motos-taxis qui occupent certains

ou la Banque Mondiale ont mis en place pour permettre aux pays touchés par de grandes difficultés économiques de sortir de la crise économique. Il s'agit d'un ensemble de dispositions dont certaines agissent sur la conjoncture et d'autres sur les structures et qui résultent d'une négociation entre un pays endetté et le FMI pour améliorer le fonctionnement économique du pays (le FMI conditionnant son aide à la mise en place de réformes pérenne).

¹⁹⁹ Célestin KAFFO et al, « L'intégration des motos taxis dans le transport public au Cameroun ou informel à la remorque de l'Etat : une solution d'avenir au problème de mobilité et de l'emploi en Afrique subsaharien », mémoire de DIPES II université de Yaoundé I, 2017, p.5.

²⁰⁰ Annick OSMONT, « L'Etat efficace selon la Banque Mondiale. Les villes et l'ajustement structurel » in GEMDEV, *les avatars de l'Etat en Afrique*, Paris, Karthala, 1997.

²⁰¹ NKOLO FOE, « Ajustement structurel, bonne gouvernance et droit et droit de l'homme en Afrique », in *Human Rights 60 years after the universal déclaration dignity and justice for all of us*, Istanbul, mattepe University, 2001, p.29.

jeunes à Yaoundé. A partir de 1991, le gouvernement lance une opération d'aide à la création des petites et moyennes entreprises. Il s'agit de l'opération jeune promoteur donc l'objectif est d'aider les jeunes camerounais ayant conçu un bon projet de micro-entreprise économique à la mettre en œuvre et en leur donnant une formation et des crédits nécessaires. D'où l'essor du secteur informel en l'occurrence le secteur du gardiennage. La sécurité privée au sein de l'entreprise s'inscrit dans des logiques organisationnelles et financières qui gouvernent l'activité économique ; de l'autre côté, elle tient à des formes spatiales de l'activité sociale et à la manière dont des limites sociales s'établissent par des dispositifs matériels et symboliques.

2. Privatisation de la sécurité publique

Par privatisation, on entend généralement la prise de contrôle directe par le secteur privé d'un service autrefois justifié par l'Etat. Dans le domaine de la sécurité, la privatisation de la sécurité publique désigne un partage de la sécurité²⁰². Ce terme sera souligné par Vaillancourt comme : Le processus impliquant indissociablement deux éléments, d'une part, un désengagement de l'Etat dans la propriété, livraison, le financement ou la réglementation des services sociaux. D'autre part, une relève assumée par des organismes privés à but lucratif (privatisation de type commerciale) ou à but non lucratif, organisme communautaire ou groupe entraide (privatisation de type communautaire)²⁰³. Les crises financières et économiques des années 1980 et 1990 ont impacté directement le budget de l'Etat dans le domaine sécuritaire²⁰⁴. Cette tendance pousse l'Etat à réduire drastiquement le nombre d'agent de sécurité dans les forces de défense, à la police nationale camerounaise par exemple, il n'y a eu aucun recrutement entre les années 2002 et 2010. A la veille des années 1980, la privatisation de la sécurité publique est mise sur pied par les autorités pour contrecarrer la montée en puissance de l'insécurité dans les villes. Le gouvernement camerounais se voit obligé de recourir aux sociétés privées de gardiennage pour assurer la sécurité dans les quartiers et bidonvilles de la capitale camerounaise. A cet effet, l'apport desdites sociétés était indispensable voire même incontournable. Notons toutefois, comme nous l'a confié un responsable d'une agence de sécurité privée « *Les sociétés privées de gardiennage créent de l'emploi et aide certaines couches de la population à gagner dignement leur vie*²⁰⁵. » A cet égard, il semble clair que

²⁰² **Nicolas Le SAUX**, « Privatisation des activités de sécurité et de défense : la fin des Etats ? », thèse de droit public, sous la direction de Xavier Latour, Université de Nice, 2014, p. 488.

²⁰³ **ROSENTHAL**, cité par **Frédéric OCQUETEAU**, dans *les défis de la sécurité privée, protection et surveillance dans la France d'aujourd'hui*, 1997, p.37.

²⁰⁴ **François KENGNE FODOUOP et Alain METTON**, *Economie informelle et le développement dans les pays du Sud à l'ère de la mondialisation*, Yaoundé, PUY, 2000.

²⁰⁵ Entretien avec le Directeur Général de CTK SECURITY SERVICES, le 10 juin 2023 à Yaoundé

l'expansion des services de sécurité commerciale, ainsi que la croissance du nombre de prestation de sécurité non étatique au niveau local découlent tout simplement du fait que « *les autorités ne sont pas, et n'ont jamais été en mesure d'assurer efficacement la sécurité de leur citoyens*²⁰⁶ ».

II- FACTEURS ECONOMIQUES DE L'EMERGENCE DES ENTREPRISES PRIVEES DE GARDIENNAGE A YAOUNDE

Le gardiennage privé au Cameroun en général et à Yaoundé en particulier est un fait qui date d'environ 30 ans. Ainsi, plusieurs facteurs économiques ont motivé l'essor des sociétés privées de gardiennage à savoir : la crise économique des années 1980 ; le surcôt de plusieurs facteurs comme le transport, l'électricité et les télécommunications.

1. La crise économique des années 1980

L'évolution de la situation économique du Cameroun a toujours été tributaire de l'environnement économique international²⁰⁷. Jusqu'au milieu des années 1970, la situation économique était partiellement acceptable malgré un contexte international difficile. Le contexte impérialiste interne et de crédibilité extérieure a donc poussé l'Etat à créer des emplois, en développant des entreprises publiques et parapubliques. En effet, dans les années 1980, la crise économique commence à affecter l'économie camerounaise. Cette crise repose sur plusieurs facteurs qui se manifestent par la fermeture et/ou la privatisation des sociétés, la faillite des commerces et de nombreuses activités génératrices de revenus. Pour faire face à cette situation de plus en plus préoccupante, le Président de la République se vit obliger de recourir à une aide extérieure notamment auprès des institutions de Breton Woods. Ce contexte socioéconomique, oblige le gouvernement camerounais au travers de son chef qui dans une allocution du 20 juin 1986 à la tribune de l'Assemblée Nationale annonce un plan de lutte contre ladite crise. Dès lors, le Cameroun bénéficie de l'aide de la Banque Mondiale (BM) et du Fonds Monétaire Internationale (FMI). La résultante de cette adhésion a eu des conséquences néfastes sur le fonctionnement de l'Etat, de par les conditions draconiennes imposées par ces bailleurs de fonds pour sortir le Cameroun de son malaise économique. C'est dans cette optique que John LOXLEY affirme que :

²⁰⁶ **Alan BRYDEN**, *Privatisation de la sécurité en Afrique, publication centre pour le contrôle démocratique de forces armées*, Genève, maison de paix, 2016.

²⁰⁷ **François KENGNE FODOUOP**, et al. , *Economie informelle et le développement dans les pays du Sud à l'ère de la mondialisation*, Yaoundé, PUY, 2000, p.16

*La crise économique a profondément altéré le pouvoir d'achat des ménages. Ni l'Etat, encore moins les institutions internes sont en mesure de garantir une sécurité sociale minimale aux populations vulnérable et démunies, pour cause de pénuries budgétaires. Les populations ont donc développé des stratégies d'adaptation face aux contraintes économiques, que nous nommerons stratégies de survie.*²⁰⁸

A cet effet, l'incidence de ces différentes solutions proposer au Cameroun a été perceptible économiquement parlant, notamment par l'amplification du taux chômage entraînant le manque de ressources financières de survie, la modification de la politique de change de monnaie et le surcout de plusieurs autres facteurs et le gel de recrutement de fonctionnaire dans le domaine de la défense, créant à cet effet une incapacité du gouvernement à juguler le climat d'insécurité et la montée en puissance des violences urbaines.

1.1.L'augmentation du taux de chômage

Le Cameroun est probablement le pays de la sous-région Afrique centrale qui dispose le plus de main-d'œuvre qualifiée. En plus de plusieurs universités et instituts supérieurs de formation, il compte un grand nombre de structures de formation professionnelle, dont une bonne partie est de statut privé. On en dénombre plus de deux cents²⁰⁹. De ce fait, le pays demeure le premier pourvoyeur de cadres et de personnels qualifiés dans la sous-région. Cependant, malgré cette profusion d'infrastructure et d'encadrement de qualité dont dispose le Cameroun, ce pays fait face à des insuffisances dans de nombreux domaines techniques. En effet, la formation offerte est largement orientée vers le secteur des services de l'Etat. La conséquence est un décalage important entre l'offre d'emplois et la demande exprimée. À titre d'exemple, en 2007 déjà, on considérait que l'extension projetée de la société ALUCAM nécessiterait quelque 2 000 soudeurs en inox. À la même époque, le pays n'en comptait que deux²¹⁰. Depuis, l'écart ne semble pas avoir été comblé. À l'instar de nombreux autres pays, le Cameroun a des dispositions réglementaires qui donnent la préférence aux compétences nationales dans le recrutement. Ces dispositions ne sont pas toujours respectées. L'une des raisons évoquées est la faible qualification de la main-d'œuvre disponible dans de nombreux secteurs²¹¹. Le nombre d'ingénieurs ou de techniciens supérieurs spécialistes en ponts et

²⁰⁸ **John LOXLEY**, « Debt and Disorder », in *Westview Press/Nord-South Institute*, 1986, p.25.

²⁰⁹ **Marlène KANGA** (Sous dir), **Abdellatif BERNOUSSI** et al, « Environnement de l'Investissement Privé au Cameroun », in *Etude régionale de l'environnement de l'investissement privé dans les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)*, Groupe de la Banque Africaine de Développement Département Régional de l'Afrique Centrale, 2012.

²¹⁰ Déclaration de l'un des responsables de la CCIMA à la presse le 13 septembre 2007 (<http://fr.allafrica.com/stories/200709140859.html>).

²¹¹ Selon les dispositions légales, dans tout recrutement, 50 % au moins des postes d'encadrement, 60 % du personnel de maîtrise et 85 % du personnel d'exécution doivent aller aux nationaux. Lire **Marlène KANGA** (Sous

chaussées ou en chimie, par exemple, semble totalement négligeable. Plusieurs entreprises qui opèrent dans le domaine de l'outillage ou de la petite métallurgie procèdent à la formation sur site de leur personnel. Les médecins qui autrefois étaient directement intégrés à la fonction publique, sont obligés de se battre eux-mêmes à la fin de leur formation pour trouver un emploi dans une structure sanitaire de leur choix. Le problème ne vient pas tant de l'inexistence de structures de formation que de l'inadéquation des moyens dont elles disposent.

Pour corriger ces distorsions, l'État du Cameroun a mis en place en 2005 un ministère chargé de l'emploi et de la formation professionnelle pour asseoir une meilleure articulation entre les exigences du marché du travail et la politique publique de formation et d'appui à la formation par le secteur privé. Le ministère en question a entrepris à ce titre une réforme des centres de formation professionnelle (CFP) aux métiers, en même temps que des centres à vocation rurale²¹².

D'une manière générale, le coût du travail n'est pas considéré comme élevé ni par les entreprises, ni par les organisations patronales. La dernière augmentation du SMIG date de mars 2023. Il s'établit à un peu plus de 41 875 FCFA par mois²¹³. Les salaires sont jugés plutôt bas par l'ensemble des parties prenantes. Le code du travail est en cours de révision. Les leaders des organisations syndicales et patronales militent en faveur de plus de flexibilité et d'assouplissement en matière de recrutement et de licenciement. Pourtant, les conditions de recrutement et de maintien des salariés ne semblent pas constituer une contrainte importante. La préoccupation se situe davantage dans la qualification du personnel.

A côté du manque de travail, le problème d'insuffisance des capitaux. La particularité du Cameroun est l'importance de la micro finance dans le système financier national. Ce secteur est probablement celui qui assure le plus largement le financement de la très petite entreprise, voire de la petite entreprise. Mais il demeure fragile, du fait de sa composition et des insuffisances en matière de supervision. En dehors du système bancaire, les entreprises, surtout les PME, ne trouvent pas beaucoup d'autres sources de financement. Le crédit-bail est encore balbutiant, et

dir), **Abdellatif BERNOUSSI** et al, « Environnement de l'Investissement Privé au Cameroun »..., op cit.

²¹² Le nombre des centres à vocation rurale dépasse les 200. Lire **Marlène KANGA** (Sous dir), **Abdellatif BERNOUSSI** et al, « Environnement de l'Investissement Privé au Cameroun » ..., op cit.

²¹³ Le Premier ministre du Cameroun a signé, le 21 mars 2023, un décret revalorisant le SMIG. Face au désaccord qui a émaillé les discussions entre l'État et les organisations syndicales et patronales, le décret de Joseph DION NGUTE instaure pour la première fois trois SMIG distincts selon les secteurs d'activité. Le Smig pour les agents de l'État relevant du Code du travail passe de 36 270 à 41 875 FCFA, de 36 270 à 45 000 FCFA pour les employés du secteur agricole, à 60.000 FCFA pour les autres secteurs d'activité. (En ligne), URL : https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwj7y_yf0LeCAxUHJsAKHYd7ChIQFnoECCEQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.investiraucameroun.com%2Fgestion-publique%2F2203-19161-revalorisation-du-smig-dion-ngute-contente-toutes-les-parties-malgre-des-accusations-de-violation-du-code-du-travail&usg=AOvVaw3u06xh_5iQCIV-mwrRv0I2&opi=89978449

les fonds d'investissement quasi inexistants. La bourse des valeurs est quasiment à l'arrêt²¹⁴. Pour illustrer cet arrêt de la bourse des valeurs, Marlène KANGA déclare dans son ouvrage collectif que : « *Le système bancaire compte 13 banques en activité, dont cinq (BICEC, SGBC, Afriland, SCB et Ecobank) totalisent plus de 75 % du montant des dépôts et près de 76 % du volume des crédits. Le crédit au secteur privé n'atteint pas 15 % du PIB, ce qui reste un ratio relativement bas*²¹⁵ ». Cette situation peut avec beaucoup d'autres avoir une influence importante sur la politique de change de monnaie au niveau national.

1.2. La politique de change

Le Cameroun est membre de l'Union monétaire d'Afrique centrale et membre de la zone franc. Tout comme les autres pays membres de cette organisation, la monnaie commune est le Franc CFA et est émise par la Banque centrale des Etats de l'Afrique centrale (BEAC). Elle est adossée à l'euro, sur la base d'un taux de change fixe, ce qui procure au pays une stabilité monétaire relative dans une économie encore très fragile. Cette fragilité se manifeste à travers plusieurs indicateurs qui découlent sur la difficulté à obtenir un indice complet et détaillé du taux de change réel²¹⁶ et qui influence fortement plusieurs autres facteurs importants pour la population tout entière.

2. Le surcoût économique des autres facteurs

Cette sous partie concerne particulièrement ici les secteurs du transport, de l'électricité et des télécommunications. Ces secteurs connaissent un surcoût économique et cet excès aggrave la faible compétitivité des entreprises et contribue à leur fragilisation. Nous insistons sur le fait que toutes ces situations mettent en évidence la montée de l'insécurité qui donne besoin urgente à la demande forte de protection sociale.

Dans l'ensemble, les infrastructures sont insuffisantes et de mauvaises qualités. Les infrastructures portuaires sont encore insuffisantes. Le premier port du pays (Douala) est largement saturé. À cette carence viennent s'ajouter celles liées aux lenteurs bureaucratiques et aux prélèvements qui les accompagnent. Elles se traduisent par des surcoûts importants. Par exemple, « *le coût de transport d'un conteneur depuis les États-Unis d'Amérique au port de*

²¹⁴ Le marché boursier est faiblement capitalisé (94 milliards de FCFA en 2011) et compte trois titres (SEMC, SAFACAM et SOCAPALM). Voir **Marlène KANGA** (Sous dir), **Abdellatif BERNOUSSI** et al, « Environnement de l'Investissement Privé au Cameroun »..., op cit

²¹⁵ **Marlène KANGA** (Sous dir), **Abdellatif BERNOUSSI** et al, « Environnement de l'Investissement Privé au Cameroun »..., op cit, p.29.

²¹⁶ **Mireille LINJOUOM**, *Impact du taux de change réel sur la politique de change du Cameroun*, 2004, <https://basepub.dauphine.fr/handle/123456789/6256>.

Douala est équivalent à l'acheminement du même conteneur depuis Douala sur la capitale Yaoundé²¹⁷ ». Pourtant, le port de Douala est considéré comme le plus efficace de la côte ouest-africaine, en termes de chargement et de déchargement. Mais il est aussi le plus coûteux.

L'état des routes est également une source de surcoûts. Le réseau routier est très partiellement goudronné ce qui alourdi le coût du transport par le nombre de points de contrôle et de pesage, ainsi que par le comportement des services qui y sont présents. Selon Marlène KANGA,

On compte plus de 50 points de contrôle et de barrages entre Douala et la frontière avec la RCA. Le temps nécessaire à l'acheminement des marchandises s'en trouve multiplié par trois, voire par quatre, et les coûts augmentent en conséquence²¹⁸.

Mais ce n'est pas la seule entorse dans le système de transport routier, l'existence d'un puissant lobby de transporteurs et le cadre réglementaire qui fonde le système de quotas dans l'allocation des volumes de marchandises transportées ne militent guère en faveur d'une amélioration des moyens de transport, des services offerts ou des prix pratiqués²¹⁹.

De ce fait, la flotte en service est composée de camions de seconde main et mal entretenus, ce facteur contribue à rallonger les délais et à alourdir les coûts.

Il existe un autre mode de transport de marchandises à savoir le rail mais l'existence d'une seule compagnie (CAMRAIL) reste insuffisante pour assurer le transport des marchandises. Malgré les progrès enregistrés et les bénéfices réalisés par cette compagnie depuis sa mise en concession en 1999²²⁰, le volume du trafic reste insuffisant pour envisager un renforcement de ses capacités ou un élargissement de son réseau. Dans un tel contexte, il n'y a donc pas lieu d'escompter une réduction des surcoûts, à moins d'une stratégie logistique intégrant les différents modes de transport en présence, notamment la réforme du système de quotas, et introduisant plus de transparence et la compétition dans l'allocation des marchandises transportées.

Concernant l'électricité, plusieurs entreprises et ménages à Yaoundé placent en tête des contraintes physiques la question d'électricité. Les délestages fréquents sont sources d'importants surcoûts. On mesure l'effet de ce facteur sur les prix de revient des biens et services et sur la compétitivité des entreprises. Il n'est certainement pas sans incidence sur les

²¹⁷ **Marlène KANGA** (Sous dir), **Abdellatif BERNOUSSI** et al, « Environnement de l'Investissement Privé au Cameroun »..., op cit, p.34.

²¹⁸ *Idem*

²¹⁹ *Idem*

²²⁰ Le capital de CAMRAIL est détenu à 77,4 % par Bolloré, 13,5 % par l'État camerounais, le reste est réparti entre Total Cameroun et une société détenue par le groupe forestier français Thanry. Confère **Marlène KANGA** (Sous dir), **Abdellatif BERNOUSSI** et al, « Environnement de l'Investissement Privé au Cameroun »..., op cit, p.34.

projets d'investissement. Malgré d'importantes améliorations, à la faveur des investissements visant à accroître les capacités de production (avec les nouvelles centrales électriques dont la réalisation est engagée, les disponibilités restent en-deçà des besoins exprimés. Le coût élevé et les ruptures en matière d'approvisionnement sont dus au fait que l'énergie soit fournie essentiellement par des centrales hydroélectriques qui nécessitent le recours saisonnier à des sources alternatives et l'installation de centrales fonctionnant au diesel, particulièrement coûteuses²²¹. Le dernier secteur où le surcôt est observé est celui des télécommunications. Le développement des NTIC demeure limité, et le coût de l'accès au téléphone et à l'internet demeure élevé. Courant 2023, plusieurs utilisateurs ont appelé au boycott des entreprises de téléphonie mobile en lançant la campagne « *mode avion*²²² ». Actuellement, le marché est occupé par quatre opérateurs : la CAMTEL (société publique), qui est l'opérateur historique et qui a le monopole sur la téléphonie fixe et sur l'internet, et trois opérateurs intervenant dans la téléphonie mobile, à savoir MTN, Nexttel et Orange. Le pays compte 21,69 millions²²³ d'utilisateurs du téléphone portable. Le coût de la communication demeure toujours élevé selon plusieurs utilisateurs. Outre la question du prix des communications, celles de leur qualité et du comportement irrégulier des opérateurs font objet de nombreuses plaintes au quotidien également.

La fiscalité est aussi considérée pour terminer comme une contrainte majeure par les opérateurs économiques, tant les entreprises que les investisseurs. Indépendamment du poids de la fiscalité, jugé trop lourd, les problèmes de l'insécurité fiscale, du manque de transparence et des lenteurs des procédures ainsi que du harcèlement sont ceux qui sont les plus évoqués par les opérateurs économiques. Dans une publication récente²²⁴, le GICAM²²⁵ souligne la nécessité pour l'État de « *restaurer sa crédibilité* » en respectant les engagements pris, à commencer par ceux visant à mettre un terme à l'insécurité fiscale. Selon le GICAM, les impôts et taxes absorbent 49,1 % des bénéfices des entreprises. Celles-ci effectuent en moyenne 44 paiements par an, en y consacrant 654 heures²²⁶. Malgré les progrès enregistrés, le système demeure encore

²²¹ Bien que le pays soit producteur de pétrole, il est importateur net de produits pétroliers

²²² Il était question pour les instigateurs de ce mouvement de prescrire la mise en mode avion de tous les téléphones portables chaque jour entre 12h et 14h afin de faire pression sur les compagnies de téléphonie mobile afin qu'elles baissent les prix des services qu'elles offrent.

²²³ <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwiDhMrU3beCAxXyXE.EAHf7ACpEQFnoECCYQAQ&url=https%3A%2F%2Fecomatin.net%2Ftelephonie-mobile-le-cameroun-enregistre-2169-millions-dabonnes-en-2022-en-baisse-de-12c%2F&usg=AOvVaw1LnWjXFBfbKa3DAZeUNOB1&opi=89978449>.

²²⁴ Le Bulletin du GICAM n°52 de juin 2012. Cité par **Marlène KANGA** (Sous dir), **Abdellatif BERNOUSSI** et al, « Environnement de l'Investissement Privé au Cameroun »..., op cit, p.36.

²²⁵ Groupement inter-patronal du Cameroun

²²⁶ Le GICAM reprend ce dernier chiffre du dernier rapport Doing Business. Cité par **Marlène KANGA** (Sous dir),

lourd à gérer pour les entreprises qui doivent passer de nombreuses heures à préparer les états et à remplir les formulaires. Comme l'indique le rapport Doing Business 2012, les entreprises consacrent en moyenne 654 heures par an à l'exécution des formalités²²⁷. A la suite de la crise financière mondiale des années 1980 tel que développé ci haut, des institutions ont été créées au niveau mondial. Pour rester en conformité avec les mécanismes internationaux dictés par ces institutions mondiales, le pays doit se soumettre aux programmes de réformes imposés par les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS).

III. FACTEURS SOCIO-CULTURELS DE L'EMERGENCE DES ENTREPRISES DE SECURITE PRIVEE A YAOUNDE

Dans un article classique sur la sécurité privée, Steven SPITZER et Andrew SCULL affirment que « *la privatisation du policing doit être appréhendée en relation avec l'organisation de la société sur la base du marché*²²⁸ ». L'apparition de « *services de police orientés vers le profit* » ne constitue pour eux qu'un aspect d'un mouvement plus général de contrôle capitaliste de la vie sociale qui touche aussi d'autres services publics auparavant monopolisés par l'État comme l'éducation, la santé ou les retraites. Depuis la Seconde Guerre mondiale, on observe une différenciation progressive entre la fonction de maintien de l'ordre dévolue à la « *police publique*²²⁹ », et celle de protection des profits qui constitue une base pour l'expansion de l'industrie de la « *police privée* ». Les changements dans les modes de gestion des firmes contribuent à la constitution de nouveaux besoins de protection et les entreprises de sécurité sont, grâce à leur flexibilité, plus efficaces que la police pour apporter le type de solutions demandé par le secteur privé : des solutions organisées autour des principes de la prévention et de la restitution. La sécurité privée serait ainsi un prolongement de la police des sites industriels et des mécanismes autonomes de contrôle de l'activité des entreprises. Dans les dernières décennies, le développement d'un secteur d'entreprises spécialisées dans la fourniture de biens et de services de sécurité serait le résultat de l'« externalisation » de ces fonctions. L'émergence des marchés de la sécurité est donc liée premièrement aux développements dans le monde de l'entreprise.

Abdellatif BERNOUSSI et al, « Environnement de l'Investissement Privé au Cameroun »..., op cit, p.36.

²²⁷ Le rapport Doing Business 2008 notait que les entreprises consacraient en moyenne 1 400 heures, ce qui montre qu'il y a eu des progrès considérables dans ce domaine

²²⁸ **Steven SPITZER and Andrew SCULL**, « Privatization and capitalist development: the case of the private police », *Social problems*, vol. 25, n° 1, p. 27, 1977.

²²⁹ Idem

Au début des années 1980, Clifford SHEARING et Philip STENNING²³⁰ ont produit les premières recherches empiriques sur la sécurité privée en Amérique du Nord. Ils ont avancé deux hypothèses très intéressantes : l'hypothèse causale qui lie la sécurité privée à l'expansion de la « *propriété privée de masse* » et l'hypothèse interprétative qui l'insère dans une nouvelle forme de contrôle social, parfois définie comme un « *nouveau féodalisme* ». Ce n'est pas une logique capitaliste générale qui pousse le développement de la sécurité privée, mais une nouvelle forme d'organisation sociale de l'espace. Celle-ci pose de nouveaux défis à la prise en charge de la sécurité au sein des entreprises.

La consommation des services de sécurité tient à l'organisation et au fonctionnement général des lieux d'accueil. Les entreprises qui achètent les prestations des entreprises de gardiennage visent notamment à éviter les pertes : il s'agit de sécuriser et contrôler les mouvements des personnes et des véhicules lors des accès aux sites, de vérifier les stocks, d'inspecter la fermeture des portes, de faire des rondes régulières, de contrôler l'accès du personnel, des fournisseurs et des clients, d'empêcher la présence d'individus qui pourraient gêner le fonctionnement du site ou menacer le patrimoine du client. Les risques sont donc multiples, mais il n'y a qu'un principe qui gouverne le dispositif : organiser les activités et la disposition des choses pour prévenir les pertes patrimoniales. Les piliers de ce travail sont la prévention des vols, la prévention des accidents et la prévention des incendies, tout ce qui revient à la prévention des pertes.

1. L'avènement et la suppression des groupes d'auto-défense

L'avènement des comités de vigilance dans les quartiers de Yaoundé ont permis la réorganisation sécuritaire dans les quartiers populaires. A cet effet, certaines zones à forte instabilité sécuritaire avaient été érigées par certains riverains en zone d'auto-défense, ceci dans le but de pallier à l'absence des forces de l'ordre. La stratégie mise sur pied par les populations pour contrecarrer l'invasion des brigands était la suivante : à l'entrée et à la sortie du quartier des barrières de sécurité étaient érigées. Celles-ci avaient pour vocation de filtrer les entrées et les sorties des populations à une certaine heure de la nuit. Le but ultime, de ces groupes auto défense était de protéger les habitants contre les attaques criminelles. Pour s'en convaincre, certains quartiers de Yaoundé 1^{er} comme Etoudi, Eman, Elig-Edzoa, Rue-Manguiers, Nlongkak etc...,

²³⁰ Clifford SHEARING et Philip STENNING, « Du Panoptique à 'Disneyworld' : permanence et évolution de la discipline », Actes. Cahiers d'action juridique, n° 60, p. 29, 1987.

avaient très vite compris le bien fondé de mettre en place ces groupes d'auto défense sous l'égide des autorités administratives qui leur donnaient le quitus pour exercer en toute légalité²³¹ :

*Je ne saurais vous dire combien de ces comités d'autodéfense existent à Yaoundé, car la ville n'arrête pas de grandir et les forces de l'ordre ne vont pas partout. Il est difficile de pénétrer dans les zones non éclairées. Mais à priori chaque quartier possède un comité d'auto défense. Alors comme il y a sept arrondissements comprenant chacun vingt à trente quartiers, il n'y en a pas moins de deux cents comités d'auto défense*²³².

Le groupe d'autodéfense, a surtout permis à ces jeunes de développer des potentialités, d'apporter ainsi leur contribution au développement sécuritaire du Cameroun en général et de leur quartier en particulier. Ceci a permis à certains d'entre eux au travers de cette activité de gagner leur vie sans pour autant passer par des voies déviantes, illégales²³³.

Par ailleurs, les comités de vigilance sont connus du grand public camerounais en général et de Yaoundé 1^{er} en particulier. En effet, les membres de comité d'auto-défense ne sont pas acceptés par tous au sein des quartiers, leur présence suscite des inquiétudes auprès des habitants et des autorités. Certains membres d'autodéfense profitent de leur statut privilégié pour mettre en œuvre des stratégies individuelles d'escroquerie et profitent quelquefois de l'occasion pour assouvir leurs vengeances personnelles. Certains, parmi eux ayant quelques fois un passé criminel plutôt avéré usent de leur position pour raquetter de l'argent auprès de la population et porter les menaces aux personnes qui ne parviennent pas à les satisfaire²³⁴. Certains membres des comités d'auto-défense sont employés par des personnes mal intentionnées ayant des ambitions démesurées, ce qui peut jouer au niveau de l'équilibre national. De plus, certaines exactions néfastes des membres de comité de vigilance ne se limitent pas simplement à l'escroquerie et au rançonnage. Ces derniers, vont développer par la même occasion une justice parallèle à savoir la justice populaire²³⁵. Les forces de l'ordre incriminent fortement l'existence de tel comité d'auto-défense. Ils n'ont pas confiance en leurs actions et pointent du doigt des nombreux dérapages qu'ils occasionnent dus à leur manque de professionnalisme. C'est ce qui a vraiment handicapé les groupes d'auto-défense dans les quartiers de la ville de Yaoundé. Les mesures prises par le gouvernement de procéder à la suppression des groupes d'autodéfense émanent de la peur de

²³¹ **EYEBI-MAUDJEK**, *Les pratiques populaires de la sécurité à Yaoundé*, projet de recherche proposé par Fondation Paul Ango Ela Yaoundé, CNRS, Paris, juillet 2009, p.89.

²³² **NGUEDJUI WOUENDEN**, *La criminalité urbaine ...*mémoire de master en sociologie, Université de Yaoundé I, 2010, p.125

²³³ **Pierre GOGUELIN**, *La formation continue des adultes*, Paris, PUF, 1994, p .246.

²³⁴ *Journal Mutations*, Yaoundé, le 10 octobre 2007.

²³⁵ **Hervee OSSONGO**, « justice populaire entre logiques institutionnelles et constructions des populations », mémoire de sociologie, université de Yaoundé mars 2011, p.144.

voir se développer des milices susceptibles de créer les crises politiques et sociales au Cameroun comme ce fut le cas au Congo Brazzaville notamment avec l'opposition de deux milices en l'occurrence la milice Ninja et la milice Cobra²³⁶.

2. Sentiment d'insécurité au Cameroun

Les problèmes sécuritaires sont plus que jamais au cœur du débat public²³⁷. Yaoundé, capitale politique du Cameroun, également chef-lieu de région et de département rassemble en son sein diverses institutions et celle-ci est confronté à une insécurité criarde dans les quartiers. En effet, depuis la crise économique et les effets du programme d'ajustement structurel. L'insécurité est monnaie courante dans la ville de Yaoundé. Les actes de cambriolage sont commis de jour comme de nuit de manière dissimulée et ouverte²³⁸. On en veut pour preuve

*Le film de l'attaque ou, quatre gangsters, armés de fusils de guerre, débarquent à la BICEC du quartier Bassa. Le temps d'une éclaircie, ils neutralisent tout le monde, y compris les militaires de fraction puis disparaissent avec un sac plein d'argent. Selon les témoins, vingt minutes à peine ont suffi aux bandits de boucler l'opération*²³⁹.

Pareils actes sont d'une grande récurrence et touchent aussi bien les domiciles privés, les établissements de commerces, ainsi que les édifices publics. En effet, dans la nuit du 12 au 13 janvier 2000, à la place forte de la police camerounaise de la Délégation Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) fit l'objet d'un cambriolage circonscrit à la direction de la police des frontières où les documents classés secrets défense ont été emporté par les bandits. Dans la même nuit suivante, du 13 au 14 janvier 2000, le ministère de la défense subit également une attaque similaire « cette attaque d'une rare audace commente la presse locale, effectuée au cerveau même de notre système de défense fait suite à une autre (...) qui est souvent à un lieu tout aussi stratégique, la DGSN²⁴⁰ ». Plusieurs autres ministères connurent vers les années 1999 des actes de cambriolage notamment les cabinets des ministères : le ministère de l'économie et des finances²⁴¹, le ministère de la santé publique, le ministère de l'éducation nationale celui des postes et télécommunications sans oublier les locaux de la fédération camerounaise de football (FECAFOOT) où de huit millions de francs auraient été emportés²⁴². Ainsi, les victimes du grand banditisme, dépouillé de leurs biens, s'installent pour la plupart dans le dénuement d'une psychose sécuritaire,

²³⁶ **Chancelier WANDJI**, Sous-équipement....., mémoire de master en géographie urbaine, 2010, p. 106.

²³⁷ **Yves Alexandre CHOUALA**, *Criminalité organisée et insécurité au Cameroun*, Yaoundé, 2001, p.17.

²³⁸ **Joseph BOUTE**, « la violence ordinaire dans les villes subsahariennes », in *violences urbaines au sud du Sahara*, Cahiers de L'UCAC, n°3,1995, pp.39-60.

²³⁹ Quotidien officiel Cameroun tribune, n°6685/2274, P. 3

²⁴⁰ Journal Mutation, n°293, P5

²⁴¹ Jeune Afrique économique, Mensuel, n°292, p107.

²⁴² Journal Mutation, n°136, p5.

tandis que les acteurs des forfaits réalisent des gains matériels²⁴³. Le brigandage fait l'objet d'une routinisation, voire d'une normalisation avec ses places fortes, ses territoires bien délimités et vivant en pleine autonomie à l'intérieur de l'espace étatique. Au cœur du siège des institutions républicaines camerounaises, Yaoundé s'est construit pour les urbains, tout un territoire de l'altérité baptisé sous le nom édifiant de « *immeuble de la mort* » : bâtiment public qui était inachevé et abandonné à l'intérieur duquel les bandits retrouvaient refuge sous le regard de la population²⁴⁴. De même, les quartiers comme Ntaba, Tongolo, Elig-ezoa et Manguiers pour ne citer que ceux-là étaient réputés à une époque très lointaine comme étant des quartiers à risque ou les forces de l'ordre ne pouvaient pas bien circuler pour neutraliser les malfrats²⁴⁵. En plus du gangstérisme, l'insécurité intègre aussi la grande criminalité. Les délits et les infractions de toutes sortes se sont multipliés et rapportés par la presse écrite locale en ces termes :

*Profitant de la détente, voire de l'anarchie née de la mauvaise compréhension du concept de démocratie par beaucoup de nos citoyens, des individus mal intentionnés se sont constitués en bandes pour agresser, déposséder et tuer de paisibles citoyens. Ainsi, l'on assiste à une montée en flèche de la criminalité. Démobilisées et dépourvues de moyens, les forces de sécurité n'eurent qu'à enregistrer les plaintes et les déclarations des victimes. Puis à compter les morts et les blessés, les victimes de la série noire des agressions et autres cas de vols à main armée*²⁴⁶.

L'insécurité a été illustrée par une série d'actes aussi violents que spectaculaires entre autres : l'enlèvement et la tuerie, au quartier Emana de quatre enfants d'une même famille et en plus l'agression contre l'ambassadeur des Etats-Unis non loin de sa résidence à Bastos, des nombreux cas d'agressions de citoyens à domicile ou dans le taxi sont monnaie courante²⁴⁷. Ces cas dont la liste ne saurait être exhaustive montrent que l'insécurité à Yaoundé ne relève plus de l'anecdote ou du fait divers mais qu'elle est devenue une réalité de tous les jours. Mais l'ampleur exacte du phénomène mériterait sans doute d'être mieux cernée mieux connue et évaluée pour en prendre la juste mesure. D'où l'entrée en scène des sociétés privées de gardiennage.

²⁴³ **Yves Alexandre CHOUALA**, Conjoncture sécuritaire, champ étatique et ordre politique au Cameroun : élément d'analyse anthropo-poliste d'une crise d'encadrement sécuritaire et d'un encadrement sécuritaire de crise, p.20.

²⁴⁴ *Ibid.*, p. 21.

²⁴⁵ Le Messenger n° 1203, mercredi 18 avril 2001

²⁴⁶ *Ibid.*, p.3.

²⁴⁷ **Valentin NGA NDONGO**, *Violence, délinquance et insécurité à Yaoundé...*

DEUXIÈME PARTIE :

**SOCIETES PRIVEES DE GARDIENNAGE : ENJEUX ET DEFIS DE
L'ENTREPRENEURIAT PRIVEE DE SECURITE A YAOUNDE I^{er}**

CHAPITRE III :

PRATIQUES ET ENJEUX DE LA PROLIFERATION DES SOCIETES DE GARDIENNAGE A YAOUNDE I^{er} .

Lorsqu'il faut faire un état des lieux des activités privées de sécurité à Yaoundé 1^{er}, l'on peut être confronté à un grand défi dû à la divergence des sociétés de gardiennage qui existe à Yaoundé 1^{er}. Leur histoire, leur organisation, leur matériel sont bien variés, ceci en fonction des entreprises de gardiennage. Dans ce chapitre, avant de faire un point sur les enjeux économiques et socioculturels de la pratique des activités privée de gardiennage, nous allons procéder à une anatomie politico-sociologique des sociétés de gardiennage dans l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} tout en présentant un état des lieux sur le plan sécuritaire de cette partie de la capitale politique du Cameroun en s'appuyant un peu plus sur le privé. Il sera aussi question de faire une analyse sur leur organisation administrative, matérielle ou technique.

I- ETATS DES LIEUX DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE A YAOUNDE I^{er}.

Il s'agit ici de faire une description des activités qui sont menées par les sociétés de gardiennage à Yaoundé 1^{er} en présentant les services qu'ils offrent au public, leur statut juridique et leurs différents clients.

1. Les prestations des sociétés de gardiennage à Yaoundé 1^{er}.

En termes de services fournis à Yaoundé, les entreprises de gardiennage offrent des prestations humaines comme la surveillance des sites à travers la mise à disposition des agents de

sécurité, des maitres-chiens, des gardes du corps, des agents de sécurité-incendie. Elles offrent également des prestations technologiques comme la vidéosurveillance, la télésurveillance, les alarmes et la géolocalisation. Ces différentes prestations concourent à assurer le transport des fonds et valeurs, de géo localiser les engins roulants, de garantir la sécurité incendie, le contrôle des accès et le gardiennage proprement dit. Il existe au Cameroun d'autres prestations de sécurité que nous n'allons pas aborder dans le cadre de ce travail. Notamment le service de protection des personnalités, la sécurité/sureté aéroportuaire et portuaire etc...

1.1. Le gardiennage

C'est l'unique activité de sécurité privée ayant un statut légal reconnu au Cameroun. Selon la loi en vigueur au Cameroun, l'activité privée de gardiennage est :

Toute activité qui consiste à fournir aux personnes physiques ou morales contre rémunération de façon permanente, exceptionnelle ou discontinue, des services ayant pour objet la garde des biens meubles ou immeubles ainsi que la protection des personnes liées directement ou indirectement à ces biens²⁴⁸.

Ces activités sont sous le contrôle du ministère de l'administration territoriale au Cameroun. D'après cette loi, sont exclus dans ce cadre :

Le transport des fonds, la garde des points sensibles et des édifices publics, l'escorte et la protection rapprochée des personnalités à l'occasion des manifestations et des déplacements officiels, l'installation des équipements de sécurité, les services d'accueil, l'offre de gardiennage d'individu à individu²⁴⁹.

Ce texte précise que ces activités relèvent de la compétence des Forces de Maintien de l'ordre comme la Police et la Gendarmerie et ne sauraient faire l'objet de l'intervention des agents de sécurité privée.

L'activité de gardiennage peut être simple ou s'accompagner d'un chien. Dans ce deuxième cas, on parle d'agent de sécurité cynophile ou maitre-chien c'est-à-dire un agent de sécurité qui travaille avec un chien dont il a l'entière responsabilité. Le maître-chien, parfois appelé dresseur, agent cynophile de sécurité ou conducteur, dresse des chiens dans différents objectifs : sauvetage, défense et sécurité. De plus en plus, le vigile qui restait autrefois assis ou debout devant son poste de garde est en train d'être substitué par des moyens technologiques.

Photo 2 : Vigiles postés devant des sites de surveillance

²⁴⁸ Loi n° 97/021 du 10 septembre 1997 relative aux activités privées de gardiennage, article 2 alinéa 1

²⁴⁹ *Idem*



Source : <https://shesterfor.com/services/gardiennage> consulté le 13 novembre 2023

1.2. Le contrôle d'accès

Le contrôle d'accès peut être considéré comme la continuité du gardiennage ou un préalable au bon déroulement du service de veille sécuritaire. Il désigne les différentes solutions techniques qui permettent de sécuriser et gérer les accès physiques à un bâtiment ou un site. C'est aussi l'identification des personnes et des biens entrant et sortant dans un site. Il consiste de vérifier si un objet ou une personne a le droit d'être accepté. Sa particularité c'est qu'il repose sur la prise en charge d'un vaste ensemble de mesures de sécurité visant à assurer le contrôle systématique des personnes et des biens qui circulent dans un poste précis.

L'agent de sécurité chargé des contrôles d'accès, c'est-à-dire celui chargé de protéger les biens mobiliers et immobiliers ainsi que les personnes doit être apte au dialogue et savoir prodiguer les soins de base en cas d'incident. Il contrôle et filtre les entrées et les sorties des personnes. En règle générale, seuls les gardiens masculins peuvent contrôler (fouille à corps ou palpation sommaire) les hommes et seuls les agents féminins peuvent contrôler les femmes. La personne contrôlée ne peut avoir été forcée à se faire contrôler, le contrôle se fait sur une base volontaire. Toute personne ne souhaitant pas se faire contrôler peut se voir refuser simplement l'accès. A partir de cette procédure qu'est le contrôle d'accès, l'agent de sécurité peut prévenir contre les risques d'incendie et/ou d'inondations, le sabotage ou la dégradation des locaux ; il sensibilise le personnel à la sécurité collective. L'agent de sécurité en grande surface contrôle la clientèle, surveille son comportement et filtre ses allées et venues notamment au passage en caisse (vol) ; il peut fouiller les bagages, sacs afin de détecter la présence d'objets dangereux.

En événementiel : il filtre et contrôle les allées et venues afin d'éviter l'intrusion d'une personne non habilitée à rentrer dans les lieux ; il surveille l'intérieur du site ; il peut contrôler les tickets et s'occuper du vestiaire. Sur un parking, il contrôle les flux entrants et sortants en contrôlant les tickets ; il peut prévenir contre le sabotage et la dégradation des lieux.

Le processus de contrôle d'accès se déroule en trois étapes minimums : l'authentification de l'utilisateur via les données stockées dans son badge ou toute autre pièce d'identification (Carte Nationale d'Identité, passeport etc...) ; le contrôle des autorisations qui lui sont attribuées puis la validation ou non de l'accès ; le suivi de ses déplacements dans le site ou la traçabilité.

Il existe différents types de contrôle d'accès. Certains sont activés grâce à des dispositifs physiques (carte, télécommande, bracelet...), d'autres grâce à des caractéristiques biométriques (le visage, l'empreinte digitale, l'iris de l'œil...).

Lorsque l'agent de sécurité assure directement le contrôle d'accès, on peut exiger que soit remis au visiteur tout matériel de sécurité nécessaire, à l'exemple des équipements de protection individuelle ou des badges. En ce qui concerne la protection des biens, il est recommandé de garder toutes les issues fermées et surveiller pour tous les biens entrants et sortants.

Les lieux nécessitant un contrôle d'accès ou les sites dont un contrôle d'accès est recommandé peuvent être les suivants :

- Des vastes étendus : chantiers et entrepôts, usines et grandes surfaces ;
- Des moyennes étendues : parkings, locaux, bureaux.

Pour renforcer la sécurité des sites, différents dispositifs existent pour répondre aux besoins et aux attentes sécuritaires des clients. Il existe différents dispositifs pour un contrôle d'accès²⁵⁰ :

- Les lecteurs de badges : c'est une solution informatique filtrant, contrôlant et autorisant les flux entrants et sortants des visiteurs ou du personnel. Ils peuvent être utilisés sur les portes à code d'accès et les tourniquets ; les portails et les barrières levantes.
- Les terminaux de pointage (badgeuses) : C'est un outil informatique très efficace et fiable qui contrôle au moyen de badges personnalisés les allées et venues du personnel. Le terminal enregistre l'heure, la date de passage ainsi que le numéro de badge dédié aux collaborateurs. De ce fait, cela permet d'avoir en temps réel la gestion des horaires et des plannings du personnel.

²⁵⁰ <https://securite-entreprise.ooreka.fr/astuce/voir/753623/contrrole-des-acces> (En ligne), consulté le 04 décembre 2023 à 23 :32 min

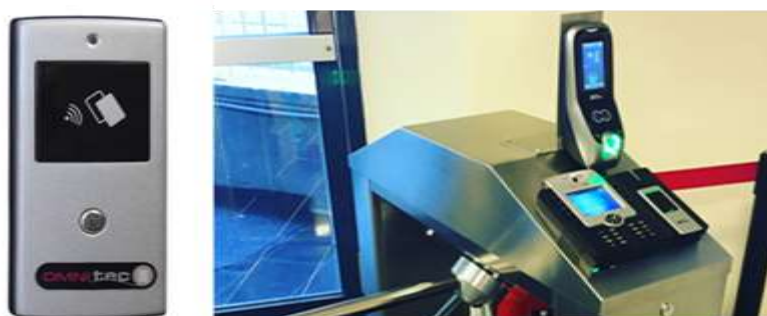
- Le système de protection et d'évacuation incendie : ce système informatique très sophistiqué permet de connaître, en temps réel, le nombre exact de personnes présentes sur le site en cas d'évacuation urgente.
- Contrôle d'accès aux ascenseurs : c'est une carte munie d'un code-barres ou une carte magnétique. Les utilisateurs disposant de ces cartes accéderont aux étages selon une liste prédéfinie.
- A côté de ces techniques innovantes, il est observé dans plusieurs sites à Yaoundé 1er que les agents de sécurité utilisent le système de l'utilisation d'un registre de la main courante. Toutes les entrées et sorties sont consignés dans ce grand registres. Les usagers et employés sont tenus d'émarger à l'entrée comme à la sortie pour plusieurs cas.

Photo n°3 : Système Contrôle Accès/présence



Source : NowTech Cameroun

Photo n°4 : Contrôle d'accès, Contrôle d'accès par ascenseur et gestionnaire de présence au Cameroun



Source : Foczou, ElecIT et Omnitec Cameroun

Les deux types de contrôle que sont la vidéosurveillance et la télésurveillance méritent que nous marquions un temps d'arrêt pour leur exploration au regard de la densité de celles-ci, elle fera l'objet de la sous partie qui suit.

1.3. La vidéosurveillance et la télésurveillance

La vidéo surveillance, autrement appelée vidéo protection, est un ensemble composé des caméras et de tout le nécessaire pour pouvoir véhiculer, enregistrer et exploiter des images. Les objectifs d'un tel système sont : de sécuriser un lieu (contre le vandalisme, le cambriolage, ...) ; protéger des personnes et/ou des biens (contre les incendies, surveillance personnes âgées, bébés...) ; contrôler des procédures (chaîne de montage industrielle, ...)

Le premier système de vidéosurveillance apparut en 1942 en Allemagne durant la seconde guerre mondiale. Il fut installé par Siemens pour permettre d'observer le lancement des fusées²⁵¹. Durant les années 80, le Royaume-Uni fut un pionnier dans le développement de la vidéo surveillance. Celle-ci avait pour but de prévenir et lutter contre les attaques de l'IRA (Armée Républicaine Irlandaise)²⁵². Devant le succès de ces opérations, les systèmes se multiplièrent dans toutes les villes mais Londres reste l'une des villes les plus équipées au monde. Les caméras sont globalement bien acceptées par la population, notamment depuis leur rôle majeur dans l'interpellation des coupables des attentats de 2005²⁵³. Aux États-Unis, on constate le même schéma. En effet, depuis les attentats terroristes du 11 Septembre 2001, les caméras de vidéosurveillance ont pris une place importante dans l'enjeu sécuritaire. Au Cameroun, et particulièrement à Yaoundé, la vidéo protection connaît son essor dans les années 2000. C'est depuis le lancement en 2014 du « *Cameroon intelligent City Project* » grâce au déploiement de technologies chinoises produites par l'entreprise électronique Huawei, que l'espace public à Yaoundé est devenu un espace surveillé à distance. Les individus qui s'y trouvent, les objets en circulation et les scènes qui s'y produisent sont filmés par des caméras de surveillance des services de police²⁵⁴.

La vidéosurveillance et la vidéo protection couvrent respectivement les espaces privés et les lieux ouverts au public, sans un suivi en temps réel, tandis que la télésurveillance implique une veille permanente par un service de sécurité qui réagit aussitôt en cas de nécessité.

²⁵¹ <https://www.videosurveillance-boutique.fr/support/quest-ce-que-la-video-surveillance-271.html> (En ligne), consulté le 05 Décembre 2023 à 03h54mn

²⁵² *Idem*

²⁵³ Allusion faite à l'attentat du 7 juillet 2005, quatre explosions touchent les transports publics de Londres et font 56 morts et 784 blessés. Les trois premiers attentats ont lieu dans un intervalle de 50 secondes. Ces attentats-suicides, commis par quatre jeunes terroristes islamistes britanniques, surviennent le jour de l'ouverture du 31e sommet du G8 en Écosse et le lendemain de la désignation de Londres comme hôte des Jeux olympiques d'été de 2012.

²⁵⁴ **Georges Macaire EYENGA**, « Les nouveaux yeux de l'État ? L'introduction de la télésurveillance dans l'espace public à Yaoundé », in *Cahiers d'études africaines*, vol. 244, no. 4, 2021, pp. 753-776.

Un système de vidéosurveillance est composé de trois types d'équipements²⁵⁵ :

- Les équipements de réception : l'élément fondamental qui assure la réception dans un système de vidéosurveillance, c'est la caméra. En fonction de l'environnement, du besoin de l'utilisateur et du budget alloué à ce système, on doit choisir les caméras adéquates pour bien filmer les zones à surveiller (caméra en couleur ou noir et blanc, caméra fixe ou mobile, caméra anti-vandalisme ou discrète, caméra sonore, infrarouge...).
- Les équipements de gestion : Pour la gestion du système de vidéosurveillance et l'exploitation des images filmées, il y a plusieurs équipements (serveurs, logiciels...). Mais, pratiquement, on doit choisir les équipements de gestion nécessaires en fonction des besoins exprimés par le client dans le cahier des charges.
- Les équipements de visualisation : l'équipement premier qui assure la visualisation des images filmées en direct par les caméras ou enregistrées dans un système de vidéosurveillance, c'est le moniteur « écran ». Mais, actuellement, le client a plus de choix entre une visualisation fixe au bureau sur un téléviseur ou sur un PC et une visualisation mobile et même à distance par internet via un PC, tablette ou Smartphone.

Photo n°6 : Schéma de traitement d'image par vidéosurveillance



Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Vid%C3%A9osurveillance#/media/Fichier:Imlouli_systemecctv.JPG consulté le 12 décembre 2023

On distingue plusieurs catégories de caméras : intérieur / extérieur, fixes / mobiles (PTZ), couleur / noir et blanc. Par l'utilisation de circuits amplificateurs de lumière ou par traitement infrarouge, certaines caméras sont capables aujourd'hui de filmer de jour comme de nuit, selon leur sensibilité. La caméra peut être attachée à un objet fixe (mur, lampadaire) ou bien mobile (automobile, drone). De nos jours, les caméras vidéo sont mobiles (rotatives et contrôlables à distance). Certains logiciels seraient capables de compter le nombre de véhicules passant dans le champ de vision d'une caméra, de lire les plaques d'immatriculation et même de pratiquer la reconnaissance faciale en temps réel²⁵⁶.

On distingue quatre types de systèmes de caméras de surveillance :

²⁵⁵ **Imlouli LAKHDAR**, *Guide de la vidéosurveillance : tout ce qu'il faut savoir sur les différentes technologies de la vidéosurveillance*, Suresnes, Les Éditions du Net, 2014, 152 p.

²⁵⁶ <https://www.ladepeche.fr/article/2013/12/06/1768885-les-autoroutes-ont-installe-leurs-propres-radars.html> consulté le 14 juin 2023

- Les caméras reliées à un simple écran de contrôle, sans enregistrement. On les trouve dans certains magasins. Elles permettent au vendeur de surveiller en direct certains rayons. C'est le système le plus économique.
- Le système de caméras analogiques, avec un enregistrement limité dans la durée. Il s'agit là d'une des méthodes les plus anciennes, donc également des plus répandues dans un grand nombre d'établissements.
- Le système intégrant caméras analogiques et numériques. Cette évolution du système analogique simple permet d'introduire de nouvelles fonctions comme la détection de disparition d'objet et le comptage d'objets ou de personnes.
- Les caméras numériques consultables via Internet. Elles sont capables de produire des vidéos en haute résolution tout en minimisant la bande passante utilisée (Compression vidéo). En contrepartie, la visualisation ne peut être réalisée que par l'intermédiaire d'un ordinateur, un décodeur ou certains téléphones portables.

Les caméras IP, bien que plus coûteuses, sont l'avenir de la vidéosurveillance²⁵⁷, car leur flexibilité et la standardisation des protocoles permettent le transport de l'image et du son à moindre coût par les réseaux intranet et internet existants. Dotées d'un processeur et d'un OS (operating system), elles sont capables de traiter en interne différents événements tels que détection de mouvements, de bruit, et par ailleurs de générer des actions comme le déclenchement d'une alarme, l'annonce d'un message, etc. Elles peuvent notamment adresser une séquence vidéo enregistrée sur détection de mouvement ou sur déclenchement d'alarme directement par email.

Dans un proche avenir et en lien avec les progrès de l'informatique et l'apparition du haut-débit, voire du très haut débit (5G), les systèmes de vidéosurveillance pourraient évoluer vers ce que certains appellent une « *vidéosurveillance intelligente* »²⁵⁸ pouvant aussi être appliqué au trafic routier et à la « *mobilité intelligente* »²⁵⁹ et intégrer des techniques d'enregistrements de données biométriques. D'autres recherches récentes reposent sur la prévisibilité du comportement humain dans les espaces publics : un voleur ne se comporterait pas, selon certains, de la même façon qu'un usager moyen de l'espace public ou d'un bâtiment. L'ordinateur pourrait identifier ce

²⁵⁷ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Vid%C3%A9osurveillance> consulté le 14 juin 2023

²⁵⁸ **V GOUAILLIER, A-E FLEURANT**, *La vidéosurveillance intelligente : promesses et défis*, rapport de veille technologique et commerciale, mars 2009.

²⁵⁹ **V ORDANOVA, L KHOUDOUR, P-Y TANNIOU, T DURLIN**, *Vidéo protection intelligente sur les réseaux mobiles 3G appliquée au trafic autoroutier*, congrès ATEC ITS France, 2014 : Les rencontres de la Mobilité Intelligente

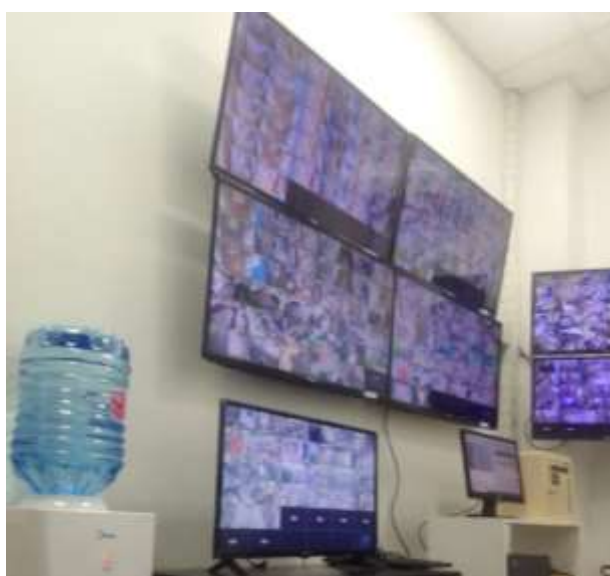
genre de mouvements et donner l'alerte. L'idée serait un peu comme dans le film *Minority Report* (Steven Spielberg, 2002) d'arrêter la personne avant qu'elle ne commette un crime ou délit²⁶⁰.

Photo n°7 : Exemples des caméras de surveillance



Source : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Vid%C3%A9osurveillance> consulté le 13 juin 2023

Photo n°8 : Salle de télésurveillance d'un établissement hôtelier 5 étoiles à Yaoundé 1er.



Source : Par nos propres soins le 22 août 2023.

1.4. Le transport des fonds

D'après la convention collective du gardiennage du Cameroun, des entreprises de prévention et de sécurité, toute entreprise qui exerce une activité principale consistant à assurer le convoyage et la sécurité des transports de fonds, de bijoux ou de métaux précieux ainsi que de

²⁶⁰ *Minority Report comes to Britain: The CCTV that spots crimes before they happen* - James Slack, Daily Mail, 28 novembre 2008, URL : <http://www.dailymail.co.uk/sciencetech/article-1089966/Minority-Report-comes-Britain-The-CCTV-spots-crimes-BEFORE-happen.html> (En ligne), consulté le 05 Décembre 2023 à 04h58 mn

tout document permettant d'effectuer un paiement est considérée comme une entreprise de transport de fonds. Cependant, selon la loi n°97/021 du 10 septembre 1997 relative aux activités privées de gardiennage, cette activité est parmi celles interdites aux sociétés privées de gardiennage. Il demeure que cette activité comme plusieurs autres activités anarchiques en dehors du gardiennage, se structure et se développe sous le regard des autorités gouvernementales au Cameroun. Plusieurs sociétés de gardiennage comme CTK SECURITY SERVICES, ATLANTIC SECURITY, DAK SECURITY, en font une activité commerciale de choix comme le gardiennage. CTK SECURITY SERVICES définit cette activité comme « *une prestation (ponctuelle et/ou permanente) qui consiste à mettre en place un dispositif humain et technique destiné à prévenir et gérer l'ensemble des risques intentionnels qui pèsent sur le transport de fonds, le transfert d'objets de valeurs, de pierres précieuses*²⁶¹ ». Dans la description de cette activité, CTK SECURITY SERVICES précise la méthode et les moyens techniques de protection des fonds et valeurs : « *Pour la mission confiée, CTK SECURITY SERVICES s'engage à assurer ses clients, en mettant à disposition une combinaison de personnel bien qualifié et expérimenté ainsi que les moyens logistiques appropriés et surs*²⁶² ». Selon cette responsable, « *le transport des fonds se fait à l'aide des véhicules spécialisés que nous mettons à la disposition des clients. Ce n'est pas tous les véhicules qui transportent les fonds*²⁶³ ». Elle ajoute pour donner une précision claire que « *le client qui sollicite le service de transport de fonds peut se faire accompagner d'un ou de plusieurs policiers, ça dépend vraiment ! Nous pouvons aussi mettre à la disposition du client des policiers avec nos agents de sécurité, y compris un chauffeur*²⁶⁴ ». Cette disposition de faire appel aux agents des forces de l'ordre s'explique car le port d'arme à feu est interdit aux agents de sécurité privée au Cameroun, quelle que soit la société de gardiennage à qui est confiée cette mission, leurs agents doivent avoir un profil particulier. Sont par conséquent engagés dans ce domaine, des personnes spécialisées dans les arts martiaux capables de faire face à l'adversité. Le transport de fonds comme nous l'avons déjà signalé exige toujours la présence des agents des forces de maintien de l'ordre ou des forces publiques tout simplement.

En plus de ces domaines, il existe plusieurs autres que nous n'allons pas détailler ici, notamment la géolocalisation, la sécurité incendie, la commercialisation et l'installation des systèmes d'alarmes et de détecteurs.

²⁶¹ Voir leur site internet : www.ctl-security-services.com/php, consulté le 13 Novembre 2023

²⁶² Entretien avec une responsable de société de gardiennage à Yaoundé en Juin 2023

²⁶³ *Idem*

²⁶⁴ *Idem*

2. Le statut juridique des sociétés de gardiennage

Au Cameroun, une mise en garde particulière lorsqu'il s'agit d'interroger les fondements juridiques des activités privées de sécurité. La loi en vigueur ne reconnaît que le gardiennage²⁶⁵. Aucune allusion n'est faite aux autres prestations des entreprises de sécurité privée. Par contre, les activités liées au contrôle d'accès, à la sécurité biométrique, à la géolocalisation, à la sécurité incendie, à la commercialisation et installation du matériel d'alarme et détection, au transport de fonds... ne sont pas interdites ou du moins ne reposent sur aucun texte de loi de façon explicite. S'il faut s'en tenir à cela, au regard de leurs prestations, toutes les entreprises de sécurité privée au Cameroun évoluent dans l'anarchie et dans l'illégalité. Le gardiennage de plus en plus démodé aujourd'hui ne constitue qu'un aspect du vaste champ de la sécurité privée.

Si l'on s'en tient cependant au simple gardiennage, la loi n°97/021 du 10 septembre 1997 relative aux activités privées de gardiennage conditionne l'exercice effectif des activités après obtention d'un agrément signé du président de la république « *après avis conforme d'une commission dont la composition et le fonctionnement sont fixés par décret présidentiel pris en application de la présente loi*²⁶⁶ ». Nous avons identifié sur le terrain plusieurs catégories des entreprises de gardiennage, elles peuvent prendre environ quatre formes juridiques ou quatre appellations juridiquement acceptables notamment les sociétés autorisées c'est à dire ayant le décret présidentiel signant l'agrément, les sociétés en attente d'agrément, les sociétés désordonnées exogènes et les sociétés désordonnées endogènes.

2.1. Les sociétés de gardiennage agréées

Une entreprise de gardiennage est dite agréée au Cameroun lorsqu'elle est reconnue par le Chef de l'Etat par un décret présidentiel. A ce jour, le Cameroun compte 25 sociétés de gardiennage agréées²⁶⁷ c'est-à-dire 25 entreprises de gardiennage privée habilitées à exercer sur toute l'étendue du territoire national. Ces sociétés agréées sont représentées dans le tableau ci-dessous :

²⁶⁵ Loi n°97/021 du 10 septembre 1997 relative aux activités privées de gardiennage

²⁶⁶ Article 7 de la loi n°97/021 du 10 septembre 1997 relative aux activités privées de gardiennage

²⁶⁷ Entretien avec un responsable de la sous-direction de l'exploitation et de la sécurité à la Direction des affaires politiques du MINAT du 04 Juillet 2023

Tableau n°3 : Liste des entreprises de gardiennage agréées au Cameroun.

N°	Dénomination	Promoteur/ Directeur Général	Siège	Références de l'acte d'agrément
1	PANTHERE Security	FEUTCHEU Joseph	DOUALA	Décret n° 2006/115 du 27 mars 2006.
2	VIGILCAM Security	NDJOCK Parfait	YAOUNDE	Décret n° 2006/116 du 27 mars 2006.
3	G4S Security Services Cameroon (ancien WACKENHUT)	Olivier MEBARA	DOUALA	Décret n° 2006/164 du 15 mai 2006.
4	AFRICA OMNIBUSINESS Sarl	MEYANGA Marie Angèle	GAROUA	Décret n° 2006/165 du 15 mai 2006.
5	AFRICA Security	TURPIN Martine	DOUALA	Décret n° 2006/227 du 30 juin 2006.
6	ESSOKA Security	NSOH Joseph	BAMENDA	Décret n° 2006/425 du 08 octobre 2006.
7	SAFETY CURTAIN Sarl	MVONDO ASSAM B.	YAOUNDE	Décret n° 2006/338 du 09 octobre 2006.
8	SOCIETE CAMEROUNAISE DE SECURITE Sarl	MONEUBOULOU Agnès Marlyse	YAOUNDE	Décret n° 2006/358 du 20 octobre 2006.
9	DAK Gardiennage	DIEYE ABDEL Henry	YAOUNDE	Décret n° 2006/366 du 10 novembre 2008.
10	CONCEPT ENGINEERING SECURITY COMPANY	AGHO Oliver BAMENJU	BAMENDA	Décret n° 2021/060 du 04 février 2021.
11	ETS CONTINENTAL EXPRESS SERVICE SECURITY	SALI GONI ABOUBAKARY	YAOUNDE	Décret n° 2021/06 1 du 04 février 2021.
12	PROTECT SECURITY	EMOH Emmanuel ENOW EBOT	YAOUNDE	Décret n° 2021/062 du 04 février 2021.
13	AVIS SECURITY	ESSIAN Jean Calvin	YAOUNDE	Décret n° 2021/063 du 04 février 2021.
14	SKY HILL SECURITY SARL (SHS)	FAMAWA Jules François	YAOUNDE	Décret n° 2021/064 du 04 février 2021.
15	CAMEROONIAN SECURITY AGENCY(CASA)	YABIT Timothée	YAOUNDE	Décret n° 2021/065 du 04 février 2021.
16	HORIZON SECURITY GROUP SARL	DANG ZAMBO Hélène Alice épouse NNA	YAOUNDE	Décret n° 2021/066 du 04 février 2021.
17	SOCIETE AFRICAINE DE CONTROLE ET DE PROTECTION	Rev PIGLA Guillaume	YAOUNDE	Décret n° 2021/067 du 04 février 2021.

	(SACOP) S.A			
18	METRO SECURITY	AWANGA Robert Scott ATA AH	YAOUNDE	Décret n° 2021/068 du 04 février 2021.
19	AGENCE DOBERMAN	ENANGA Barnabas	YAOUNDE	Décret n° 2021/069 du 04 février 2021.
20	HYS-T SERVICES Sarl	KAKOUAND EBA Anne Marie Epse TSITSOL	BERTOUA	Décret n° 2021/070 du 04 février 2021.
21	SHESTERFOR SECURITY	DIONE Epse MBOUH Yvonne	YAOUNDE	Décret n° 2021/071 du 04 février 2021.
22	OROPEX SERVICES CAMEROUN	NKONT ANZOK Honoré	DOUALA	Décret n° 2021/072 du 04 février 2021.
23	SECURITY PROTECT PLUS	NGIBASSONA Joseph	DOUALA	Décret n° 2021/073 du 04 février 2021.
24	CAMPORT PLC	Joshua NA MBANGI OSHI	DOUALA	Décret n° 2021/074 du 04 février 2021.
25	ETS FORTUNA	MOULIOM AMIDOU	DOUALA	Décret n° 2021/075 du 04 février 2021.

Source : Sous-direction de l'exploitation et de la sécurité de la Direction des affaires politiques du Ministère de l'Administration Territoriale obtenu le 04 juillet 2023.

2.2. Les sociétés de gardiennage en cours d'agrément

Il s'agit dans cette portion des sociétés qui n'ayant pas d'autorisation du Chef de l'Etat d'exercer, ont déjà déposé les dossiers complets d'agrément auprès du ministère de l'administration territoriale. Ces entreprises exercent le métier avec le quitus remis par le MINAT attestant que le dossier est complet et a été transmis à la présidence de la république pour délivrance du décret d'agrément par le Chef de l'Etat. Dans cette situation, les sociétés sont autorisées d'exercer comme l'atteste une responsable de CTK SECURITY SERVICES à Yaoundé : « *Il y a deux catégories, il y a des sociétés ayant déjà et d'autres qui sont en attente. Donc nous sommes en attente, et dans cette situation, nous sommes autorisés à exercer*²⁶⁸ ». Une source du MINAT nous a confié dans l'anonymat qu'il existe une soixantaine de sociétés de gardiennage dans cette situation au Cameroun actuellement. Selon un responsable du ministère²⁶⁹ avec qui nous avons échangé, « *Il est impossible pour nous de divulguer des informations qui n'ont pas encore été rendus publiques* ». La réalité est que plusieurs promoteurs de la sécurité

²⁶⁸ Entretien avec une Responsable de société de gardiennage effectué le 26 juin 2023 à 14 heures à Yaoundé

²⁶⁹ Entretien avec un responsable de la sous-direction de l'exploitation et de la sécurité de la Direction des affaires politiques du MINAT du 04 Juillet 2023.

privée au Cameroun commencent à exercer avant de « se battre » pour avoir l'autorisation. La plupart des opérateurs économique chef d'entreprise de sécurité privée s'empressent toujours à ouvrir leurs sociétés de gardiennage et cherche à régulariser après. Pour illustrer cet état des choses, un responsable de société de gardiennage nous a confié parlant de la genèse de son entreprise que :

J'ai commencé comme des amusements avec un capital de 42 500 FCFA. J'ai confectionné un contrat d'environ 05 pages et des prospectus que j'avais imprimés en noir sur blanc, je marchais à pied dans toute la ville pour faire la prospection en distribuant des prospectus. Je le faisais du matin jusqu'à 17 h parfois. Je cherchais toujours des clients partout où je passais et je n'utilisais jamais un même chemin à l'aller et au retour, question pour moi de toucher le maximum de personne²⁷⁰.

Nous constatons que la prospection avait commencé alors que ce promoteur n'avait même pas encore constitué son dossier de demande d'agrément, il continue à préciser que cette façon de faire est presque générale :

Nous sommes encore en attente d'agrément et je profite pour vous signaler que moins de 5 pourcent des entreprises ont l'agrément avant de commencer, la majorité commence toujours avant d'avoir l'agrément²⁷¹.

Il existe néanmoins des exceptions à cette manière de faire purement camerounaise, pour une responsable d'agence de sécurité privée, plusieurs font cela « *Par contre, il y a d'autres structures quand ils lancent, ils disent qu'ils veulent déjà l'agrément signé avant d'exercer²⁷²* ». Nous pouvons également classer à côté de ces types d'entreprise, celles ayant déposé un dossier incomplet auprès de la commission chargé de l'étudier. A côté de ceux qui ont déjà leur dossier complet déposé au ministère et notifiés de la régularité de leur dossier à travers un document (quitus du MINAT) qui leur ai remis, il existe une autre catégorie qui évolue dans l'anarchie.

2.3. Les Sociétés de gardiennage anarchiques exogènes

Il s'agit ici des entreprises de gardiennage qui n'obéissent à aucune règle c'est-à-dire désordonnées, désorganisées. Grosso modo, elles ne reposent sur aucun principe juridique. Nous appelons sociétés anarchiques exogènes ou externes parce que n'ayant aucune légitimité juridique, vendent leurs diverses prestations aux clients ciblés au même titre que les sociétés de gardiennage agréées. Elles sont les plus nombreuses et les statistiques échappent pour décrire l'ampleur de leur ascension. Malgré tout, ces sociétés opèrent même dans les structures publiques de l'Etat. Ça été le cas dans les années 2010, Achille NOAH EKENE cite certains en

²⁷⁰ Entretien avec un responsable de société de gardiennage du 29 Juin 2023

²⁷¹ Idem

²⁷² Entretien avec la Responsable de CTK Security effectué le 26 juin 2023 à 14heures à Yaoundé

précisant que « *c'est le cas d'Omega Security qu'on retrouve au MINFI, au MINEPIA et au MINADER ; le cas de Vanguard security et Radar Security toutes deux au MINRESI*²⁷³ ». Ces sociétés n'ayant aucun fondement juridique prospèrent quand même avec aisance sur le marché de la sécurité privée au même titre que ceux qui ont la légitimité de jouir pleinement de ce droit. Il est important de signaler que la majorité pour ne pas dire toutes les administrations publiques qui font recours au service de gardiennage s'arrangent à faire recours au service des entreprises agréées.

2.4. Les sociétés privées de gardiennage anarchiques endogènes

Les sociétés privées de gardiennage dites anarchiques endogènes sont les sociétés créées par des établissements commerciaux ou non, dans le but d'assurer la sécurité des personnes et des biens uniquement dans les limites de cette structure. Ces sociétés correspondent à ce qu'on peut appeler sécurité corporative. Leur but n'est pas de conquérir le marché de la sécurité privée ou de générer des bénéfices, mais de limiter les dégâts et les pertes dans un établissement ou une industrie. Ils ne souscrivent pas pour la plupart à l'exigence du port de l'uniforme de couleur jaune. C'est le cas des supermarchés DOVV et Santa Lucia, micro finance RENAPROV Security, de plusieurs agences de voyage, etc... Si l'on se limite à l'interprétation des textes de la loi de 1997 relative aux activités privées de gardiennage, ces types de sociétés évoluent dans l'illégalité comme les précédentes. Leur activité échappe au contrôle de l'autorité administrative légitime en matière de sécurité privée au Cameroun (MINAT). Les établissements privés commerciaux ou industriels considèrent que leur statut juridique d'entreprise agréée leur confère d'office le droit de recruter et de former un personnel chargé de la sécurité. Ce faisant, ils se contentent juste de payer les impôts comme prétexte pour développer des activités internes. Notons que ces entreprises créent en plus de la sécurité privée, d'autres activités secondaires qui échappent au contrôle des autorités compétentes.

II. ENJEUX DE LA PROLIFERATION DES SOCIETES DE GARDIENNAGE A YAOUNDE 1^{er}

L'émergence de nouveaux acteurs dans la gestion de la sécurité urbaine a fait naître un champ de pouvoir au sens de Bourdieu c'est-à-dire « *un champ de luttes pour le pouvoir entre détenteurs de pouvoirs différents*²⁷⁴ ». Ce nouveau champ de luttes est celui qui divise acteurs

²⁷³ **Achille NOAH EKENE.**, « Gouvernance policière et sécurité au Cameroun: comprendre l'explosion des agences de sécurité privée dans la ville de Yaoundé », Mémoire de Sociologie politique, Université de Yaoundé I 2013-2014 , p.49.

²⁷⁴ **Pierre BOURDIEU**, *La noblesse d'Etat*, Paris, Minuit, 1989, p.375

publics et privés, tous dépositaires des capitaux, mais à des degrés d'importance différents. D'un côté, il y a le pouvoir des acteurs publics qui veut davantage s'enraciner dans la logique de « *l'Etat providence national* » dont « *le but était de garantir une sécurité maximale à tous* » ou d'« *atteindre une égalité sociale maximale sur fond d'homogénéité nationale*²⁷⁵ ». De l'autre côté, il y a les entreprises de gardiennage qui veulent renverser le statuquo au nom du principe de « *souveraineté restreinte*²⁷⁶ » et du capital de légitimation en vertu desquels les Etats postmodernes ne peuvent et ne doivent plus être « *les seuls producteurs et metteurs en scène de la sécurité dans les systèmes dominés par une économie de marché mondialisée*²⁷⁷ ». De là, peuvent jaillir des tensions, des luttes de pouvoir entre les acteurs publics qui veulent maintenir le statuquo et les acteurs privés qui veulent renverser l'ordre des choses. Car « *lorsqu'un mode de sécurité progresse c'est au détriment de l'autre*²⁷⁸ ». Il s'ensuit des « *relations croisées de conflit et de coopération qui les lient*²⁷⁹ ». De sorte que, sur le chemin de la conquête des capitaux, il se produit « *simultanément compétition pour l'établissement d'un standard (sécurité marchande ou publique) et de coordination entre les organisations privées et publiques*²⁸⁰ ». Il est donc question dans cette partie d'examiner les enjeux socioculturels et économiques de l'introduction des acteurs privés dans la gestion de la sécurité urbaine.

1. Enjeux économiques du secteur de la sécurité privée à Yaoundé 1^{er}

Le marché de la sécurité privée est complexe, dynamique et en proie à des difficultés d'ordre structurel et conjoncturel. Il s'agit d'un marché complexe dans la mesure où il rassemble un ensemble d'activités varié, de la surveillance à la protection rapprochée, en passant par la sûreté aéroportuaire et aérienne le transport de fonds et de valeurs, et la sécurité électronique.

Il s'agit d'un marché dynamique qui connaît des taux de croissance considérable par an ces dernières années, essentiellement portés par les activités de surveillance humaine ou de gardiennage et de sécurité électronique. Il s'agit, d'un marché qui connaît des difficultés importantes et différentes selon ses segments.

Au rang des difficultés, elles prennent la forme dans le secteur de la surveillance humaine, d'une pression à la baisse des prix et de pratiques de sous-traitance en cascade, avec des

²⁷⁵ **Ulrich BECK**, Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation, Paris, Flammarion, 2009, pp 29-30

²⁷⁶ *Ibid*, p.30.

²⁷⁷ **Frédéric OCQUETEAU**, *Les défis de la sécurité privée. Protection et surveillance dans la France d'aujourd'hui*, Paris, Harmattan, 1997, 190 p. op, cit, p.143.

²⁷⁸ **Sebastian ROCHE**, *Sociologie politique de l'insécurité. Violences urbaines, inégalités et globalisation*, Paris, PUF, 1998, p 168.

²⁷⁹ *Idem*

²⁸⁰ *Ibid*, p.168.

conséquences évidentes pour ses agents en termes de précarité. D'autres segments rencontrent des difficultés liées parfois à des lenteurs administratives (protection rapprochée), ou à l'absence de reconnaissance de leur profession (sécurité événementielle) ou de régulation suffisante de celle-ci (recherches privées, surveillance humaine etc.). Seule la sécurité électronique paraît échapper en partie à ces difficultés, en raison de la composante technologique plus importante de son activité et à des leviers de croissance liés au développement des technologies numériques.

En ce qui concerne la croissance, l'on peut dire sans risque de se tromper que l'insécurité ambiante est à l'origine du foisonnement des entreprises de gardiennage, qui constituent un maillon non négligeable de la lutte contre cette gangrène qui continue de constituer une menace quotidienne pour les Yaoundéens. Au regard de la multitude des sociétés de gardiennage, les responsables de ces entreprises font recours à des techniques assez spécifiques. Pour illustrer cela, les responsables des agences de sécurité privée passent par un jeu de séduction pour convaincre les clients dans ce marché diversifié qu'est la sécurité privée. C'est dans ce même ordre d'idée qu'un responsable d'une agence de sécurité privée déclare que « *C'est quand j'arrive que je lance une série de marketing pour donner plus de visibilité à l'entreprise, je me mets à faire des publicités et j'attrape d'autres contrats, voilà comment j'ai fait grandi la société et le chiffre d'affaires*²⁸¹ ». Elle prouve par là qu'il ne suffit pas de créer une entreprise et de rester inactif en attendant les retombées. Il faut mettre nécessairement disons même prioritairement une stratégie de publicité en place pour faire découvrir l'entreprise au public. Selon un autre responsable d'agence de sécurité privée, pour développer une entreprise de gardiennage, il faut des astuces parfois fastidieuses pour arriver à l'objectif escompté, il dit d'ailleurs pour soutenir cela que :

*Au début, je marchais à pied dans toute la ville de Yaoundé pour faire la prospection en distribuant des prospectus. Je le faisais du matin jusqu'à 17 h parfois. Je cherchais toujours des clients partout où je passais et je n'utilisais jamais un même chemin à l'aller et au retour, question pour moi de toucher le maximum de personne.*²⁸²

L'organisation administrative des sociétés de gardiennage constitue également un facteur de croissance de ces entreprises. Dans la chaîne de commandement de plusieurs sociétés que nous avons enquêté, plusieurs rôles sont confiés aux individus ayant des profils requis pour la gestion des postes de travail. Un responsable nous a déclaré lors de son entretien que :

Concernant l'organisation de l'entreprise, nous avons un service technique et un service managérial ou de gestion qui sont les deux grandes entités de la société... Dans le service managérial, nous avons le PDG suivi du DG, du responsable de la formation, le

²⁸¹ Entrevue du 26 juin 2023 avec une responsable d'une société de gardiennage à Yaoundé

²⁸² Entretien tenu le 29 juin 2023 avec un responsable de société de gardiennage à Yaoundé

*responsable du marketing, un assistant administratif ou secrétaire de direction un chef du personnel et de la liaison, l'assistant commercial, chef de cellule chargé de la comptabilité et de la régie financière.*²⁸³

Cette organisation du travail décrite supra, renseigne suffisamment sur la diversité des rôles et des emplois connexes créent pour l'accomplissement des missions de sécurité privée. En plus des activités publicitaires ou de marketing qui visent à recruter les clients et ensuite gagner leur confiance, les entreprises de gardiennage font également recours au service des autres corps de métier comme les secrétaires de direction, les comptables, les commerciaux et plusieurs autres dans le but commun de remplir la mission de sécurisation des clients et de leur bien.

Cependant, la croissance ou le développement d'une entreprise peut constituer un facteur de retardement ou de ralentissement de l'évolution de celle-ci par la perte des clients ne pouvant plus supporter certaines charges. Un chef d'entreprise nous a confié qu'il a perdu des clients suite au changement du statut de son entreprise en ces termes :

*L'entreprise a commencé en 2009 par la dénomination d'établissement en 2018, c'est devenu une SARL à régime simplifié (capital supérieur ou égal à 15 millions, 5,5 pourcent représentant l'impôt sur le revenu) et en 2021 c'est devenu SARL à régime réel (capital supérieur ou égal à 50 millions et en fin d'année, tu dois être capable de verser 19,2 pourcent des recettes aux impôts et lorsqu'on verse ce pourcentage, le service des impôts remet une attestation qui fait foi. Après le passage à une SARL à régime réel, nous avons perdu beaucoup de clients car il fallait que le pourcentage des impôts augmente et cela a eu une augmentation sur le paiement des charges du contrat par les clients*²⁸⁴.

L'agrandissement des entreprises est donc une porte ouverte à d'autres dynamiques dont font face les acteurs de la chaîne de sécurité privée à Yaoundé 1^{er}, les agents de sécurité privée peuvent également percevoir des changements dans leur traitement lorsque la boîte pour laquelle ils travaillent connaît des réformes importantes comme nous l'avons signalé plus haut. Un ancien vigile nous a fait part de sa situation salariale qui connaît souvent des changements, il le précise en ces termes : « Dans les débuts, je touchais dans d'autres sociétés 35 mil et 45 mil et maintenant, je suis à 60 mil²⁸⁵ », ces termes renseignent que les changements peuvent induire plusieurs autres mutations susceptibles de toucher plusieurs maillons de la chaîne de sécurité privée. Toutefois, ces changements ne sont pas seulement positifs. Ils peuvent aussi avoir une incidence négative. Par exemple, si une société de gardiennage perd des clients, elle ne pourra plus supporter les charges habituelles parmi lesquelles les salaires des employés de la sécurité privée.

²⁸³ Idem

²⁸⁴ Idem

²⁸⁵ Entretien du 30 juin 2023 avec un vigile à Yaoundé

D'un autre côté, la libéralisation du secteur de la sécurité privée a des effets induits sur le profil des entrepreneurs qui s'intéressent à cette activité. Pour être en conformité avec la législation en vigueur, il faut avoir un fort potentiel économique. L'ouverture d'une entreprise de gardiennage n'est pas à la portée du Camerounais moyen. Un chef d'entreprise nous a confié qu'il faut avoir une forte somme d'argent pour effectivement remplir les missions de sécurité privée. D'après lui,

*Il faut dépenser environ 18 millions de francs CFA pour avoir l'agrément et ce n'est pas évident vraiment. Officiellement, il faut verser 10 millions, lorsque le dossier est rejeté, il y a une procédure à suivre pour qu'on rembourse cet argent. Seul le président de la république signe l'autorisation d'exercer. Quand je dis environ 18 millions c'est parce qu'il y a 10 millions de caution, il y a des documents à signer, de la logistique à se procurer pour la bonne marche de l'activité en attendant la part des clients.*²⁸⁶

Bien que le secteur soit assez porteur, il faut cependant beaucoup investir pour avoir un certain confort administratif (afin d'être à l'abri des tracasseries liées aux contrôles inopinés des autorités de l'Etat) et économique (afin de respecter ses engagements comme payer les employés et autres). Il paraît donc évident si le projet n'est pas bien pensé, il risque d'être un fiasco et un échec total d'où la nécessité de respecter les canons de la création d'une entreprise (faisabilité, étude de l'environnement etc...) avant le début effectif de l'activité.

Selon plusieurs chefs d'entreprises, en dehors de leur propre moyen financier, ils peuvent faire recours aux prêts bancaires, un parmi eux nous a d'ailleurs confié qu'il y a « *les prêts dans les banques aussi mais avec un intérêt très élevé, en plus, il faut avoir une garantie pour en bénéficier ou un avalise.* »²⁸⁷ Les sources de financement, quant à elles viennent pour la plus grande partie des clients selon ces chefs d'entreprises mais pour commencer à jouir de ces sources de financement, il faut déjà au préalable avoir créé la société c'est-à-dire avoir déjà évacué certaines dépenses importantes comme nous l'a signifié ci-dessus un chef d'entreprise.

Les sociétés de gardiennage représentent un grand réservoir économique comme nous avons déjà eu à l'annoncer. Grace à ces entreprises, plusieurs personnes sont soustraites du chômage qui est un véritable fléau social actuel au Cameroun et à Yaoundé 1^{er} en particulier. Malgré le taux très bas des salaires, parfois en deçà même du minimum recommandé par les pouvoirs publics, plusieurs chefs de famille se contentent de cela pour subvenir au moins aux besoins élémentaires de leurs familles respectives. Le responsable financier d'une entreprise nous a confié ceci : « *Concernant les salaires des agents, la base c'est 60 mil selon la loi mais*

²⁸⁶ Idem

²⁸⁷ Idem

chez nous, nous donnons entre 45 mil et 50 mil francs pour le moment.²⁸⁸». Ce décalage est dû certainement aux multiples charges à gérer, au manque de moyens financiers. Un agent nous a confié que certains patrons sont de mauvaise foi car ils miroitent ce qui n'est pas et parfois reversent très peu aux agents contrairement à ce qu'ils perçoivent des clients. Il déclare « mon patron décharge cent vingt mille francs chez le client mais ne me reverse que cinquante mille²⁸⁹ ». Cette déclaration peut traduire le comportement avarice de certains responsables d'agence de gardiennage, d'ailleurs que cela est vrai pour certains au regard des témoignages des employés qui sont au bas de l'échelle. Cependant selon une responsable d'agence de gardiennage, il y a plusieurs autres paramètres à prendre en compte quand une entreprise reçoit l'argent qu'un client verse. D'après cette responsable, le salaire du vigile est conséquent au versement du client, elle précise d'ailleurs que :

Nous ne pouvons pas donner un salaire de 60 milles à un agent qui travaille ou le client verse 80 milles. Donc le salaire c'est en fonction de la facturation du client. Dans ce que le client donne, il y a une part pour l'entreprise et une part pour le gardien. Mais le gardien a toujours minimum la moitié parfois plus que la moitié. Avec le nouveau SMIC, nous sommes obligés de payer au moins 60 milles, les clients qui payaient 100 milles par exemple, nous sommes en train de nous battre pour qu'ils augmentent mais ils ne veulent pas, à la longue, nous allons résilier les contrats parce qu'il y a déjà des contrôles sur le terrain. Chez nous, chaque agent a un minimum du SMIC. Généralement c'est toujours la moitié de ce que le client débourse en fonction des exigences du client aussi²⁹⁰.

Selon elle, le client peut avoir besoin d'un certain profil spécifique et des tâches particulières pour l'agent en poste. Tout cela joue sur la rémunération.

Une autre situation contraignante qui mérite d'être élucidé est celle du paiement des tâches ou heures supplémentaires. Plusieurs vigiles que nous avons rencontrés déclarent qu'ils n'ont jamais eu de prime et parfois travaillent au-delà des horaires car il existe des cas non conformes qui ne sont jamais pris en compte à sa juste valeur. Un agent nous confie par exemple que « Concernant les primes, il n'y a aucune depuis que je travaille, même en cas de travail supplémentaire, je ne bénéficie de rien²⁹¹ ». Même si cet état des choses semble être général, il existe quand même des cas de compensation mêmes s'ils sont rares. Une responsable en présence de certains agents nous a confié que le paiement des primes est possible mais il y'a des moyens de récompense suite à un acte de bravoure ou une démarcation. Il déclare ainsi que :

²⁸⁸ Propos recueillis auprès d'un responsable financier d'une entreprise de sécurité privée rencontré le 06 Juillet 2023

²⁸⁹ Entretien du 06 juillet 2023 avec un agent de sécurité au quartier manguiers

²⁹⁰ Entretien avec une responsable d'agence de sécurité privée à Yaoundé tenu le 26 juin 2023

²⁹¹ Entretien avec un vigile à Yaoundé le 29 Juin 2023

Il y a des primes, quand il y a un incident et que l'agent s'est démarqué, nous pouvons lui offrir une prime ou bien quand il y a possibilité, nous pouvons faire une promotion à un agent à un poste qui paie mieux que le précédent. On peut aussi nommer chef de poste un ancien agent qui s'est démarqué par sa façon de travailler en lui octroyant une prime.²⁹²

Le salaire de l'agent de sécurité peut aussi augmenter en fonction de la promotion et de l'ancienneté. Tout dépend des perspectives parce que plusieurs vigiles ne pratiquent pas ce métier pour toute la vie professionnelle. Plusieurs chefs d'agences de sécurité privée identifient d'abord ceux qui veulent prospérer dans le métier avant de procéder à une augmentation de salaire.

Le métier de sécurité peut également induire à la commission de certaines infractions financières même si d'aucuns prennent cela comme un avantage pécuniaire. Nous avons eu une révélation dans ce sens lors du recueil des données de terrain :

Nous avons eu un vigile qui travaillait au MINESEC qui a fini sa carrière ayant construit une grande maison en étage et ayant acheté un véhicule type avensis. Ce dernier gérait avec le ministre Bapes Bapes le couloir des affectations des surveillants généraux, des censeurs et des proviseurs. C'était devenu son business au quotidien. Certains vigiles de chez nous qui sont postés au MINEBASE s'activent dans la gestion des dossiers d'avancements, de relève etc... Ces vigiles connaissent généralement tous les bureaux du ministère et facilite l'accès aux usagers qui leurs donnent des petites gratifications. Les bonus de poste sont octroyés en fonction de la qualité de l'agent, de ses états de service et c'est aussi en fonction des qualités et de l'expérience que les agents sont postés à des lieux sensibles²⁹³.

Les vigiles représentent donc un maillon essentiel dans l'entretien du phénomène de corruption dans certains ministères et entreprises de la capitale camerounaise.

Au regard de ce qui précède, il est clair que de la mise en place des activités privées de gardiennage à Yaoundé 1^{er} découlent de nombreux enjeux d'ordre économiques. Ils s'accompagnent inéluctablement d'autres enjeux mais dans le cadre de ce travail, nous nous sommes limités aux dimensions économiques et socio-culturels.

2. Enjeux socio-culturels : besoins en protection et utilisation de la sécurité privée

Il ressort de nos entretiens que les responsables de sécurité des entreprises commerciales et industrielles sont très conscients du fait que les besoins d'appui sécuritaire se sont d'abord formés « chez eux » et que la recherche commerciale des prestataires extérieurs est arrivée après, contribuant ainsi à la formation de marchés dits « de niche » entendu comme un petit segment d'un marché où les produits sont adaptés à un groupe de clients bien défini. Il est question dans notre cas du marché de la sécurité privée. Dans ce type de marché, les produits ou les services

²⁹² Entrevue du 26 Juin 2023 avec une cheffe d'agence de Sécurité à Yaoundé

²⁹³ Entretien avec le PDG d'une société de gardiennage tenu 29 juin 2023

répondent généralement aux besoins, goûts ou préférences spécifiques des clients. Ces responsables conviennent également que la sécurité privée réalise des tâches dévolues à leurs services internes qui n'étaient jamais accomplies par la police publique.

La sécurité offerte par les entreprises privées naît d'abord de besoins internes. Selon un responsable d'entreprise rencontré au quartier bastos :

*La sécurité privée est circonscrite dans 90 % des cas à l'intérieur de nos murs, elle ne peut pas être dans la voie publique, même pas sur le trottoir devant l'entreprise. C'est quelque chose que beaucoup de ceux qui engagent ce service ignorent. Par conséquent, une entreprise de sécurité privée me sert pour contrôler à l'intérieur, là où les services de l'État ne peuvent pas agir, sauf avec l'autorisation d'un magistrat. Le premier besoin naît pour ces raisons.*²⁹⁴

Ensuite, parce que l'entreprise communique avec l'extérieur, elle importe de l'insécurité. Au début, le rôle de la surveillance était de s'assurer que personne ne vol rien de l'intérieur et l'emporte. Et très rarement que quelqu'un de l'extérieur ne vienne perpétrer un délit. Cela a progressivement changé, parce que les entreprises ont changé, notamment avec le développement des entreprises de services. Les risques portent désormais sur les vols depuis l'extérieur, les intrusions ou encore les incidents qui émanent de l'extérieur de l'entreprise.

En premier lieu, les services de gardiennage faisaient partie du dispositif de surveillance des travailleurs mis en place par l'administration des entreprises en vue de diminuer la fraude des employés, en l'occurrence les commerçants ou les transporteurs. Or, la survenue de l'économie de services (et les transformations de la criminalité à l'extérieur des organisations) a petit à petit transformé les besoins de protection, donc les caractéristiques des prestations. Les menaces externes sont désormais prises en compte. Toutefois, le contrôle d'accès, fonction majeure de la sécurité privée dans les organisations, n'est pas uniquement destiné à empêcher les attaques criminelles. Il contribue plus généralement à la définition des frontières internes de l'entreprise, entre ce qui

Relève du lieu de travail et ce qui reste dehors » comme le précise un patron d'une société de sécurité privée, « la sécurité privée c'est plutôt de la surveillance, du contrôle d'accès, à cause de l'importance de la définition des périmètres de sécurité, des frontières de l'entreprise. Le contrôle des mouvements des personnes, des choses et des véhicules, devient essentiel »²⁹⁵.

Il y a des cas où les menaces extérieures sont plus nombreuses et les tâches de surveillance plus spécialisées. Dans les grandes surfaces, les centres commerciaux ou les supermarchés, les services de sécurité s'organisent aussi bien en fonction du contrôle des pertes

²⁹⁴ Chef de la sécurité d'une agence de téléphonie mobile rencontré le 08 Juillet 2023 à bastos.

²⁹⁵ Entretien du 30 juin 2023 avec le directeur des opérations d'une société de gardiennage à Mvog Mbi.

occasionnées par le vol à l'étalage qu'en fonction des objectifs commerciaux requérant de produire une ambiance favorable à la consommation. Le contrôle d'accès combine des éléments humains et des solutions technologiques comme les dispositifs infrarouges qui détectent les objets volés grâce aux étiquettes de sécurité placés sur les marchandises ; le contrôle de la circulation des personnes à l'intérieur des magasins combine les gardiens qui font les rondes et les responsables de monitoring qui surveillent indirectement grâce aux caméras de surveillance et aux écrans des ordinateurs. Le dénominateur commun des dispositifs reste la protection du patrimoine du client (principal donneur d'ordres), qui peut être monétaire (les caisses des supermarchés, des boutiques et des banques et des entreprises commerciales), ou sous forme de marchandises (produits de première nécessité, de consommation, appareils électroniques et électroménagers dans les grandes surfaces, médicaments dans les pharmacies, etc.). La protection de ce patrimoine est rendue complexe par sa circulation : ainsi de la problématique du convoyage de l'argent des banques et des grandes surfaces, ou de l'escorte des camions transportant des marchandises précieuses²⁹⁶.

Un autre fait qui entre dans ce cadre est que l'emploi dans le domaine de la sécurité reste très masculinisé illustrant une division du travail qui réserve aux hommes les fonctions de défense. Les tâches allouées aux quelques femmes agents de sécurité sont significatives : les femmes accomplissent des tâches qui ne pourraient pas être réalisées par des hommes (comme la fouille des clientes ou des employées soupçonnées de vol) ou celles pour lesquelles leurs compétences précision, ordre, patience, selon leurs employeurs sont très appréciées (monitoring de vidéosurveillance, par exemple). Même s'il y a plus d'hommes que de femmes dans la profession de gardiennage, ce n'est plus le seul domaine réservé aux hommes comme avant, elle attire de plus en plus la gente féminine. On y retrouve actuellement un nombre assez considérable des femmes. Pendant notre enquête de terrain, nous avons fait le constat selon lequel les femmes gardiennes sont généralement postées dans la journée. Elles respectent strictement les emplois du temps établis par les sociétés privées de gardiennage qui les engagent. Pour ce faire, ces femmes sont plutôt postées dans les bureaux mais rarement dans les domiciles privés. Il est important de signaler que les femmes ne font pas partie du groupe d'intervention ou d'escorte. Elles sont généralement postées dans les lieux d'accueil ou de réception (hôtels, ONG, ministères, etc.). Comme le confirme l'image ci-dessous.

Photo n°9: Agent de sécurité féminin en plein remplissage d'une main courante

²⁹⁶ **Federico LORENC VALCARCE**, 2013, « La sécurité privée et l'entreprise : résultats d'une enquête en Argentine » in *Sécurité et stratégie*, n°13, pp 58-64. En ligne : <https://doi.org/10.3917/sestr.013.0058> consulté le 24 février 2024



Source :https://dicames.online/jspui/bitstream/20.500.12177/4913/1/ENS_20_0441.pdf, consulté le samedi 24 février 2024 à 05h50

Un autre caractère sociodémographique et culturelle distinctif est que les travailleurs des sociétés de gardiennage sont soit très âgés, soit très jeunes par rapport à l'ensemble de la population active. La sécurité privée est parmi les professions très masculines et plutôt d'origine populaire, nous avons constaté lors de nos recherches sur le terrain que certains ethnies camerounaises sont plus représentées que d'autres notamment les ressortissants des régions en crises de sécurité permanente (Extrême nord, nord-ouest et sud-ouest et ouest). Ces nombreux jeunes qui fuient les barbaries dans leur village sont obligés de trouver une occupation par tous les moyens en ville pour subvenir à leurs besoins, un chef d'entreprise nous a d'ailleurs confié que « *les agents de sécurité sont en majorité originaires du grand nord, de la zone anglophone et des bamiléké et légèrement du centre Cameroun. C'est beaucoup plus ceux qui viennent de loin (des villages)*²⁹⁷ ».

Nous avons également remarqué que la plus grande partie des vigiles est constituée des étudiants, surtout ceux qui prennent les services nocturnes. Nous comprenons qu'en journée, ils sont occupés par les activités académiques. D'après un patron de société de gardiennage, il recrute de nombreux étudiants de la place, pour lui, « *Il est important de signaler que 30 à 40 pourcent des effectifs de ma société sont des étudiants*²⁹⁸ ». Ailleurs, ce pourcentage est même plus élevé, une responsable d'agence de sécurité nous a déclaré un chiffre plus élevé d'étudiants et la raison même qui les poussent à exercer ce métier en ces termes :

*Il y a des étudiants qui veulent l'argent pour leur scolarité aussi j'oubliais. J'ai plein d'étudiants dans mes effectifs. Je peux dire que mon effectif est à 75% des étudiants hein. Les étudiants font recours à ce métier selon moi par manque de moyens financiers.*²⁹⁹

²⁹⁷ Entretien du 29 Juin 2023 avec le directeur général d'une entreprise de gardiennage à Yaoundé

²⁹⁸ Idem

²⁹⁹ Entretien du 26 Juin 2023 avec une responsable d'agence de sécurité à Yaoundé

C'est d'ailleurs la qualité d'étudiant qui a boosté l'idée de création d'une société de gardiennage de la place, nous avons rencontré un responsable qui nous a confié que :

Ce qui m'a motivé de créer l'entreprise c'est parce que j'ai fait plusieurs concours de l'Etat sans réussir. J'ai une licence en entrepreneuriat mais avant ça, lorsque j'étais étudiant à l'université de Yaoundé II à Soa, j'étais gardien (agent de sécurité). Après quelques temps, on m'a nommé chef de poste parce que j'étais un bon gardien. La société qui m'employait se dénommait Metro Security. En tant que chef de poste, j'avais 15 agents sous mes ordres et ma société avait gagné un contrat à l'université de Yaoundé II. Donc étant étudiant là-bas j'ai commencé à travailler comme gardien. Il faut noter que chef de poste c'est comme un petit administrateur qui fait des rapports à l'attention de la hiérarchie. Après j'ai aussi travaillé dans une autre société de gardiennage. Après cela l'idée m'est venu de créer ma propre société de gardiennage, j'ai commencé par acheter quelques tenues, la tenue des agents de sécurité n'était pas encore uniforme au Cameroun.³⁰⁰

En plus du caractère sociodémographique ci-dessus ayant des traits culturels également, nous avons constaté pendant l'enquête de terrain que le métier d'agent de gardiennage peut aussi être un métier de longue durée ou à perspective étendue, le même chef d'entreprise évoqué plus haut nous a déclaré qu'« *il y a ceux qui travaillent jusqu'à la retraite dans le gardiennage surtout quand il y a des grands avantages³⁰¹* ». Selon lui, la longévité est davantage galvanisée quand il y a des moyens d'accompagnement lié au poste de travail ou en rapport avec le client qui recrute l'agent de sécurité. Il est important de noter que ces avantages sont plus visibles en diurne qu'en nocturne. « *Le gardiennage est un métier qui sauve beaucoup de famille et beaucoup plus les étudiants qui préfèrent exercer dans la nuit. Ceux qui travaillent en journée suivent plus des avantages.³⁰²* »

Une autre situation qui mérite d'être signalé est celle de la collaboration entre les acteurs de la chaîne de sécurité. Nous avons remarqué dans nos recherches sur le terrain que dans l'exercice de leurs missions, les entreprises de gardiennage entretiennent des bons rapports avec les autorités gouvernementales (notamment de sécurité) et les autorités traditionnelles qui aident beaucoup dans le processus de recrutement en servant de relais d'informations lors de l'enquête de moralité. C'est à eux de donner une caution morale de l'individu qui va être recruté car il a l'avantage d'être à proximité des familles et a vu certains jeunes grandir. Une responsable d'agence de gardiennage déclare d'ailleurs dans ce sens que :

Avec les autorités administratives, il existe des bonnes relations, non seulement parce que nous sommes leurs subordonnés mais aussi, nous avons l'obligation de leur notifier notre présence quand nous exerçons dans la circonscription dont ils sont à la tête. En cas

³⁰⁰Entretien du 29 Juin 2023 avec un directeur général d'entreprise de gardiennage

³⁰¹ Idem

³⁰² Idem

*de cambriolage, ou d'un cas d'insécurité avéré, nous alertons les autorités sécuritaires (police et gendarmerie) ... Les autorités traditionnelles nous soutiennent beaucoup dans l'enquête de moralité de nos agents. Nous les alertons en moyenne deux fois par mois en cas de litige, avec eux nous faisons des arrangements à l'amiable*³⁰³

Dans le même ordre d'idées, la même responsable précise que les autorités traditionnelles interviennent beaucoup dans la résolution des litiges entre leurs agents et leurs clients ou des usagers quelconque, selon elle :

*En cas de litige, nous avons généralement deux options, la première option est celle de l'arrangement à l'amiable avec les autorités traditionnelles. Si un de nos agents est auteur d'une infraction, nous jugeons en fonction de la faute, soit nous le renvoyons, soit nous dédommageons la partie plaignante et par la suite, nous faisons travailler l'agent qui va rembourser la dette en plusieurs mensualités.*³⁰⁴

Contrairement à l'étroite collaboration qui existe avec les autorités sécuritaires et traditionnelles, les sociétés de gardiennage entretiennent entre elles des rapports de concurrence, ils ne se partagent pas des informations car c'est la chasse au client qui prime dans l'exercice de leur activités. Le même responsable sus évoqué nous a confié que :

*Il n'existe pas de relation particulière entre les entreprises de gardiennage car c'est la concurrence qui prime, il y a des syndicats pour la défense des droits des travailleurs dans notre secteur, ces syndicats pour leur fonctionnement réclament un petit pourcentage sur les salaires des vigiles. Il n'existe pas un forum ou une plateforme qui regroupe les responsables de société de gardiennage. C'est le MINAT qui rassemble souvent les chefs d'entreprises lorsqu'il y a des nouvelles orientations ou des informations de sensibilisation. Il n'y a aucune initiative née des sociétés de gardiennage pour un regroupement quelconque.*³⁰⁵

Les sociétés de gardiennage représentent un important secteur de lutte contre le chômage à Yaoundé 1^{er}. Pour le chef d'agence évoqué supra, « *L'entreprise compte 400 employés répartis dans 06 régions du Cameroun excepté la région de l'Est et les régions du septentrion. La circonscription de Yaoundé 1 compte environ 40 agents de gardiennage.* »³⁰⁶ Ailleurs, ce nombre est même plus élevé pour une responsable, « *La société compte environ 200 employés à Yaoundé 1^{er}* »³⁰⁷.

Autre caractère démographique important à noter, les agents de sécurité ne sont pas des militaires ou des policiers, comme pourrait le laisser croire les stéréotypes qui circulent dans la ville de Yaoundé. Il faut plutôt prendre en compte le fait que les anciens policiers et militaires se

³⁰³ Entretien du 26 juin 2023 avec une responsable d'agence de sécurité à Yaoundé

³⁰⁴ Idem

³⁰⁵ Idem

³⁰⁶ Entretien du 29 juin 2023 avec un responsable d'agence de Sécurité de Yaoundé

³⁰⁷ Entretien du 26 juin 2023 avec une responsable d'agence de sécurité privée de Yaoundé

sont spécialisés dans des tâches qui réclament davantage l'utilisation de leurs savoirs spécifiques notamment les gardes du corps, les services d'escortes, les superviseurs et/ou formateurs des agents de sécurité privée, les directeurs techniques ou simplement petits entrepreneurs indépendants.

La sécurité privée s'organise en fonction d'une logique presque complètement préventive. En effet, les entreprises de sécurité se bornent à garder les biens et personnes de leurs clients, sans intervention sur le terrain de l'ordre public ni repères normatifs, sauf lorsque cela touche les intérêts du client. C'est pour cela que des analystes ont souligné le fait que la sécurité privée est un type de service orienté vers le « contrôle de pertes », qui opère dans le cadre d'un « ordre instrumental ». La présence d'une entreprise de sécurité dans un secteur donné, constitue également une production ou une reproduction de l'insécurité comme à Yaoundé 1^{er}. Le développement qui suit au prochain chapitre sera consacré à l'analyse de cette persistance de l'insécurité c'est-à-dire une permanente fracture sociale malgré l'existence de l'arsenal sécuritaire.

CHAPITRE IV : **SOCIETES DE GARDIENNAGE ET DEFIS SECURITAIRES DES** **ENTREPRENEURS PRIVEE DE SECURITE A YAOUNDE PREMIER**

En l'absence d'autorité de régulation assez robuste et nettement avérée, certains producteurs de sécurité, livrés à eux-mêmes, présentent le risque de devenir des instruments centraux dans la continuation du cycle de la violence. Dans ce contexte, les pouvoirs légaux coercitifs conférés aux fonctionnaires de police par l'Etat sont utilisés comme des sources de revenus, contribuant à l'insécurité de ceux qui sont exposés à ces pratiques illégales et illégitimes. Il n'est donc pas étonnant de remarquer que la confiance de la population envers les acteurs publics de la sécurité est infime, lorsqu'il ne s'agit pas tout simplement d'éviter d'y recourir. Les problèmes de conformité peuvent parfois même s'accroître lorsque les acteurs publics louent leurs services aux entreprises privées et aux institutions transnationales. Les sociétés de gardiennage jouent un rôle important dans la sécurité en fournissant des services de surveillance et de protection des biens et des personnes. Cependant, certaines de ces sociétés, mal gérées ou mal réglementées contribuent à l'insécurité plutôt qu'à sa prévention.

Le présent chapitre traite des abus ou des non logiques des usages des acteurs de la sécurité privée à Yaoundé 1^{er} c'est-à-dire un ensemble d'astuces qu'adoptent les agents de la sécurité privée pour se tirer favorablement qui ne sont généralement pas des cadres normatifs. Aussi, il est question ici de traiter les différents cas d'imprudences qui caractérisent les sociétés de gardiennage ainsi que les délires, les négligences et les fragilisations des liens entre les agents de sécurité privée en particulier et les différents acteurs de la sécurité privée en générale.

I- LES ENTREPRENEURS DE GARDIENNAGE : ENTRE POUVOIR ET CONTRE-POUVOIR DANS UN SYSTEME SECURITAIRE

Le secteur de la sécurité privée au Cameroun s'est développé avant tout pour combler les insuffisances créées par le caractère instable des services de sécurité fournis par l'État. À cet égard, l'expansion des services de sécurité à caractère commercial, ainsi que la croissance du nombre d'entrepreneurs de sécurité non étatique au niveau national découle tout simplement du fait que l'Etat n'est pas en mesure de garantir complètement la sécurité de ses citoyens. Soumis à l'impérieuse mission de veiller à la sécurité de la nation, ou plutôt du régime au pouvoir, les forces de sécurité publiques ne sont pas en mesure de répondre aux menaces à la sécurité humaine dans sa globalité. De ce fait, la sécurité journalière des masses a toujours abondamment été assurée par une gamme d'acteurs n'appartenant pas à l'Etat et agissant de manière plus ou moins officielle et réglementaire³⁰⁸. Pour Alan BRYDEN,

*Les lacunes en matière de gouvernance aggravent les déficiences dans la prestation de sécurité par l'État. Le caractère inadéquat des cadres juridiques, le manque de ressources allouées aux parlements, la faiblesse des systèmes de régulation et le manque d'indépendance des autorités judiciaires ne permettent pas d'assurer le contrôle, la transparence ou la responsabilisation nécessaire pour protéger les droits de l'homme et garantir le respect de l'État de droit*³⁰⁹.

Selon LORENC VALCARCE Federico³¹⁰, Il est généralement admis que le champ de la sécurité est une construction intellectuelle qui doit être appréhendée à travers l'histoire des idées et qui requiert une démarche multidisciplinaire. En effet, la question de la sécurité trouve son fondement dans une réflexion sur la violence organisée. Elle interroge, d'une part, la nature humaine (la violence est-elle un phénomène inhérent à la nature humaine ou le produit de la « civilisation ») et soulève, d'autre part, le problème des formes de (dé-légitimation de la guerre

³⁰⁸ Alan BRYDEN (Sous Dir), *La privatisation de la sécurité en Afrique Défis et Enseignements de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Sénégal*, Genève, Centre pour le contrôle démocratique des forces armées, 2016.

³⁰⁹ Idem

³¹⁰ Federico LORENC VALCARCE, « Une mise à distance pragmatique de la force physique. Formes et fondements de la sécurité privée en argentine », in *Sociétés contemporaines*, vol. 72, no. 4, 2008, pp. 103-123.

par les doctrines politiques, les religions (notions de guerre juste, djihad, pacifisme...), le droit international et les institutions internationales.

Les entrepreneurs de gardiennage jouent un rôle crucial dans le paysage de la sécurité, agissant souvent comme des acteurs intermédiaires entre les forces de l'ordre et les citoyens ou les entreprises. Leur position leur confère à la fois du pouvoir et un certain contre-pouvoir dans le système de sécurité. Quelques points peuvent être pris en considération :

Les entrepreneurs de gardiennage détiennent le pouvoir en tant que fournisseurs de services de sécurité. Ils ont la capacité de fournir des services de surveillance et de protection aux individus, aux entreprises et aux institutions. Cela leur confère une certaine influence sur la manière dont la sécurité est assurée dans divers environnements. L'on peut même dire que c'est cette influence qui a poussé l'Etat à libéraliser le secteur de la sécurité. Bien que l'Etat se soit senti premièrement faible en effectif des Forces de Maintien de l'Ordre qui n'arrivaient plus à satisfaire à la demande sécuritaire, d'un point de vue économique, ces sociétés génèrent beaucoup d'emplois, permettant à l'Etat de souffler un peu. Selon un responsable du ministère en charge de la régulation de ce secteur, « *Plusieurs promoteurs sont des anciens agents de FMO qui se sont reconvertis pour être à l'abri du besoin.*³¹¹ » C'est dire que ces anciens agents de l'Etat maîtrisant les réalités du secteur sécuritaire et de son administration sont mieux outillés pour s'ériger comme paravent de cette influence des acteurs de la sécurité privée à Yaoundé 1. Un responsable de la Sûreté Nationale nous a avoué que le travail est très souvent au-dessus des moyens humains de son unité. Selon lui, « *le commissariat est parfois beaucoup submergé par le travail car ayant un effectif défaillant qui ne permet pas de respecter le plan sécuritaire préétabli.*³¹² » Ce chef d'unité présente le secteur dont il a la charge comme le plus large de Yaoundé 1^{er} et comme « *une véritable zone criminogène avec des foyers ou la drogue, la cocaïne, la taille se vendent.*³¹³ » où il existe la délinquance également, qui se manifeste par « *le vol à l'arraché derrière les motos, vol de bétail avec la présence de l'abattoir, cambriolages diverses.*³¹⁴ ». Selon lui, les résultats sont perfectibles malgré le faible effectif de son unité de commandement, il déclare par exemple que « *depuis le début de l'année 2023 le CSP du 6eme a déferé plus d'une vingtaine de personnes pour consommation de drogues et stupéfiants, pour*

³¹¹ Entretien avec un responsable de la sous-direction de l'exploitation et de la sécurité de la Direction des affaires politiques du MINAT effectué le 04 Juillet 2023

³¹² Entretien avec le Commissaire de Sécurité Publique du 6eme arrondissement à Etoudi effectué le 16 Juin 2023 à 10h

³¹³ Idem

³¹⁴ Idem

*cambrjolages et pour vol à l'arraché sur les motos.*³¹⁵ » Ces efforts supplémentaires sont donc un impératif et exerce une influence sur les pouvoirs publics afin d'avoir une considération pouvant conduire à son émergence.

En tant qu'acteurs clés dans le domaine de la sécurité, les entrepreneurs de gardiennage exercent une influence sur les politiques de sécurité à divers niveaux. Leurs opinions et leurs intérêts sont pris en compte lors de l'élaboration de politiques de sécurité locales ou nationales, notamment en ce qui concerne la réglementation de l'industrie de la sécurité privée. Les promoteurs de gardiennage représentent également un contre-pouvoir par rapport aux forces de l'ordre. Bien qu'ils ne possèdent pas les mêmes pouvoirs que les forces de l'ordre en matière d'application de la loi, ils fournissent souvent des services de sécurité complémentaires dans des domaines où la présence policière est limitée. Leur présence peut aider à dissuader la criminalité et à compléter les efforts des forces de l'ordre dans certaines situations. Ils ont également des responsabilités envers la sécurité publique. En tant que fournisseurs de services de sécurité, ils doivent s'assurer que leurs agents sont formés et qualifiés pour assurer efficacement la protection des biens et des personnes. Ils doivent également respecter les lois et les réglementations en vigueur dans l'exercice de leurs fonctions. En résumé, les entrepreneurs de gardiennage possèdent à la fois du pouvoir en tant que fournisseurs de services de sécurité et un certain contre-pouvoir par rapport aux forces de l'ordre. Leur rôle dans le système de sécurité est important et doit être réglementé de manière appropriée pour garantir qu'ils contribuent de manière positive à la sécurité publique.

1- Société de gardiennage : entre sécurisation et relation de service

Les tâches les plus fréquentes des agents de sécurité n'exigent pas l'usage de force physique. Il est certes vrai que les policiers sont souvent engagés dans des activités proches du « travail social », mais ils peuvent recourir à la force lorsqu'ils le jugent nécessaire au regard du pouvoir que leur confère leur autorité. Cette autorisation n'est pas accessible aux agents de sécurité privée, qui n'ont pas plus de droits que n'importe quel citoyen et mettent en œuvre des pratiques banales de surveillance et de contrôle qui ne nécessitent que rarement l'usage d'armes non létales. Cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas d'affrontement, mais cela concerne un secteur minoritaire de la sécurité privée (les convoyeurs, les escortes de marchandises et les vigiles des sites industriels) où les vigiles sont souvent assistés des agents des FMO ou des Forces de Défense et de sécurité.

³¹⁵ Idem

Aux employés de sécurité de privée, il est demandé d'examiner les accès, la limite entre le dedans et le dehors le lieu le plus délicat en matière de sécurisation des lieux privés. C'est là que des vols peuvent avoir lieu (en sortant), c'est là aussi que des menaces aux biens et aux personnes (à l'intérieur) peuvent être endiguées grâce à une prévention efficace. Il n'est donc pas rare de voir des agents de sécurité privée faire la sentinelle ou le guetteur aux portes et à l'accueil dans plusieurs endroits à sécuriser ; ces agents connaissent les personnes qui habitent ou travaillent dans le site sécurisé, ils saluent ces dernières au fur et à mesure qu'ils entrent et sortent. Mais un dispositif de mise en garde se déclenche en présence d'inconnus. La procédure standard consiste donc à se renseigner auprès des visiteurs de ce qu'ils souhaitent, à connaître l'identité de la personne à qui ils viennent rencontrer et les raisons de leur visite. Cette vigilance est la première adresse opposée aux individus susceptibles de constituer une menace. Dans certains bâtiments, les visiteurs sont tenus de montrer leur carte d'identité, ils reçoivent un badge qu'ils doivent restituer en sortant, signé par la personne qui les a accueillis. L'agent de surveillance enregistre le nom et le numéro de la carte d'identité et parfois le numéro de téléphone dans un cahier qui sert à faire l'inventaire des mouvements des personnes et pourrait s'avérer utile à l'enquête policière en cas de commission d'une infraction. Les personnels chargés de l'accueil dans les grandes surfaces demandent aux clients s'ils ont dans leur sac quelque chose qui est vendu dans le magasin et vérifie qu'ils ne prennent rien en sortant, en fouillant parfois les sacs. Au niveau de l'entrée de certains grands centres commerciaux à l'instar les supermarchés DOVV et Santa Lucia, il existe des box, où les clients laissent en consigne leurs sacs et les récupèrent à la sortie, c'est selon eux un moyen très efficace de lutte contre les vols à l'étalage. Dans tous les cas, les bureaux d'accueil et les guérites de certaines entreprises font office de véritables lieux de travail administratif.

Les personnels d'accueil sont parfois spécialisés dans le cadre d'un dispositif de sécurisation plus vaste qui entraîne le concours de plusieurs agents et d'objets physiques et électroniques. Ils font aussi notamment des rondes pour vérifier l'effectivité de la présence des vigiles à leurs postes de travail. En premier échelon, dans les immeubles d'habitation ou de bureaux, les agents de sécurité veillent ainsi à ce que tout soit à sa place : portes, dont il faut vérifier la fermeture, toilettes, lieux sensibles à inspecter régulièrement. Ces rondes se font à un rythme déterminé et sont accomplies à plusieurs reprises.

Les employés de sécurité privée qui font la sentinelle devant les sites à surveiller (commerces, immeubles...), veillent également à ce qu'aucune voiture de client ne soit volée ou endommagée sur le parking ; cela entraîne le concours de personnels spécialisés dans les centres

commerciaux par exemple dont les parkings sont nécessairement plus vastes. Les personnels d'accueil des grandes surfaces, quant à eux, ont souvent un écran à l'aide de la vidéosurveillance, ils surveillent les mouvements des personnes à l'intérieur du site. Ils repèrent les comportements suspects et mettent en œuvre le dispositif de sécurisation pour prévenir le vol à l'étalage.

Une autre dimension du métier doit être mise en évidence : dans les lieux de résidence et certains lieux de travail, le service repose largement sur la confiance que les habitants ou ceux qui travaillent dans un site ont dans l'agent de sécurité. Le travail de sécurisation devient alors principalement un travail relationnel. Les entrepreneurs de la sécurité privée insistent sur le fait que les clients particuliers veulent toujours le même gardien, parce qu'ils se sentent rassurés de voir toujours le même visage et peuvent même lui demander des minces services en échange d'une petite rétribution. Pour les agents de surveillance, cette sociabilité constitue l'un des aspects valorisants de leur travail :

Dans les immeubles les gens n'aiment pas voir des nouveaux visages. Quand tu vois un type pendant un an, tous les jours assis dans une guérite ou à l'entrée de chez toi, tu arrives à le connaître. Tu lui laisses la clé de ton appartement. Tu lui laisses de l'argent pour payer les fournisseurs des bidons d'eau ou de la télévision par câble, tu vois ? (...) Tout ça, c'est ce que les gens aiment. C'est la confiance entre le client et l'entreprise de sécurité. Ça, tu le gagnes avec le temps.³¹⁶

La définition du travail en termes de sociabilité et de communication est très fréquente chez les individus exerçant des tâches peu valorisantes et peu valorisées du point de vue du contenu et du statut : trouver des vertus « humaines » à son travail permet de compenser la faible reconnaissance sociale dont on jouit et ainsi de valoriser symboliquement son univers quotidien. Étant donné que le travail est toujours une source importante d'identité sociale, ces agents visent à produire des définitions de soi et de leurs activités qui puissent compenser la réputation plutôt négative de leur position dans le système des professions.

En tant qu'agents chargés des tâches de sécurité et de surveillance, les vigiles font partie d'un système de relations au sein duquel ils remplissent une fonction spécifique. Les usages que les clients font des services qu'ils achètent finissent toutefois par modifier cette fonction.

Dans les immeubles d'habitation, les vigiles exécutent très souvent des tâches qui ne figurent pas dans leur mission, mais qui leur sont demandées par le client : certains descendent les poubelles ; d'autres sont transformés en laveurs de véhicules automobiles ; d'autres encore paient au nom des habitants les diverses factures, etc. Selon un chef d'entreprise, « Il y a des cas où l'on cherche à ce que l'agent de surveillance reste cantonné à ses tâches spécifiques en allant

³¹⁶ Entretien avec un client de société de gardiennage effectué le 30 Juin 2023

*jusqu'à lui demander de ne pas interagir avec le personnel ou le public.*³¹⁷» C'est surtout le cas des usines et d'autres lieux de travail, où l'affinité entre l'agent de surveillance et les salariés de l'entreprise cliente pourrait dégrader le service. Dans d'autres cas, l'agent est incorporé à l'organisation d'une manière qui dépasse largement la fonction de sécurité et il finit parfois par s'intégrer aux fonctions spécifiques du client. Sur les lieux de travail, des vigiles assurent qu'ils sont devenus quasiment comme des travailleurs ordinaires du site où ils sont affectés et qu'on leur demande des services inhabituels à la fonction de sécurité. On a ainsi vu des agents ranger les uniformes des salariés lorsqu'ils quittent l'usine, distribuer des journaux, expliquer aux clients comment utiliser les distributeurs automatiques ou organiser les files d'attente dans une filiale bancaire ou les bureaux de commerce des sociétés de services privés et / ou publics.

Dans les cas extrêmes, les entreprises de sécurité ne sont qu'un moyen pour se procurer du personnel sans entretenir avec eux un rapport salarial. Cela contribue à la « flexibilité » des liens avec la force de travail dans les réseaux hiérarchisés. En effet, il est fréquent que les agents de sécurité accomplissent des tâches qui ne leur incombent pas spécifiquement. Cela tient à une particularité des services de sécurité : les personnels du prestataire sont physiquement présents chez le client. Les agents de sécurité s'insèrent dans le système de rapports sociaux dont ils deviennent un élément, bien qu'ils soient juridiquement étrangers à l'organisation et relèvent d'une entreprise spécialisée dont la présence est matérialisée par des signes objectifs, au premier rang desquels l'uniforme de couleur jaune des agents de sécurité, visible partout où une entreprise de gardiennage est présente à Yaoundé 1^{er}.

Même si l'agent de sécurité est assujéti à la hiérarchie de l'entreprise qui le paye, lui donne des instructions et en contrôle l'exécution, il est aussi soumis aux contraintes de son lieu de travail, dont les modes de fonctionnement et les besoins sont définis par ceux qui le gèrent. Il peut arriver qu'il devienne davantage solidaire de son client que de son patron.

*Je devais m'occuper de la sécurité, que personne d'étranger à l'entreprise ne rentre. Et par exemple, quelqu'un arrive en taxi et il doit débarrasser trois ou quatre cartons, donc je l'aide. Et on m'a souvent dit : "Ce n'est pas ton travail, ça, ton travail, c'est la sécurité. Tu ne dois pas aider avec les cartons". J'explique donc que ce n'est pas loin, seulement trois mètres, et que je rendais ainsi service à un client. Par ailleurs, si quelqu'un te demande de l'aider et tu dis "non", il va ensuite se plaindre et on te chasse*³¹⁸

Les agents sont souvent partagés lors des prises de décisions face à certaines situations vécues sur le terrain. Ceci parce que plusieurs clients ne se sont pas encore appropriés des

³¹⁷ Entretien avec le PDG d'une entreprise de sécurité privée effectué le 26 juin 2023

³¹⁸ Entretien avec un agent de sécurité de Lion Security à Yaoundé le 30 Juin 2023

véritables taches des agents de gardiennage, d'où la nécessaire diffusion des pratiques de l'entreprise de gardiennage qui peut passer par le bon management des entreprises de gardiennage ou par la bonne gestion des intrants afin de produire des extrants performants.

2. Gouvernance de la sécurité et capital : les entrepreneurs de gardiennage.

Il n'est de secret pour personne que l'industrie de la sécurité privée est en pleine érection tant en ce qui concerne sa taille et son étendue qu'en ce qui a trait à son implication dans la production de la sécurité des citoyens. La mutation du rôle de l'État, associée à l'expansion du marché de l'entreprise de gardiennage, a modifié le visage traditionnel de la conduite de la sécurité, celle d'un bien public dont l'État se doit d'assurer la production, la distribution et le contrôle, dans une position légendaire d'apanage. Malgré leur émergence avérée en tant qu'acteur significatif de la sécurité, les entreprises privées impliquées dans le domaine de la sécurité (ce que nous nommons dans le cadre de ce travail société de gardiennage) sont encore trop souvent reléguées à un rôle subsidiaire, soit leurs activités sont vues comme résultant de simples délégations étatique ou policière, soit qu'elles sont considérées comme évoluant de manière distincte de celles de la police.

Pour ce faire, la notion de capital³¹⁹ comme nous l'avons signalé dès l'introduction de notre mémoire se montre utile en ce qu'elle permet de faire le lien entre les perspectives microsociologique et macrosociologique, respectivement les stratégies des acteurs et la structuration du champ³²⁰. Cette sous-section se propose de joindre à l'étude de la gouvernance de l'entreprise de gardiennage la notion de capital et permettre ainsi d'explorer de manière plus microsociologique la façon dont la sécurité se gouverne aujourd'hui, en prenant comme étude de cas des entrepreneurs de gardiennage opérant à Yaoundé 1^{er}. Sa portée se veut donc avant tout descriptive, même si les rationalités ainsi dégagées pourront nous permettre d'émettre un certain nombre d'hypothèses quant au futur de l'industrie du gardiennage au Cameroun.

Lors de notre recueil de données (entre juin et novembre 2023), le milieu Yaoundéen de la sécurité privée faisait l'objet d'une législation qualifiée de caduque par certains entrepreneurs car n'offrant pas un large éventail de manœuvre pour eux. La loi de 1997³²¹ visait à mettre en place un nouveau cadre de régulation pour la sécurité privée, notamment en imposant de nouvelles

³¹⁹ **Pierre BOURDIEU**, 1986, "The Forms of Capital", in **J.G.RICHARDSON** (Éd.), *Handbook of Theory and Research for the Sociology of Education*, Westport, Greenwood Press Inc., 241-258.

³²⁰ **Nan LIN**, 2000, *Inequality in Social Capital*, American Sociological Association, 29, 6, 785-795.

³²¹ Loi n°97/021 du 10 sep 1997 relative aux activités privées de gardiennage

normes de ce champ d'activités, de formation et de contrôle. Celle de 2014³²² la complétant et la modifiant couvrait des aspects tels que la composition et l'instruction des dossiers de demande ou de retrait d'agrément ; L'organisation et le fonctionnement de la commission chargée de l'examen des dossiers ; Les conditions d'utilisation du matériel de communication, de protection et d'alarme etc. ; Des responsabilités de la commission chargée de l'examen des dossiers de demande d'agrément des sociétés de gardiennage et les conditions pour le personnel d'encadrement ou subalterne c'est à dire des agents de sécurité privée. L'ensemble des acteurs de la sécurité privée soutient la modernisation d'une loi désuète avec plusieurs points, encore à préciser. De ce fait, autant du côté des FMO que de celui de l'entreprise de gardiennage, des intérêts importants sont en jeu et chacun essaie de préserver les siens en défendant son point de vue face au gouvernement.

Nous considérons le milieu de la sécurité privée à Yaoundé 1er comme un champ qui obéit à des logiques propres où la valeur de chaque type de capital n'est pas forcément égale. La manière dont les administrateurs de la sécurité privée comprennent le champ dans lequel ils évoluent, les stratégies développées pour accumuler les différents types de capital, ainsi que l'importance accordée à chacun d'entre eux, feront l'objet de la présente partie.

Le capital économique se comprend comme l'ensemble des biens matériels (monétaires et autres) d'un individu ou d'un groupe. Il est entendu que le fonctionnement de la sécurité privée obéit à une logique de marché et peut aisément être comparée à n'importe quelle autre industrie en regard de cette dimension³²³. Cette logique est d'autant plus soutenue du fait du lien primaire qui unit l'entrepreneur à son client alors que celui qui existe entre la police et le citoyen ne peut être réduit à un simple rapport contractuel de type économique³²⁴. On sait aussi que la sécurité privée se distingue de la police en ce qu'elle coûte moins cher, ses employés étant largement moins bien rémunérés que des agents de police³²⁵. Souvent prétendue comme argument de vente, cette différence dans les coûts a, en contrepartie, des répercussions sur l'image de l'industrie de gardiennage en termes de professionnalisation : « *Un policier ça coûte très cher, la sécurité*

³²² Loi n°2014-27 du 23 décembre 2014 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°97-21 du 10 septembre 1997 relative aux activités privées de gardiennage.

³²³ **Alison WAKEFIELD**, 2003, *Selling Security: The Private Policing of Public Space*, Cullompton, Willan Publishing.

³²⁴ **Lucia ZEDNER**, 2006, *Liquid Security: Managing the Market for Crime Control*, Criminology and Criminal Justice, 6, 3, pp 267-288.

³²⁵ **Andréa TAYLOR-BUTTS**, 2001, *Private Security and Public Policing in Canada*, Statistics Canada – Juristat, Canadian Centre for Justice Statistics, 24, 7.

*privée, ça coûte beaucoup moins cher. Ça ne veut pas dire qu'on doit avoir des gardiens de sécurité, mais des agents de sécurité ; et je fais une grande différence entre les deux*³²⁶ ».

La sécurité privée recherche donc une légitimation via le capital économique car traiter avec les sociétés de gardiennage est synonyme d'économies même si cela n'est pas sans conséquence sur le professionnalisme des individus (les mieux payés sont les plus compétents). Ces quelques remarques générales faites, il convient de procéder à une distinction entre deux réalités de budgets fixés pas très différents du milieu de l'entreprise de gardiennage, celle des fournisseurs contractuels et celle des services de sécurité interne ou de gré à gré entre deux parties sans avoir recours à une entreprise bien structurée et agréée. Alors que les premiers dépendent de leur entreprise, même si ces budgets peuvent considérablement et rapidement évoluer selon le contexte, les seconds bénéficient de ressources monétaires directement en lien avec le désir et la capacité du client. Pour les fournisseurs, la seule limite est celle du porte-monnaie de leur client, comme l'illustre le témoignage suivant :

*Non, honnêtement je ne dis pas ça de façon arrogante, mais les moyens que l'on peut déployer pour résoudre une enquête sont plus importants que la police pour une raison simple. Car si le client est prêt à payer, on va le faire, pour autant que ce soit légal et éthique. À titre d'exemple, un de nos clients se faisait voler de la marchandise, alors on a mis en place une filature. Il est prêt à payer, ça ne pose aucun problème. La police n'avait pas ces moyens-là, je dirai ce temps à consacrer à l'enquête. Donc, tant qu'il y a un payeur et qu'il est prêt à déboursier, nous nous mettons en mouvement, le problème, c'est l'argent. S'il est prêt à payer, on va faire ce qu'il faut.*³²⁷

Par contre, en ce qui a trait à l'entreprise de gardiennage, le capital économique dépend à la fois de budgets fixes et de besoins ponctuels, les deux étant intimement liés à la santé économique du client pour lequel on travaille. L'industrie de la sécurité privée se démarque de la sécurité publique (police ou de la gendarmerie) en ce que cette dernière ne mesure pas exclusivement son efficacité en termes monétaires, à l'inverse de l'ensemble des entreprises de la sécurité privée ou du gardiennage. Il convient de préciser que, même si la logique de marché en tant que rationalité première de l'industrie de la sécurité privée est difficilement réfutable, elle se masque souvent d'un discours d'efficacité opérationnelle dans une relation de corrélation statistique hautement significative. En d'autres termes, la plupart de nos enquêtés associaient une diminution de la criminalité à une augmentation des profits (ou une limitation des pertes), association biaisée en ce qu'elle ne fonctionne que pour certaines catégories de crimes et pour certains types d'entreprises ou de particuliers. On peut faire l'hypothèse que cet amalgame sert

³²⁶ PDG d'Atlantic Security lors de l'entretien le 29 juin 2023

³²⁷ Idem

en partie à justifier la privatisation de la sécurité, en posant la diminution de l'insécurité et la recherche de profits comme des objectifs non conflictuels.

A côté du capital économique, nous pouvons aussi convoquer le capital social compris comme l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter reconnaissance³²⁸. Le capital social, dans le contexte de la sécurité privée à Yaoundé 1^{er}, sert plusieurs fonctions et ne se limite pas à une augmentation des opportunités d'embauche, même s'il ne faut pas négliger ce dernier point. La manière dont ces réseaux se forment, dépend largement des associations professionnelles en place. A Yaoundé particulièrement et au Cameroun en général, les réseaux ne se sont pas encore bien développés. Les syndicats sont plus à la recherche des gains individuels et œuvrent peu pour la défense des droits des vigiles notamment en ce qui concerne le traitement salarial. Un agent de sécurité que nous avons rencontré s'est insurgé d'entrée de jeu contre les activités syndicales du secteur de la sécurité privée au Cameroun en ces termes : « *Il suffit qu'on leur donne une enveloppe pour qu'ils ne défendent pas normalement les droits des vigiles, je suis capable de taper l'un d'eux avec les mains, ils m'énervent*³²⁹ ».

Il n'existe véritablement pas de plateforme réunissant les acteurs principaux de la sécurité privée,

*Il n'existe pas de relation particulière entre les entreprises de gardiennage car c'est la concurrence qui prime, il y a des syndicats pour la défense des droits des travailleurs dans notre secteur, ces syndicats pour leur fonctionnement réclament un petit pourcentage sur les salaires des vigiles. Il n'existe pas un forum ou une plateforme qui regroupe les responsables de société de gardiennage. C'est le MINAT qui rassemble souvent les chefs d'entreprises lorsqu'il y a des nouvelles orientations ou des informations de sensibilisation. Il n'y a aucune initiative née des sociétés de gardiennage pour un regroupement quelconque*³³⁰.

Chaque entreprise essaye donc de développer son carnet d'adresse dans tous les secteurs de la vie sociale ou peut tisser des relations privées avec d'autres pour partager des expériences comme nous l'a confié une responsable d'agence de sécurité privée en ces termes :

Il n'y a pas de relation particulière avec les autres agences de gardiennage, nous nous limitons au dialogue lorsque l'occasion se présente. Il n'y a aucune amicale, aucune plateforme. Il n'y a que des relations interpersonnelles qui n'ont rien à voir avec le travail. Ça peut arriver que nous discussions sur certains points pour savoir comment un dossier ou un cas a été diligenté en guise de retour d'expériences. Il n'existe pas de plateforme parce que chacun veut cacher ses informations. C'est un monde où il y a

³²⁸ Pierre BOURDIEU, 1980, *Le capital social*, notes provisoires, Actes de la recherche en sciences sociales, 31, 2-3.

³²⁹ Entretien avec un vigile à la société de gardiennage de Lion Security tenu le 28 juin 2023

³³⁰ Entretien avec un responsable d'agence de sécurité privée du 29 juin 2023

*beaucoup de concurrence. Aucune relation particulière avec les autres acteurs également. Nous allons vers les autorités sécuritaires uniquement lorsqu'il y a un incident*³³¹.

Le capital social est donc, au même titre que pour d'autres industries, un élément attractif pour les employeurs des sociétés de gardiennage, tout comme pour les employés qui cherchent des opportunités d'avancement dans leur carrière. Se pose dès lors, la question du réseau relationnel détenu par les anciens policiers ou militaires recrutés dans les sociétés de gardiennage ou propriétaire de l'entreprise, un vigile pétri d'expérience nous a confié ceci :

*J'ai commencé à l'âge de 18 ans, j'ai exercé dans plusieurs entreprises privées ... ça fait 28 ans que je suis dans ce métier. J'ai travaillé dans plusieurs sociétés de gardiennage avant ce poste. Concernant les premières entreprises de gardiennage au Cameroun, il y avait Sasco, qui appartenait à un commissaire de police qui est déjà décédé, sa direction était dans son domicile à bastos, son enfant s'occupe de la société actuellement.*³³²

En effet, un nombre non négligeable de gestionnaires et de formateur de la sécurité privée sont des policiers à la retraite dont le capital social, du fait de leur ancien métier, est particulier. Une responsable nous a indiqué que : « *Concernant la formation, nous avons un capitaine de l'armée en retraite qui s'occupe de tout cela, nous appelons ici chez nous responsable des opérations qui s'occupe de la formation et du recyclage des agents.* »³³³

En conséquence, ils conservent des liens privilégiés avec la sphère policière, liens qu'il est difficile d'établir autrement et qui peuvent leur être fort utiles dans leurs activités quotidiennes. Bien sûr, l'expertise policière joue aussi un rôle, mais elle n'est jamais éloignée du capital social qui l'accompagne :

*La plupart du temps, ce sont des anciens policiers qu'on engage (...) Parce qu'ils ont une connaissance de comment faire une enquête, de quels outils se servir, etc. Mais il y aussi le réseau de contacts que ces personnes ont (...) Par exemple si on engage un policier de la police de Yaoundé et qu'on a un problème où un suspect est rendu dans un quartier de la ville, il est fort possible que notre ancien policier connaisse des gens dans ce secteur. Alors il l'appelle*³³⁴.

Or, ce capital est par nature difficile à accumuler pour des individus n'ayant jamais fait partie du milieu policier. Et comme la sécurité privée est consciente de l'obligation de travailler avec la police, celle-ci restant nécessaire pour une sécurité efficace, se pose alors le problème de la collaboration avec la police. En effet, si les gestionnaires de la sécurité veulent se distinguer des policiers ou du moins obtenir une certaine autonomie, un certain pouvoir, le fait de dépendre d'eux pour une partie de leurs opérations ne peut que les handicaper dans cette voie.

³³¹ Entretien avec une responsable d'agence de sécurité privée effectué le 26 juin 2023 à 14 heures à Yaoundé.

³³² Entretien avec un vigile à la société de gardiennage de Lion Security tenu le 28 juin 2023

³³³ Entretien avec une responsable d'agence de sécurité privée effectué le 26 juin 2023 à 14 heures à Yaoundé.

³³⁴ Idem

Le capital social sert donc à mettre en place des stratégies pour se faire connaître, acquérir une légitimité dans le milieu, voire obtenir des opportunités de carrière. Mais, ce que nous montrent nos dernières réflexions sur le capital social détenu par les anciens policiers, c'est que ce capital a aussi une fonction d'efficacité opérationnelle, c'est-à-dire avec peu de moyen, un responsable de sécurité privée peut atteindre des buts précis grâce à son réseau de contact comme nous le confirme ce responsable :

Moi, j'ai besoin d'avoir le plus de bonnes relations, le plus de contacts possibles dans plusieurs domaines à la ville, comme en cas de pénurie (...). J'ai besoin de tel matériel, j'ai besoin de trouver des véhicules rapidement, j'ai besoin qu'on m'approvisionne en n'importe quel matériel comme les uniformes ou du matériel de secrétariat... Donc, ce sont des réseaux de contact qui nous permettent de mener une opération juste avec quelques coups de téléphone, en mentionnant mon nom, d'avoir une quantité de ressources à portée de main. C'est pour ça que c'est important³³⁵.

Sur le plan individuel, le capital social sert donc une fonction d'efficacité, qu'elle soit purement opérationnelle ou commerciale, ce dernier point dépendant du type de gestionnaire auquel on s'adresse.

Nous avons donc discuté du capital social, en nous intéressant aux réseaux de connaissances tenus par les individus au sein même de l'entrepreneuriat de gardiennage ; nous avons vu comment ces réseaux sont importants pour leur carrière, mais aussi pour leur efficacité opérationnelle. Cette section nous a permis de parler des abus ou des non logiques de l'ensemble d'astuces qu'adoptent les acteurs de la sécurité privée pour se tirer favorablement qui ne sont pas très souvent des cadres normatifs. Il sera question dans la suite de ce chapitre de mettre en lumière les attitudes qui continuent de constituer une entrave au bon fonctionnement de l'industrie du gardiennage à Yaoundé 1^{er}.

II- SOCIETE ET SECURITE : LOGIQUES DES ACTEURS ET PERMANENCE DES FRACTURES

Depuis la privatisation du secteur de la sécurité, nous assistons à une prolifération de ces sociétés concessionnaires d'une mission du domaine de l'Etat c'est-à-dire des établissements d'utilité publique, créés par l'initiative des privés pour assurer une activité d'intérêt général, notamment la sécurité des personnes et de leurs biens conjointement avec les éléments de la Sûreté Nationale ou de la gendarmerie nationale en particulier et des forces de maintien de l'ordre en général. L'insécurité a tendance de faire partie de la vie normale à Yaoundé 1^{er}, après analyse, nous avons constaté que la contribution des sociétés de gardiennage est non négligeable

³³⁵Entretien avec le PDG d'une agence de sécurité privée du 29 juin 2023

dans la sécurité des personnes et de leurs biens. Mais seulement, ces entreprises sont caractérisées par le capitalisme alors que le cadre normatif c'est d'être le bras séculier de l'Etat. C'est aussi le lieu où règne l'imprudence et la négligence, l'on a l'impression à certains endroits d'observer une société des délires, de fragilisation des liens presque définitivement des sans cœurs. Au regard de cela, l'agent ne fait pas son travail. Parler de fracture ici revient à exprimer la permanence de l'insécurité. Cette section est donc dédiée à la dissection de toutes ces fractures permanentes qui ont lieu dans l'entrepreneuriat de gardiennage à Yaoundé 1^{er}.

1- Fractures découlant du domaine socio-économique orchestrées par les sociétés de gardiennage à Yaoundé 1^{er}

Les données fondamentales, notamment économiques et sociales, sont totalement ignorées et méconnues des acteurs publics, qui ont la charge d'en définir la régulation. Aussi, plusieurs grands secteurs achètent les services de la sécurité privée précisément des entreprises de gardiennage à Yaoundé 1^{er}. Nous pouvons citer de façon non limitative les services centraux et extérieurs des administrations de l'Etat ; les Collectivités territoriales décentralisées à l'instar de la mairie de Yaoundé 1^{er}; les établissements publics et hôpitaux; le Secteur événementiel, culturel et touristique (Hôtellerie, restauration, parcs d'attraction, campings, stades, festivals, etc.); les commerces et grande distribution et les petits commerces; les constructions et BTP; les particuliers.

Au plan social exclusivement, nous avons remarqué lors de nos recherches sur le terrain que plusieurs sociétés de gardiennage évoluent dans la clandestinité et créent du fil à retordre à ceux qui sont dans le droit d'exercer. Un responsable du MINAT nous a d'ailleurs confié pour appuyer cela que: *« Plusieurs fois nous sommes tombés sur des sociétés n'ayant aucune autorisation ou dossier en cours, nous les avons simplement scellés. A Yaoundé, nous avons déjà eu deux cas cette année³³⁶ »*.

Aussi, la majorité de ceux qui ont des agréments ne respectent pas les textes car selon eux, ils ont trop souffert pour obtenir cette autorisation, par conséquent sont libres de faire comme ils veulent car ils savent que le retrait de l'agrément est difficile. En effet, pour qu'il y ait retrait, la procédure doit être la même que celle du départ c'est-à-dire la réunion de la commission d'obtention d'agrément avec les représentants de la présidence, de la primature etc. Et cette commission engendre des couts et elle doit travailler et envoyer le résultat des travaux à la présidence pour que le retrait soit acté et effectif.

³³⁶ Entretien avec un responsable de la sous-direction de l'exploitation et de la sécurité de la Direction des affaires politiques du MINAT du 04 Juillet 2023.

En plus du désordre observé, il est établi que la zone de Yaoundé 1^{er} est criminogène et la majeure partie des coups sont effectués par les jeunes. Selon un responsable de la sécurité publique :

*Les délinquants de notre zone ont la tranche de 16 à 32 ans et les infractions courantes sont le cambriolage, le vol, le vol à l'arraché, les agressions, le viol, la consommation des stupéfiants. Etant donné que nous sommes dans une zone semi rurale, il y a aussi l'incivisme des conducteurs de motos et les commerçants du marché Messassi.*³³⁷

L'insécurité dans la zone a un pic plus élevé en nocturne et en fin d'après-midi lorsque les citoyens reviennent de leurs différentes occupations. C'est à ce moment qu'il y a plus des cas de vol aggravé, agression et viol et en journée ce sont des cas de vol à la tire et autres. Selon le responsable sus évoqué,

*Il n'y a vraiment pas de collaboration avec nous les FMO dans notre secteur. Ces jours-ci, on avait arrêté un bandit au carrefour Messassi, ils (vigiles) se sont transformés plutôt en bourreaux, et ont tapé le bandit. Vraiment, je ne vois pas la collaboration depuis que je suis ici. Il y a un autre vigile qui menaçait sa patronne à Nkolodom, elle s'est plainte deux fois*³³⁸.

Un autre responsable de sécurité de l'Etat confirme cette situation en ces termes

*Ça arrive très régulièrement qu'ils se transforment en bourreau en battant sur les malfrats avant de les emmener au poste ou quand nous allons chercher les suspects, qu'il a déjà été molesté. La plupart du temps, le suspect a déjà été molesté.*³³⁹

Une responsable d'agence de sécurité ajoute pour illustrer la mentalité des gardiens en déclarant que :

*Le gardien reste le gardien, il y en a qui sont très têtus, des fumeurs de chanvre, il y a même des voleurs parmi eux, des bandits même. Quand je dis bandit c'est parce qu'un jour on avait attrapé mon gardien qui était censé garder à Nsimeyong et qui était allé braquer ailleurs, c'est-à-dire, il a laissé son poste pour aller le faire. Il était posté avec un autre agent dans une congrégation, il a dit à son collègue que son épouse a appelé qu'elle a des soucis et qu'il s'en va à la maison et il est parti braquer quelque part et on l'a attrapé, quand on nous a signalé, nous avons dit qu'on fasse de lui ce qu'ils veulent car il avait abandonné le poste*³⁴⁰.

Pour les deux premiers responsables de sécurité publique c'est-à-dire de l'Etat, l'impact de la présence des services de sécurité privée dans le secteur n'est toujours pas positif, les actes négatifs sont même un peu plus élevés que les actes positifs. C'est plutôt eux qui sont parfois des bandits, ou à l'origine des actes de délinquance, il a d'ailleurs ajouté en disant que:

³³⁷ Entretien avec un responsable du Commissariat de Sécurité Publique du 17^{ème} Messassi arrondissement le 21 Juin 2023.

³³⁸ Idem

³³⁹ Entretien avec un responsable du CSP du 10^{ème} arrondissement à Bastos effectué le 22 juin 2023

³⁴⁰ Entretien avec une Responsable d'agence de gardiennage effectué le 26 juin 2023 à 14 heures à Yaoundé

Nous avons interpellé un vigile il y a une semaine, c'est lui qui agressait les gens, ils créent trop d'incidents. Récemment aussi, il y a un autre vigile que nous avons arrêté ici au commissariat, c'est lui qui envoyait les gens voler chez son patron. Au camp sic Olembe par exemple, ceux qui occupent illégalement les locaux là-bas ce sont des vigiles. Tout à l'heure même, j'ai arrêté un receleur là, c'était un vigile. Nous ne sommes jamais restés ici, un vigile nous a appelé pour nous signaler que voilà un bandit qu'on a arrêté, ils n'ont jamais fait une alerte depuis 03 ans que je suis en poste ici³⁴¹.

Il existe des cas de coaction et/ou de complicité entre les vigiles et les bandits mais aussi des cas où les agents de sécurité privée sont les principaux auteurs. Plusieurs sont des véritables agresseurs et se cachent derrière l'uniforme de gardiennage pour effectuer leur forfait.

Il y a même un vigile qui agresse les gens ici. Parfois, il sort la nuit avec les vêtements estampillés police, c'est avec ça qu'il agresse les gens. Quand c'est un vigile même qui commet les actes, ce n'est plus la coaction. C'est même parce que j'ai oublié les noms, il y a un gars ici, il passait le temps à agresser les gens et il portait même la tenue de la police pour faire ses gaffes. Il y a aussi beaucoup de cas de complicités et de coaction, il y a un qui ouvrait la porte aux bandits pour qu'il transporte les effets volés chez son patron³⁴².

Un autre chef de sécurité publique a d'ailleurs appuyé les propos du précédent en ces termes

Récemment, il y a eu cambriolage dans une banque de la place, le vigile était complice, ne sachant pas qu'il y avait des caméras de surveillance, le vigile a aidé les malfrats. Mais les responsables ont collaboré en mettant à la disposition de l'enquête les films de la vidéosurveillance qui a permis l'interpellation de tous les suspects³⁴³.

En plus des cas de coaction et de complicité de vol, certains vigiles ont même d'autres activités parallèles pendant qu'ils sont postés, d'autres s'érigent en bailleurs même, « au Camp sic Olembe, ils logent des gens dans les bâtiments inachevés moyennant des sommes d'argent qu'ils collectent illégalement³⁴⁴ ». Un particulier acheteur des services d'une société de gardiennage à Etoa-meki³⁴⁵ nous a confié pour aller dans le même sens qu'il avait un vigile qui profitait de son absence pour se transformer en vendeur d'eau. Selon ce client de la sécurité privée, il passait plusieurs semaines de mission hors de la ville et au retour un voisin lui a confié que son vigile vend souvent l'eau de son domicile à plusieurs personnes au quartier.

Certains vigiles ont souvent été interpellés par les services de police pour des activités dangereuses qu'ils effectuent comme la vente du « sokodai ³⁴⁶ ». La majorité des agents des

³⁴¹ Entretien avec un responsable du Commissariat de Sécurité Publique du 17ème Messassi arrondissement le 21 Juin 2023

³⁴² Idem

³⁴³ Entretien avec un responsable du CSP du 6ème arrondissement à Etoudi effectué le 16 juin 2023

³⁴⁴ Entretien avec un responsable du Commissariat de Sécurité Publique du 17ème Messassi arrondissement le 21 Juin 2023.

³⁴⁵ Quartier populaire situé au cœur de l'arrondissement de Yaoundé 1^{er}.

³⁴⁶ Remède traditionnelle fait à base d'écorces d'arbres et ayant des propriétés semblables à celles des stupéfiants.

sociétés de gardiennage, font des petits jobs en journée pour certains ou des études pour d'autre et prennent leur service de garde dans la nuit. Cette situation est très souvent la cause de nombreux cas d'insécurité. Ayant fourni des efforts en journée, il est très souvent observé lors de leur tour de service, qu'ils dorment presque toute la nuit. Cela est évidemment à l'origine de plusieurs cas d'inattention et cause plusieurs cas de cambriolage, de vol ou des pertes inexplicables des biens. Parfois, la vie du client est même en danger, les agresseurs peuvent se retrouver directement à l'intérieur de son domicile ayant au préalable ligoté le gardien qui dormait et n'a pas vu les malfrats arriver.

Au rang des faits qui contribuent à exacerber les fractures sociales et même économiques dans la pratique du métier de gardiennage à Yaoundé 1er, plusieurs responsables de la sécurité publique en poste dans notre zone d'étude ont déploré le fait que l'enquête de moralité soit presque inexistante lors du recrutement des vigiles ou alors elle n'est pas souvent bien faite. Les agents de sécurité privée sont pris dans des quartiers très difficiles de la ville de Yaoundé avec un niveau de précarité qui les pousse à la tentation lorsqu'ils sont postés. En plus du recrutement effectué dans le tas, la formation n'est pas toujours faite de façon sérieuse. Pour des raisons de préservation du marché ou de peur de perdre la confiance du client, les responsables bâclent souvent la formation et estiment qu'ils vont la compléter une fois le vigile posté. C'est quand il y a demande, que plusieurs promoteurs pensent au recrutement, il n'existe presque pas une bonne réserve opérationnelle dans la majorité des sociétés d gardiennage que nous avons visité. Pour un promoteur rencontré, c'est

Quand le besoin se présente, que l'on procède à une prospection. L'individu intéressé peut passer par un vigile posté pour avoir l'information sur la localisation de l'entreprise ou il peut venir déposer son dossier à la direction générale et nous l'appelons quand il y a besoin³⁴⁷.

Il a continué en présentant la façon dont la formation se déroule, pour lui, « *La formation générale se passe en trois séances de deux heures par séance. Après la formation générale, nous procédons à la formation particulière en fonction des consignes données par le client.* ³⁴⁸ ».

En plus de ces manquements, il est très souvent observé que la sécurité privée a une capacité d'intervention très limitée. Selon un responsable de la sécurité privée, « *parfois, ils sont comme un décor devant leur poste³⁴⁹* » car incapables d'agir énergétiquement face à une attaque.

³⁴⁷ Entretien avec un responsable d'agence de gardiennage du 29 juin 2023.

³⁴⁸ Idem

³⁴⁹ Entretien avec un responsable du commissariat de sécurité publique du 6ème ça Etoudi effectué le 16 Juin 2023 à 10h

Il y a donc urgence à améliorer les conditions de travail des vigiles, et l'efficacité des sociétés de gardiennage par la formation. Il faut également revoir et/ou améliorer les capacités opérationnelles des vigiles en les dotant de plus de matériel de défense dans le respect de la législation.

Sur un plan économique, l'abandon entre les mains d'une catégorie de personne, le mauvais traitement salarial et le nombre quasi inexistant des sources de financement contribuent au maintien des fractures au sein des sociétés de gardiennage par conséquent dans la société. Les sociétés de gardiennage sont fréquemment aux mains des membres des élites politiques ou de la sécurité, ce qui engendre des risques graves de corruption pour l'attribution des marchés publics. Pour une administratrice d'agence de sécurité privée, « *Les sources de financement de l'entreprise viennent pour la plupart des temps des clients*³⁵⁰ » ou des « *prêts dans les banques aussi mais avec un intérêt très élevé, en plus, il faut avoir une garantie pour en bénéficier ou un avalise*³⁵¹ ». Le manque de subvention de l'Etat par exemple constitue une entorse dans le traitement salarial des employés de la sécurité privée. A cela s'ajoute les humeurs et les caprices des clients qui ont tendances à exiger ce qu'ils veulent sans toutefois tenir compte des autres charges de la société de gardiennage ou des textes en vigueur dans ce secteur d'activité. L'enquêtee sus évoquée nous a confié lors de notre entrevue que :

*Le salaire dépend du client puisque le marché se négocie. Nous avons des clients qui peuvent payer 150 milles et d'autres qui n'arrivent même pas à payer 80 milles francs. Nous ne pouvons pas donner un salaire de 60 mille à un agent qui travaille ou le client verse 80 milles. Donc le salaire c'est en fonction de la facturation du client. Dans ce que le client donne, il y a une part pour l'entreprise et une part pour le gardien. Mais le gardien a toujours minimum la moitié parfois plus que la moitié. Avec le nouveau SMIC, nous sommes obligés de payer au moins 60 milles, les clients qui payaient 100 milles par exemple, nous sommes en train de nous battre pour qu'ils augmentent mais ils ne veulent pas, à la longue, nous allons résilier parce qu'il y a déjà des contrôles sur le terrain.*³⁵²

Ce manque de source financement conduit inéluctablement au mauvais traitement salarial des vigiles comme le déclare un avec qui nous nous sommes entretenus lors de nos recueils sur le terrain

Les choses qu'on parle depuis de 60 milles francs de salaire ce n'est pas vrai. Nous n'avons pas 60 milles francs de salaire, nous sommes obligés de jongler partout pour vivre. Les gens n'ont pas respectés la loi du smic au Cameroun, les discours que vous entendez partout dehors sur l'augmentation du salaire minimum, c'est du folklore. Ce

³⁵⁰ Entretien avec une Responsable d'agence de gardiennage effectué le 26 juin 2023 à 14heures à Yaoundé

³⁵¹ Entretien avec un responsable d'agence de gardiennage du 29 juin 2023

³⁵² Idem

*qu'on dit même qu'on doit te donner, on réfléchit encore pour couper... ça fait 28 ans que je suis dans ce métier...Moi j'ai 50 milles francs de salaire.*³⁵³

La majorité des vigiles s'occupent pendant leurs heures de repos en effectuant d'autres petits boulots pour arrondir les fins du mois. La quasi-totalité des agents que nous avons rencontrés ont un salaire qui tourne autour de 40 milles et 60 milles francs CFA comme nous le confirme un agent ayant environ 07 ans d'expérience en ces termes « *au départ en 2016 j'avais 40 mil francs de salaire et aujourd'hui (2023), j'ai 60 mil francs.* »³⁵⁴. Cette tranche de salaire ne concerne pas les vigiles postés devant des organisations internationales ou des grands établissements hôteliers de 4 ou 5 étoiles car ceux-ci obligent très souvent au responsable de la société gardiennage engagé le montant du salaire qu'ils souhaitent que le vigile ait.

A côté de ces difficultés, plusieurs clients accumulent des factures non payées, et certains ne payent pas bien. Selon le responsable sus évoqué

*Dès le début, certains clients sont réticent au respect de la convention générale de l'entreprise qui précise que l'agent doit avoir droit à un congé par exemple, ou de verser un montant conséquent afin que le vigile soit payé à hauteur du SMIC au moins*³⁵⁵.

Il existe également difficultés orchestrées par les autorités de l'Etat, notamment des lourdeurs administratives qui découlent sur des grosses dépenses financières, pour le responsable évoqué ci-dessus :

*L'Etat demande un peu trop de pièces pour l'octroi d'une autorisation d'exercer mais nous faisons des efforts pour nous conformer, par exemple, si j'ai 100 vigiles, je ferai l'effort d'enregistrer au moins 50 pourcents à la CNPS en ayant identifié au préalable ceux qui ont déjà duré dans l'entreprise et ceux qui veulent faire du gardiennage leur métier car plusieurs viennent travailler pour avoir un fonds de commerce ou ceux qui veulent préparer une layette lorsque leur compagne est enceinte.*³⁵⁶

Pour toutes les raisons évoquées ci haut, des recommandations peuvent être données aux pouvoirs publics ou aux Parlementaires notamment : L'instauration d'une garantie financière obligatoire pour les entreprises de gardiennage sécurité privée ; La limitation de la sous-traitance à un rang et à un taux fixé par décret moyennant des exceptions sectorielles.

2- Manquements juridico-opérationnel des sociétés de gardiennage et crises sécuritaires à Yaoundé 1^{er}

³⁵³ Entretien avec un vigile de Lion Security (Vigile), tenue le 28 juin 2023

³⁵⁴ Entretien avec un agent de sécurité d'Atlantic Security, tenu le du 30 juin 2023

³⁵⁵ Entretien avec un responsable d'Atlantic Security du 29 juin 2023

³⁵⁶ Idem

Les sociétés de gardiennage emploient des gardiens qu'elles dotent d'une formation paramilitaire élémentaire afin que ceux-ci aient des aptitudes nécessaires pour l'accomplissement des missions de sécurisation qui sont les leurs. Pour signifier cela, le responsable de formation d'une société de gardiennage nous a déclaré ceci :

Nous formons les vigiles théoriquement sur les comportements à adopter en poste, étant donné que nous sommes là pour la protection des personnes et des biens, nous leur expliquons comment un agent de sécurité se comporte sur le terrain en prenant en compte sa propre sécurité et la sécurité des clients et de leurs biens. Nous leur faisons comprendre qu'un agent de sécurité c'est aussi un homme en tenue, puisque nous sommes paramilitaires³⁵⁷.

Concernant ladite formation des vigiles, les entreprises de gardiennage emploient des anciens militaires ou policiers pour que ceux-ci assurent l'incorporation des agents de sécurité privée. Ils prennent très souvent pour référence la discipline qui régit ou qui est le crédo des hommes en tenue. Pour plusieurs chefs d'entreprise, la riche expérience des anciens militaires ou policiers est un atout très vital pour le développement de l'entreprise de sécurité privée. Un responsable nous a d'ailleurs confié lors de notre recherche sur le terrain que : « *Nous avons un capitaine en retraite qui s'occupe de tout cela, nous appelons ici chez nous responsable des opérations qui s'occupe de la formation et du recyclage des agents³⁵⁸* ».

La formation initiale des agents de sécurité a une durée flexible et dépend très souvent des facteurs liés aux besoins des clients, un formateur nous a confié que « *la formation dure une semaine ou moins. Ça dépend des besoins du client, quand il y a urgence, on procède à une formation accélérée³⁵⁹* ». Un autre responsable, nous a plutôt indiqué que « *la formation générale se passe en trois séances de deux heures par séance³⁶⁰* ». Un autre par contre nous a présenté une durée relativement longue (deux mois au moins avant que l'agent ne commence à porter l'uniforme). La formation générale qui consiste généralement à la mise en place des connaissances générales est modélisée et permet à l'agent de sécurité d'avoir un modèle de formation incluant la manière de saluer, de faire des patrouilles, d'écrire des rapports lors de la survenue d'un incident et comment faire la relève dans des sites.

La formation générale est subordonnée par une formation particulière qui tient compte des spécificités du poste de travail et du client. L'entreprise de gardiennage forme donc singulièrement ses agents en fonction des consignes données par les clients. Chaque client a des

³⁵⁷ Entretien avec le chargé de formation d'une agence de sécurité privée effectué le 30 juin 2023

³⁵⁸ Entretien avec un responsable de Lion Security effectué le 03 Juillet 2023

³⁵⁹ Idem

³⁶⁰ Entretien avec un PDG d'une société de gardiennage du 29 juin 2023

consignes en fonction du site à sécuriser, des besoins du site, parce que chaque client a ses exigences. Cette formation se passe très souvent sous l'œil attentif d'un responsable des opérations ou de l'un de ses assistants désignés par l'administration de la société de gardiennage.

Après ladite formation, quelques matériels sont dotés aux agents de sécurité. Objets devant leur permettre de dissuader, défendre, d'informer et d'alerter leur hiérarchie ou leur base de la situation sécuritaire du site dont ils ont la charge de garder. A leur tour, les bases alertent les services de sécurité de l'Etat. Ces outils de protection ont pour principe même d'assurer le confort et l'assurance dans toutes les activités et dans tous les coins dans lesquels on se trouve. Parmi ces éléments de sécurité, nous pouvons simplement souligner : les alarmes contre les cambriolages, les sifflets, les radios Motorola, les téléphones...tous ces éléments pour alerter la base de la société et la base de la police nationale camerounaise et de différents services de sécurité sur l'état sécuritaire des avenues, quartiers de la ville afin de s'en acquérir. Les agents des sociétés sont instruits d'informer très vite sur l'état de tout ce qui se passe comme suspect, voire crépitements des balles attendus...pour que les dispositions sécuritaires soient prises par les services compétents.

Cette formation paramilitaire non centralisé au niveau de l'Etat peut présenter des inconvénients. Nous pouvons relever le nombre élevé des agents de sécurité qui grandit chaque jour qui peut devenir une ressource humaine capable d'occasionner une insurrection en se transformant en bandes armées. L'Etat peut penser à limiter le nombre d'agents de sécurité au Cameroun. Le responsable du MINAT que nous avons rencontré lors de notre recherche terrain nous a confié que : « *Selon les textes, chaque société doit avoir maximum 2000 agents de gardiennage par région et 5000 au total dans tout le pays.*³⁶¹ », au regard de ce phénomène grandissant, nous pensons que l'Etat peut multiplier des contrôles par l'organe en charge qui est la Direction des Affaires Politiques du MINAT. Afin de ne pas faire des sociétés de gardiennage une cellule dormante susceptible d'être à l'origine d'un soulèvement populaire des personnes nanties des aptitudes techniques liés au métier des armes ou du moins régis par la discipline similaire à celle des métiers des armes.

La qualité des services fournie par les sociétés de gardiennage peut varier considérablement. Certaines sociétés peuvent avoir des normes élevées en matière de formation, de recrutement et de supervision de leurs agents de sécurité, tandis que d'autres peuvent être

³⁶¹Entretien avec un responsable de la sous-direction de l'exploitation et de la sécurité de la Direction des Affaires Politiques du MINAT, effectué le 04 Juillet 2023.

moins rigoureuses. Les sociétés de gardiennage qui ne respectent pas les normes professionnelles peuvent contribuer à l'insécurité en ne fournissant pas une protection adéquate.

Nous avons aussi observé qu'il existe au sein de plusieurs sociétés de gardiennage à Yaoundé 1^{er} des manquements légers. Ces manquements sont liés à la mauvaise utilisation du matériel requis pour le gardiennage ou tout simplement le non-respect des règles qui régissent l'utilisation du matériel de l'agent de sécurité privée. Selon un cadre du MINAT, lors de leur contrôle sur le terrain, ils ont remarqué qu'à plusieurs endroits qu'« *un vigile peut utiliser une matraque en bois par exemple*³⁶² » au lieu d'une matraque télescopique ou tonfa³⁶³ fait en caoutchouc ou en plastique. Généralement, ce type de constat effectué par les fonctionnaires du MINAT chargé du contrôle de la régulation des agences de sécurité privée est suivi par une interpellation malgré les cas de récidive. Selon le même cadre, il existe aussi et les cas sont légions « *le port abusif de certains attributs ou insignes inadéquats sur l'uniforme, le manquement au port d'un badge d'identification de l'agent et de la société de gardiennage*³⁶⁴ », dans ce cas, des instructions fermes pour que les agents se conforment sans délai sont donnés mais il suffit de faire une ronde au sein des sites où sont postés les agents des sociétés de gardiennage pour remarquer amèrement que plusieurs ne se conforment pas encore à la règle édictée par le gouvernement sur le port de l'uniforme requis pour le vigile.

En plus des manquements légers que nous avons énuméré supra, il en existe des plus graves sur le plan juridico-opérationnel, nous pouvons citer « *le port illégal des armes, la non affiliation des employés à la CNPS* ». Le port de l'arme est normalement encadré au Cameroun³⁶⁵ et donne mandat au Président de la république qui est la seule autorité habilitée à autoriser un citoyen à avoir par devers lui une arme qu'elle soit à feu ou pas. La loi sus évoquée interdit donc strictement le port d'armes à feu et d'autres catégories d'armes (chimique, nucléaire...) sans autorisation. Les sanctions liées à cet écart peuvent inclure des peines d'emprisonnement et des amendes. La gravité de la peine dépend du type d'arme et des circonstances. En général, les peines peuvent aller de quelques mois à plusieurs années d'emprisonnement. Il est important de noter que le Cameroun a renforcé sa législation sur les armes à feu ces dernières années pour lutter contre la criminalité et la violence armée. Le Cameroun est confronté à des défis en matière de sécurité, notamment des conflits internes, des

³⁶² Idem

³⁶³ Bâton de défense muni d'une poignée perpendiculaire. C'est également une arme non létale

³⁶⁴ Entretien avec un responsable de la sous-direction de l'exploitation et de la sécurité de la Direction des Affaires Politiques du MINAT, effectué le 04 Juillet 2023

³⁶⁵ Loin n°2016/015 du 14 décembre 2016 portant régime général des armes et munitions au Cameroun

groupes armés et des activités criminelles. Dans ce contexte, le contrôle strict des armes à feu est essentiel pour maintenir la sécurité publique.

Sur le plan social, le port illégal d'une arme a souvent des conséquences importantes pour l'individu et la société en général. L'on peut considérer ici :

- *La stigmatisation sociale* : Les personnes qui portent illégalement des armes peuvent être stigmatisées par la société. Elles risquent d'être perçues comme dangereuses, irresponsables ou enfreignant la loi. Cette stigmatisation peut entraîner l'isolement social, des difficultés dans les relations interpersonnelles et des préjugés négatifs.
- *L'augmentation de la violence* : Le port illégal d'armes contribue à l'augmentation de la violence dans la société. Les conflits personnels, les disputes et les tensions dégénèrent parfois en actes violents lorsque des armes sont impliquées. Cela peut avoir un impact sur la sécurité publique et la qualité de vie de la communauté.
- *Des Risques accrus d'accidents* : Les personnes qui portent illégalement des armes courent un risque plus élevé d'accidents. Une mauvaise manipulation, un stockage inapproprié ou une utilisation négligente peuvent entraîner des blessures graves ou la mort. Ces accidents touchent quelquefois des tiers, mettant en danger la vie d'innocents.
- *Réponse des forces de l'ordre* : Les individus portant illégalement des armes risquent d'attirer l'attention des forces de l'ordre. Les contrôles de police, les arrestations et les poursuites judiciaires en découlent très souvent. Cela peut perturber la vie quotidienne de l'individu et entraîner des conséquences juridiques.

Sur le plan économique, le port illégal d'une arme peut avoir des conséquences significatives pour le porteur d'arme interdite et la société en général. Nous pouvons énumérer de façon non limitative quelques effets :

- *Le commerce illégal d'armes* : Dans certaines régions, le commerce illégal d'armes prospère, alimentant les conflits et le terrorisme. Dans les régions du septentrion, du nord-ouest et du sud-ouest, par exemple, où vivent des millions de camerounais et d'étrangers, le marché des armes à feu est actif. Les acheteurs peuvent se procurer des fusils d'assaut de type AK soit par achat, soit par agression des hommes en tenue³⁶⁶. Ce commerce illicite crée des opportunités commerciales pour les trafiquants et contribue à la propagation de la violence armée.

³⁶⁶ Homme en tenue fait référence ici aux éléments des forces de défense et de sécurité (police, gendarmerie et armée)

- *Coûts sociaux et économiques* : Les conséquences économiques du port illégal d'armes incluent des coûts liés à la sécurité publique, aux soins de santé et à la justice. Les dépenses pour lutter contre le trafic d'armes et traiter les victimes d'actes violents peuvent être considérables. Les pertes de productivité dues aux blessures, aux décès et aux traumatismes liés aux armes ont également un impact économique.
- *Déstabilisation sociale et économique* : Le port illégal d'armes peut entraîner une déstabilisation sociale et économique. Les conflits armés, les homicides et les actes de violence perturbent la vie quotidienne, les investissements et le développement. Les ressources destinées à être utilisées pour des projets de développement sont détournées vers la sécurité et la répression.
- Le port illégal d'armes est perçu négativement sur la scène internationale. Cela peut affecter les relations diplomatiques, le tourisme et les investissements étrangers.

En résumé, le port illégal d'une arme a des conséquences socio-économiques négatives, allant de la stigmatisation à l'augmentation de la violence d'une part, et allant du commerce illicite d'armes aux coûts sociaux et à la déstabilisation d'autre part. Il est essentiel de lutter contre ce phénomène pour préserver la stabilité et le bien-être de la société. Aussi, il est essentiel de respecter la loi et de promouvoir des comportements responsables pour préserver la sécurité et le bien-être de tous. Les agents de sécurité considérés comme la vitrine des sites dont ils ont la charge de garder doivent prêcher par un comportement exemplaire sur tous les plans afin de vendre cher le client qui l'emploi qu'il soit particulier, une industrie ou une entreprise de commerce général. Nous rappelons comme nous l'avons souligné plus haut que le port d'arme de façon abusive ou du matériel non adéquat peut susciter au sein du métier de la sécurité privée des cellules dormantes d'insurrection susceptible de faire tomber l'Etat de droit.

En plus des effets du port abusif des armes, nous avons aussi cité la non-affiliation à la CNPS des agents de sécurité par les chefs d'entreprises de gardiennage qui représente l'insécurité socioprofessionnel des agents. Il est important de souligner que le rôle de la prévoyance sociale est de verser un complément de revenu aux salariés bénéficiaires en cas de survenance de certains risques tels que l'incapacité, l'invalidité ou le décès. La Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) est chargée au Cameroun d'assurer, dans le cadre de la politique de protection sociale du gouvernement camerounais, le service des prestations aux travailleurs assurés et à leurs ayants droit. À ce titre, elle gère différentes branches de prestations réparties ainsi qu'il suit :

- Les prestations familiales : allocations familiales, prise en charge du congé de maternité, frais médicaux liés à la grossesse... ;
- Les prestations de vieillesse, d'invalidité et de décès : pension ou allocation de vieillesse, pension ou allocation de survivant, frais funéraires... ;
- Les prestations d'accident de travail et de maladies professionnelles : prise en charge des frais médicaux (après le secours d'urgence), et des frais de prothèse... ;
- Les prestations d'action sanitaire et sociale : écoles, hôpitaux, centres sociaux.

Pour accomplir sa mission, la CNPS du Cameroun recouvre des cotisations salariales et patronales qui constituent l'essentiel de ses ressources. Sont donc exclus de fait les chômeurs, les salariés du secteur informel et l'auto-emploi. Seuls les travailleurs déclarés à la CNPS, qui perçoivent en rapport avec leur période réelle d'activité un salaire, prétendent aux prestations servies par cet organisme³⁶⁷. Nous comprenons donc que la non-inscription des vigiles à la CNPS contribue davantage à assurer le mal être des agents de sécurité privée, leur non épanouissement et même un déséquilibre psychologique.

Il est aussi important que les sociétés de gardiennage soient réglementées et contrôlées par les autorités compétentes notamment celles du MINAT et de ses démembrements régionales et départementales. Cela garantit qu'elles respectent les normes de qualité et de professionnalisme nécessaires pour assurer efficacement la sécurité. Les lacunes dans la réglementation ou son application peuvent permettre à des sociétés peu scrupuleuses de fonctionner sans surveillance adéquate, ce qui peut entraîner des problèmes de sécurité.

En résumé, les sociétés de gardiennage jouent un rôle positif dans la prévention de l'insécurité à Yaoundé 1 et ailleurs, mais il est important qu'elles soient réglementées, contrôlées et maintenues à des normes élevées de qualité et de professionnalisme pour assurer leur efficacité. Les effectifs du secteur de la sécurité privée ne font l'objet que d'une transparence limitée en raison de l'absence de contrôle des antécédents ou de registres de ces personnels. Cette situation peut soulever des problèmes particulièrement graves dans les environnements post-conflit où le secteur de la sécurité privée offre des perspectives d'emploi toutes naturelles aux ex-combattants démobilisés des régions du nord-ouest et du sud-ouest. Ces derniers étant déjà bien aptes à l'utilisation des armes et de certaines techniques des forces de défense continuent malheureusement de constituer des dangers insurrectionnels pour le Cameroun. À cet égard les autorités du MINAT conjointement aux autorités policières et militaires devraient tirer

³⁶⁷ [https://fr.wikipedia.org/wiki/Caisse_nationale_de_pr%C3%A9voyance_sociale_\(Cameroun\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Caisse_nationale_de_pr%C3%A9voyance_sociale_(Cameroun)), consulté le 24 avril 2024 à 03h56 mn.

des leçons des exemples d'ex-combattants ayant rejoint le secteur de la sécurité privée en tant qu'unités déjà constituées, ce qui entraîne un risque accru de remobilisation ou de reconstitution rapide de ces forces.

CONCLUSION

Le présent mémoire intitulé « *Libéralisation du secteur sécuritaire au Cameroun : analyse des facteurs et des enjeux socio-économiques des sociétés de gardiennage dans l'arrondissement de Yaoundé 1^{er}* » pose un problème de permanence, voire de résurgence de l'insécurité à Yaoundé 1^{er} malgré l'externalisation des services de sécurité par l'Etat et la prolifération des agences de sécurité privée. Nous sommes partis du constat de la prolifération des sociétés de gardiennage au Cameroun pour nous rendre compte que la sécurité privée est un réseau économique non négligeable au Cameroun. Ses activités contribuent à une mission qui est, à titre principal, dévolue à la sécurité publique notamment protégé les personnes et leurs biens. C'est ce constat qui a inspiré la question centrale de recherche suivante : Comment analyser le paradoxe entre la prolifération des sociétés de gardiennage et la recrudescence de l'insécurité dans l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} ? De cette principale question, nous avons tirés les trois autres questions subsidiaires suivantes :

1-Quels sont les facteurs institutionnels, socioculturels et économiques de l'émergence des sociétés de gardiennage à Yaoundé ?

2-Quels sont les enjeux et les pratiques socio-économiques qui influencent la mise en place des sociétés de gardiennage dans l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} ?

3- En quoi les usages des entrepreneurs du gardiennage et les logiques socioprofessionnelles auxquelles ils ont recours expliquent-ils la permanence de l'insécurité à Yaoundé 1^{er} ?

Ces interrogations ont suscité des hypothèses de recherche dont la principale hypothèse est la suivante : La recrudescence de l'insécurité dans l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} peut découler de l'accroissement de la population, de l'insuffisance des effectifs dans les rangs des forces de défense et de sécurité et des sociétés de gardiennage, de la paupérisation des différents groupes sociaux, du taux élevé de chômage des jeunes et de la non scolarisation de certains jeunes. Et les hypothèses secondaires sont également au nombre de trois :

1-La persistance de l'insécurité dans la cité capitale constitue le principal facteur favorisant la mise en place des agences de gardiennage de sécurité privée. Les sociétés privées de gardiennage constituent un bras séculier pour l'Etat. Elles épaulent les pouvoirs publics dans l'accomplissement de leur mission. Les sociétés privées de gardiennage offrent sur le marché plusieurs prestations à une diversité de clients moyennant un contrat de gardiennage ou de prestation de sécurité.

2-La lutte contre la pauvreté et le chômage, la contribution à la socialisation professionnelle d'une partie non négligeable de la population, la lutte contre l'insécurité sont des éléments qui peuvent influencer la mise en place de sécurité privée dans l'arrondissement de Yaoundé 1^{er}

3-L'insuffisance de formation des agents de sécurité privée, l'absence ou la carence de l'enquête de moralité des recrues au sein des agences de sécurité privée, le manque d'assurance de ces derniers (Non inscription à la CNPS), le mauvais traitement salarial, la recherche effrénée du gain et même la cupidité de certains agents peuvent être au fondement de la permanence de l'insécurité dans l'arrondissement de Yaoundé 1^{er}.

Le travail de vérification de ces hypothèses a eu lieu sur le terrain grâce au cadre théorique et méthodologique. Comme modèles théoriques nous avons fait appel au structuro-constructivisme de Pierre BOURDIEU et la théorie des logiques d'action d'Henri AMBLARD et al. Ces deux théories nous ont permis respectivement d'explorer de manière plus microsociologique la façon dont la sécurité se gouverne aujourd'hui, en prenant comme étude quelques gestionnaires de sécurité opérant à Yaoundé 1^{er} d'une part. De comprendre l'historique ou encore l'évolution des activités privées de gardiennage au Cameroun et précisément dans l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} et nous enquêter profondément sur la déclinaison des facteurs

de création des sociétés privées de gardiennage au Cameroun en général et à Yaoundé 1^{er} en particulier d'autre part. Cette dernière théorie est pertinente car elle a facilité la compréhension des interactions qui naissent de la rencontre des différents acteurs de la sécurité privée à Yaoundé 1^{er}. Aussi, la collecte des données s'est faite à travers l'usage des techniques et outils de collecte qualitative sans toutefois mettre à l'écart quelques aspects quantitatifs.

La production de ce mémoire a été marquée par certains obstacles. Mais nous nous attarderons sur l'indisponibilité des enquêtés qui n'ont pas permis le déroulement calendaire de ce travail. Une catégorie d'enquêtés demandait des motivations pour compenser le temps à consacrer à l'enquête au lieu d'aller se reposer après le service ou aller à un rendez-vous très important à leur sens. Ces attitudes n'ont pas empêché le déroulement des entretiens dans la mesure où le chercheur a fait preuve de résilience. Il est alors susceptible que les réponses apportées par plusieurs sources ne soient pas en concordance avec le réel parce que les conditions n'étaient pas toujours adéquates. De même, plusieurs entretiens nocturnes et surtout diurnes ont été accompagnés des bruits des intempéries ce qui aurait détourné la qualité des retranscriptions en entachant cette analyse. Pour essayer de contourner cet obstacle, il a été question de suivre les enregistrements avec des sonorités indésirables plusieurs fois afin de se rassurer des retranscriptions. L'observation directe non agissante après les entretiens dans certains contextes a parfois permis de douter, de confirmer ou de critiquer des informations nuitamment reçues.

Le répertoire constitué à cet effet a permis de joindre plusieurs informateurs avec de longs plaidoyers de collaboration. Il y'a des potentiels enquêtés qui pensaient aux traquenards et toutes autres formes de tromperie de la part du chercheur, pourtant, il y'avait un enjeu scientifique. La minorité ayant accepté de coopérer a dû céder à partir des répétitions de demandes considérés comme des pressions psychologiques.

Dans ce sens, ces informations pourraient affecter la conformité de certaines réalités. Néanmoins, nous avons toujours rappelé l'objectif scientifique de ce travail aux enquêtés pour qu'ils se convainquent de leur implication, essentielle, à l'analyse de ce sujet de recherche. Ce n'est que de ces attitudes d'humilité que ces informations sont prétendues être originales pour valoir la caution ce mémoire.

Les recherches à propos de ce mémoire ont conduit à plusieurs résultats dont quelques-uns que nous avons estimés être les plus marquants sont relevés dans cette conclusion. La sécurité privée représente actuellement un bras séculier d l'Etat car elle l'épaule dans l'exécution de ses missions régaliennes à travers la sécurisation des personnes, des biens et mêmes des institutions

(de l'Etat et du privée). Seulement, ce n'est pas un service qui est à la portée de tout le monde, nous pouvons aisément déclarer que c'est un service luxueux et ne peut servir qu'aux personnes assez huppées. Les sociétés de gardiennage contribuent aussi à exécuter les missions de renseignement qui sont assimilés à une chasse gardée du gouvernement car c'est un outil de gouvernance comme le dit un adage populaire « *qui tient le renseignement tient le pouvoir* ». Cet adage reflète une réalité complexe et souvent controversée. Le renseignement, qu'il soit militaire, politique ou économique, joue un rôle crucial dans la prise de décisions et la sécurité nationale. Pour comprendre, il faut définir le terme renseignement qui est l'ensemble des informations collectées, analysées et utilisées pour éclairer les décideurs. Il peut concerner des menaces potentielles, des activités criminelles etc. Celui qui détient ces informations a un avantage stratégique, car il peut anticiper les actions de ses adversaires et prendre des mesures appropriées. Celui qui le maîtrise peut influencer les événements, protéger ses intérêts et affaiblir ses adversaires d'où l'importance de la contribution des entreprises de gardiennage dans l'atteinte de ces objectifs par le pouvoir public.

L'entreprise de sécurité privée au Cameroun joue également un rôle crucial dans l'épanouissement de plusieurs camerounais en ce qu'elle constitue une source de revenus pour de nombreux chef de famille malgré le caractère minime des salaires. Chose qui constitue une source d'alimentation des fractures observées au sein même des activités de gardiennage. Cette permanence des fractures alimente la résurgence de l'insécurité observée à Yaoundé 1^{er}.

Les cas de négligence ou d'inattention causés par la non consécration de son temps uniquement au travail de gardiennage pour les vigiles contribuent énormément aux multiples cas d'insécurité. Les agents de sécurité pour arrondir leurs petits salaires se livrent à d'autres activités génératrices de revenus pendant leurs horaires de repos, ce qui cause directement la non concentration lorsqu'ils sont postés et induit des menaces aux personnes et aux biens qu'ils sont sensé garder.

Nous avons également vu lors de notre recherche que le recrutement et la formation des agents de sécurité dans les sociétés de gardiennage ne respectent pas des procédures communes et rigoureuses. Des entrepreneurs le font comme ils entendent et se préoccupent plus des gains que de la qualité du travail. Les enquêtes de moralités sont quasiment bâclées, ce qui fait en sorte que des bandits ou des escrocs soient recrutés dans les rangs des agents de sécurité. On peut donc trouver dans certaines entreprises de gardiennage, des vigiles voleurs, braqueurs, ou facilitateurs (complice et coauteurs) de la commission des infractions au sein des sites dont ils ont la charge.

Comme autre résultat, nous avons observé que l'Etat présente des lacunes en matière de contrôle et de responsabilisation des sociétés de gardiennage ce qui ramène la sécurité privée comme facteur portant atteintes aux droits de l'homme. L'Etat ne maîtrise pas exactement les données fondamentales, notamment économiques et sociales. Ces données sont totalement ignorées et méconnues des acteurs publics, qui ont la charge d'en définir la régulation. Cela peut causer des soulèvements des agents de sécurité ou les transformer en une grande réserve opérationnelle susceptible de créer des milices et impulser des tensions sociales car ces vigiles sont souvent dotés d'une formation paramilitaire, certains s'identifient même aux militaires ou aux « *commandos* » d'élites.

Ce travail de recherche a permis également d'acquérir des connaissances profondes sur le rôle et les missions des agents de sécurité privée, de l'état de leur collaboration avec les forces de l'ordre et des choses à parfaire pour la prise en considération à sa juste valeur des activités privées de sécurité. De l'autre côté, dans un cadre plus pratique, ce travail permet de proposer des desideratas comme le déclare Valentin NGA NDONGO, reprenant la pensée d'Emile DURKHEIM, « *l'activité sociologique ne mériterait pas une peine si elle ne contribuait pas à reformer la société* »³⁶⁸. En d'autres termes ; La sociologie n'est pas que spéculative, elle est porteuse, implicitement ou explicitement d'une intention, d'un projet de changement de la société. Elle est toutefois théorique, spéculative, et pragmatique, pratique. Elle n'est pas un savoir éthéré, désincarné mais une discipline connectée à son temps, bien enracinée dans l'humus fécondant des questionnements et inquiétudes de son environnement et de son époque³⁶⁹. Nous pouvons donc formuler quelques recommandations au regard de ce qui précède notamment la création par l'Etat d'un conseil permanent national des activités privées de gardiennage qui aura une mission fondamentale de police administrative c'est-à-dire de réguler et superviser les activités de sécurité privée au Cameroun. Ayant comme responsabilités clés :

- La délivrance des autorisations d'exercice (accorder des autorisations aux entreprises et aux professionnels de la sécurité privée) ;
- Le contrôle et surveillance en effectuant des contrôles réguliers pour s'assurer que les entreprises et les individus respectent les règles et les normes en matière de sécurité privée en vérifiant notamment les qualifications, les antécédents et les conditions de travail des agents ;

³⁶⁸ Valentin NGA NDONGO et Emmanuel KAMDEM (dir), *La sociologie aujourd'hui : une perspective africaine*, Paris, Harmattan, 2010, p.34

³⁶⁹ Ibid-dt_

- La gestion des formations en supervisant les formations obligatoires pour les agents de sécurité privée et en veillant à ce que les professionnels reçoivent une formation adéquate pour exercer leurs fonctions en toute légalité ;
- Le traitement des plaintes et des infractions en enquêtant sur les plaintes et signalements concernant des entreprises ou des agents de sécurité privée. En cas d'infractions, il peut prendre des mesures disciplinaires, telles que la suspension ou le retrait d'autorisation.

En résumé, ce conseil pourra jouer un rôle essentiel dans la régulation et la professionnalisation du secteur de la sécurité privée au Cameroun en mettant un accent sur l'enquête de moralité des agents de gardiennage quasi inexistant

BIBLIOGRAPHIE

1. OUVRAGES GENERAUX ET METHODOLOGIQUES

- **AMBLARD, Henri et al**, *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*, Paris, Seuil, 1996
- **BAYART Jean François**, *L'Etat en Afrique, la politique du ventre*, Paris, Fayard. 1989.
- **BECK Ulrich**, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*, Paris, Flammarion, 2003.
- **BOUDON, Raymond**, *L'individualisme et holisme dans les sciences sociales*, Paris, Nathan, 1995
- **BOUDON, Raymond et al**, *Dictionnaire de la Sociologie*, Paris, Larousse-Bordas, 1997
- **BOURDIEU, Pierre**, *Espace social et pouvoir symbolique*, Paris, Minuit, 1987
- **BOURDIEU, Pierre**, *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980
- **BOURDIEU, Pierre**, *La noblesse d'Etat*, Paris, Minuit, 1989, p.375

- **CORBIERE, Marc et LARIVIERE, Nadine**, *Méthodes qualitatives, quantitatives et mixtes : Dans la recherche en Sciences humaines, sociales et de la santé*, Québec, Presse universitaire du Québec, 2014
- **DURKHEIM, Emile**, *Les règles de la méthode sociologique*, 13e édition, Paris, PUF, 2017
- **ELA Jean Marc**, 1990, *Quand l'État pénètre en brousse... Les ripostes paysannes à la crise*, Paris, Karthala
- **FERREOL, Gilles**, *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Armand Colin, 3e éd, 2002
- **FUKUYAMA Francis**, 1992, *La Fin de l'histoire et le Dernier Homme*, Paris, Flammarion
- **GHIGLIONE, Rodolphe et MATALON, Benjamin**, *Les enquêtes sociologiques. Théories et pratique*, Paris, Armand Colin, 1991
- **GOGUELIN Pierre**, *La formation continue des adultes*, Paris, PUF, 1994, p .246
- **HEGEL Friedrich**, 2011, *La raison dans l'histoire : introduction à la philosophie de l'histoire*, Paris, Librairie générale Française.
- **HEGEL Friedrich**, 1928, *La raison dans l'histoire*, Paris, Gallimard
- **KENGNE FODOUOP ET METTON, Alain**, *Economie informelle et le développement dans les pays du Sud à l'ère de la mondialisation*, Yaoundé, PUY, 2000.
- **KERMISH, Céline**, *Le concept de risque, de l'épistémologie à l'éthique*, Paris, Éditions TEC et DOC, 2011.
- **JACQUARD, Albert**, *J'accuse l'économie triomphante*, Paris, Calmann-Lévy, 1999
- **LAWRENCE, Olivier et al**, *L'élaboration d'une problématique de recherche : sources, outils et méthodes*, Paris, Harmattan, 2005
- **LEBARON, Frédéric**, *La sociologie de A à Z*, Paris, Dunod, 2009
- **LIN Nan**, 2000, *Inequality in Social Capital*, Cambridge, American Sociological Association.
- **LOISEAU, Hugo et WALDISPUEHL, Elena**, *Cyberespace et science politique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2017
- **MBELE, Charles Romain**, *Essai sur le postcolonialisme en tant que code de l'inégalité*, Yaoundé, Editions Clé en coédition avec NENA, 2013.
- **MEDA, Dominique**, *Qu'est-ce que la richesse ?* Paris, Aubier collection Alto, 1999.
- **MUCCHIELLI Alex**, *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 1996.
- **NEVEU, Erik**, *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand colin, 2015
- **NGA NDONGO Valentin et KAMDEM Emmanuel** (dir), *La sociologie aujourd'hui : une perspective africaine*, Paris, Harmattan, 2010.

- **NORIMATSU, Hiroko** et **CAZENAVE-TAPIE, Pascal**, *Techniques d'observation en Sciences humaines et sociales*, 52ème Congrès International Société d'Ergonomie de Langue Française, Toulouse, France, Septembre 2017
- **PINTO, Roger** et **GRAWITZ, Madeleine**, *Méthodes de recherche en sciences sociales*, Paris, 4eme Edition, 1971
- **QUIVY, Raymond** et **VAN CAMPENHOUDT, Luc**, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 3eme, Edition, 2006.
- **ROUSSEAU Jean Jacques**, 1976, *Du contrat social, ou Principes du droit politique*, Paris, Flammarion.
- **SALDANA Johnny**, *The Coding Manual for Qualitative Researchers*, London, Sage, 2009.
- **WEBER Max**, 1959, *Le savant et le politique*, Paris, Plon.

2. OUVRAGES SPECIALISES

- **ADAM Smith**, 1976, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Paris, Gallimard.
- **ANDRE, Pierre et al**, *Évaluation des impacts sociaux de projets majeurs dans l'étalement périurbain, le cas de Stablex à Blainville, région de Montréal*, Cahiers de géographie du Québec, 1994.
- **ANON**, *Private security- report of the task force on private security*, Washington, office of Justice Programs, 1976
- **AUBERTIN, Christophe** et **LATOURE, Xavier**, *Les agents privés de sécurité*, Paris, Éditions Mare et Martin, 2019
- **AUBERTIN, Christophe** et **LATOURE, Xavier**, *Les missions de la sécurité privée*, Paris, Éditions Mare et Martin, 2021
- **AUBERTIN, Christophe** et **LATOURE, Xavier**, *Quels moyens pour la sécurité privée ?* Paris, Éditions Mare et Martin, 2018
- **BENIT-GBAFFOU Claire et al**, *Sécurisation des quartiers et gouvernance locale. Enjeux et défis pour les villes africaines (Afrique du sud, Kenya, Mozambique, Namibie, Nigeria)*, Paris/Johannesburg, Karthala, 2010, 468 pages.
- **BRYDEN, Alan**, *Privatisation de la sécurité en Afrique, publication centre pour le contrôle démocratique de forces armées*, Genève, maison de paix, 2016.
- **GOUAILLIER V, FLEURANT A-E**, *La vidéosurveillance intelligente : promesses et défis*, rapport de veille technologique et commerciale, mars 2009.

- **HENRY Alexandre**, *La privatisation de la sécurité : Logiques d'intrusion des sociétés militaires privées*, Paris, Harmattan, 2011.
- **HERMET Guy**, **KAZANCIGIL Ali** et **PRUD'HOMME Jean-François**, 2005, *La gouvernance. Un concept et ses applications*, Paris, Karthala.
- **HERMET Guy**, **KAZANCIGIL Ali** et **PRUD'HOMME Jean-François**, 2005, *La gouvernance. Un concept et ses applications*, Paris, Karthala.
- **HIBOU Béatrice**, *La Privatisation des Etats*, Paris, Karthala, 1999.
- **LAKHDAR, Imlouli**, *Guide de la vidéosurveillance : tout ce qu'il faut savoir sur les différentes technologies de la vidéosurveillance*, Suresnes, Les Éditions du Net, 2014, 152 p.
- **MASSIMILIANO, Mulone**, « *La marchandisation de la sécurité : facteur de responsabilisation des individus ou des entreprises ?* », Volume 36, numéro 3, 2012
- **MONTCLOS, Marc-Antoine**, *Etats faibles et sécurité privée en Afrique noire. De l'ordre dans les coulisses de la périphérie mondiale*, Paris, Harmattan, 2008.
- **NGA NDONGO Valentin**, *Violence, délinquance et insécurité à Yaoundé (informations générales)*, Yaoundé, PUY, 2015.
- **OCQUETEAU Frédéric**, 1997, *Les défis de la sécurité privée : Protection et surveillance dans la France d'aujourd'hui*, Paris, Harmattan.
- **ORDANOVA V**, **KHOUDOUR L**, **TANNIOU P-Y**, **DURLIN T**, *Vidéo protection intelligente sur les réseaux mobiles 3G appliquée au trafic autoroutier*, congrès ATEC ITS France, 2014 : Les rencontres de la Mobilité Intelligente
- **OSMONT Annick**, 1997, « l'Etat efficace selon la Banque mondiale. Les villes et l'ajustement structurel », in *GEMDEV (collectif) : Les avatars de l'Etat en Afrique*, Paris, Karthala.
- **PEROUSE DE MONTCLOS Marc-Antoine**, *États faibles et sécurité privée en Afrique noire. De l'ordre dans les coulisses de la périphérie mondiale*, Paris, Harmattan, 2008.
- **ROCHE, Sebastian**, *Sociologie politique de l'insécurité. Violences urbaines, inégalités et globalisation*, Paris, PUF, 1998, p 168.
- **ROSENTHAL**, cité par **Frédéric OCQUETEAU**, dans *les défis de la sécurité privée, protection et surveillance dans la France d'aujourd'hui*, 1997, p.37.
- **WAKEFIELD Alison**, 2003, *Selling Security: The Private Policing of Public Space*, Cullompton, Willan Publishing.
- **ZEDNER Lucia**, 2006, *Liquid Security: Managing the Market for Crime Control*, *Criminology and Criminal Justice*, 6, 3, pp 267-288.

3. ARTICLES

- **AYISSI L Lucien**, 2006, « Le marché global et sa clôture inhumaine », in *Cahier de l'UCAC: La mondialisation : quel humanisme ?*, N° 6, pp. 233-248
- **BOURDIEU, Pierre**, 1986, "The Forms of Capital", in **RICHARDSON J.G.** (Éd.), *Handbook of Theory and Research for the Sociology of Education*, Westport, Greenwood Press Inc., 241-258.
- **BOUTE, Joseph**, « la violence ordinaire dans les villes subsahariennes », in *violences urbaines au sud du Sahara*, Cahiers de L'UCAC, n°3, 1995, pp.39-60
- **CHATAIGNIER Jean Marc**, « La réforme du secteur de sécurité dans les Etats et Sociétés fragiles », in *Préalable indispensable au développement, ou dernière des illusions néocoloniales ? Afrique contemporaine*, n°218, 2006/2, pp 101 – 117.
- **CHESTERTON, Gilbert Keith**, *Utopia of Usurers and Other Essays* by, IHS Press edition, in English Utopia of usurers, 2002.
- **CHOUALA Yves-Alexandre**, « Criminalité organisée et insécurité au Cameroun », in *Revue Camerounaise de Science Politique*, Yaoundé, 2001, pp. 25-123
- **CHOUALA Yves-Alexandre**, « Conjoncture sécuritaire, champ étatique et ordre politique au Cameroun : éléments d'analyse anthropo-politiste d'une crise de l'encadrement sécuritaire et d'un encadrement sécuritaire de crise » in *Polis*, Yaoundé, n°8, 2001.
- **COTE, Gilles** et al, « L'évaluation d'impact environnemental et social en péril. La nécessité d'agir », in *Vertigo la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 17, no 3. 2017
- **DEROUET-MAZOYER, Valérie**, et **VOLANT, Stéphane**, « Editio », in *Sécurité et stratégie*, vol. 29, no 1, 2018.
- **EHRICKE, Ulrich**, « Les principes de libération et de libéralisation : De l'ouverture des marchés à l'adaptation aux conditions de la concurrence globale. L'exemple de la CE », in *Revue internationale de droit économique*, vol. xvii, no. 3-4, 2003
- **ETHIER, Diane**, « Des relations entre libéralisation économique, transition démocratique et consolidation démocratique », in *Revue internationale de politique comparée*, 2 ed (Vol. 8), pp 269-283, 2001
- **EYENGA Georges Macaire**, « Les nouveaux yeux de l'État ? L'introduction de la télésurveillance dans l'espace public à Yaoundé », in *Cahiers d'études africaines*, vol. 244, no. 4, 2021, pp. 753-776.
- **FOUNOU-TCHUIGOUA Bernard**, « l'échec de l'ajustement en Afrique » in *Alternative sud*, vol. I., 1994.

- **GILBERT, Keith Chesterton**, *Utopia of Usurers and Other Essays* by, IHS Press edition, in English Utopia of usurers, 2002
- **HIBOU Béatrice**, « Retrait ou redéploiement de l'Etat », in *Critique internationale*, n°1, 1998.
- **KANGA, Marlène** (Sous dir), **BERNOUSSI, Abdellatif** et al, « Environnement de l'Investissement Privé au Cameroun », in *Etude régionale de l'environnement de l'investissement privé dans les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)*, Groupe de la Banque Africaine de Développement Département Régional de l'Afrique Centrale, 2012.
- **KAFFO, Célestin et al**, « L'intégration des motos taxis dans le transport public au Cameroun ou informel à la remorque de l'Etat : une solution d'avenir au problème de mobilité et de l'emploi en Afrique subsaharien », mémoire de DIPES II université de Yaoundé I, 2017, p.5.
- **LOXLEY John**, « Debt and Disorder », in *Westview Press/Nord-South Institute*, 1986, p.25.
- **Le SAUX, Nicolas**, « Privatisation des activités de sécurité et de défense : la fin des Etats ? », thèse de droit public, sous la direction de Xavier Latour, Université de Nice, 2014, p. 488.
- **MANIRAKIZA, Désiré**, « Privatisation de la sécurité et gouvernance démocratique au Cameroun » in *Revue Africaine de Sociologie*, Vol. 21, No. 1, publié par CODESRIA, 2017, pp. 99-125.
- **NAYYAR. D, BHADURI. A**, « Le consensus de Washington et la libéralisation de l'économie », in *Tiers-Monde*, tome 38, n°150, 1997.
- **NELSON, Joan**, "Linkages Between Politics and Economics" in **DIAMOND L.** et **PLATTNER M.F.**, (eds), *Economic Reform and Democracy*, Baltimore/Londres, The John Hopkins University Press, 1995, pp. 45-59.
- **NGA NDONGO, Valentin**, 2008, « mensonges scientifiques du nouvel africanisme politique », in *Annales de la FALSH, UYI*, Numéro spécial, Yaoundé, Université de Yaoundé 1
- **NKOLO FOE**, « Ajustement structurel, bonne gouvernance et droit et droit de l'homme en Afrique », in *Human Rights 60 years after the universal déclaration dignity and justice for all of us*, Istanbul, mattepe University, 2001.
- **OSMONT, Annick**, « L'Etat efficace selon la Banque Mondiale. Les villes et l'ajustement structurel » in *GEMDEV, les avatars de l'Etat en Afrique*, Paris, Karthala, 1997.
- **PRZEWORSKI, Adam**, "The Neo-Liberal Fallacy" in **DIAMOND L.** et **PLATTNER M.F.**, *Capitalism, Socialism and Democracy Revisited*, Baltimore/Londres, The John Hopkins University Press, 1993, pp. 39-54.

- **ROCHE Sébastien**, « Vers la démonopolisation des fonctions régaliennes : Contractualisation territorialement et européanisation de la sécurité intérieure », in *Revue Française de Science Politique*, 2004, pp 43 - 70.
- **SERRANO Monica**, « Gouvernance et sécurité en Amérique du Nord », in **GUY Hermet, KAZANCIGIL Ali et PRUD'HOMME Jean-François**, *La gouvernance. Un concept et ses applications*, Paris, Karthala, 2005.
- **SPITZER Steven and SCULL Andrew**, « Privatization and capitalist development : the case of the private police », in *Social problems*, vol. 25, n° 1, 1977.
- **SHEARING, Clifford et STENNING, Philip**, « Du Panoptique à 'Disneyworld' : permanence et évolution de la discipline », *Actes. Cahiers d'action juridique*, n° 60, 1987.
- **TAYLOR-BUTTS Andréa**, 2001, *Private Security and Public Policing in Canada*, *Statistics Canada – Juristat*, Canadian Centre for Justice Statistics, 24, 7.
- **VAN OUTRIVE, Lode**, « Une réglementation belge du secteur du gardiennage et de sécurité : question de (dé)légitimation », In *Déviance et société*, Vol. 12 - N°4. pp. 401-408, 1988

4. MEMOIRES ET THESES

- **DJIDENOU, Jonas**, « *Le marché de la sécurité privée dans la ville de Cotonou* », mémoire de maitrise obtenu à l'Université d'Abomey-Calavi au Benin, 2014, Mémoire Online - Le marché de la sécurité privée à Cotonou - G. Jonas DJIDENOU, consulté le 01 février 2023.
- **NGUEDJUI WOUENDEN**, « *La criminalité urbaine et stratégie de la sécurisation de la ville de Yaoundé* », mémoire de master en sociologie, Université de Yaoundé I, 2010.
- **OSSONGO, Hervee**, « Justice populaire entre logiques institutionnelles et constructions des populations », mémoire de sociologie, université de Yaoundé mars 2011.
- **NOAH EKENE Achille.**, « *Gouvernance policière et sécurité au Cameroun : comprendre l'explosion des agences de sécurité privée dans la ville de Yaoundé* », Mémoire de Sociologie politique, Université de Yaoundé I 2013-2014
- **KHADHAFI Saidou**, « *Les sociétés privées de gardiennage et le développement : cas de la ville de Yaoundé (1997-2015)* », mémoire présenté en vue de l'obtention du DIPES II à l'Ecole Normale de Yaoundé, 2019.

5. RAPPORTS, JOURNAUX ET AUTRES

- Canada : Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, Cameroun : une organisation appelée Africa Security, le nom de son fondateur, la date de sa fondation, son statut et ses modes d'intervention, et plus particulièrement les interventions effectuées au cours des années 1995 et 1996, 8 septembre 1999, CMR32700. F, disponible à l'adresse : <https://www.refworld.org/docid/3ae6ad511c.html>. [Consulté le 8 mars 2023]
- Dictionnaire Larousse en Français 2010.
- Le quotidien L'indépendant du 17 avril 2013
- Le quotidien *Le Soir* du 15 avril 2013
- Le quotidien *Le Messager* du 22 Février 2014
- Le Journal *La Nouvelle Expression* du 07 juin 2013
- Le quotidien *Le Soir* du 15 avril 2013
- Le journal *La Nouvelle Expression* du 21 janvier 2013
- Le quotidien *Nouvelle Expression* du 21 Janvier 2013
- Le quotidien *Le Messager* du 30 Janvier 2013
- Institut National de la Statistique, 2016, « Monographie de la ville de Yaoundé », in *Enquête Complémentaire à la quatrième Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (EC-ECAM 4)*, Cameroun.
- INS annuaire statistique du Cameroun 2012, p.84
- Journal *Mutations*, Yaoundé, le 10 octobre 2007.
- Quotidien officiel Cameroun tribune, n°6685/2274, P. 3
- Journal Mutation, n°293, P5

6. WEBOGRAPHIE

- **BANGOURA Dominique**, 1996, « Etat et sécurité en Afrique », in *Politique africaine*, n°61, Besoin d'État. pp. 39-53. (En ligne) Consulté le 31 octobre 2023. URL : <https://doi.org/10.3406/polaf.1996.5941>
- **BERGER, Peter, LUCKMANN, Thomas**, *La Construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, « Individu et Société », ISBN : 9782200621902. DOI: 10.3917/arco.berge.2018.01. URL: <https://www.cairn.info/la-construction-sociale-de-la-realite--9782200621902.htm>. Consulté le 07-03-2023 à 14h52
- **BETGA-DJENKWE, Noël Lavallière**, « Les techniques de défense des chefferies bamiléké de l'Ouest-Cameroun, du XVIe au début du XXe siècle », e-Phaïstos [En ligne], mis en ligne le 16 novembre 2018, consulté le 07 mars 2023. URL : <http://journals.openedition.org/ephaistos/3289>. ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ephaistos.3289>

- **COT, Cécile et al**, *Identifier les enjeux environnementaux grâce aux chorèmes : retour d'expérience en Poitou-Charentes*, Mappemonde, No. 122, mis en ligne le 09-2017, consulté le 25-11-2021, <https://mappemonde.mgm.fr/122as3/>
- **DUPONT Benoit, GRABOSKY Peter, SHEARING Clifford et TANNER Samuel**, 2007, « la gouvernance de la sécurité dans les Etats faibles et défaillants » in *Champ pénal* (En ligne), Vol. IV, consulté le 31 octobre 2023. URL : <https://doi.org/10.4000/champpenal.620>
- **GUERTIN, Donald**, *L'enjeu au cœur de la situation professionnelle*, Publication sur le site de l'Association des conseillères et des conseillers pédagogiques du Québec, 2016, 14 pages, <https://www.accpq.org/le-concept-denjeu-au-coeur-de-la-situation-professionnelle/>
- **LINJOUOM, Mireille**, *Impact du taux de change réel sur la politique de change du Cameroun*, 2004, <https://basepub.dauphine.fr/handle/123456789/6256>.
- **MARTINEZ, Candice**, « Federico Lorenc Valcarce, *La sécurité privée en Argentine. Entre surveillance et marché* », in *Les comptes rendus*, mis en ligne le 17 mai 2011, consulté le 01 février 2023. URL : <https://doi.org/10.4000/lectures.5527>
- **MPABE BODJONGO, Mathieu Juliot et SIKOD, Fondo**, « Accès aux marchés urbains et variation des revenus des agriculteurs ruraux du secteur informel au Cameroun », in *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2017, pp. 357-378. (En ligne), consulté le 02 novembre 2023, URL : <https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2017-2-page-357.htm>
- **NEVEU, Erik**, *L'approche constructiviste des problèmes publics, un aperçu des travaux anglo-saxons*, *Étude de communication*, 1999, Mis en ligne le 23 mai 2011, consulté le 24 novembre 2021. URL : <https://edc.revues.org/2342>
- **OUEDRAOGO Émile**, *Renforcer le professionnalisme militaire en Afrique*, Centre d'études stratégiques de l'Afrique Rapport d'analyse No.6, Washington, DC, Première impression : Juillet 2014 (nouvelle traduction, janvier 2023, (en ligne), consulté le 01 novembre 2023, URL : <https://africacenter.org/wp-content/uploads/2023/03/ARP06FR-Renforcer-le-professionnalisme-militaire-en-Afrique-CESA.pdf>
- **REVEL Claude**, « La bataille pour l'ordre mondial du XXIe siècle » in *Revue Défense nationale*, 2010, (en ligne), consulté le 29 octobre 2023, URL : <https://www.defnat.com/e-RDN/vue-article.php?carticle=8083>
- **VÉREZ, Jean-Claude**, « Le libéralisme économique : atouts et limites », in *L'Europe en Formation*, vol. 381, no. 3, pp. 33-42. DOI: 10.3917/eufor.381.0033. URL : <https://www.cairn.info/revue-l-europe-en-formation-2016-3-page-33.htm>
- Commune de Yaoundé 1 - CGLU Afrique/Hub des Savoirs (knowledge-uclga.org)

- Institut National de la Statistique, « Chapitre 3 : Caractéristiques de la population », in *Annuaire statistique du Cameroun*, Yaoundé, édition 2019. En ligne consulté le 02 novembre 2023, URL : https://ins-cameroun.cm/wp-content/uploads/2021/02/0CHAPITRE-3_CHARACTERISTIQUES-DE-LA-POPULATION.pdf
- <https://ecomatin.net/le-cameroun-compte-16-nouvelles-societes-de-securite-privee-de-gardiennage/> consulté le 12 Décembre 2022 à 10h12
- <https://mafr.fr/fr/article/liberalisation/> Consulté le 24 Avril 2023 à 14h05 min
- <https://uniprotect.fr/fr/blogs/24/sociologie-des-agents-de-securite-et-engagements-rse> consulté le 13 Décembre 2022 à 23h52
- https://www.lemondepolitique.fr/cours/sociologie/contemporains/talcott_parsons.htm. Consulté le 08 Mars 2023 à 02h30 mn
- https://www.rse-magazine.com/Pierre-Bourdieu-et-les-formes-de-Capital_a3583.html. Consulté le 08 Mars 2023 à 03h02 mn
- https://www.memoireonline.com/02/12/5414/m_Les-representations-sociales-et-pratiques-liees--lutilisation-des-produits-phytosanitaires-en14.html Consulté le 25 avril 2023 à 15h53 mn
- <https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/liberalisation> consulté le 25 avril 2023 à 13h24mn
- [Sociologie des logiques d'action -Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Sociologie_des_logiques_d%27action) consulté le 06 juin 2023 à 13h20
- <https://theworldnews.net/cm-news/crise-anglophone-l-armee-reconnait-avoir-tue-deux-civils-dans-le-nord> consulté le 03 juillet 2023 à 20h52
- <https://www.jeuneafrique.com/197042/politique/la-derni-re-proie-de-l-pervier/> consulté le 03 juillet 2023 à 19h36
- <https://ecomatin.net/seuls-136-de-menages-sont-proprietaires-dun-logement-avec-titre-foncier/> consulté le 03 juillet 2023 à 20h32
- <https://securite-entreprise.ooreka.fr/astuce/voir/753623/controle-des-acces> (En ligne), consulté le 04 décembre 2023 à 23 :32 min
- <https://www.videosurveillance-boutique.fr/support/quest-ce-que-la-video-surveillance-271.html> (En ligne), consulté le 05 Décembre 2023 à 03h54mn
- <https://www.ladepeche.fr/article/2013/12/06/1768885-les-autoroutes-ont-installe-leurs-propres-radars.html> consulté le 14 juin 2023

ANNEXES

Annexe n°1 : Guide d'entretien destiné aux responsables de l'administration (Etat)

1. Identification de l'informateur (fonction, Sexe...)
2. Conditions d'obtention de l'autorisation d'ouverture d'une agence de sécurité privée
3. Etat des lieux dans l'arrondissement de Yaoundé 1 (nombre d'entreprise de gardiennage ayant l'agrément, nombre de clandestins identifiés)
4. Raisons ayant poussé l'Etat à libéraliser le secteur de la sécurité au Cameroun
5. Perceptions sur la pratique de l'activité de gardiennage
6. Enjeux de la pratique de l'activité de gardiennage
7. Difficultés rencontrées/défis

Annexe n°2 : Guide d'entretien destiné aux Promoteurs des entreprises de gardiennage

1. Identification de l'informateur (Origine ethnique, Religion, Sexe, Age, Quartier, situation matrimoniale, fonction...)
2. Facteurs ayant motivés la création de la société de sécurité privée
3. Genèse de l'entreprise, année de création, statut actuel et nombre d'employés
4. Fonctionnement et organisation de l'entreprise
5. Nature de la relation avec les autres entreprises de gardiennage, avec les autorités administratives, sécuritaires et traditionnelles
6. Sources de financement
7. Employés (recrutement, formation, effectif, salaire, primes et autres prestations)

8. Différents services offerts sur le marché
9. Catégories des clients ou principaux clients
10. Nature des contrats avec les employés et avec les clients consommateurs des services
11. Avis sur le code du travail (CNPS)
12. Effets pervers observés (peu importe l'origine ou l'acteur concerné)
13. Difficultés rencontrées

Annexe n°3 : Guide d'entretien destiné aux agents de sécurité

1. Profil de l'informateur (Origine ethnique, Religion, Sexe, Age, Quartier, situation matrimoniale, années d'expériences...)
2. Motivations de la pratique du métier de gardiennage
3. Connaissance sur la profession, sur l'entreprise et sur les lois qui régissent ce métier (ancienneté, horaires de travail, repos/congés, salaires et primes, code du travail, règlement intérieur convention)
4. Conditions de travail (équipements et autres), avantages liés au poste (nature)
5. Mission, mode opératoire face aux cas de délinquance et rapports avec les forces de sécurité publique
6. Vie sociale de l'agent de sécurité (profession, famille et bien être de l'agent de sécurité)
7. Expositions éventuelles ou tentation lors de l'exercice du travail
8. Avis sur l'insécurité, différentes des périodes de pic de l'insécurité lors des prises de service
9. Difficultés rencontrées (types d'interactions, profil de carrière)

Annexe n°4 : Guide d'entretien destiné aux entreprises et particuliers consommateurs des services de sécurité privée

1. Identification du client (sexe, profession, ethnie...)
2. Les raisons du recours au service de sécurité privée
3. Critères de choix de l'agence de gardiennage privée
4. Nature du contrat de gardiennage
5. Qualité du service offert et éthique professionnelle des agents de sécurité privée
6. Effets pervers constatés
7. Opinion sur la multiplication des entreprises de gardiennage
8. Avis sur l'évolution de l'insécurité. Depuis que vous avez fait recours aux agences de gardiennage, l'insécurité a évolué, diminué ou reste-t-elle constante

Annexe n°5 : Guide d'entretien destiné aux Forces de maintien de l'Ordre

1. Profil de l'informateur (Fonction, poste occupé, sexe, nombre d'année de service ...)
2. Etats des lieux de la sécurité dans la zone
3. Périodes des pics de l'insécurité à Yaoundé 1
4. Existence des foyers d'insécurité
5. Contribution des services de sécurité privée dans la lutte contre l'insécurité ?
6. Statistiques des alertes auprès des FMO par les vigiles.
7. Complicité ou coaction de vol/insécurité entre les délinquants et les vigiles ?

8. Collaboration entre les FMO et les agents de sécurité privée et difficultés rencontrées dans cette collaboration

Annexe n°6 : Liste de personnes interviewées (prénoms d'emprunt)

Numéro d'ordre	Nom d'emprunt	Sexe	Statut	Lieu d'enquête	Localisation géographique
1	Aliou	Masculin	Représentant de l'Etat	Bureau	Yaoundé-MINAT
2	Nicole	Féminin	Représentant de l'Etat	Bureau	Sous-préfecture Yaoundé1
3	Boby	Masculin	Fonctionnaire de police	Bureau	Yaoundé-Messasi
4	Arnaud	Masculin	Fonctionnaire de police	Bureau	Yaoundé-Bastos
5	Garman	Masculin	Fonctionnaire de police	Bureau	Yaoundé-Etoudi
6	Halim	Masculin	Fonctionnaire de police	Bureau	Yaoundé-Nlongkak
7	Hortense	Féminin	Chef agence de gardiennage	Bureau	Yaoundé-Kennedy
8	Hashou	Masculin	PDG société de gardiennage	Neutre	Yaoundé-Emana
9	Maël	Masculin	Chargé de formation de la sécurité privée	Bureau	Yaoundé- avenue Kennedy
10	Mapie	Feminin	Agent de sécurité	Neutre	Yaoundé- Etoudi
11	Noé	Masculin	Agent de sécurité	Poste de travail	Yaoundé-Bastos

12	Moulson	Masculin	Agent de sécurité	Poste de travail	Yaoundé-Eligessono
13	Noémie	Féminin	Agent de sécurité	Poste de travail	Yaoundé-Nlongkak
14	Noel	Masculin	Agent de sécurité	Neutre	Yaoundé-Messassi
15	Pierre	Masculin	Agent de sécurité	Neutre	Yaoundé- Emana
16	Onana	Masculin	Agent de sécurité	Poste de travail	Yaoundé-Bastos
17	M Peguy	Masculin	Client	Domicile	Yaoundé-Bastos
18	Olounou	Masculin	Client	Domicile	Yaoundé-Nkoleton

Annexe n°7 : Autorisation de recherche délivrée par le chef de département de sociologie

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

UNIVERSITÉ DE YAOUNDE I

FACULTÉ DES ARTS, LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

BP : 755 Yaoundé
Siège : Bâtiment Annexe FALSH-UYI, à côté AUF
E-mail : depart.socio20@gmail.com



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF ARTS, LETTERS
AND SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF SOCIOLOGY

ATTESTATION DE RECHERCHE

Je soussigné, Professeur **LEKA ESSOMBA Armand**, Chef de Département de Sociologie de l'Université de Yaoundé I, atteste que Madame **MOUMBAIN Armel Gaël**, Matricule **17B312** est inscrite en Master II, option Population et développement. Elle effectue, sous la direction du Professeur **NZHIE ENGONO Jean**, un travail de recherche sur le thème : « **Enjeux socio-économiques des activités privées de sécurité au Cameroun : cas des sociétés de gardiennage de l'arrondissement de Yaoundé premier** ».

Dans le cadre de cette recherche, il aura besoin de toute information non confidentielle, susceptible de l'aider à bien conduire sa recherche.

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé, le 16 JAN 2023

Le Chef de Département



Armand LEKA ESSOMBA
Maître de Conférence

Annexe n° 8 : Lettre de désistement de l'encadrement de mémoire de master de sociologie signé par le Professeur Jean NZHIE ENGONO adressée au Coordonnateur du

Pr Jean NZHIE ENGONO
Professeur Emérite
Doyen honoraire-FLSH-UN
Tel : 698 07 90 38

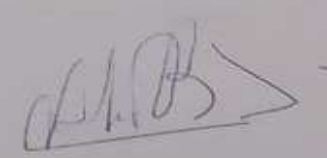
Yaoundé, 18 septembre 2023

A
Monsieur le Coordonnateur du CRFD/SHSE
Université de Yaoundé I

Objet : Lettre de désistement de l'encadrement du mémoire
de Master en sociologie de l'étudiant **MOUMBAIN Armel**

Monsieur le Coordonnateur,

Je viens auprès de votre haute personnalité, manifester mon désistement pour l'encadrement des travaux du mémoire de Master de l'étudiant **MOUMBAIN Armel**.
Compte tenu de mon indisponibilité temporaire, je souhaite que le candidat puisse continuer à travailler avec le **Dr Moustapha Moncher NSANGOU MBOUEBOUE**, qui est par ailleurs spécialiste des questions de population et développement.
Dans l'attente d'une suite favorable, je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.



Pr Jean NZHIE ENGONO

Annexe n° 9 : Lettre d'acceptation d'encadrement du mémoire de Master en sociologie adressée au CRFD/SHSE par le Docteur Moustapha Moncher NSANGOU chargé de cours



Annexe n°10 : Demande de changement de Directeur de Mémoire de master adressée au Recteur de l'université de Yaoundé I par MOUMBAIN Armel Gael

MOUNBAIN Arnel
Gail
matricule : 17B312
thème : Sociologie FALSH
téléphone : 674 61 39 19

Yaoundé le 30 Janvier 2024



30 JAN 2024

À
Monsieur Le Recteur de l'Université
de Yaoundé I.

Objet : Demande de changement de
Directeur de Mémoire de Master 2

Monsieur

Je viens respectueusement auprès de votre
personnalité pour les faits repris en objet.

En effet, je suis étudiant régulièrement inscrit
à la FALSH en filière Sociologie niveau Master 2.
Par la décision N° 22-01363 du 19 octobre 2022,
vous avez autorisé le professeur NZIÉ ENGOUS JA
à m'encadrer dans la rédaction de mon mémoire.
Mais au regard de son indisponibilité, il a dû
en desistant par je suis plutôt sur l'encadrement
du Docteur NSANGOU Moustapha Moncher.

Je souhaite donc que vous donniez votre
accord pour que je puisse clôturer mes travaux
sous la direction du Docteur NSANGOU
Moncher.

Annexe n°11 : Demande d'autorisation d'un entretien académique adressée au MINAT

Yaoundé le 13 Juin 2023

MOUMBAÏN Armel Gaël
Étudiant en master de Sociologie
à l'université de Yaoundé I
Téléphone : 674613919

**A Monsieur le Ministre de l'Administration
Territoriale**

Objet : Demande d'autorisation d'un entretien académique avec le Directeur des
Affaires Politiques relatif aux activités privées de sécurité.

Excellence Monsieur le Ministre

Je viens auprès de votre haute autorité pour les faits repris ci-dessus en
objet.

En effet, je suis étudiant camerounais inscrit à la Faculté des Arts, lettres
et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I, en filière Sociologie. Dans
le cadre de la rédaction de mon mémoire de master de recherche sous le thème
Enjeux socio-économiques des activités privées de sécurité au Cameroun, je
souhaite effectuer mes recherches académiques afin de collecter des informations
non confidentielles qui m'aideront grandement dans la rédaction de ce travail
purement académique dont je garantis toute la discrétion possible.

Je joins à ma demande, une copie de l'attestation de recherche signée par
le chef du Département de Sociologie de la Faculté des Arts, lettres et Sciences
Humaines de l'Université de Yaoundé I et une photocopie de ma Carte
Nationale d'Identité.

Dans l'attente d'une réponse positive, veuillez agréer Monsieur le
Ministre, l'expression de ma considération et de ma gratitude distinguées.


MOUMBAÏN Armel Gaël

Annexe n° 12 : Demande d'autorisation d'un entretien académique adressée au Sous-préfet de l'arrondissement de Yaoundé 1^{er}

Yaoundé le 14 Juin 2023

MOUMBAIN Arnel Gail
Téléphone : 674613919

A Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de
Yaoundé 1

Objet : Demande d'autorisation d'un entretien académique

Monsieur

Je viens auprès de votre autorité pour les faits repris ci-dessus en objet.

En effet, je suis étudiant à la Faculté des Arts, lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé 1, filière Sociologie. Dans le cadre de la rédaction de mon mémoire de master de recherche sous le thème : *Enjeux socio-économiques des activités privées de sécurité au Cameroun : Cas des sociétés privées de gardiennage dans l'arrondissement de Yaoundé 1*, je souhaite effectuer un entretien avec un vous ou point focal de votre service qui s'occupe de la gestion des sociétés de gardiennage afin de collecter des informations non confidentiels qui aideront grandement dans la rédaction de ce travail purement académique dont je garantis la discrétion.

Je joins à ma demande, une copie de l'attestation de recherche signée par le chef du Département de Sociologie de la Faculté des Arts, lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé 1.

Dans l'attente d'une réponse positive, veuillez agréer Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de mon plus profond respect et de ma gratitude distinguée.


MOUMBAIN Arnel Gail

Annexe n°13 : Demande d'autorisation d'un entretien académique adressée au CSP du 10^{ème} arrondissement de Yaoundé-Bastos

Yaoundé le 14 Juin 2023

MOUMBAÏN Armel Gaël
Téléphone : 674613919

**COMMISSAIRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
BASTOS
COURRIER ARRIVÉE
LE 14 JUN 2023
DOUS N° 18941/PSS/ADAB**

A Monsieur le Commissaire de Sécurité Publique
du 10^{ème} arrondissement de la ville de Yaoundé-
Bastos

Objet : Demande d'autorisation d'un entretien académique

Monsieur

Je viens auprès de votre autorité pour les faits repris ci-dessus en objet.

En effet, je suis étudiant à la Faculté des Arts, lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I, filière Sociologie. Dans le cadre de la rédaction de mon mémoire de master de recherche sous le thème : *Enjeux socio-économiques des activités privées de sécurité au Cameroun : Cas des sociétés privées de gardiennage dans l'arrondissement de Yaoundé I*, je souhaite effectuer un entretien avec un vous ou point focal de votre service qui s'occupe de la gestion des sociétés de gardiennage afin de collecter des informations non confidentielles qui aideront grandement dans la rédaction de ce travail purement académique dont je garantis la discrétion.

Je joins à ma demande, une copie de l'attestation de recherche signée par le chef du Département de Sociologie de la Faculté des Arts, lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I.

Dans l'attente d'une réponse positive, veuillez agréer Monsieur le Commissaire, l'expression de mon plus profond respect et de ma gratitude distingués.


MOUMBAÏN Armel Gaël

Annexe n° 14 : Demande d'autorisation d'un entretien académique adressée CSP du 1^{er} arrondissement de Yaoundé-Nlongkak

Yaoundé le 14 Jun 2023

MOUMBAIN Armel Gaël
Téléphone : 674613919

A Monsieur le Commissaire de Sécurité Publique
du 1^{er} arrondissement de la ville de Yaoundé-
Nlongkak

Objet : Demande d'autorisation d'un entretien académique

Monsieur,

Je viens auprès de votre autorité pour les faits repris ci-dessus en objet.

En effet, je suis étudiant à la Faculté des Arts, lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I, filière Sociologie. Dans le cadre de la rédaction de mon mémoire de master de recherche sous le thème : *Enjeux socio-économiques des activités privées de sécurité au Cameroun : Cas des sociétés privées de gardiennage dans l'arrondissement de Yaoundé I*, je souhaite effectuer un entretien avec un vous ou point focal de votre service qui s'occupe de la gestion des sociétés de gardiennage afin de collecter des informations tout confidentielles qui aideront grandement dans la rédaction de ce travail purement académique dont je garantis la discrétion.

Je joins à ma demande, une copie de l'attestation de recherche signée par le chef du Département de Sociologie de la Faculté des Arts, lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I.

Dans l'attente d'une réponse positive, veuillez agréer Monsieur le Commissaire, l'expression de mon plus profond respect et de ma gratitude distinguée.


MOUMBAIN Armel Gaël

Annexe n° 15 : Demande d'autorisation d'un entretien académique adressée au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Nlongkak

Yaoundé le 14 Juin 2023

MOUMBAIN Arnel Gail
Téléphone : 674613919

Aboung Mouri
Chef de Brigade de Gendarmerie
REG 227470872083

A Monsieur le Commandant de la Brigade de
Gendarmerie de Nlongkak de la ville de Yaoundé

Objet : Demande d'autorisation d'un entretien académique

Monsieur

Je viens auprès de votre autorité pour les faits repris ci-dessus en objet.

En effet, je suis étudiant à la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I, filière Sociologie. Dans le cadre de la rédaction de mon mémoire de master de recherche sous le thème : *Enjeux socio-économiques des activités privées de sécurité au Cameroun. Cas des sociétés privées de gardiennage dans l'arrondissement de Yaoundé I*, je souhaite effectuer un entretien avec un vus ou point focal de votre service qui s'occupe de la gestion des sociétés de gardiennage afin de collecter des informations non confidentielles qui aideront grandement dans la rédaction de ce travail purement académique dont je garantis la discrétion.

Je joins à ma demande, une copie de l'attestation de recherche signée par le chef du Département de Sociologie de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I.

Dans l'attente d'une réponse positive, veuillez agréer Monsieur le Commandant, l'expression de mon plus profond respect et de ma gratitude distinguée.


MOUMBAIN Arnel Gail

Annexe n° 16 : Demande d'autorisation d'un entretien académique adressée au commandant de Brigade de gendarmerie de Messassi

15 JUN 2023 Yaoundé le 14 Juin 2023

MOUMBAIN Armel Gaël
Téléphone : 674613919

A Monsieur le Commandant de la Brigade de
Gendarmerie de Messassi de la ville de Yaoundé

Objet : Demande d'autorisation d'un entretien académique

Monsieur :

Je viens auprès de votre autorité pour les faits repris ci-dessus en objet.

En effet, je suis étudiant à la Faculté des Arts, lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I, filière Sociologie. Dans le cadre de la rédaction de mon mémoire de master de recherche sous le thème : *Enjeux socio-économiques des activités privées de sécurité au Cameroun : Cas des sociétés privées de gardiennage dans l'arrondissement de Yaoundé I*, je souhaite effectuer un entretien avec un vous ou point focal de votre service qui s'occupe de la gestion des sociétés de gardiennage afin de collecter des informations non confidentiels qui aideront grandement dans la rédaction de ce travail purement académique dont je garantis la discrétion.

Je joins à ma demande, une copie de l'attestation de recherche signée par le chef du Département de Sociologie de la Faculté des Arts, lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I.

Dans l'attente d'une réponse positive, veuillez agréer Monsieur le Commandant, l'expression de mon plus profond respect et de ma gratitude distinguée.


MOUMBAIN Armel Gaël

TABLE DES MATIÈRES

DEDICACES	i
REMERCIEMENTS	ii
SOMMAIRE	iii
LISTE DES ABREVIATIONS, DES ACRONYMES ET DES SIGLES	iv
LISTE DES PHOTOS.....	v
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
LISTE DES ANNEXES	vii
LISTE DE FIGURE	ix
RÉSUME.....	x
ABSTRACT.....	xi
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	1
2. PROBLEME DE RECHERCHE	4
3. PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE	7
3.1 Sociétés de gardiennage : évolution et conceptualisation.....	7
3.2. Sécurité privée : de l'histoire notionnelle aux logiques marchandes.....	10
3.3. Libéralisation du secteur de sécurité	14
4. QUESTIONS DE RECHERCHE	17
4.1. Question principale :	17
4.2. Questions spécifiques.....	17
5. HYPOTHESES DE RECHERCHE	17
5.1. Hypothèse principale.....	17
5.2. Hypothèses spécifiques	18
6.OBJECTIFS	18
6.1. Objectif général.....	18
6.2. Objectifs spécifiques	18
7.METHODOLOGIE.....	18
7.1 Cadrage théorique	19
7.1.1 Le structuro-constructivisme de Bourdieu.....	19
7.1.2 Les logiques d'action.....	21

7.2. Technique de collecte des données	22
7.2.1. L'observation directe	24
7.2.2 La recherche documentaire	25
7.2.3. L'entretien semi-directif	26
7.3. Technique d'échantillonnage	Erreur ! Signet non défini.
7.3.1. Echantillonnage de convenance	22
7.3.2. Echantillonnage en boule de neige.....	23
7.4. Présentation du milieu de recherche et cadrage du temps	26
7.5. Délimitation temporelle	28
7.6. Techniques de stockage et analyse des informations.....	28
7.6.1. Les techniques de mise en mémoire des données : la consigne et la conservation.....	28
7.6.2. Traitement et analyse des données	29
8.DEFINITIONS DES CONCEPTS CLES	30
8.1. Libéralisation	30
8.2.Sécurité privée.....	31
8.3.Société de gardiennage.....	31
9.STRUCTURATION DU TRAVAIL	32
PREMIÈRE PARTIE :GENESE ET FONDEMENTS DES ENTREPRISES PRIVEES DE GARDIENNAGE AU CAMEROUN.	34
CHAPITRE I : HISTORIQUE DE L'ENTREPRENEURIAT SECURITAIRE AU CAMEROUN	34
I-DES ORIGINES EXTERNES DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE AU CAMEROUN	37
1.L'éclosion de la bonne gouvernance.....	37
1.1.Les fondements de la bonne gouvernance	37
1.2.L'impact de la bonne gouvernance sur l'écatement des sociétés de gardiennage	39
2.Les Programmes d'Ajustements Structurel (PAS).....	40
2.1.Les références du problème	40
2.2.PAS et expansion des sociétés de gardiennage.....	41
3.Les sommations internationales de libéralisation	42
3.1.Les préjugés historiques du libéralisme économique	43
3.2.1 Libéralisation de la sécurité et jaillissement des activités privées de sécurité.....	43
4.Effets de la mondialisation sur la prolifération des sociétés de gardiennage.....	44
4.1.La révolution libérale mondiale	45
4.2.Gouvernance mondiale et incursion des compétiteurs supplémentaires dans la gérance de la sécurité.....	47
II-ECLOSION INTERNE DES SOCIETES PRIVEES DE GARDIENNAGE AU CAMEROUN .	48

1.La crise des institutions sécuritaires.....	49
1.1.La démotivation ou le désengagement de l'Etat	49
1.2.Les faiblesses opérationnelles des forces publiques ou leur faible capacité opérationnelle	51
1.3.La descente de l'offre publique de la sécurité par les forces nationales	55
2.L'explosion de l'insécurité urbaine.....	56
2.1.L'origine sociale de l'insécurité urbaine.....	57
2.1.1.La permanence de la violence	57
2.1.2.La ville : un vecteur d'insécurité.....	58
2.2.Les formes d'expression de l'insécurité urbaine à Yaoundé 1 ^{er}	59
2.2.1.Selon le degré de violence et des objectifs poursuivis.....	60
2.2.2.Selon la nature des auteurs ou des victimes	60
2.3.Les facteurs d'insécurité urbaine	61
2.3.1.Croissance démographique et urbanisation mal maîtrisées	61
2.3.2.La cruauté de la ville	62
2.3.3.L'anomie et l'impunité.....	63
3.La forte demande en sécurité des biens et des personnes	64
4.L'influence des compagnies d'assurance.....	66
CHAPITRE II :FACTEURS D'EMERGENCE DES SOCIETES PRIVEES DE GARDIENNAGE A YAOUNDE	67
I-FACTEURS INSTITUTIONNELS AYANT FAVORISES L'ECLOSION DES SOCIETES DE GARDIENNAGE A YAOUNDE	68
1.La mise en place des Programmes d'Ajustement Structurel.....	68
2. Privatisation de la sécurité publique	70
II-FACTEURS ECONOMIQUES DE L'EMERGENCE DES ENTREPRISES PRIVEES DE GARDIENNAGE A YAOUNDE	71
1.La crise économique des années 1980	71
1.1.L'augmentation du taux de chômage	72
1.2.La politique de change	74
2.Le surcoût économique des autres facteurs.....	74
III. FACTEURS SOCIO-CULTURELS DE L'EMERGENCE DES ENTREPRISES DE SECURITE PRIVEE A YAOUNDE	77
1.L'avènement et la suppression des groupes d'auto-défense	78
2.Sentiment d'insécurité au Cameroun	80
DEUXIÈME PARTIE :SOCIETES PRIVEES DE GARDIENNAGE : ENTRE RECHERCHE DE SECURITE ET ORCHESTRATION DE L'INSECURITE A YAOUNDE	82
CHAPITRE III : PRATIQUES ET ENJEUX DE LA PROLIFERATION DES SOCIETES DE GARDIENNAGE A YAOUNDE.....	83

I-ETATS DES LIEUX DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE A YAOUNDE.	83
1.Les prestations des sociétés de gardiennage à Yaoundé.	83
1.1.Le gardiennage	84
1.2.Le contrôle d'accès	85
1.3.La vidéosurveillance et la télésurveillance	88
1.4.Le transport des fonds	91
2.Le statut juridique des sociétés de gardiennage	93
2.1.Les sociétés de gardiennage agréées	93
2.2.Les sociétés de gardiennage en cours d'agreement	95
2.3.Les Sociétés de gardiennage anarchiques exogènes	96
2.4.Les sociétés privées de gardiennage anarchiques endogènes	97
II.ENJEUX DE LA PROLIFERATION DES SOCIETES DE GARDIENNAGE A YAOUNDE	
1 ^{er}	97
1.Enjeux économiques du secteur de la sécurité privée à Yaoundé 1 ^{er}	98
2.Enjeux socio-culturels : besoins en protection et utilisation de la sécurité privée.....	103
CHAPITRE IV :SOCIETES DE GARDIENNAGE ET (RE) PRODUCTION DE	
L'INSECURITE A YAOUNDE I^{er}	109
I-LES ENTREPRENEURS DE GARDIENNAGE : ENTRE POUVOIR ET CONTRE-POUVOIR	
DANS UN SYSTEME SECURITAIRE.....	110
1-Société de gardiennage : entre sécurisation et relation de service.....	112
2. Gouvernance de la sécurité et capital : les entrepreneurs de gardiennage.	116
II-SOCIETE ET SECURITE : LOGIQUES DES ACTEURS ET PERMANENCE DES	
FRACTURES.....	121
1-Fractures découlant du domaine socio-économique orchestrées par les sociétés de gardiennage à	
Yaoundé 1 ^{er}	122
2-Manquements juridico-opérationnel des sociétés de gardiennage et crises sécuritaires à Yaoundé	
1 ^{er}	127
CONCLUSION.....	134
REFERENCES BIBLIOGRAPHIE	139
ANNEXES.....	149
TABLE DES MATIÈRES.....	163